

Le grand Larousse en quelques courtes lignes

Aristote, Pline, Isidore de Séville, Vincent de Beauvais, Arnold de Saxe, Diderot, Haller, Félice, parmi bien d'autres, ont partagé, au cours des siècles, une même ambition : donner du monde un tableau général, consigner l'ensemble des savoirs, « *ouvrir*, nous dit Rabelais, *le vrai puits et abîme de l'encyclopédie*. » Cette ambition n'a pas manqué aux lexicographes du dix-neuvième siècle, aussi méconnus que Lachâtre ou aussi célèbres que Littré.

Mais, sans conteste, Pierre Larousse (1817-1875) les domine tous.

Sa biographie (qui est aussi une bibliographie) nous le dit dès son plus jeune âge, passé à Toucy dans l'Yonne, d'une nature inquiète et curieuse ; insatiable lecteur de tout imprimé qu'il fût de Voltaire ou de Ducray-Duminil¹, boursier de l'Université à 16 ans et à 20, directeur de l'école professionnelle nouvellement créée dans son village natal. Il prit alors conscience « des lacunes qui existaient dans [les] livres d'école et [du] vice radical de ces méthodes routinières qui réduisaient l'intelligence de l'enfant au rôle d'un simple mécanisme. » De là, sa décision de créer « *une bibliothèque complète d'enseignement primaire et supérieur*. » Il s'installa, en 1840, à Paris, devint l'auditeur zélé des cours publics, prenant force notes sur les sujets les plus divers et les complétant, le soir venu, dans l'hospitalière bibliothèque Saiute-Geneviève. Après huit années de ce labeur studieux, il enseigna de 1849 à 1851 à l'institution Jauffret², avant de fonder avec Augustin Boyer (1821-1896) une librairie classique qui fut « *parmi les plus florissantes de la capitale*. » Larousse commence alors à publier cette « *longue suite d'ouvrages qui ont fait faire un grand pas à [l']enseignement professionnel* » et qui ont constitué la base de l'enseignement grammatical « en France, en Suisse et en Belgique ». Le succès de ces livres, grammaires, méthodes de lectures, traités de style, de versification, dictionnaires de langues... fut tel qu'ils connurent pour la plupart de nombreuses rééditions, certains avec des tirages annuels de 180 000 à 200 000 exemplaires³. Ces succès acquièrent « à M. Larousse une situation de fortune qu'il a consacrée à l'édification du *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, œuvre monumentale, unique en son genre. » Edmond About qui fut répétiteur chez Jauffret évoqua ainsi son confrère : « C'était un petit homme trapu, à barbe fauve, aux yeux pétillants, un piocheur renfermé, ténébreux, fortement soupçonné de couvrir des idées subversives. Il en avait au moins une, subversive ou non, et il la mena à bonne fin, sans autres ressources qu'une volonté de fer. Ce "pion" rêvait de publier un dictionnaire comme on n'en avait vu, une encyclopédie populaire, et il n'en a pas eu le démenti. Il a laissé non seulement une fortune, mais une œuvre. EXEGIT MONUMENTUM. Il a, en effet, élevé un monument et ce monument ne périra pas. »

Un monument, quinze volumes sous sa direction suivis de deux suppléments ; onze années de labeur, vingt mille pages, cent cinquante collaborateurs anonymes mais rigoureux – le maître contrôle et corrige au besoin – ; une certitude : le progrès ; un ton, un style, une manière d'écrire, d'illustrer par l'anecdote ou le fait divers ; des convictions de républicain anti-clérical qu'il ne cache pas sans chercher à les imposer et une profession de foi : satisfaire les souscripteurs « *qui attendent de nous, non seulement des renseignements, des matériaux mais encore la vérité historique, la critique des faits, la philosophie des événements, l'appréciation des caractères, bien entendu dans la mesure de nos forces*. »

G. Orsoni

1 Cité au nombre des « personnages remarquables nés à Paris », le chansonnier, goguettier et auteur à succès de livres pour la jeunesse et de pièces de théâtre, Ducray-Duminil (1761-1819) bénéficie d'une courte notice dans le Grand Dictionnaire Universel (t 6, pp. 1338-1339) : « [...] *Outre l'amitié de ses confrères, que sa bienveillance lui avait gagnée, il retira encore de ses œuvres une honnête aisance qui lui permit de vivre fort heureux*. »

2 Anatole Jauffret (1809-1856), de santé fragile, renonça à l'enseignement pour acquérir une pension qui se chargeait de faire répéter leurs leçons aux élèves du lycée Charlemagne ; parmi les répétiteurs, Pierre Larousse et Hippolyte Taine et, parmi les élèves, les enfants de V. Hugo, d'About, de Jean Jaurès...

3 Larousse posait en principe qu'il fallait « faire travailler l'esprit des élèves, [...] les accoutumer à penser par eux-mêmes, à trouver des mots dans leur mémoire, des idées dans leur propre jugement. » Parallèlement à ses ouvrages, Larousse édita à partir de 1858 *L'École Normale* puis *L'Émulation*, feuille destinée aux élèves.

Pierre Larousse

Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle.

Outre la biographie de Fourier, dont la transcription est aussi disponible sur le site <http://www.charlesfourier.fr/>, Pierre Larousse a consacré de nombreuses entrées de son dictionnaire au fouriérisme et à ses notions principales⁴ ; on en trouvera ici la transcription dans un format qui en facilite la lecture⁵.

<https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&startRecord=0&maximumRecords=15&page=1&collapsing=disabled&query=dc.relation%20all%20%22cb33995829b%22%20sortby%20dc.title%2Fsort.ascending>

1866, T. 1

PRÉFACE, p. LXIX-LXX

(...) Un ordre d'idées naît, un principe est en travail d'enfancement : nous ne pouvons que faire pressentir des conséquences, préjuger des résultats ou indiquer, d'une manière hypothétique, le rôle futur d'un système ou d'une découverte dont on est encore à étudier la valeur et l'importance ; trancher péremptoirement des questions aussi délicates nous paraît contraire à la tâche que nous nous sommes attribuée, comme au-dessus de la portée de notre esprit.

C'est pour nous conformer à cette règle que, tout en faisant l'usage le plus libre de notre faculté de juger, nous nous sommes attaché à présenter au lecteur les doctrines philosophiques, religieuses, politiques et économiques, même les plus controversées et les plus controversables, sans parti pris polémique, et en leur conservant leur véritable physionomie. Matérialisme, spiritualisme, animisme, sensualisme, idéalisme, mysticisme, éclectisme, positivisme, saint-simonisme, fouriérisme, etc., sont entendus et viennent tous à égal titre plaider leurs causes respectives dans nos colonnes. Nous donnons tour à tour la parole au socialisme et au libéralisme économique ; à la protection et au libre échange ; à la centralisation et à l'affranchissement de la commune et de la province ; au principe des nationalités et au droit international fondé sur les traités à la morale dite indépendante, et à celle qui invoque des principes et des sanctions métaphysiques à la critique rationaliste des religions et à l'apologétique chrétienne.

4 Thomas Bouchet a transcrit sur le site www.charlesfourier.fr la notice que Larousse avait consacrée à Fourier.

5 Plusieurs des tomes du Grand dictionnaire n'ayant pas été numérisés, cette transcription ne saurait être exhaustive. Sauf rares exceptions, les nombreuses citations de Fourier prises comme exemples n'ont pas davantage été transcrites.

Page 48

ACCAPAREMENT s. m. (a-ka-pa~re-man, rad. accaparer).

Action d'accaparer, résultat de cette action. L'accaparement des blés amena de graves désordres à l'époque de la révolution. L'**ACCAPAREMENT** est le plus odieux des crimes commerciaux, en ce qu'il attaque toujours la partie souffrante de l'industrie. (Fourier.)

Page 251

AMBIGU s. m. (an-bi-gu du lat. *Ambiguus*)

Douteux, incertain, à proprement parler ni un déjeuner, ni un dîner, mais qui tient le milieu entre l'un et l'autre par l'heure où il a lieu et la nature des mets dont il se compose. Toupies services y sont confondus en un seul, et l'on y sert à la fois tous les mets chauds ou froids, ainsi que le dessert tout entier.

Particul. Nom donné par Ch. Fourier et son école aux êtres, aux espèces mixtes, qui établissent une transition entre deux genres, deux classes, deux séries différentes : *Les AMBIGUS participent de deux séries où ils figurent en exception* (Ch. Fourier) *Les phoques et les cétacés sont des AMBIGUS qui forment la transition entre les mammifères terrestres et les poissons.* (Toussenel.)

Page 295

AMOUREUX, EUSE adj. (mou-reu, eu-zo rad. amour). Qui aime par amour.

École fouriériste. *Liberté amoureuse*, Nom donné assez souvent à la liberté des amours. *Majorité amoureuse*, Âge auquel la société devrait accorder aux femmes la liberté complète des amours. Ch. Fourier fixe cet âge à dix-huit ans. On devrait, dit-il, en *civilisation*, distinguer les femmes en deux grandes classes : les *jouvencelles* au-dessous de dix-huit ans, et les *émancipées* au-dessus de dix-huit ans. *Confusion amoureuse*, Nom sous lequel Ch. Fourier désigne l'usage où l'on est, dit-il, en civilisation, de n'admettre aucune gradation de vices ni de vertus dans les amours. *Corporations amoureuses*, Classes dans lesquelles doivent se ranger les femmes qui ont atteint la majorité amoureuse. Ces corporations sont au nombre de trois : 1° les *épouses* qui n'ont qu'un seul homme à perpétuité ; 2° les *damoiselles* ou demi-dames, qui peuvent changer de possesseurs pourvu qu'elles les prennent successivement, un seul à la fois, et que la séparation s'opère avec régularité 3° les *galantes*, dont les statuts sont moins rigoureux encore. Fourier divise chacune de ces trois corporations en trois genres, pour lesquels il y a des tableaux nominaux dressés dans chaque ville ou canton. Il ajoute que toute femme peut changer à volonté de corporation. Tel est l'ordre de choses que le réformateur propose de substituer au système actuel des relations amoureuses.

Page 300

AMPHISYMPATHIE s. (an-fi-sain-pa-ti- du gr. *amphi*, autour, et fr. *sympathie*).

Philos. Dans le système de Fourier, sympathie qui s'étend à tous les êtres qui nous approchent.

Page 312

ANALOGIE s. f. [a-na-lo-ji du gr. *analogia*, rapport]. Sorte de conformité, de ressemblance entre deux êtres, deux choses différentes. [...]

Philos. **ANALOGIE UNIVERSELLE.** Dans le système de Fourier, système d'analogies qui embrasse toutes les formes, tous les mouvements, tous les êtres de la nature, et par lequel ce réformateur prétendait déterminer les origines et les destinées du monde et de l'humanité.

Page 313

ANALOGIE [...]

Philos. En vertu de l'unité de système, dont il fait un attribut du Créateur, le fouriérisme

voit dans l'analogie un principe de la nature, une loi positive et générale de la création. Suivant Ch. Fourier, ce n'est pas au hasard que les formes, couleurs, odeurs, saveurs, etc., sont départies aux animaux, végétaux, minéraux. Cette distribution des propriétés qui distinguent les êtres dépend d'une loi précise, qui veut que chaque fait observé dans un règne soit symbolisé et en quelque sorte traduit dans un autre règne. Ainsi, la vie d'un végétal ou d'un animal raconte fidèlement l'histoire d'un homme doué d'un certain caractère et se développant dans un certain milieu. Les effets fâcheux que produisent souvent nos penchants dans les sociétés présentes expliquent la création des animaux et des végétaux nuisibles à l'homme. Ces êtres sont nécessaires à la symétrie, au parallélisme suivant lequel procède la nature. En un mot, toutes les propriétés des êtres inférieurs sont e des symboles dont l'âme humaine et la société humaine donnent le sens. Le bien et le mal de la nature sont liés par un rapport emblématique au bien et au mal de la société, parce qu'une harmonie pré-ordonnée existe entre les lois physiques de chaque planète, et l'état de justice et d'ordre où ses habitants ont su s'élever.

En vertu de l'analogie universelle, chacune des grandes époques du progrès social doit être marquée par un progrès corrélatif de la nature ; de sorte que la même loi qui explique les origines permet de prévoir et de déterminer les destinées. En passant à un état social supérieur, nous susciterons la création de nouveaux êtres dont les propriétés représenteront analogiquement les caractères qui se manifesteront dans la nouvelle société. Par exemple, dans notre milieu social, tel homme devient un bandit ; il est représenté dans le règne animal par le loup, et c'est l'existence du bandit, produit de notre société, qui donne au loup, produit de la nature, sa signification et sa raison d'être. Supposons une société nouvelle où les passions et les énergies qui auraient fait un bandit parmi nous trouvent leur place, et pour ainsi dire leur emploi social, un homme doué de ces passions et de ces énergies, désormais mises au service du bien public, aura pour emblème un animal rallié à l'homme que Fourier nomme anti-loup.

Il est inutile de faire observer que ces spéculations sur l'analogie universelle n'ont aucun caractère scientifique ; elles ont excité souvent la raillerie, sans la mériter plus que bien d'autres conceptions métaphysiques ou religieuses. Ajoutons qu'elles ont agrandi le domaine de l'imagination et sont devenues, sous la plume spirituelle de M. Toussenel, une source de richesses pour notre littérature.

Page 575

ARCHICUISINIER, IÈRE, s. (ar-ehi-kui-zi-nié, iè-re).

Premier cuisinier, première cuisinière ; titre de noblesse dans les phalanges industrielles de Ch. Fourier.

Page 577

ARCHIPAGE, PAGESSE, s. (ar-chi-paje, jè-se).

Titre de noblesse dans les phalanges industrielles de Ch. Fourier.

Page 678

AROMAL, ALE adj. (a-rô-mall – rad. Arôme).

Néol. Qui se rapporte aux arômes, qui provient des arômes. n Mot créé par Ch. Fourier, et souvent employé dans les ouvrages de ses disciples. *En rang AROMAL, notre petit globe est l'égal de l'énorme Jupiter.* (Ch. Fourier.) *Le soleil, quoique fort actif en fonctions lumineuses, est entravé en fonctions AROMALES.* (Ch. Fourier.) *La jouissance AROMALE des planètes ne dépend nullement de leur masse, mais bien du titre de leurs arômes.* (Toussenel.)

ARÔME s. m. (a-rô-me du gr. arôma, parfum). Principe odorant qui s'échappe de différentes substances d'origines végétales ou animales.

Nom donné par Ch. Fourier aux principes subtils, sortes de parfums, qu'il supposait émaner des astres, et à l'influence desquels il rapportait dans ses rêves cosmogoniques la distribution des créatures animales, végétales, minérales. *Notre globe ne peut fournir que des ARÔMES de faux titre tant qu'il n'est pas organisé en harmonie*, (Ch. Fourier.) *Chaque planète possède son ARÔME typique, son litre passionnel spécial dont tous les produits sont si gnés.* (Toussenel.)

ASSOCIATION [pp. 797-808] SYSTÈME DE CH. FOURIER.

Le plan d'association dont Ch. Fourier est l'inventeur est très différent de ceux qui précèdent. Il ne fait point appel au dévouement ni à l'autorité, il assigne à l'intensité et à l'intelligence des efforts personnels une récompense proportionnelle. Il ne confisque pas la propriété ; il la délègue à des groupes, séries ou phalanges, qui en servent le revenu, et même les dividendes qu'il promet au capital sont magnifiques. Il ne vise pas à l'égalité des fortunes ; il en admet même l'extrême inégalité comme devant concourir à l'harmonie générale et au bonheur commun. Il ne supprime pas l'intérêt individuel mais à cette passion, qui est aujourd'hui l'unique mobile de l'industriel, il entend joindre toutes les autres passions, amour, amitié, amour de la gloire, rivalité, amour du changement ou *papillonne*, etc. Le moteur de l'association fouriériste est l'attraction passionnelle, qui permet d'utiliser toutes les forces et toutes les aptitudes, de concilier toutes les volontés et tous les intérêts, et qui entraîne au travail, sans le secours non-seulement de la faim, mais de la morale. Les travailleurs se forment en très petites associations extrêmement mobiles (les groupes), toujours composées des trois sexes, c'est-à-dire d'hommes, de femmes et d'enfants, qui, dans leur mouvement libre, engrenent les unes dans les autres, de manière à former des séries ou associations de groupes, et des phalanges ou associations de séries. Le groupe est le noyau de l'association. Un groupe, pour être normal, doit être composé de sept ou de neuf personnes : au-dessous, il serait insuffisant ; au-dessus, il courrait le risque de manquer d'harmonie. Dans la composition des groupes, toute passion est considérée comme ressort. Les groupes se forment d'eux-mêmes, au moyen des divers ressorts passionnels, ressorts d'amitié, ressorts d'ambition, ressorts d'amour, ressorts de familisme. Chaque fois que, dans un groupe, il y a lieu de conférer un titre ou un grade, on y procède par l'élection. Tous les membres du groupe ont voix délibérative, la majorité fait loi. Le même mode électif, les mêmes rouages d'organisation passionnelle sont appliqués aux séries et aux phalanges. Les séries doivent avoir de vingt-quatre à trente-deux groupes. La phalange comprend environ mille huit cents personnes. La demeure d'une phalange se nomme phalanstère. Dans un phalanstère, tout sera organisé pour une vie attrayante et libre. On y poursuivra deux visées : la commodité générale et le bien-être individuel. Les logements, les salles de réunion, les réfectoires, les ateliers, les cuisines, les caves, les greniers, les offices, tout y sera disposé de manière à assurer des rapports prompts et faciles, des distractions variées, un service économique et intelligent. Notons les économies du ménage sociétaire. Une immense cave remplacera quatre cents caves ; un vaste grenier, quatre cents greniers ; une cuisine, avec un personnel réduit, quatre cents cuisines, avec les quatre cents femmes qu'elles absorbent sans les occuper ; enfin, une gigantesque blanchisserie, quatre cents blanchisseries. Jetons maintenant les yeux sur la campagne qui entoure le phalanstère. Les haies, les fossés ont disparu ; plus de propriété parcellaire, de culture morcelée. En échange de leurs terres, les propriétaires du sol ont reçu des actions transmissibles, qui représentent la valeur de l'apport, et, désormais, cette vaste plaine pourra être exploitée comme si elle appartenait à un seul homme.

Mais laissons parler Fourier lui-même « *Jusqu'ici, la politique et la morale ont échoué dans leur projet de faire aimer le travail. On voit les satanés et toute la classe populaire incliner de plus en plus à l'oisiveté on les voit, dans les villes, ajouter un chômage du lundi au chômage du dimanche, travailler sans ardeur, lentement et avec dégoût.* »

« *Pour les enchaîner à l'industrie, on ne connaît, après l'esclavage, d'autres véhicules que la crainte de la famine et des châtiments. Si pourtant l'industrie est la destination qui nous est assignée par le Créateur, comment penser qu'il veuille nous y amener par la violence, et qu'il n'ait pas su mettre en jeu quelque ressort plus noble, quelque amorce capable de transformer les travaux en plaisirs. Dieu seul est investi du pouvoir de distribuer l'attraction ; il ne veut conduire l'univers et les créatures que par attraction et, pour nous fixer au travail agricole et manufacturier, il a composé un système d'attraction industrielle qui, une fois organisé, répandra une foule de charmes sur les fonctions de culture et de manufacture ; il y attachera des amorces plus séduisantes peut-être que ne le sont aujourd'hui celles des festins, bals et spectacles ; c'est-à-dire que, dans l'état sociétair, le peuple trouvera tant d'agrément et de stimulant dans ses travaux qu'il ne consentirait pas à les quitter pour une offre de festins, bals et spectacles proposés aux heures des séances industrielles. Le travail sociétair, pour exercer une si forte attraction sur le peuple, devra différer en tout point des formes rebutantes qui nous le rendent si odieux dans l'état actuel. Il faudra que l'industrie sociétair, pour devenir attrayante, remplisse les conditions suivantes :*

1° *Que chaque travailleur soit associé, rétribué par dividende et non pas salarié ;*

2° *Que chacun, homme, femme ou enfant, soit rétribué en proportion des trois facultés : capital, travail et talent ;*

3° *Que les séances industrielles soient variées environ huit fois par jour, l'enthousiasme ne pouvant se soutenir plus d'une heure et demie ou deux heures dans l'exercice d'une fonction agricole ou manufacturière ;*

4° *Qu'elles soient exercées avec des compagnies d'amis spontanément réunis, intrigués et stimulés par des rivalités très actives ;*

5° *Que les ateliers et cultures présentent à l'ouvrier les appâts de l'élégance et de la propreté ;*

6° *Que la division du travail soit portée au suprême degré, afin d'affecter chaque sexe et chaque âge aux fonctions qui lui sont convenables ;*

7° *Que, dans cette distribution, chacun, homme, femme ou enfant, jouisse pleinement du droit au travail, ou droit d'intervenir dans tous les temps à telle branche de travail qu'il lui conviendra de choisir, sauf à justifier de probité et aptitude ;*

8° *Enfin, que le peuple jouisse dans ce nouvel-ordre, d'une garantie de bien-être, d'un minimum suffisant pour le temps présent et à venir, et que cette garantie le délivre de toute inquiétude pour lui et les siens.* »

Comme on vient de le voir le principe fondamental de l'association fouriériste est le travail rendu attrayant, transformé en plaisir et en jeu, par la brièveté des séances et par les ressorts passionnels qui animent groupes et séries. Cette idée du travail attrayant, du travail jeu, du travail pour le travail, ne nous paraît pas soutenir un examen sérieux. Il faut remarquer, en effet, que le *travail* et le *jeu*, à peu près confondus chez l'enfant, tendent à former deux modes d'activité distincts, deux catégories séparées à mesure que l'âge augmente et que la raison se développe. Le jeu appartient directement à la sensibilité, indirectement à l'intelligence. Le travail appartient directement à l'intelligence, indirectement à la sensibilité. Dans le jeu, le but immédiat de l'activité est l'impression, la sensation, l'émotion ; création, pro-

duction, manifestation intellectuelle, tel est le sens et le but du travail. L'habitude, qui émousse la sensibilité et fortifie l'activité, fait du jeu une fatigue, et adoucit ce qu'il y a de pénible dans le travail. Le travail, dit très-bien Proudhon, « *le vrai travail, celui qui produit la richesse et qui donne la science, a trop besoin de règle et de persévérance et de sacrifice, pour être longtemps ami de la passion, fugitive de sa nature, inconstante et désordonnée ; c'est quelque chose de trop élevé, de trop idéal, de trop philosophique, pour devenir exclusivement plaisir et jouissance, c'est-à-dire mysticité et sentiment. La faculté de travailler, qui distingue l'homme des brutes, a sa source dans les plus hautes profondeurs de la raison : comment deviendrait-elle en nous une simple manifestation de la vie, un acte voluptueux de notre sensibilité?* »

L'extrême variété que Fourier met dans les occupations de chacun, la loi qu'il établit des courtes séances, montrent qu'il se fait une fautive idée du travail. La variété du travail est nécessaire aux enfants, précisément parce que les enfants ne sauraient être considérés comme de véritables travailleurs, et ils ne peuvent être considérés comme de véritables travailleurs, parce qu'ils sont incapables de fixer longtemps leur attention sur le même sujet. Fourier méconnaît le rôle que jouent, comme conditions de la fécondité du travail, comme agents du progrès, l'attention et l'habitude. Qu'est-ce que le travail ? C'est une série de mouvements continus, répétés, enchaînés par une pensée et une prévision. Supposez des sensations très-variées, et il n'y a pas d'idées ; des idées très-variées, et il n'y a pas de raisonnement : des mouvements très-variés, et il n'y a pas de travail. La variété, en faisant le travail plus attrayant, le fait nécessairement moins intense et moins productif. La continuité est nécessaire non-seulement au point de vue de la quantité, mais encore de la qualité et de la perfection du travail. Dans l'association fouriériste, où l'on ne fera la même besogne qu'une fois par semaine, et pendant une heure ou deux seulement, on n'y fera certainement rien que de médiocre, à moins que le fouriérisme n'ait le secret de changer la nature humaine. « *Avec des hommes faits*, dit M. Chevalier, *il y a la mise en train qui est lente, parce que notre esprit et nos sens ne sont pas des mécaniques qui se mettent instantanément au point qu'on veut ; souvent les courtes séances cesseraient au moment où enfin l'on serait parfaitement en train. La brièveté des séances occasionnerait donc une grande déperdition de forces vives, indépendamment d'une énorme perte de temps pour le passage d'une besogne à l'autre, quoi qu'en ait dit Fourier, qui a oublié de faire le compte des nombreux quarts d'heure de grâce qu'on se donnerait dans tout ce mouvement. Ainsi l'alternance et la variété sur lesquelles il compte pour rendre le travail attrayant seraient des manœuvres ruineuses.* »

Il faut ajouter que la brièveté des séances et l'extrême variété des occupations détruisent l'idée même d'association, au moins telle qu'elle peut entrer dans l'esprit des civilisés. Le groupe, la série de Fourier, avec le renouvellement rapide, incessant de son personnel, ne saurait se constituer et vivre. Où est le point fixe, la monade permanente, qui lui donnent unité, forme et consistance? Ce que Fourier appelle l'engrenage des groupes, des séries, et auquel il attache une grande importance, ressemble fort au *tourbillon vital* des physiologistes mais les êtres vivants possèdent une force qui maintient l'unité et la permanence de la forme malgré le renouvellement incessant de la matière, et nous ne voyons pas que le phalanstère ait une pareille force à son service.

Pas plus que sur l'attraction directe au travail résultant de la variété des occupations, il n'est permis de compter sur l'attraction indirecte, sur l'excitation, qui naît du plaisir qu'on a de se trouver ensemble, de travailler en présence des amis et amies. Les ressorts d'amitié, d'amour, etc., mis en jeu, ne peuvent être qu'une cause de distractions continues. Ce gai travail ne saurait être productif. « *L'étude de la grande industrie*, dit M. Chevalier, *laisse chez l'observateur la conviction que les bons ateliers, ceux où l'on fait beaucoup de besogne, ne sont pas ceux où l'on se livre à la gaieté, mais bien ceux où l'on ne souffle pas une parole, afin que chacun soit tout entier à sa tâche. Atelier bavard et distrait, mauvais*

atelier. Le plus fécond des ouvriers, celui de l'Angleterre ou des États-Unis, ce forgeron qui dans sa journée, pétrit un si grand nombre de barres de fer sous les cylindres, ce maçon qui pose une si incroyable quantité de briques est, à l'œuvre, un homme fort taciturne, et il ferait un mauvais parti à son apprenti si celui-ci l'interrompait pour lui dire des lazzi ou lui réciter des sonnets. L'ouvrière modèle, celle de Lowell, ne caquette pas davantage, à son banc à broches. Tenons pour certain que l'attraction aimable et galante, qui doit, selon Fourier, animer l'industrie et en accroître la puissance, est bonne tout juste pour faire faire des tours de force dans une partie de campagne, mais qu'elle aurait pour résultat de désorganiser le travail. Ne transportons pas l'industrie sur les rives du fleuve de Tendre ; elle ne s'y reconnaîtrait plus, et s'y perdrait. »

Que dire enfin du minimum en vêtement, logement, nourriture, etc., promis et assuré à chaque sociétaire, même dans le cas du refus de travailler ? Fourier et ses disciples sont convaincus que ce minimum, assuré à celui qui ne travaillera pas, ne sera pas un encouragement à la paresse, parce que la paresse, au phalanstère, ne sera qu'une anomalie provenant du dérangement des facultés. On doit reconnaître que l'idée de la garantie d'un minimum se lie à celle du travail aimé, recherché par lui-même. Nier le travail attrayant, c'est nier la possibilité d'une telle garantie. Or, l'étude positive de la nature humaine ne permet pas d'admettre que le travail puisse jamais, quelles que soient les combinaisons sociétaires, porter en lui-même, en dehors de tout but d'utilité, un attrait capable de surmonter notre tendance à la paresse physique et intellectuelle.

Page 900

ATTRACTION [pp. 900-904] SYSTÈME DE CH. FOURIER.

Philos. Dans le système de Fourier, *Attraction passionnelle ou passionnée*, Penchants qui entament chaque individu vers un emploi particulier. L'attraction passionnelle est un des plus grands sujets d'études et de méditations pour l'éducateur et l'homme d'État (Delbruck.) On lit, gravées sur la tombe de Fourier, au cimetière Montmartre, à Paris, les deux formules suivantes :

LES ATTRACTIONS SONT PROPORTIONNELLES AUX DESTINÉES ; LA SÉRIE DISTRIBUE LES HARMONIES. (Delbruck.)

Page 904

ATTRACTIONNEL, ELLE adj. (a-trak-sio-nèl, è-le rad. attraction).

Philos. Dans le système de Fourier, Qui produit l'attraction et qui y participe : *Dieu est assuré de nous voir tomber dans le malheur sous tous les codes venant de la raison humaine, par cela seul qu'ils ne seront pas ATTRACTIONNELS et que le législateur n'a pas la faculté d'inspirer attraction pour ses prescriptions. (Fourier.) Si nous voulons nous rallier à cette unité, il faut découvrir un régime social ATTRACTIONNEL dirigé par la seule attraction. (Fourier)*

Page 1063

AVERTISSEMENT AUX PROPRIÉTAIRES ou *Lettre à M. Considerant sur la défense de la propriété*, brochure publiée par Proudhon, en 1842, avec cette épigraphe : *La propriété, c'est le monopole* (tous les économistes).

L'auteur commence par signaler, comme l'expression la plus éclatante du mouvement civilisateur, une espèce de conspiration instinctive qu'il découvre partout contre la propriété. Le régime propriétaire est menacé, et par le développement du droit administratif, et surtout par l'analyse économique. Économistes industriels, financiers, légistes et moralistes, travaillent avec une émulation naïve à cette démolition ; les efforts inconscients de ces quatre espèces viennent, comme autant de rayons, converger à un point commun, qui est le but suprême de la science et qu'on peut, à défaut d'un nom plus précis, appeler droit de possession

ou égalité. En un mot, la propriété va se transformant, se dénaturant, se détruisant ; elle fut légitime comme préparation à l'ordre, comme moyen de transition, non comme institution définitive. Il est absurde d'attribuer à ce fait d'embryologie sociale une perfection et une perpétuité qu'il n'a pas. Quand l'être organisé s'éveille à la vie, il puise sa première nourriture à une source spéciale et préparée pour lui seul ; mais voici que la plante grandit, que l'enfant croît et se fortifie ; aussitôt les cotylédons tombent, la mamelle se dessèche et tarit. Ne voit-on pas que la propriété est épuisée et que ses fils vigoureux demandent une plus forte nourriture ?

C'est à Adam Smith et à Ricardo que Proudhon va demander les prémisses de ses raisonnements égalitaires. Ces économistes, dit-il, ont remarqué les premiers que la véritable mesure des valeurs était le travail des hommes. De là cette formule : *Chaque produit vaut ce qu'il a coûté de temps et de dépense*. Contre les conséquences de ce principe, on objecte vainement la distinction de la valeur en usage et de la valeur en échange. La valeur en usage, l'utilité naturelle, ne tombant pas sous la production, ne doit pas affecter l'échange ; on doit distinguer entre les choses de consommation journalière et les instruments de production ; ceux-ci doivent rester inaliénables ; il doit être défendu de les accaparer à l'aide d'économies individuelles. Pas plus que l'instrument naturel de production, le talent naturel ne doit figurer dans une catégorie parallèle au travail, comme principe et mesure de la valeur. Que la capacité acquise soit rangée dans les frais de production, rien de mieux ; mais les inégalités naturelles de talent doivent disparaître par la spécialisation rationnelle et la classification régulière des fonctions et par le nivellement, ou, si l'on aime mieux, l'équilibre des intelligences, équilibre qu'amèneront naturellement l'instruction incessante des masses et l'accumulation de la science générale. Ainsi tombe la formule fouriériste : *Capital, travail et talent*. En conservant des degrés différents de fortune, le phalanstère maintient la distinction de riches et de pauvres. Or, toutes les misères sociales viennent de cette source. La société, dans son ensemble, peut gagner en morale, en lumières, même en richesse ; mais tant que cette société renferme des moyens et des extrêmes, il n'y a pas de félicité publique.

Du reste, trois préjugés scientifiques s'élèvent contre le fouriérisme, avant tout examen de détail. D'abord, il y a opposition entre un mécanisme industriel qui exclut la divergence d'intérêts, la loi d'offre et de demande, la concurrence, et un mode de distribution des revenus qui conserve les catégories sociales résultant du régime propriétaire. Ensuite, la prétendue science sociale de Fourier ne présente nullement ce caractère commun toutes les sciences, de partir de vérités simples et universelles et de s'élever ensuite à l'infini, conséquemment de laisser le champ toujours ouvert à de nouvelles études, et d'exciter l'esprit par des problèmes sans cesse renaissants. Enfin, la méthode de Fourier, méthode dite du *grand écart* qui consiste à se placer tout à fait en dehors des idées civilisées et de rompre brusquement avec toutes les notions anté-harmoniques, est à bon droit suspecte, en ce qu'elle déclare non avenu le travail de l'humanité, et refuse de reconnaître un sens à l'histoire.

En terminant sa brochure, l'auteur s'adresse aux égalitaires d'abord, puis aux propriétaires. Aux premiers il dit « *Plus de sociétés secrètes ; plus d'insurrections. Détruisez le gouvernement actuel (c'était le gouvernement de Louis-Philippe), et au lieu de cette égalité à laquelle vos cœurs généreux aspirent, vous n'obtiendrez qu'une répétition de la république conventionnelle ou directoriale, interrompue violemment elle-même il y a quarante-quatre ans, au 18 brumaire* ». Aux seconds, il dit : « *Votre propriété est indéfendable ; mais votre condition acquise, mais le bien-être de vos enfants et les avantages présents de vos familles, fondés sur un ordre de choses que vous n'avez point fait, sont inviolables et sacrés. Ne craignez donc rien pour vous ni pour vos jouissances. Mais n'espérez, d'ailleurs, ni par concessions, ni par raisonnements, nous faire revenir de ce que vous appelez fanatisme et chimère, et qui n'est que le sentiment de nos justes droits : l'enthousiasme qui nous possède, l'enthousiasme de l'égalité est inconnu de*

vous. C'est une ivresse plus forte que le vin, plus pénétrante que l'amour, passion ou fureur divine, que le délire des Léonidas, des saint Bernard et des Michel-Ange n'égalait jamais ». Proudhon est tout entier dans ce dernier passage.

1867, T. 2

Page 17

[Extrait de l'article "**BABYSME**" (pp. 14-18)]

On peut signaler entre le babysme et les théories socialistes de notre Occident, par exemple, les doctrines de Fourier et d'Enfantin, plus d'un rapprochement curieux la place faite à la femme dans l'unité prophétique, la négation très accentuée de l'ascétisme, la glorification de l'industrie, la réhabilitation des plaisirs et du luxe ; on sait que le fouriérisme a, comme le babysme, sa mathématique sociale, qu'il prescrit de l'appliquer à l'organisation des séries, et qu'il voit, lui aussi, naître de cette application le rétablissement de l'harmonie dans la nature.

PAGE 20

BACCHANTES

Nom donné par Fourier à des femmes qui, dans son système, sont aussi nécessaires que les vestales, bien qu'il leur attribue des fonctions toutes différentes. Aussi, à côté des **BACCHANTES** qui exercent la vertu de fraternité et qui se vouent au plaisir de tout le genre humain, on trouvera des vestales, des jouvencelles d'une fidélité assurée. (Fourier.)

PAGE 220

BARBIER, Olivier Alexandre

Bibliographe, né à Paris en 1806 [décédé en 1888], est attaché, depuis 1832, à la Bibliothèque impériale, où il est actuellement conservateur sous-directeur adjoint. On a de lui : *Notice bibliographique sur Charles Fourier*, insérée dans le Journal de la librairie de 1837. [Voir : Supplément t. 17, p. 473]

PAGE 264

BARRIER, François Marguerite. Né à Saint-Étienne vers 1815 [20/1/1813-9/7/1870]

Après avoir été reçu docteur à la faculté de Paris, en 1840, il alla se fixer à Lyon, où il est devenu successivement chirurgien de l'hôpital de la Charité et professeur clinique chirurgicale à l'école de médecine. M. Barrier s'est adonné tout particulièrement à l'étude et au traitement des maladies des enfants, et s'est acquis une réputation méritée. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont *Mémoire sur le diagnostic de la méningite chez les enfants*, etc. (Paris et Lyon, 1842) ; *Considérations sur les caractères de la vie dans l'enfance* (1842) ; *Traité pratique des maladies de l'enfance* (1842, 2 vol.), *Esquisse d'une analogie de l'homme et de l'humanité* (1846, etc.).

Tome 16, 1^{er} Supplément Page 297

Médecin français. Il est mort à Montfort-l'Amaury en 1870. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *Considérations sur l'établissement des crèches dans la ville de Lyon* (Lyon, 1847, in-18), *Observations et remarques sur la rupture de l'ankylose de la hanche* (1860, in-8) ; *Principes de sociologie* (1867, 2 vol., in-18) ; *Catéchisme du socialisme libéral et rationnel* (1869, in-12), abrégé de l'ouvrage précédent.

PAGE 275

BARTHE, Marcel

Homme politique et avocat français, né à Pau en 1813[-1900]. Son père, maître ouvrier, le fit élever avec soin et l'envoya à Paris pour y faire son droit. Le jeune homme, entraîné par

ses goûts littéraires, prit une part active dans la grande querelle des classiques et des romantiques, publia des articles dans l'*Artiste* et le *Temps* et, de retour dans sa ville natale, il se fit inscrire au tableau des avocats. Il se livra alors avec ardeur à l'étude des questions sociales que Fourier et Saint-Simon avaient mises à l'ordre du jour, se montra partisan des idées phalanstériennes mais, loin de professer, en matière politique, l'indifférence recommandée par le chef de l'école sociétaire, il fit une vive opposition à la monarchie de Juillet et se rangea parmi les membres du parti avancé, qui l'envoya siéger au conseil municipal. Élu député à la Constituante, lors des élections complémentaires du mois de juin 1848, il devint membre du comité de l'instruction publique, se prononça contre les idées socialistes, suivit la politique représentée par le général Cavaignac et, après l'élection présidentielle, il vota le plus souvent avec la gauche. Non réélu à l'Assemblée législative, il revint prendre sa place au barreau de Pau, où il publia en 1850, une brochure intitulée *Du Crédit foncier*. Toujours fidèle à ses convictions libérales, M. Marcel Barthe est resté longtemps à l'écart de la politique active. Ayant posé, en 1865, sa candidature dans les Basses-Pyrénées, en opposition à celle du candidat officiel, il échoua ; mais il n'en sortit pas moins de la lutte avec une importante minorité de 6, 000 voix.

PAGE 343

BATAILLE DE BABYLONE (In Notice *Bataille* pp. 340-348)

D'après ce titre belliqueux, on s'attend sans doute à quelque combat sanglant comme celui qui aurait pu précéder l'entrée d'Alexandre dans la Chaldée. Que le lecteur se rassure, car cette *Bataille de Babylone* rentre entièrement dans le système très-pacifique de Fourier : la lutte que nous allons analyser n'exige que de bonnes dents, de bonnes fourchettes et des couteaux bien affûtés qui n'ont rien d'homicide. Après la lutte, au lieu de ces images qui font frémir les optimistes les plus endurcis, au lieu de débris humains, les ruines n'offriront à l'œil que les restes de quelques petits pâtés et le spectacle de nombreuses bouteilles vides. Les gastronomes seuls pourront s'émouvoir en présence de ce carnage pantagruélique.

Les rivalités et le goût des batailles étant enracinés trop profondément dans le cœur humain pour qu'il soit possible de les en arracher entièrement, Ch. Fourier dans son *Système harmonien* a tourné habilement la difficulté. Au lieu de prétendre étouffer les germes d'émulation entre les différents peuples, il les accepte, il les maintient, mais à la condition d'en modifier complètement la nature et la direction ; en un mot, il met la caricature à la place du drame, et métamorphose le sabre du conquérant en une batte d'Arlequin. Il n'a pas la prétention de supprimer les batailles ; mais il veut que l'industrie, à laquelle la guerre porte un coup mortel, en retire des fruits utiles. Qu'on propose aux armées, pour prix de la victoire, non plus une ville ou une province, mais une palme pacifique pour la perfection dans un genre d'industrie quelconque. C'est la donnée sur laquelle repose le principe des expositions universelles, dont la vogue va sans cesse en croissant, avec cette différence que, dans les expositions, on récompense plutôt les succès ayant rapport aux arts ou à la partie artistique de l'industrie, tandis que Fourier va chercher pour sujet de concurrence une chose tout à fait commune. La grande médaille d'honneur sera décernée au peuple qui se sera le plus distingué dans la confection des petits pâtés. Écoutons l'*Homère* de cette *gastromachie*, dont le champ de bataille est Babylone.

« Soixante empires, qui veulent concourir, ont apporté leurs matériaux, leurs farines et objets de garniture, les sortes de vins convenables à leurs espèces de pâtés. Chaque empire a choisi les gastronomes et pâtisseries les plus aptes à soutenir l'honneur national et à faire triompher ses petits pâtés. Avant son arrivée, chaque armée a envoyé les ingénieurs disposer les cuisines de bataille. Les juges siègent à Babylone et sont tirés, autant qu'il se peut, de tous les empires du globe.

« L'armée forte de 600 000 combattants et de deux cents systèmes de petits pâtés prend po-

sition sur l'Euphrate formant une ligne d'environ cent vingt lieues moitié au-dessus, moitié au-dessous du fleuve. Avant l'ouverture de la campagne soixante cohortes de pâtissiers d'élite se détacheront pour le service de la haute cuisine de bataille du grand Sanhédrin gastrosophique de Babylone. C'est un haut jury qui fait fonction de concile œcuménique sur la matière. En même temps, on détache des soixante armées cent vingt bataillons de pâtissiers de ligne qui se répartissent par escouades, de chaque armée, pour fabriquer les petits pâtés selon les instructions de leurs chefs. Chacune des soixante armées se classe dans le centre ou aux ailes suivant la nature de ses prétentions.

L'aile droite en petits pâtés farcis.	20
Le centre en vol-au-vent à sauce.	25
L'aile gauche en mirlitons garnis.	15
	60

« L'affaire s'engage par des fourrés de l'un des trois corps soit de l'aile gauche sur les mirlitons qui sont dégustés à Babylone par le grand Sanhédrin. On ne peut présenter au concours plus de deux à trois systèmes par jour. La dégustation deviendrait confuse si elle excédait le nombre trois.

« Au bout d'une semaine employée à la dégustation des systèmes de l'aile gauche, le Sanhédrin rend un jugement provisoire d'après lequel les trois empires, France, Japon et Californie, ont remporté un très-grand avantage, et tels systèmes de mirlitons présentés par eux sont admis provisoirement. »

Laissant de côté les détails de la bataille qui sont fort compliqués, nous passerons à l'issue de la lute gastrosophique.

« A la fin de la campagne, il y aura eu vingt-cinq empires vaincus et trente-six triomphants. Un même empire peut réussir à faire adopter deux ou trois espèces de sa composition, ce qui explique ce chiffre de soixante et un, lorsque nous n'avons annoncé que soixante empires prêts à entrer en lice, ou, pour mieux dire, en fourneaux.

« Au jour du triomphe, les vainqueurs sont honorés d'une salve d'armée. Par exemple Apicius est vainqueur principal ; on sert ses petits pâtés au début du dîner. À l'instant les 600 000 athlètes s'arment de bouteilles de vin mousseux, dont le bouchon ébranlé et contenu par le pouce est prêt à partir. Les commandants font face à la tour d'ordre de Babylone et, au moment où son télégraphe donne le signal du feu on fait partir à la fois les 300 000 bouchons. Leur fracas, accompagné des cris de vive Apicius, retentit au loin dans les antres des monts de l'Euphrate. Au même instant, Apicius reçoit du chef du Sanhédrin la médaille d'or portant en exergue : la médaille d'or portant en exergue : « À Apicius, triomphateur en petits pâtés à la bataille de Babylone, donnée par les soixante empires. » Leur nom est gravé sur le revers de la médaille. »

Nous avons extrait presque en entier le passage de la Bataille de Babylone du tome deuxième du *Traité d'association* de Fourier, en ayant soin de le rendre intelligible, afin que nos lecteurs puissent savoir à quoi s'en tenir sur ce thème d'interminables plaisanteries dirigées contre son inventeur. On voit maintenant que, si le texte est original, bizarre, excentrique, l'idée, au fond, n'est nullement ridicule, et cependant des esprits sérieux, prenant la chose au pied de la lettre, n'y ont presque rien compris. Le P. Félix, dans une récente conférence sur ou plutôt contre l'économie politique s'est trompé en attribuant cette fantaisie à la science des Turgot, des Smith et des Laboulaye, et plus gravement encore dans l'explication qu'il a essayé d'en donner. M. Henri Baudrillart, plaidant pour l'économie politique contre l'orateur sacré, ne voit dans la Bataille de Babylone qu'une bouffonnerie rabelaisienne. Nous avons essayé de démontrer à nos lecteurs que l'idée de Fourier avait une portée véritable, sans toutefois y ajouter, vu l'excentricité de la forme, plus d'importance que Fourier lui-même, qui riait le premier de sa bataille gastrosophique.

On le sait ce rêveur pacifique soupirait après une *harmonie universelle*. Or, qu'y a-t-il de

plus opposé à *l'harmonie* que la guerre, le tumulte, le choc de deux armées et le chaos des batailles ? Aussi Fourier dresse-t-il toutes batteries contre l'ennemi, et comme le sérieux lui paraît ici un pistolet de paille, il se décide à s'armer des grelots de la Folie. Cette tactique de guerre est un peu contre ses habitudes. Passons-lui donc cette fantaisie, comme nous pardonnerions à un éléphant de danser mal sur la corde. Son rire fart la grimace rire de philosophe, rire de réformateur. Quoi qu'il en soit, on fait souvent, en littérature, allusion à la *bataille de Babylone*. Voilà pourquoi nous devons, dans cet ouvrage, quelque développement à cette bataille, omise jusqu'ici par tous les dictionnaires.

PAGE 385

BAUDET-DULARY, Alexandre

Médecin et socialiste français, né vers 1790. Nommé député en 1831, il donna sa démission pour travailler activement à la réalisation du système de Fourier, dont il avait adopté les idées. Il fit même un essai pratique sur ses propriétés ; mais cet essai ne fut, en réalité, qu'une exploitation agricole, à laquelle il essaya d'appliquer quelques-unes des idées du maître. Il a laissé quelques écrits, entre autres *Crise sociale* (1834) ; *Essai sur les harmonies physiologiques* (1838-1845) ; *Hygiène populaire* (1856), etc. ; *Principes et résumé de physiologie* (1859).

Page 792

BLANC, Julien

Littérateur français, né en 1796, mort à Paris en 1865, était fils d'un consul général à Naples sous le premier empire, allié aux plus grandes familles de Marseille. Né dans l'opulence, il perdit sa fortune lors de la révolution de 1830, et dut demander au travail son pain quotidien. Le saint-simonisme, dont il avait suivi les premiers débuts, ne l'avait pas satisfait. La lecture des ouvrages de Charles Fourier vint répondre à toutes ses aspirations. Ami du célèbre réformateur et plus tard de Victor Considerant, d'Allyre Bureau et de Cantagrel, il fut bientôt leur collaborateur et leur émule, participant à tous les organes de publicité qui, de 1833 à 1852, répandirent les doctrines du maître. Avec eux, il fonda successivement la *Phalange*, le *Phalanstère*, la *Démocratie pacifique*, ces trois publications fouriéristes, dont la dernière disparut après le coup d'État du 2 décembre. Grammairien, littérateur, logicien, il était, pour ainsi dire, le censeur de la rédaction ; c'est lui qui disciplinait la syntaxe et la fougue de style de tous ces journalistes improvisés qui écrivaient avec l'épée d'officier d'artillerie, le pinceau du peintre ou le crayon de l'architecte. À ce labeur gratuit, il dépensait un dévouement sans bornes. Champion modeste, mais infatigable de la démocratie, Julien Blanc a consacré toute sa vie à son triomphe. On lui doit, entre autres travaux, *l'Enseignement méthodique de l'orthographe d'usage*, ouvrage recommandé par le conseil de l'instruction publique, et qui a été l'objet de récompenses et d'éloges de la part de plusieurs sociétés protectrices de l'enseignement.

Page 1420

BUREAU, Allyre

Homme politique et publiciste français, né à Cherbourg en 1810, mort en 1859. Élève de l'École polytechnique lors de la révolution de Juillet, il prit les armes contre la royauté, donna sa démission d'officier d'artillerie en 1832, et fut successivement professeur de mathématiques, élève du Conservatoire, professeur de musique, et artiste de l'orchestre du Théâtre Italien. Ami de Considerant et partisan de la doctrine phalanstérienne, il entra en 1840 à la rédaction de la *Démocratie pacifique*, à laquelle il collabora activement jusqu'à la suppression du journal. En 1848 et 1849, les démocrates de la Marne le portèrent, mais sans succès, comme candidat à la représentation nationale. À la suite de la journée du 13 juin, il fut emprisonné plusieurs mois. Outre ses nombreux articles dans la *Démocratie*, il a publié

plusieurs brochures politiques, et plus récemment des traductions de romans anglais, tels que les *Chasseurs de chevelures* ; le *Corps des Riflemen* (1854), le *Buffalo blanc* (1856), du capitaine Mayne Reid, etc. On lui doit en outre plusieurs compositions musicales.

1867, T. 3

Page 7

CABALISTE s. f. (kbli-ste, rad. cabale).

Philos. sociale. Passion de la cabale, de l'intrigue, dans le système de Fourier : La **CABALISTE** est la passion favorite des femmes. (Fourier.) La **CABALISTE** ou esprit de parti, c'est la manie de l'intrigue, très ardente chez les courtisans, les ambitieux, les commerçants, le monde galant, etc. (Fourier.) Ce sont tous les producteurs qui, par la **CABALISTE**, se toisent et s'évaluent les uns les autres. (Proud.)

Encycl. Douze passions, selon Ch. Fourier, mettent en jeu l'activité humaine ; cinq sensibles, c'est-à-dire se rapportant à nos cinq sens ; quatre affectives, l'amitié, l'amour, le familisme et l'ambition ; trois distributives, la cabaliste, l'alternante ou papillonne et la composite. Fourier donne à ces trois dernières le nom de distributives, à cause du rôle qu'il leur fait jouer dans l'organisation essentiellement mobile de ses groupes industriels. Ne sachant utiliser la **CABALISTE**, les philosophes l'ont proscrite, bien que ce soient les hommes les plus intrigants du monde ; mais rien de plus précieux en harmonie que l'essor de cette passion condamnée par les civilisés. C'est elle qui assure la perfection générale de l'industrie sociétaire. La modération passionnelle ne peut donner que la médiocrité industrielle. La douce fraternité, l'unité d'opinions, l'absence de dissidences, sont la négation du progrès. Grâce à la cabaliste, le travail de chaque série atteint le plus haut degré de perfection par suite des rivalités ardentes qui règnent entre les divers groupes, tous engoués de leur branche de travail, tous déployant leur amour-propre pour y exceller. La cabaliste ne peut qu'être nuisible, sans nul doute, dans l'état familial et morcelé mais c'est à l'état sociétaire que le Créateur nous destine ; et c'est parce que telle est notre destination qu'il a mis en nous les ressorts convenables à l'état sociétaire. « *S'il nous avait créés pour l'état familial et morcelé, il nous aurait donné des passions molles et apathiques, telles que les désire la philosophie. Aussi voyons-nous, dans toute assemblée délibérante, les hommes devenir des cabaleurs fieffés. La divinité les persifle quand ils vont lui adresser la stupide prière de les rendre tous frères, tous unis d'opinion, selon le vœu de Platon et de Sénèque* ». Dieu leur répond : « *J'ai depuis des milliards de siècles créé les passions telles que les exigeait l'unité de l'univers ; je n'irai pas les changer pour complaire aux philosophes d'un globule imperceptible qui doit rester, comme tous les autres, soumis aux douze passions, et notamment à la dixième, la cabaliste.* »

CABALISTIQUEMENT adv. (ka-ba-li-sti-ke-man ; rad. cabalistique).

D'une façon cabalistique. Des caractères **CABALISTIQUEMENT** bizarres.

Philos. sociale. Par la cabaliste, par la passion de la cabale, chacun exerce passionnément et **CABALISTIQUEMENT** sur-telle espèce ou variété. (Fourier.)

Pages 225-226

CAMPANELLA, Thomas. , célèbre philosophe italien, né le 5 septembre 1568 à Stilo, petit bourg de Calabre, mort à Paris en 1639.

[Page 226 – Discussion des idées de Campanella] Du reste, le travail, dans la Ville du soleil, n'a rien de dur ni de pénible ; il devient si attrayant qu'il semble une véritable fête, et que nul ne s'y refuse. Les enfants, dès l'âge le plus tendre, sont placés au milieu des instruments de tous les arts et de tous les métiers, afin que leur vocation s'éveille ; la gloire consiste à connaître le plus grand nombre d'arts, à être apte au plus grand nombre de professions ; et

nous sommes, dit Campanella, l'objet des railleries des solariens, parce que nous avons attaché l'idée de bassesse au travail et l'idée de noblesse à l'oisiveté. Il faut noter cette idée d'un attrait inhérent au travail et rendant inutile le mobile intéressé dans l'organisation théocratique, autoritaire, rêvée par Campanella, elle ne peut jouer qu'un rôle accessoire elle vient seulement se joindre au dévouement pour le rendre plus facile. Le travail attrayant est, au contraire, la base fondamentale de l'association imaginée de nos jours par Fourier ; l'inventeur du phalanstère s'éloigne de Campanella et, en général, de tous les autres utopistes, en ce qu'il ne supprime pas le mobile intéressé, mais le fait rentrer dans l'ensemble des mobiles passionnels, et, de plus, en ce que sa foi à l'harmonie spontanée des passions dans les conditions qu'il indique, le dispense de faire appel à l'autorité et au dévouement.

Page 247

CANARD, s. m. (ka-nar – pour l'étym. v. la partie encyclopédique).

Pop. Mari fidèle, par allusion aux canards qui aiment à marcher de compagnie : Mon canard me conduit ce soir à l'Opéra. (Ricard.)

Fourier a fait du canard l'emblème du mari qui adore sa femme, et se laisse gouverner par elle *Le canard est l'emblème du mari subjugué, ensorcelé, ne voyant que par les yeux de sa femme.* (Fourier.)

Page 286

CANTAGREL, François Jean

Publiciste et homme politique, né à Amboise le 27 juin 1810 [décédé à Paris le 27 février 1887]. Venu à Paris en 1827, il fit ses débuts littéraires dans *l'Artiste*, où il écrivit sur les beaux-arts, de 1834 à 1838. À cette dernière date, il était conducteur des ponts et chaussées, architecte et étudiant en droit, lorsque la lecture et l'étude des ouvrages de Charles Fourier et de Considérant l'amènèrent à se consacrer exclusivement à la propagation de la doctrine sociétaire. Son premier ouvrage fut le *Fou du Palais-Royal*, publié en 1841, et qui eut plusieurs éditions. L'auteur y développe, sous forme de dialogue, les idées de Fourier et s'efforce de répondre aux objections qu'elles soulèvent. Collaborateur assidu, puis gérant du journal phalanstérien la *Phalange*, qui devint, en 1843, la *Démocratie pacifique*, il publia, de 1843 à 1848, diverses brochures une étude sur les colonies agricoles, Mettray et Ostwald ; une autre sous ce titre *Quinze millions à gagner sur les bords de la Cisse* ; une troisième, intéressante et remarquable sur *l'Organisation des travaux publics et la Réforme des ponts et chaussées* (1847).

Le 3 février 1848, lorsque les étudiants de Paris allèrent porter aux journaux leur pétition à la Chambre pour le rétablissement des chaires de MM. Michelet, Quinet et Mickiewicz, M. Cantagrel, qui les reçut à la *Démocratie pacifique*, leur adressa ces paroles, qui furent signalées le lendemain par le *Journal des Débats*. Nous sommes vos aînés de 1830, nous avons fait notre devoir alors ; à vous de faire le vôtre aujourd'hui. Amis, il faut jeter un trait d'union entre 1830 et 1848. » Après la révolution de 1848, il se présenta aux suffrages des électeurs de l'Aveyron et réunit près de 15, 000 voix, ce qui ne put toutefois l'amener à la Constituante ; mais, en mai 1849, le département de Loir-et-Cher l'envoya à l'Assemblée législative. Il n'y siégea que six semaines et ne monta guère à la tribune que pour y faire entendre, au nom de ses amis politiques, une énergique protestation contre la destruction de la république romaine, qu'il considérait comme une violation de la Constitution.

Décrété d'accusation et traduit devant la haute cour de Versailles pour sa participation à la manifestation du 13 juin 1849, M. Cantagrel quitta la France et trouva un refuge en Belgique. Condamné par contumace à la déportation à perpétuité et à la mort civile, il visita l'Angleterre et les États-Unis, puis revint, en 1851, en Belgique, où il publia trois volumes sur la question religieuse, alors soulevée par Eugène Sue et par M. Quinet. *Comment les*

dogmes commencent (1857) ; *Nécessité d'un nouveau symbole* (1858) ; *D'où nous venons, où nous allons, où nous sommes* (1858). M. Cantagrel n'entend pas que, en sortant du catholicisme, nous nous arrêtions, comme le veulent Eugène Sue et M. Quinet. dans l'unitarisme de Channing. Armé de la méthode analogique du fouriérisme, qu'il considère comme un instrument puissant de découvertes, il marche à la recherche d'un nouveau dogme, d'une nouvelle religion, qui doit être plus compréhensive que tout ce que nous avons vu jusqu'à ce jour. Le résultat de cette recherche est une conception de Dieu dans laquelle il prétend concilier le point de vue monothéiste, le point de vue polythéiste et le point de vue panthéiste, et par laquelle il prétend satisfaire aux exigences des trois ressorts de l'âme humaine, du cœur, des sens et de l'intelligence. Le Dieu de M. Cantagrel nous paraît présenter des traits assez frappants de ressemblance avec ceux des philosophes qui ont passé par l'école saint-simonienne.

En 1858 et 1859, M. Cantagrel dirigeait à Neufchâtel (Suisse) le journal *L'Indépendant*. Nous devons rappeler que ce journal prit une part active et utile aux luttes pacifiques de la constitution neuchâteloise. À cette occasion, M. Cantagrel publia sous ce titre l'*Élection véridique ou la Sincérité représentative assurée par le vole secret et libre*, une brochure où se trouve exposé un système électoral fondé sur des bases nouvelles, et que la Constituante de Neufchâtel fut sur le point d'adopter.

Deux opinions divisent, en politique, les disciples de Fourier. Les uns regrettent que les phalanstériens se soient mêlés aux luttes politiques ; ils pensent que les idées de l'école sociale seraient depuis longtemps réalisées, si les chefs de cette école s'étaient renfermés dans un rôle purement doctrinal. D'autres, au contraire, soutiennent que, pour faire pénétrer dans le monde une idée nouvelle, les propagateurs de cette idée ne doivent rester étrangers à rien de ce qui intéresse leurs contemporains ; que les expérimentations sociales les plus rationnelles échouent fatalement dans un milieu politique réfractaire ; qu'il importe, par conséquent, au plus haut degré, d'agir sur ce milieu pour le modifier. M. Cantagrel a été, dans l'école fouriériste, un des défenseurs de cette dernière opinion. On conçoit dès lors qu'en politique il repousse le système de l'abstention. Aussi, rentré en France à la fin de 1859, après l'amnistie, qui a suivi la guerre d'Italie, on l'a vu se présenter aux élections de 1863, dans la deuxième circonscription du département de Loir-et-Cher, où il a obtenu près de six mille voix, et à Paris, où sa candidature n'a guère été, pour lui et ses amis, qu'une occasion de protester contre celle de M. Darimon.

[Voir : Supplément t. 17, p. 723]

Page 672

CÉLÉBRISME s. f.

Dans le système de Fourier, passion de la célébrité, amour de la gloire ; *Je nomme célébrité une noble ambition, une ostentation digne de louange* (Fourier)

Page 721

CENTIGYNE adj. (san-ti-ji-ne du lat. centum, cent, et du gr. gunê, femme)

Se dit, dans le système social de Fourier, d'une association de cent ménages travaillant et vivant en commun. *L'essai du ménage centigyne est la plus belle manœuvre de casse-cou qu'on puisse imaginer en politique sociale, car elle va au but en moins de trois mois.* (Fourier.)

Page 890

CHAMP-DE-MARS [Son réaménagement aux premiers temps de la Révolution : travail attrayant]

[...] Oui, un écrivain a eu raison de voir dans cet élan prodigieux un des plus touchants, des plus charmants souvenirs de cet âge d'or de la Révolution, la solution du problème du travail

attrayant, cette, sublime idée, ou plutôt ce rêve, de Charles Fourier. Écoutez, en effet, ce qui suit, raconté par une actrice dans ses mémoires : « Les théâtres eux-mêmes se signalèrent ; chaque cavalier choisissait une dame à laquelle il offrait une bêche bien légère, ornée de rubans ; et, musique en tête, on allait au rendez-vous universel. Il fallut inventer un costume qui résistât à la poussière : une blouse de mousseline grise, des bas de soie et des brodequins de même couleur, une écharpe tricolore, un large chapeau de paille, elle fut la tenue d'artiste. [... »]

1869, T. 4

Pages 347-354

CITÉ [p. 348] Économie sociale. Cités ouvrières.

[...] Dans la plupart des villes industrielles, les ouvriers habitent des quartiers dont les rues sont étroites, sales, insalubres ; les logements mal distribués, dans de vieilles maisons, aussi peu aérées que possible par raison d'économie, et pour diminuer les impositions des portes et fenêtres. Toute une famille couche dans une même chambre, où il faut faire la cuisine sur un réchaud en été, sur le poêle en hiver, et conserver pendant tout un jour les épiluchures de légumes, les ordures et parfois les eaux sales. Quand des conduits sont construits dans la maison pour l'écoulement de ces eaux, ils le sont en général d'une façon telle que l'odeur empeste les escaliers et qu'elles séjournent plus ou moins sous les fenêtres. Ceux qui habitent ces logis ne sont pas les plus à plaindre : il en est à qui des caves servent de gîte, comme à Lille et à Saint-Quentin, ne recevant de lumière et d'air que par d'étroits soupiraux. Cet affreux état des habitations ouvrières est en contradiction flagrante avec notre civilisation, avec l'hygiène et la morale ; non-seulement il révèle une profonde misère, mais il l'aggrave encore. Pour être logé de cette façon, l'ouvrier doit payer, soit chaque mois, soit par trimestre, un loyer qui représente le dixième d'un salaire souvent insuffisant pour satisfaire aux nécessités les plus pressantes. Tant qu'il travaille, il arrive ordinairement à prélever cette dîme sur son salaire mais celui-ci ne permettant, dans le plus grand nombre des cas, aucune épargne, il s'ensuit que, dans les moments de chômage, l'ouvrier, ne pouvant plus payer intégralement son loyer, est sous le coup du droit de saisie dont la loi a armé le propriétaire, et peut être expulsé immédiatement de son pauvre domicile et jeté sur le pavé avec sa femme et ses enfants. Cette histoire douloureuse est celle d'un nombre considérable de travailleurs, et se répète avec une effrayante régularité tous les trois mois, dans presque toutes les villes industrielles. C'est elle qui inspira, en 1848, un des articles les plus éloquents de P.-J. Proudhon, le *Terme*, dont le souvenir vivra longtemps dans bien des mémoires.

Cette situation fut de tout temps l'une des plus vives préoccupations des réformateurs qu'intéressaient le sort et les souffrances des classes pauvres. Owen en Angleterre, Fourier et toute l'école socialiste en France, M. F. Lassalle et les économistes et communistes allemands, ont fait à ce sujet, dont ils comprenaient toute l'importance et les conséquences à la fois physiques et morales, des tentatives qu'il est aujourd'hui possible d'apprécier. Les uns, comme Owen, Cabet et Fourier, ont tenté de fonder la maison commune, sorte de cité fraternelle qui, jusqu'à ce jour, n'a eu qu'un médiocre succès et n'a pu, là où elle a été établie, conserver la pureté et la fidélité du type modèle. Les autres ont essayé de construire des habitations où le ménage, en trouvant tous les avantages que procure la solidarité, est pourtant le plus libre et le plus isolé possible ; ces dernières paraissent jouir de la faveur des classes auxquelles elles sont destinées, et devoir dans l'avenir servir à transformer dans une large mesure la propriété locative. [...]

CITÉ [p. 349] Économie sociale. Familistère de Guise.

Au nombre des cités établies dans les départements, il ne faut pas en oublier une dont quelques revues et quelques journaux se sont préoccupés et qu'ils ont signalée à l'attention pu-

blique ; c'est celle d'un industriel de Guise, M. Godin-Lemaire qui a fondé dans le département de l'Aisne un établissement connu sous le nom de *Familistère* où les nombreux ouvriers de sa fabrique trouvent à prix réduits le logement et toutes les denrées nécessaires à leur existence et à celle de leur famille. On a réuni dans cet établissement non-seulement le nécessaire, mais encore l'agréable l'ouvrier y trouve, aux heures de repos, outre les promenades qui entourent les constructions, des salles de lecture, de billard, de consommation, de bal même, et il y profite des agréments d'une société musicale dont il peut faire partie. Ici, ce ne sont plus de petites maisons comme à Mulhouse, mais bien une construction dont les bâtiments forment deux vastes parallélogrammes, avec cour au centre. Ce corps de bâtiments a un rez-de-chaussée, trois étages d'élévation et un développement extérieur de 394 m. Malgré ces dispositions architecturales, les logements sont agencés de telle sorte que les ménages y sont à peu près indépendants.

Le familistère de Guise comprend, non-seulement l'habitation, mais encore les services généraux tels que le chauffage l'éclairage, les bains et l'alimentation. À ce point de vue, le familistère peut être considéré comme une cité. Ainsi que l'indique le nom de cet établissement, l'idée en a été empruntée à Fourier, et, autant qu'on l'a pu, on a suivi le modèle tracé par le célèbre réformateur qui imagina le système du travail attrayant. Le familistère contient un pouponnat (on dirait ailleurs une crèche), où les parents placent leurs enfants jusqu'à l'âge de vingt-quatre à vingt-six mois et où ils reçoivent tous les soins qu'exigent leur âge et leur état. Après le pouponnat vient le bambinat (lisez salle d'asile) pour les enfants plus âgés ; puis l'école, divisée en 1^{re} et 2^e classe, et enfin l'école des adultes. Cet établissement, fondé en 1859, ne fut occupé qu'en 1860 ; l'année suivante, il comptait une population de 300 personnes, qui a été à peu près doublée en 1865 par l'achèvement d'un second bâtiment.

Une partie des constructions est encore à l'état de projet, et, lorsqu'elles seront achevées, elles pourront contenir un total d'environ 1, 200 personnes. Le prix des logements y est fixé d'après la surface, c'est-à-dire au mètre carré de plancher. Le mètre carré est fixé ainsi qu'il il suit : pour le rez-de-chaussée, 0 fr. 27 ; pour le premier étage, 0 fr. 29 ; pour le deuxième étage, 0 fr. 27 ; pour le troisième étage, 0 fr. 25 ; pour les caves et les greniers, 0 fr. 10, et 0 fr. 02 de plus sur les façades des cours extérieures du côté de la ville. À ce prix, la valeur de la location était, en 1866, de 34 fr. 80 par an.

Pages 369-370

CIVILISATION [pp. 366-372] SELON LA DOCTRINE FOURIÉRISTE.

Nous résumons ici les vues de l'école sociétaire sur la civilisation, en prenant pour guide principal le récent ouvrage de M. Barrier, intitulé *Principes de sociologie*.

Le mot civilisation, dont la signification est assez vague dans le langage ordinaire, prend, dans la langue et la doctrine de Fourier, un sens très précis, très déterminé. Selon Fourier, la vie sociale du genre humain s'est manifestée, suivant les temps et suivant les lieux, par des formes qui se distinguent entre elles d'une façon tranchée. La civilisation est une de ces formes, et la plus élevée jusqu'à à présent sur l'échelle du progrès. Pour se faire une idée de ce qui constitue en propre la civilisation, il faut préalablement jeter un coup d'œil rapide sur les formes sociales qui l'ont précédée. Fourier en admet quatre l'édénisme, la sauvagerie, le patriarcat et la barbarie.

Édénisme.

La première forme ou période sociale est l'édénisme, celle à laquelle se rapporterait la tradition du bonheur dont auraient joui les premiers humains. Suivant Fourier, ce bonheur, qui n'est point une fable, aurait eu pour cause la libre formation des groupes passionnels, laquelle s'explique par cinq circonstances qui n'existent plus parmi nous, savoir :

- 1° *l'absence de préjugés ;*
- 2° *la rareté numérique des habitants ;*
- 3° *l'absence des signes représentatifs de la richesse ;*
- 4° *l'absence des bêtes féroces ;*
- 5° *la beauté des êtres dans leur origine.*

L'édénisme doit à la formation spontanée des séries les caractères qui le distinguent des périodes qui l'ont suivi ; car, tandis qu'il a pour base d'organisation l'action libre des quatre passions, des groupes qui lient, associent, engrènent tous les membres de la réunion sociale les sociétés sauvage, patriarcale, barbare et civilisée ne reposent, elles, que sur l'action libre d'une seule de ces passions le familisme. Aussi, au lieu d'avoir des groupes liés, engrenés, associés, on n'a plus en quelque sorte que des familles plus ou moins étrangères les unes aux autres, isolées dans leur action, ennemies dans leurs intérêts. Cette distribution organique de la société est ce que Fourier nomme le morcellement, caractère commun aux quatre périodes sociales qui suivent l'édénisme. Ces périodes, à cause des conséquences générales du morcellement qui engendre toujours la lutte, le désordre, l'anarchie, sont appelées périodes de subversion. La paix régna dans la société édénique, dit Fourier, non pas à cause du bien-être général mais à cause d'une propriété inhérente aux séries, celle de développer et engrener méthodiquement les passions, qui, hors des séries progressives, s'entrechoquent, produisent la guerre et les discordes de toute espèce. Il faut se garder de croire qu'il ait régné aucune communauté dans cet ordre primitif. J'ai dit que toutes ces chimères philosophiques sont incompatibles avec les séries progressives, qui exigent au contraire une gradation d'inégalités.

Cette gradation put s'établir dans l'origine, quoiqu'on n'eût pas l'usage de l'écriture pour constater et démêler les intérêts de chaque sociétaire. Les séries durent se désorganiser par des incidents contraires aux cinq circonstances qui en avaient favorisé la formation. Bientôt l'excessive multiplication de peuplades produisit la pauvreté ; en même temps, les progrès des bêtes féroces, qui arrivèrent de l'équateur et du nord, excitèrent les inventions meurtrières, et le goût du pillage se répandit d'autant plus facilement que l'enfance et la difficulté de l'agriculture ne permettaient pas d'entretenir la surabondance des vivres qui est nécessaire au mécanisme des séries. De là naquirent la division par ménages incohérents, le mariage, puis le passage à l'ordre sauvage, patriarcal et barbare. » bourgeoisie, parce qu'il jouit au moins du bonheur des animaux liberté et insouciance de l'avenir. Après un bon repas, il jouit de son indolence. Il n'espère que de bonnes chasses ; les fatigues qu'elles lui causent sont un attrait, un trophée pour lui ; elles lui valent de belles captures qu'aucun maître ne lui enlève, tandis que l'ouvrier civilisé ne consomme ni ce qu'il cultive ni en proportion de ce qu'il a fait croître il vit de seigle et de piquette quand il a produit le froment et le vin, et arrive, après tant de privations, à la mendicité. Le sauvage ne suit que les usages de sa horde qui lui sont chers et qu'il a consentis. Le civilisé est sans cesse ennemi de ses propres usages impôts, conscription et corvées dont il est grevé. Enfin le sauvage ne voit point de sort plus heureux que le sien ; ne souffre la faim et le froid que lorsque toute la horde les souffre, tandis que le civilisé, placé entre la faim et le gibet, dont la crainte seule le retient aux ateliers, au labourage, voit à ses côtés des hommes bien pourvus de superflu et jouissant d'un bien-être dont l'aspect aigrit ses privations, en même temps qu'il il perd tout espoir de fortune. » M. Barrier ne partage pas sur le sort du sauvage, comparé à celui du civilisé, l'opinion de son maître. « A notre avis, dit-il, ce serait voir de trop bas que de préconiser la vie sauvage et de la déclarer digne d'envie, à cause de certains avantages négatifs. La pire des maladies est celle qui laisse croire qu'on se porte bien. Cent fois préférable au sort du sauvage, insouciant de sa dégradation, est celui de l'homme civilisé, même au milieu des souffrances dont il gémit si souvent. Sa force, sa grandeur, sa dignité lui viennent de sentir ce qu'il est, de savoir ce qu'il devrait être. Tôt ou tard il puisera, que dis-je chaque jour il puise dans ce senti-

ment, dans cette connaissance, les éléments de la régénération sociale à laquelle il aspire et du bonheur qui lui est réservé. »

Patriarcat.

Le mot patriarcat indique le rôle prépondérant du père de famille dont l'autorité arbitraire peut devenir oppressive avec une entière impunité. Pivot du groupe de famille, le père fait rarement tourner sa puissance au profit de ceux qui l'entourent. L'épouse n'est guère qu'une servante, même dans les ménages monogames ; les enfants sont façonnés à l'obéissance passive, et la domesticité est assujettie à tous les travaux pénibles. La vie collective, nationale, sociale, n'est guère plus développée ici que dans la sauvagerie. Mais la vie individuelle est déjà plus limitée, moins indépendante que chez le sauvage. Cette limitation est due à ce que les éléments du groupe familial sont condensés en un seul faisceau, dont le père est l'âme et le lien. En un mot, c'est l'exagération vicieuse du familisme qui forme le caractère vraiment distinctif de la société patriarcale.

Fourier reconnaît dans cette société quatre formes principales qui se succèdent quelquefois, non toujours, comme des phases régulières. La première est le patriarcat isolé, résultat ordinaire de la division des familles qui cherchent à vivre dans l'indépendance et deviennent, comme celle de Jacob, les souches de nouvelles peuplades. L'homme jouit alors d'une certaine dignité politique. À la vérité, dit Fourier, dans ces familles isolées, un père devient tyran de ses enfants, mais il ne peut pas pousser loin le despotisme de peur de désertion, et il est obligé de s'étayer d'impressions superstitieuses qui allègent le poids de son autorité.

Dans d'autres circonstances, les familles se liguent pour accroître leur puissance et opprimer les groupes plus faibles. L'absence d'armées permanentes ne permet pas aux vainqueurs de réduire les vaincus en esclavage, mais seulement de leur imposer des tributs réguliers, qu'à la première occasion et sous le plus léger prétexte, ils convertissent en exactions ruineuses. Cette forme de patriarcat peut s'appeler tributaire. La troisième forme, plus fortement marquée de despotisme, s'achemine vers la barbarie. En elle disparaît cette subordination du chef à la masse, qui assure à l'individu certaines libertés dans la sauvagerie. Mais, pour que l'autorité du chef s'établisse, il faut la coïncidence du travail agricole et pastoral. Un chef ne parviendrait pas à asservir une horde sans culture ni troupeaux chacun irait chasser et pêcher isolément sans vouloir obéir. Enfin il existe un patriarcat féminisé qui renferme un germe éventuel de civilisation, comme la forme précédente transite vers la barbarie. Parmi les familles organisées en patriarcat vicinal et mariage exclusif, dit Fourier, beaucoup de chefs manquèrent d'héritiers mâles ou les perdirent dans les combats. Dès lors ils étaient intéressés à améliorer le sort de leurs filles qui portaient l'héritage dans une autre famille ; ils durent stipuler des privilèges et droits civils pour leurs filles devenues épouses exclusives, et leur faire assurer les réserves, reprises, augments et transmissions de propriété dont elles jouissent parmi nous. Il est presque hors de doute que cette mesure fut le germe de la civilisation des Grecs, cet ordre social ne pouvant naître que de la concession des droits civils aux épouses exclusives. »

En résumé dans le patriarcat, le père a une autorité souveraine sur une ou plusieurs épouses, sur les enfants, dont l'aîné est injustement favorisé, et sur les agents du service domestique pliés à un demi-esclavage. La femme est un objet de négoce entre le père et le mari ; le divorce et la répudiation arbitraires, la polygamie, le concubinat, donnent aux mœurs patriarcales un cachet de fausseté de contrainte et de débauche. La principale industrie consiste dans l'élevage des troupeaux, et l'alimentation des troupeaux, en l'absence des ressources d'une agriculture qui n'existe pas encore, exige la vie nomade, le changement de pâturages. De là l'usage de la tente comme logement et abri. Le commerce revêt la forme du trafic : des caravanes transportent d'une contrée à une autre les produits pour les échanger ou les vendre. Les arts libéraux sont à peu près inconnus, et l'ignorance est presque universelle. À la place des lois écrites et reconnues, les traditions sont la base ordinaire du pouvoir politique et judiciaire.

Barbarie.

L'extension de l'autorité du chef sur une masse de plus en plus considérable d'hommes, l'abus du sentiment hiérarchique porté, d'une part, jusqu'à l'oppression la plus cruelle, jusqu'au délire de l'orgueil ; poussé, d'autre part, jusqu'au dernier degré de la bassesse et de la servilité, voilà le type de la société barbare. Elle pivote sur l'esclavage des travailleurs et sur la réclusion des femmes. La forme du commerce est le monopole exercé au profit du despote. On n'y connaît comme moyen de gouvernement que la force comme loi, que la volonté arbitraire du chef. Cette autorité absolue se heurte cependant à une borne : elle trouve un contre-poids irrégulier dans son principal instrument, dans le corps armé par lequel elle domine.

Tel fut, dans l'empire ottoman, le corps des janissaires, qui avaient la réputation de jouer aux boules avec les têtes des sultans et des vizirs. Tel est encore, sous l'autocratie moscovite, le corps des strélitz, dont les révoltes amenèrent des révolutions de palais, terminées d'ordinaire par la mort violente du czar qui avait excité leur mécontentement. Quoique l'esclavage se glisse et se maintienne dans quelques sociétés plus avancées, il est, pour la barbarie un caractère de base ; il s'y développe comme une institution nécessaire et régulière. Il se subdivise en plusieurs variétés :

- 1° l'esclavage hostile, c'est celui d'une nation vaincue servant son vainqueur ;
- 2° l'esclavage confus : c'est celui des nations qui tirent les esclaves de leur sein même et au besoin d'autres pays ;
- 3° l'esclavage composé ou plutôt politique, comme celui des Algériens qui, avant la conquête française, étaient soumis au pouvoir tyrannique de quelques régiments turcs ;
- 4° l'esclavage castique : il existe dans l'Indoustan, où les servitudes sont classées par castes.

Civilisation.

Nous arrivons à la cinquième forme ou période de la vie sociale, à la civilisation. Les fouriéristes critiquent les définitions qu'on donne ordinairement du mot civilisation. Ce terme, dit M. Pellarin, s'entend généralement d'un certain adoucissement des mœurs d'un développement plus ou moins prononcé des sciences, des arts et de l'industrie. Ce sont là sans doute des résultats de la civilisation ; mais elle en a d'une autre nature qui marchent parallèlement aux premiers, et qui appartiennent aussi en propre à l'état civilisé quoique l'on répugne en général à mettre sur son compte et à sa charge ces derniers résultats en ce qu'ils ont de mauvais. Tels sont, pour en citer quelques-uns, l'accroissement du paupérisme, le développement de l'agiotage et des autres vices commerciaux : banqueroutes, accaparements, fraudes, falsifications ; tel est encore le relâchement des mœurs que toute civilisation amène à sa suite, et qu'elle porte d'autant plus loin qu'elle approche davantage de sa maturité ; relâchement qui se traduit chez nous par deux de ses effets indéniables, la progression continue des naissances hors mariage et des procès en séparation.

Par suite d'une sorte de respect superstitieux attaché au mot civilisation, l'on a coutume de faire deux parts dans les faits que produit et développe cet état social. Tout ce qui dans ces faits présente le caractère du bien, c'est de la civilisation ; mais le mal, le mal évident, ce n'est plus, on le prétend du moins ce qu'il faut appeler civilisation, seul mot qui existe cependant pour désigner notre état actuel de société. Ainsi l'on a donné au mot civilisation un sens tout arbitraire, et l'on a fait de la civilisation une chose insaisissable.

Selon la doctrine fouriériste, la civilisation est une forme sociale déterminée qui a pour germe le mariage exclusif ou monogamie et l'attribution des droits civils à l'épouse. La monogamie, tel est le fait capital qui donna naissance à la civilisation.

« Si les barbares, dit Fourier, adoptaient le mariage exclusif, ils deviendraient en même temps civilisés par cette seule innovation. Si nous adoptions la réclusion des femmes, nous deviendrions barbares par cette seule innovation. »

ver sur les ruines de la féodalité nobiliaire. Cet affranchissement des industriels favorise la recherche des lumières et développe la vie intellectuelle. Grâce à ces progrès, le droit s'affirme plus hardiment en face des castes privilégiées. Le partage du pouvoir politique commence, d'abord inégal et intermittent, soit par des assemblées politiques ou états généraux, soit par des parlements fixes, investis d'attributions judiciaires mais envahisseurs et visant à s'immiscer de plus en plus dans le gouvernement. C'est ainsi que les peuples arrivent au système représentatif, dont le but final est de créer un contrepoids au pouvoir central. C'est alors que naissent ce que Fourier appelle les illusions en liberté, illusions, dit M. Barrier, parce que l'exercice des droits politiques, quelque indispensable qu'il soit, n'est pas la condition de la véritable liberté. »

Ici se place l'apogée de la civilisation, l'époque des grands travaux publics rendus possibles par le progrès des sciences physiques, de la mécanique, de la chimie et de l'art nautique. Alors s'établissent les voies de communication de tout progrès sur terre et sur mer. Les chemins de fer, la vapeur, le télégraphe, deviennent, pour tous les éléments matériels et intellectuels de la vie sociale, les agents d'une transmission aussi prompte que puissante.

Cependant déjà apparaissent les germes de décadence. Par suite de l'opposition radicale des intérêts particuliers avec l'intérêt général, la culture du sol prend une marche anarchique qui se retrouve presque partout. L'un de ses plus funestes effets, le déboisement des montagnes, altère le régime des eaux, favorise les inondations, les excès de sécheresse, et détériore en définitive les climatures. En même temps, la guerre se dépouillant de quelques-uns de ses caractères, pousse au système des armées permanentes, qui entraîne le régime des emprunts et des grandes dettes nationales.

Dans sa marche descendante, la civilisation reproduit sous une forme analogue, mais en sens inverse, les caractères de ses phases de croissance. Ainsi la féodalité se retrouve à la fin comme au début. Quand le déclin commence, l'esprit mercantile et fiscal domine tout. Le désir du gain devient universel, tout s'achète et se vend, même l'honneur et les hypocrisies de l'amour. Tout aide les riches à augmenter leur fortune, tout empêche les pauvres d'en acquérir. La société se divise en deux camps, celui des hommes qui possèdent et celui des hommes qui ne possèdent pas. Alors s'organisent les compagnies actionnaires. Déjà puissant lorsqu'il est accumulé entre les mains d'un seul, le capital acquiert une prépondérance irrésistible, lorsqu'il se concentre par le système actionnaire dans une société que gouverne une élite aristocratique d'hommes de finance. Ce système écrase l'industrie morcelée, le bas commerce, et peut rapidement absorber l'agriculture et la propriété foncière. Il trouve sa plus haute expression dans l'établissement des monopoles. Bientôt la concurrence anarchique apparaît comme contrepoids des monopoles. C'est l'époque des illusions économiques. « Cette phase, dit M. Barrier, est depuis un siècle de plus en plus accentuée dans la société européenne. Elle l'était beaucoup moins en 1803, date des premiers travaux de Fourier, qui sut alors la prévoir, et osa la prédire avec une surprenante clairvoyance. Il apercevait à peine l'aurore de cette féodalité industrielle qui aujourd'hui éclate à tous les yeux mais, guidé par son génie, il a dépeint, comme s'il l'avait observée de visu, cette quatrième phase de la civilisation, qui achève de se dérouler et qui s'accuse par les illusions en association. »

B. Caractères permanents.

Fourier, dans son analyse, en a trouvé jusqu'à cent quarante quatre. Nous ne parlerons que des plus importants. Il faut mettre en première ligne l'opposition des deux intérêts collectif et individuel. « Tout industriel, dit Fourier, est en guerre avec la masse et malveillant envers elle par intérêt personnel. Un médecin souhaite à ses concitoyens de bonnes fièvres, et un procureur de bons procès dans chaque famille. Un architecte a besoin d'un bon incendie, qui réduise en cendres le quart de la ville, et un vitrier désire une bonne grêle qui cassa toutes les vitres. Un tailleur, un cordonnier ne souhaitent au public que des étoffes de faux

teint et des chaussures de mauvais cuir, afin qu'on en use le triple pour le bien du commerce. C'est ainsi qu'en industrie civilisée tout individu est en guerre intentionnelle avec la masse, effet nécessaire de l'industrie anti sociétaire, ou monde à rebours.

Après la contrariété des deux intérêts, collectif et individuel, vient ce que Fourier appelle l'échelle simple en répartition. « J'entends par simple, dit-il, une échelle qui ne croît que d'un côté et non de l'autre. À mesure que la fortune publique s'accroît, il faudrait que la classe pauvre y participât proportionnellement dans ce cas, l'échelle serait composée. En civilisation, la multitude, ou classe pauvre, loin de participer à l'accroissement de richesse, n'en recueille qu'un surcroît de privations par la vue des jouissances qu'elle ne peut atteindre elle n'est pas même assurée d'obtenir le travail répugnant qui fait son supplice et qui ne lui offre d'autre avantage que de ne pas mourir de faim. »

Fourier insiste sur deux autres caractères permanents : *la tyrannie de la propriété individuelle contre la masse* et *le déni indirect de justice au pauvre*. Un propriétaire se permet cent dispositions vexatoires pour la masse, même des constructions malsaines, resserrées, qui font périr les enfants ; tout cela est sanctionné comme liberté, parce que la civilisation, n'ayant pas connaissance des garanties sociales, admet pour justes quantité de licences individuelles des plus abusives : voilà la tyrannie de la propriété individuelle contre la masse. Le déni indirect de justice au pauvre vient de l'impossibilité où est le pauvre de subvenir aux frais de procédure ; on ne lui refuse pas directement justice ; mais s'il entame les réclamations les plus justes, il est bientôt exténué par le riche spoliateur qui le traîne en appel et ré-appel ; il ne peut pas suffire à de tels frais, il est forcé de céder. « On donne, remarque Fourier, un défenseur gratuit à un parricide, on en devrait aussi au pauvre qui vient réclamer mais il y aurait, dit-on, trop de procès. La civilisation n'est meublée que de pauvres dépouillés injustement, puis de chicaneurs qui sous prétexte d'indigence, voudraient plaider aux frais de l'État ; ce serait tomber d'un mal dans un pire. »

2° Caractères de lien.

Ces caractères sont empruntés au mécanisme commercial qui, en civilisation, selon la doctrine fouriériste, est un des ressorts les plus faux, les plus vicieux de l'activité collective. Le caractère fondamental du commerce civilisé est la propriété intermédiaire. Le commerçant, qui ne devrait être qu'un agent de circulation, chargé par des tiers d'acheter et de vendre, comme le fait un courtier, ou même simplement de les renseigner sur les conditions générales et particulières du marché, le commerçant, dans l'immense majorité des cas, devient propriétaire de la marchandise ; il achète, vend pour son compte. Voilà, selon l'école sociétaire, le vice radical d'où naissent tous les autres. En effet, dit-elle, le négociant est forcément ainsi en opposition d'intérêts avec le producteur d'un côté, et avec le consommateur de l'autre. Devenu maître du produit, il peut, suivant les circonstances, agioter, accaparer, exagérer ou avilir les prix, altérer, sophistiquer la denrée commerciale ; il peut de mille manières tromper l'acheteur crédule, ignorant, inexpérimenté, rançonner les vendeurs en simulant l'abondance de la marchandise, la rareté du numéraire, etc. Enfin, il suffit de rappeler la fourberie presque continuelle, le parasitisme, le monopole, les disettes factices la banqueroute, la contrebande, la concurrence réductive, pour saisir dans son ensemble le vice général de l'organisation commerciale propre à la *civilisation*.

3° Caractères de fanal

« Ces caractères sont ainsi nommés, dit M. Barrier, parce qu'en les interrogeant de bonne foi, sans préjugé, avec un sincère amour de la vérité on y trouve aussi bien la révélation de la fausse voie dans laquelle est retenue l'humanité que celle des issues par lesquelles elle atteindrait un état d'harmonie et de bonheur. En d'autres termes, ce sont de véritables flambeaux dont la lueur doit aider l'esprit humain à reconnaître et à répudier d'anciennes erreurs c'est le fanal destiné à lui montrer l'entrée du port. » Ces caractères ont leur source dans ce Four-

rier appelle les *répercussions* ou *réurrences* passionnelles, c'est-à-dire dans les réactions de notre nature passionnelle qui, en dépit de la contrainte matérielle et morale, tend toujours à reprendre ses droits. Ces répercussions ou réurrences sont de fidèles reflets d'harmonie attestant le but véritable auquel aspire la nature humaine. Le jeu et le bon ton en sont deux exemples. « Le jeu, selon Fourier, est un aliment factice qu'on donne à la manie d'intrigue dont l'homme est possédé par aiguillon de la passion dite cabaliste. Le bon ton est un effet de la passion clairvoyance qui se répercute faute d'essor. » Le jeu n'aura pas de raison d'être en harmonie, où régneront es fécondes intrigues des séries industrielles, où la cabaliste trouvera, au grand profit de tous, son plein essor. Le bon ton, en civilisation n'entrave qu'à l'oisiveté au train de vie des gens dits comme il faut, qui sont oisifs ; chez les harmoniens, il entraînera au travail productif. Il faut noter, entre le jeu et le bon ton, cette différence, que le bon ton présente un très beau côté, qui est l'unité passionnée en mœurs et usages, et qu'il produit ainsi des effets brillants et même utiles, dont le seul tort est de ne pas entraîner à l'industrie, tandis que le jeu a des suites odieuses, la ruine des familles, le crime, le suicide. Il y a donc, dans les passions répercutées ou récurrentes, deux genres distincts l'harmonique et le subversif, l'un utile, l'autre malfaisant, qui ont une propriété commune celle de donner, en mode renversé, des images de l'harmonie.

Les principaux caractères de répercussion harmonique sont indiqués par Fourier ainsi qu'il suit :

- Unité scientifique ou accord de sociétés savantes malgré les guerres et les rivalités nationales ;
- Guerre mixte ou relations amicales hors le combat entre les troupes belligérantes ;
- Ouvriers artistes figurant au théâtre en acteurs et choristes (usages d'Italie, de Toulouse) ;
- Quarantaines sanitaires ;
- Lettres de change avec solidarité d'endosseurs ;
- Assurances tant individuelles que mutuelles ;
- Défenseurs d'office ;
- Caisses d'épargne, de coopération parcellaire ;
- Retenues de vétéranes ;
- Caisses d'amortissement ;
- Prud'hommes et arbitres ;
- Cautiionnements et garantie industrielle ;
- Ébauche du système d'unité métrique.

Les principaux caractères de répulsion subversive sont les suivants :

- Bacchanales joyeuses ;
- Excès périodiques du peuple ;
- Récréations, fêtes et vacances ;
- Mendicité spéculative ; Polygamie secrète ;
- Prostitution publique et secrète ;
- Exposition des enfants (si on la tolère) ;
- Loterie set monopoles de vices ;
- Lutttes sans cause, gavots et dévorants ;
- Joug des préjugés secoué par la haute classe.

4° Caractères d'écart ou de rétrogradation et de dégénération

« Le mouvement social dit Fourier, répugne à l'état stationnaire, il tend au progrès il a, comme l'eau et l'air, besoin de circuler ; il se corrompt par la stagnation. Notre destinée est d'avancer chaque période sociale doit s'avancer vers la supérieure. Le vœu de la nature est que la barbarie tende à la civilisation, que la civilisation tende au garantisme, que le garantisme tende à l'association simple, etc. » Quand la société s'arrête trop longtemps dans une phase, on voit apparaître les caractères de dégénération, symptômes de lassitude, effets de la disproportion qui se manifeste entre le progrès social et le progrès industriel. Fourier n'a pas défini moins de vingt-quatre

caractères de dégénération. Il place en première ligne la centralisation politique, administrative et industrielle qui attire toutes les forces, toutes les richesses au siège du gouvernement et dans les grandes villes.

Page 446

CLIMAT FAIT

Celui qui a été modifié, adouci par la culture des terres, dans le système de Fourier.

Page 448

CLIMATURE s. m. (kli-ma-tu-re- rad. climat)

Nature du climat, circonstances climatologiques. *La dégradation des forêts et des climatures, tous ces fléaux vont croissant.* (Fourier.) *On ne ferait vraiment pas mal de s'adresser aux phalanstériens, qui prétendent avoir des recettes pour redresser les climatures.* (Th. Gautier.)

Pages 480-481

CRÉDIT AU TRAVAIL, SOCIÉTÉ DE __

Sous le règne de Louis-Philippe, les diverses écoles socialistes de France avaient vivement préconisé parmi les ouvriers de Paris la force résultant de l'association. M. Buchez, notamment, s'inspirant des idées de l'écossais Richard Owen, avait convié les travailleurs à se réunir, à se grouper et à s'associer pour résister aux prétentions exorbitantes des capitalistes. Tout le monde se rappelle l'ardeur de la campagne entreprise en faveur de l'association ; les disciples de Saint-Simon, de Fourier, de Cabet et de Proudhon rivalisaient à qui mieux mieux. La Révolution de 1848 vint donner un nouvel élan à l'idée sociétaire. De Paris, le mouvement gagna Lyon et un certain nombre d'autres villes des départements. Il se forma de tous les côtés des associations ouvrières se proposant d'organiser soit le travail, soit le crédit. L'enthousiasme connaissait si peu de bornes, qu'il rencontra d'inévitables déceptions. On n'était pas encore mûr pour la réalisation de l'association ouvrière, et on oublia de proportionner les moyens au but à atteindre. Néanmoins un grand nombre de sociétés purent se créer, marcher et prospérer. Mais on eut le tort, à cette époque, de solliciter du gouvernement un concours pécuniaire qu'il ne sut pas refuser. On ignorait que la force, la dignité et la moralité de l'association ouvrière ne pouvaient exister, se maintenir et s'accroître que par l'application du principe de mutualité basé sur l'initiative individuelle.

Les événements du 2 décembre 1851 arrêterent l'essor du mouvement sociétaire. Un pouvoir ombrageux, qui ne voyait de salut que dans la division et l'isolement des citoyens, n'hésita pas à sacrifier les intérêts sociaux à ses prétendus intérêts politiques. La plupart des associations furent dissoutes ou furent obligées de se dissoudre par suite de mille obstacles que leur suscita de parti pris une administration tracassière. Mais l'idée de l'association ouvrière, étouffée et persécutée en France, avait passé la frontière, et était allée se réfugier en Allemagne et en Angleterre, où, protégée par la liberté de la presse, la liberté de réunion et la liberté d'association, elle poussa de profondes racines et amena des résultats merveilleux.

En 1862, le bruit des succès remportés outre Rhin et outre Manche par l'application de l'idée coopérative pénétra en France et y enflamma les esprits. Les journaux, les brochures et les revues ne tarissaient pas d'éloges sur les sociétés de consommation d'Angleterre et sur les sociétés de crédit mutuel d'Allemagne. L'esprit sociétaire de 1848 ne tarda pas à se réveiller parmi nous, malgré les entraves de la législation. C'est alors que M. Beluze songea à créer en France une société de Crédit au travail, destinée à propager les idées coopératives et à favoriser leur application.

M. Beluze commença par publier une brochure qu'il adressa à toutes les personnes notablement connues comme se préoccupant des réformes sociales. Une centaine d'adhérents répondirent à l'appel qui leur était fait. On prépara un projet de statuts qui fut discuté en as-

semblée générale le 9 septembre 1863. Quarante-huit souscripteurs seulement, dont deux femmes, étaient présents. La société du Crédit au travail ne se constitua définitivement que le 27 septembre 1863 : au capital de 20 100 fr., souscrit par cent soixante-douze associés. Les opérations de la société commencèrent le 1^{er} octobre suivant avec une encaisse de 4, 082 fr. La société du Crédit au travail est constituée sous la forme de la commandite simple, c'est-à-dire sans actions. Cette forme a été adoptée pour deux raisons. On a voulu, en premier lieu, laisser à la société la facilité d'augmenter son capital au fur et à mesure de ses besoins ; conserver aux associés la faculté de verser le montant de leur commandite en une seule fois ou par à-compte et leur ménager la possibilité d'augmenter leur commandite aux époques et de la manière qu'il leur plaira. On s'est proposé, en second lieu, d'éviter que la société pût être détournée de son but par des actionnaires inconnus qui n'en comprendraient ni le caractère, ni l'importance, et qui pourraient ne rechercher que de gros dividendes. Pour devenir associé il faut souscrire une commandite de 100 fr. au minimum, payable par fractions aussi réduites que l'on veut. Comme dans les sociétés par actions, le commanditaire n'est engagé que pour le montant de sa souscription. Il peut céder ou transporter sa commandite à une autre personne ; mais l'acquéreur d'une commandite ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, comme le souscripteur lui-même, qu'après avoir été admis en qualité d'associé.

Les assemblées générales ont lieu tous les six mois, en février et en août. Elles reçoivent et vérifient les comptes de la gérance ; elles admettent comme associés les souscripteurs qui se sont fait inscrire dans l'intervalle des deux assemblées, et nomment les membres du conseil de gérance, ainsi que ceux de la commission de contrôle. Le nombre des associés est illimité, comme le capital social. Fin septembre 1863, le nombre des associés était de 72, le capital souscrit de 20, 120 fr. En février 1867, le nombre des associés dépassait 1, 500, et le capital souscrit était supérieur à 250, 000 fr.

La société de Crédit au travail est dirigée par un gérant responsable, nommé par l'assemblée générale et révocable par elle au cas de mauvaise gestion. Ce gérant est assisté d'un conseil élu par l'assemblée, composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Les membres du conseil de gérance sont choisis parmi les associés et dans diverses professions, de manière à fournir à l'administration de la société le concours de connaissances spéciales et variées. Ils se réunissent une fois par semaine pour l'examen des affaires courantes. En cas d'urgence, ils sont convoqués extraordinairement.

Une commission de contrôle, composée de six à neuf membres, est chargée de surveiller la marche de la société et les opérations de la gérance. Cette commission nommée par l'assemblée générale et dont les membres restent en fonctions pendant trois ans, est investie du pouvoir de suspendre le gérant de ses fonctions, s'il devenait évident qu'il compromet la société par une mauvaise gestion. Elle pourvoit provisoirement à son remplacement en cas de décès, en attendant que l'assemblée générale qui devra être convoquée immédiatement, lui donnât un successeur définitif.

En dehors du conseil de gérance et de la commission de contrôle, il a encore été institué une commission ayant pour mission spéciale d'aider le gérant dans l'examen des demandes de crédit qui lui sont adressées, et de donner son avis sur l'admission et le rejet de ces demandes. Un conseil judiciaire, composé d'avocats, est chargé des intérêts légaux de la société.

Ainsi un directeur-gérant, avec un conseil de gérance composé d'hommes spéciaux ; une commission consultative, aidant le gérant dans l'appréciation des demandes de crédit et d'escompte, et lui fournissant les renseignements nécessaires ; une commission de contrôle, élue par l'assemblée pour surveiller la marche de l'administration, telle est l'organisation de cette institution de crédit populaire. Si nous ajoutons que le directeur-gérant est tenu de publier chaque mois un état de situation et un inventaire tous les six mois, il nous sera permis de

dire qu'aucune autre société n'offre plus de garantie, et que toutes les précautions ont été prises pour conserver à cette institution un caractère véritablement démocratique.

Contrairement à ce qui a lieu dans toutes les autres sociétés, et sur la proposition de M. André Rousselle, avocat à la cour de Paris, les comptes du gérant ne sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale qu'après avoir été adressés à chaque associé quinze jours au moins avant la réunion.

La société a défini dans les articles 6 et 7 de ses statuts la mission qu'elle se propose de remplir et les opérations auxquelles elle se livre. Elle a pour but de créditer les associations ouvrières existantes ; d'aider à la formation de nouvelles sociétés coopératives, soit de crédit, soit de consommation, soit de production ; de favoriser le développement et la propagande des principes de mutualité et de solidarité ; de recevoir à l'escompte les valeurs commerciales créées ou endossées par ses membres et par les diverses associations coopératives ; de réunir les épargnes des travailleurs pour les prêter à d'autres travailleurs qui les fassent fructifier par le travail, l'économie et la prévoyance ; d'assurer à ses associés un crédit au moins égal pour chacun au capital qu'il a versé dans la commandite, et pouvant dépasser ce chiffre par la garantie morale et solidaire d'un ou de plusieurs coassociés ; de faire, pour le compte des associés et des tiers, sur Paris, la province et l'étranger, tous recouvrements, paiements et commissions ; d'encaisser les coupons d'intérêts, recettes sur l'État, etc. ; de faire par le ministère d'agents de change, pour le compte de ses clients, tous achats et ventes de valeurs françaises et étrangères, et généralement toutes opérations de banque ordinaire, à la seule exclusion des opérations de bourse, que la société, qui a pour mission spéciale de créditer le travail, s'interdit rigoureusement.

La société de Crédit au travail constitue donc non-seulement une société de crédit mutuel entre ses membres, mais elle doit surtout être considérée comme une banque de crédit pour les associations coopératives. Elle suit de plus, avec une sollicitude toute spéciale, les développements des sociétés coopératives de crédit, de production ou de consommation, auxquelles elle offre le concours de son expérience et de ses capitaux.

Les opérations sont effectuées à l'aide du capital commanditaire, de fonds provenant d'émissions de bons de caisse et de dépôts en compte courant. En février 1867, le capital commanditaire était de 265, 000 fr., et les dépôts contre bons de caisse et en compte courant s'élevaient à 400, 000 fr. Le chiffre d'affaires, qui avait été de 4, 583, 881 fr. pour l'année 1865, s'est élevé à la somme de 10, 501, 747 fr. pour l'exercice de 1866, près d'un million par mois.

Conformément aux principes qui régissent toutes les sociétés en commandite, le capital commanditaire ne touche pas d'intérêt fixe, mais il reçoit, sous forme de dividendes, une partie importante des bénéfices. Ainsi, chaque année les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au capital versé par chacun d'eux, et cela de la manière suivante : il est d'abord fait un prélèvement suffisant pour faire une première répartition représentant l'intérêt du capital versé, à raison de 5 pour 100 par an après ce prélèvement, 50 pour 100 des bénéfices restants sont répartis entre les associés au prorata des sommes versées par chacun d'eux ; 25 pour 100 sont retenus pour former un fonds de réserve sociale, et 25 pour 100 sont attribués à titre de part dans les bénéfices, au gérant, aux employés de l'administration (à chacun d'eux proportionnellement à ses appointements, sans toutefois que cette part puisse jamais s'élever au-dessus d'une somme égale à celle des appointements annuels) et aux membres du conseil de gérance et de la commission de contrôle, proportionnellement à la valeur représentée par leurs jetons de présence. L'excédant qui pourrait rester disponible sur ces derniers 25 pour 100 serait joint au fonds de réserve.

Les bons de caisse de la société sont émis par coupures de 50, 100, 200 et 1, 000 fr. Ils sont remboursables à l'époque désignée par le preneur, dans la limite minimum de six mois et dans

la limite maximum de cinq ans. Ils sont à ordre et peuvent être ou négociés comme des valeurs de commerce ou donnés en paiement. Ceux qui sont pris pour moins d'un an jouissent d'un intérêt de 5 pour 100 ; ceux qui sont pris pour un an et au-dessus jouissent d'un intérêt de 6 pour 100. Des reçus d'intérêts au porteur, payables tous les six mois, sont adhérents aux bons de caisse et peuvent en être détachés et donnés en paiement comme un chèque. Les bons de caisse, on le voit, sont destinés aux personnes qui veulent faire un placement temporaire avec l'assurance d'un revenu fixe. Ainsi s'explique la faveur dont ils jouissent auprès des clients de la société du Crédit au travail. La société, qui a surtout en vue de développer le goût et les habitudes de l'épargne, et de servir de banque aux travailleurs, même pour les plus faibles sommes, reçoit en compte courant des versements depuis 1 fr. Elle a deux espèces de comptes courants. Le compte courant remboursable à des époques fixées lors du versement, et devant durer trente jours au moins, reçoit un intérêt annuel de 4 pour 100 ; le compte courant disponible, c'est-à-dire remboursable à la demande du déposant, donne droit à un intérêt annuel de 3 1/2 pour 100. Toute personne ayant un compte courant à la société peut y prendre domicile pour ses paiements et ses recouvrements, c'est-à-dire disposer sur la caisse jusqu'à concurrence de son compte disponible, et y faire verser les sommes qui lui sont destinées. Les recettes en espèces et les paiements se font gratuitement pour les commanditaires et portent intérêt à partir du lendemain du versement.

La banque du Crédit au travail reçoit à l'escompte les effets de commerce sur Paris, les départements et l'étranger, quand ils lui sont présentés par ses membres, par les associations coopératives ou par des groupes solidaires. Tout associé peut faire escompter sa seule signature, mais seulement jusqu'à concurrence de sa commandite versée. Toutefois cette faculté accordée à l'associé d'escompter sa signature demeure suspendue lorsqu'il a donné à l'escompte d'autres valeurs qui ne sont pas échues. Tout associé, association ou groupe solidaire qui veut être admis à l'escompte doit, pour la première fois, en faire la demande conformément à une formule imprimée qui est délivrée au siège de la société. Cette demande d'admission à l'escompte est examinée, dans la quinzaine de sa date, par la gérance et par une commission instituée à cet effet. Le taux de l'escompte varie comme celui de la Banque de France ; il y est ajouté une commission de banque et le change de place quand il y a lieu.

Tels sont en abrégé l'organisation, le but et les opérations de cette société qui, malgré l'époque récente de sa création, rend déjà au travail, à la petite industrie et au petit commerce des services tels, qu'elle peut être considérée à bon droit comme une véritable institution financière.

L'exemple de la société du Crédit au travail de Paris n'a pas été perdu pour la propagande de l'idée coopérative. Il s'est fondé des sociétés analogues à Lyon et Strasbourg. D'autres sociétés sont en voie de formation à Lille, à Bordeaux, à Mulhouse, à Colmar, à Nîmes, etc. Toutes ces sociétés s'organisent sur le modèle de celle de Paris, avec laquelle elles sont en relation. À Paris même la société du Crédit au travail a trouvé des émules dans la Caisse d'escompte des associations et dans une entreprise patronnée par le gouvernement. Mais la société Beluze doit à son origine démocratique un succès dont les autres sociétés parisiennes ne peuvent approcher. Le Crédit au travail de Paris a aidé, par ses conseils et par ses capitaux, à la formation et au fonctionnement d'un grand nombre d'associations de production, telles que les associations des boulonniers, des fondeurs en fer, des tailleurs, des porcelainiers, des tonneliers, des copistes, traducteurs, comptables et dessinateurs, des passementiers pour voitures, des fabricants d'instruments d'optique, des mégissiers, des mécaniciens, des modelers mécaniciens, des facteurs de pianos et d'orgues, des graveurs sur bois, des fabricants de bronze-imitation, etc., tant à Paris qu'à Nantes, à Bordeaux, à Saint-Omer et à Limoges. Plusieurs associations de consommation se sont fondées sous ses auspices au Havre et à Paris. Grâce à une commission d'initiative, composée de MM. Fornet, Gérard, Lesage, Limousin Noiro, Hiebourg

et André Roussette, de nombreuses sociétés de crédit mutuel ont pris naissance dans les divers arrondissements de Paris.

La société Beluze a tellement à cœur le développement des idées coopératives dans la France entière, qu'elle vient de contracter un emprunt de 20, 000 fr., représenté par 200 obligations de 100 fr. au porteur, remboursables au pair, sans lots ni primes, en dix années, en affectant spécialement et exclusivement le produit de cet emprunt aux frais de la propagande des principes coopératifs. Elle se propose ainsi de développer dans les départements les idées d'association, de se créer des relations avec les coopérateurs de province, d'augmenter le nombre de ses associés et le chiffre de son capital social.

Elle avait d'abord pour organe le journal *l'Association*, que notre législation sur la presse forçait de faire paraître en Belgique. Au bout d'une année, cette feuille indépendante a dû cesser sa publication, malgré les services qu'elle rendait aux travailleurs, en présence du mauvais vouloir évident de l'administration française, qui arrêta presque chaque numéro à la frontière. Depuis quelques mois le journal *la Coopération* a remplacé *l'Association*. *La Coopération* paraît également en Belgique.

La société de Crédit au travail répondait si bien à un besoin que le succès n'a pas tardé à couronner ses efforts. Malgré l'apathie, qui est un des traits caractéristiques des hommes de notre époque, les petits commerçants et les petits industriels ont bien vite compris les services qu'elle était à même de leur rendre. Aussi ne lui ont-ils pas marchandé, non seulement leurs sympathies, mais encore leur concours effectif. Ils ont trouvé à cette banque véritablement populaire un crédit qu'ils ne pouvaient rencontrer et qu'on ne pouvait leur accorder ailleurs. Cette société, en effet, est organisée dans de telles conditions qu'elle trouve toute garantie dans des situations qui n'en présenteraient aucune aux maisons de banque les moins exigeantes. C'est que son fonctionnement a été constitué tout spécialement en vue d'accepter les garanties résultant de la mutualité. Elle connaît la moralité, les ressources et les affaires des associations coopératives avec lesquelles elle est quotidiennement en rapport. Le plus souvent elle a provoqué leur formation, présidé à leur naissance, favorisé leurs premiers pas. Aussi les pertes qu'elle a éprouvées jusqu'à ce jour sont-elles insignifiantes et tout à fait hors de proportion avec le chiffre de ses affaires. Ses associés peuvent donc sans faire de sacrifices qui seraient aussi lourds pour eux qu'humiliants pour leurs clients, contribuer au succès d'une œuvre aussi libérale que démocratique. Dans quelques années, les plus aveugles seront obligés de reconnaître l'influence à la fois morale et sociale que la société du Crédit au travail aura exercée en France par la propagation des associations de crédit mutuel, de consommation et de production. En attendant, sans se laisser décourager par l'indifférence coupable des uns et les critiques mal fondées des autres, elle a pris l'initiative de la réunion, pendant l'Exposition universelle de 1867, d'un congrès international des sociétés coopératives. Les questions douteuses qui divisaient encore le monde coopératif ont été ainsi résolues par la science des uns, unie à l'expérience des autres.

Pages 547-548

CŒURDEROY, Ernest, publiciste français, (Avallon, 22/1/1825 – Genève, 21/10/1862).

Après avoir fait de brillantes études classiques à l'institution de Sainte-Barbe, il embrassa la carrière médicale, et au bout de trois ans concourut avec succès pour l'internat des hôpitaux. Il était interne à l'Hôtel-Dieu, lorsque la révolution de Février éclata. Cœur ardent et généreux, esprit ouvert à toutes les idées nouvelles, Cœurderoy salua l'avènement de la seconde République française comme l'ère de la rédemption sociale universelle, et se voua tout entier à la cause du peuple et de la liberté. On le vit dès lors se mêler aux réunions et aux discussions publiques, et prendre largement sa part de la fièvre intellectuelle qui agitait à cette époque la grande capitale, si bien nommée le cerveau de la France. « Je m'étais élancé, les cheveux au vent, dit-il poétiquement de lui-même, vers l'étoile d'espérance que la Révolu-

tion faisait briller devant moi. Jusqu'au bout du monde j'aurais suivi cette étoile avec l'ardeur de l'amant qui découvre enfin la fiancée de ses rêves. » Décrété d'accusation, et traduit devant la haute cour de Versailles pour sa participation à la manifestation du 13 juin 1849 contre l'expédition de Rome, il ne crut pas devoir se constituer prisonnier, quitta la France et passa en Suisse. Condamné par contumace à la déportation, il résolut de se fixer à Lausanne et d'y exercer la médecine. Dans ce but, il subit les examens imposés par la législation du canton de Vaud, fit, par les connaissances qu'il y déploya, le plus grand honneur à la Faculté de Paris, et n'eut pas de peine à conquérir les diplômes exigés.

Au mois d'avril 1851, le gouvernement français ayant obtenu de la faiblesse du conseil fédéral l'internement des réfugiés politiques, Cœurderoy dut chercher un exil plus libre dans un pays moins complaisant pour la France réactionnaire, dans la libre Angleterre. Il publia à Londres, en collaboration avec Octave Vauthier, la *Barrière du combat* (1852), brochure dans laquelle il s'élevait avec vigueur contre les prétentions autoritaires des chefs de parti et des chefs de secte, et revendiquait pour tout soldat de la Révolution le droit de la poursuivre à sa manière, et d'en marquer librement le sens et le but, sans souci de la tradition et de la discipline. La même année, il fit paraître l'ouvrage intitulé *De la Révolution dans l'homme et dans la société*, où se trouve exposé un système plus ingénieux que solide d'analogies entre les révolutions sociales et les crises du développement physiologique, entre les rôles divers des nations et les fonctions diverses des organes de l'individu. Il ne resta pas longtemps à Londres : le génie positif et le climat brumeux de l'Angleterre étaient également antipathiques à cette nature ardente et passionnée. Il partit en 1853 pour l'Espagne, où il écrivit les plus belles pages de ses *Jours d'exil*, deux volumes pleins de revendications audacieuses, débordants de poésie, de jeunesse et d'enthousiasme, qui forment son principal titre, et qui parurent successivement à Londres, le premier en 1854, le second vers la fin de 1855. À la même époque, sa plume féconde donnait *Hurrah ou la Révolution par les Cosaques* (Genève, 1854), où il soutient cette thèse que le régime de la propriété, du monopole, du bourgeoisisme, de l'économisme, condamne la France et les nations de l'Occident à une décadence sans remède que la prépondérance de la Russie et des races slaves en Europe est inévitable, et que le triomphe de la Révolution et du socialisme est lié à cette co-prépondérance. Lors de l'amnistie de 1859, Cœurderoy, qui habitait l'Italie depuis 1856, refusa de rentrer en France.

Publiés à l'étranger, peu connus en France où ils ne peuvent librement circuler, les ouvrages de Cœurderoy méritent l'attention du critique, et par les passions socialistes qu'ils rappellent et qu'ils expriment avec une curieuse liberté de langage, et par la féconde imagination qui s'y déploie, tantôt riche en tableaux d'une fraîcheur et d'une grâce exquis, tantôt violemment insurgée, pour ainsi dire, contre les bienséances, toujours intempérante et incapable de respecter le précepte d'Horace *Est modus in rebus*. En philosophie sociale, Cœurderoy procède de Proudhon, d'Auguste Comte et de Fourier. À Proudhon, il emprunte la négation du théisme, du gouvernementalisme et du capitalisme ; à Fourier, l'optimisme passionnel et le principe de l'attraction proportionnelle aux destinées ; à Auguste Comte, une tendance prononcée à porter dans la science sociale des idées et des considérations d'ordre biologique. Du reste, à ces idées qu'il tient de son milieu intellectuel, il donne la couleur originale d'un esprit qui est partout lui-même, et qui vaillamment professe, comme le philosophe américain Emerson, la non-conformité et la non-persistance.

Pages 719-726

COMMERCE

page 723 : **Le commerce selon la doctrine fouriériste**

« *Muse, redis-nous les exploits de ces novateurs audacieux qui ont terrassé l'antique philosophie : une secte sortie tout à coup du néant, la secte des économistes, a osé attaquer les*

dogmes vénérés de la Grèce et de Rome. Les vrais modèles de la vertu, les cyniques, les stoïciens, tous les illustres amants de la pauvreté et de la médiocrité sont en déconfiture et plient devant les économistes qui combattent pour la cause du luxe. Le divin Platon et le divin Sénèque sont chassés de leurs trônes ; le brouet noir des Spartiates, les raves de Cincinnatus, la souquenille de Diogène, tout l'arsenal des moralistes est frappé d'impuissance, tout fuit devant des novateurs impies qui permettent l'amour du faste, de la bonne chère et des plus vils métaux, tels que l'or et l'argent. C'est en vain que les Jean-Jacques et les Mably ont défendu courageusement l'honneur de la Grèce et de Rome. Vainement ont-ils représenté aux nations les vérités éternelles de la Morale ; que la pauvreté est un bien, qu'il faut renoncer aux richesses et embrasser sans délai la Philosophie. Inutiles remontrances ! rien n'a pu résister au choc des nouveaux dogmes : le siècle corrompu ne respire que traités de commerce, et balances de commerce par sous et deniers ; les drapeaux du Portique et du Lycée sont désertés pour les Académies de commerce et les Sociétés d'amis du commerce ; enfin, l'irruption des économistes a été pour les sciences incertaines une autre journée de Pharsale, où la sagesse d'Athènes et de Rome et toute la belle antiquité ont essuyé une irréparable défaite. La Civilisation a changé de phase : elle a passé de la deuxième à la troisième, où l'esprit commercial domine et régit exclusivement la Politique. Ce changement est né des progrès de l'art nautique et des monopoles commerciaux. Les philosophes, qui interviennent toujours après coup dans le mouvement social, se sont rangés à l'opinion du siècle et ont commencé à prôner l'esprit commercial, quand ils l'ont vu dominant ; de là est née la secte des économistes, et avec eux la controverse mercantile. »

C'est en ces termes que Charles Fourier, dans son curieux ouvrage intitulé *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*, commence une critique ou plutôt une satire violente du commerce, où les écoles socialistes ont puisé la plupart de leurs arguments contre les thèses des économistes relatives à la libre concurrence, et contre la fameuse maxime *Laissez faire, laissez passer*. Il s'efforce ensuite de montrer, en une série de chapitres, que le commerce, tout en paraissant servir l'industrie, ne tend qu'à la spolier par la Banqueroute, l'Accaparement, l'Agiotage et le Parasitisme.

La Banqueroute spolie le corps social au bénéfice des marchands, qui n'en supportent jamais le dommage ; car si le négociant est prudent, il a calculé ses risques de banqueroute et établi ses bénéfices à un taux qui le met à couvert de ces risques présumés ; s'il est imprudent ou fripon (qualités très-voisines en affaires commerciales), il ne tardera pas lui-même à faire banqueroute et à s'indemniser dans sa faillite de ce que vingt faillites lui auront enlevé. D'où il suit que le dommage de la banqueroute pèse sur le corps social et non pas sur les négociants. Fourier a décrit quarante-deux espèces de banqueroutes.

L'Accaparement spolie le corps social ; car l'enchérissement d'une matière accaparée est supporté ultérieurement par les consommateurs et auparavant par les manufacturiers, qui, obligés de soutenir un atelier, font des sacrifices pécuniaires, fabriquent à petit bénéfice, soutiennent, dans l'espoir d'un meilleur avenir, l'établissement sur lequel se fonde leur existence habituelle, et ne réussissent que bien tard à établir cette hausse que l'accapareur leur a fait si promptement supporter. L'accaparement est le plus odieux des crimes commerciaux, en ce qu'il attaque toujours la partie souffrante de l'industrie. S'il survient une pénurie de subsistances ou de denrées quelconques, les accapareurs sont aux aguets pour aggraver le mal, s'emparer des approvisionnements existants, distraire de la circulation ceux qui sont attendus, en doubler, tripler le prix par des menées qui exagèrent la rareté et répandent des craintes qu'on reconnaît trop tard pour illusoire. Ils font dans le corps industriel l'effet d'une bande de bourreaux qui iraient sur le champ de bataille déchirer et agrandir les plaies des blessés. « Supposons, dit Fourier, que, d'après le principe du laissez-faire, une riche compagnie de marchands accapare dans une année de famine, comme 1709, les grains d'un petit État, tel que l'Irlande, lorsque la disette générale et les prohibitions de sortie dans les États

voisins rendront presque impossibles les approvisionnements extérieurs. Supposons que la compagnie, après avoir rassemblé tous les grains qui étaient en vente, refuse de les céder, à moins d'une augmentation triple et quadruple, en disant : « Ce grain est notre propriété ; il nous plaît d'y gagner quatre fois plus qu'il ne nous a coûté ; si vous refusez de le payer sur ce pied, procurez-vous d'autres grains par le commerce. »

En attendant, il se peut que le quart du peuple meure de faim, mais peu nous importe ; nous persistons dans notre spéculation selon les principes de la liberté commerciale consacrée par la philosophie moderne. » Je demande en quoi les procédés de cette compagnie différeraient de ceux d'une bande de voleurs. Et si l'on considère que la compagnie, selon les règles de la liberté commerciale, a le droit de ne vendre à aucun prix, de laisser pourrir le blé dans ses greniers, tandis que le peuple périrait, croyez-vous que la nation affamée serait obligée, en conscience, de mourir de faim pour l'honneur du beau principe philosophique « Laissez faire les marchands » ? Non, certes. Reconnaissez donc que le droit de liberté commerciale doit subir des restrictions selon les besoins du corps social ; que l'homme pourvu en surabondance d'une denrée dont il n'est ni producteur ni consommateur doit être considéré comme dépositaire conditionnel et non pas comme propriétaire absolu. Reconnaissez que les commerçants ou entremetteurs des échanges doivent être, dans leurs opérations, subordonnés au bien de la masse, et non pas libres d'entraver les relations générales par toutes les manœuvres les plus désastreuses qui sont admirées de vos économistes. »

L'Agiotage spolie le corps social en détournant les capitaux pour les faire s'entre-choquer dans les tripotages de hausse et de baisse qui fournissent d'énormes bénéfices aux joueurs les plus habiles. Dès lors, les cultures et fabriques n'obtiennent qu'à un prix exorbitant les capitaux nécessaires à leur exploitation, et les entreprises utiles qui ne donnent qu'un bénéfice lent et pénible sont dédaignées pour les jeux d'agiotage qui absorbent la majeure partie du numéraire.

Le Parasitisme, ou Superfluité d'agents, spolie le corps social de deux manières, soit en lui enlevant une infinité de bras qu'il emploie au travail improductif, soit par l'immoralité et les désordres qu'engendre la lutte acharnée de ces innombrables marchands, dont la perfidie cause parfois des entraves équivalentes à une prohibition. Fourier désigne sous le nom d'écrasement l'abus qui résulte de cette lutte des marchands. Devenus trop nombreux, dit-il, ils se disputent avec acharnement des ventes qui deviennent chaque jour plus difficiles par l'affluence des concurrents. Une ville qui consommait mille tonneaux de sucre lorsqu'elle avait dix marchands n'en consommera toujours que mille tonneaux lorsque le nombre des marchands se sera élevé à quarante au lieu de dix c'est ce qui est arrivé dans toutes les villes de France. Maintenant l'on entend ces fourmilières de marchands se plaindre de la langueur du commerce, quand ils devraient se plaindre de la surabondance des commerçants ; ils se consomment en frais de séduction et de rivalité ; ils s'aventurent dans les plus folles dépenses pour le plaisir d'écraser leurs rivaux. C'est à tort qu'on croit le marchand asservi à son seul intérêt ; il est fortement esclave de sa jalousie et de son orgueil ; les uns se ruinent pour le stérile honneur de brasser d'immenses affaires, les autres par la manie d'écraser un voisin dont le succès les désespère. L'ambition mercantile, pour être obscure, n'en est pas moins violente, et si les trophées de Miltiade troublaient le sommeil de Thémistocle, on peut dire aussi que les ventes d'un boutiquier troublent le sommeil du boutiquier voisin. De là vient cette frénésie de concurrence grâce à laquelle tant de marchands arrivent à la ruine, et se consomment en frais qui retombent ultérieurement sur le consommateur.

Fourier ne se borne pas à la critique du commerce, il recherche les moyens de le transformer. On doit, dit-il, y distinguer trois ordres de mouvements qu'il faut traiter diversement : 1° les fonctions utiles, qu'il faut protéger, comme le transport, le détail distributif, etc., mais réduire aux voies les plus directes, à la plus grande économie d'agents, de capitaux, etc. 2° les fonctions superflues, comme l'agiotage, les complications mensongères, les pullulations

d'agents et autres vices, qu'il faut réprimer par l'association et le régime véridique. 3° les fonctions mixtes, comme certains agents mercantiles, les manufacturiers qui participent du genre productif et du genre improductif, et dont il faut protéger les uns et réprimer les autres.

Par la transformation du commerce, l'humanité sortira de la civilisation et entrera dans une phase nouvelle, que Fourier désigne sous le nom de *garantisme*. La concurrence individuelle et la propriété intermédiaire caractérisent le commerce civilisé. La concurrence sociale et la consignation continue seront les caractères du commerce garantiste. La concurrence sociale n'aurait à redouter ni des actions individuelles en scission avec l'action collective, ni les défaillances du sens moral chez quelques individus.

Établie dans de bonnes conditions, une association a toujours un sentiment d'honneur plus sûr, un soin plus chatouilleux de sa dignité et de sa réputation. Enfin, ses opérations, du moment où un grand nombre d'intéressés auraient le droit de les suivre et de les surveiller, prendraient, grâce à cette publicité, un caractère véridique. Si l'intérêt du producteur est de réduire le négoce à son véritable rôle, de son côté le consommateur, loin de désirer la concurrence anarchique et réductive, sachant combien lui coûte cher le bas prix apparent des choses, consentirait sans peine à les payer ce qu'elles valent, mais à la condition de n'être dupe d'aucune fourberie, et pourvu qu'aucune intervention parasite ne vînt grever les produits. En second lieu, le commerce en consignation supprimant la propriété intermédiaire, l'agent commercial, désormais désintéressé n'aurait pas plus de raisons pour déprécier la marchandise à acheter que pour renchérir celle qui est à vendre. Sa fonction se bornerait à transmettre la demande et l'offre d'un prix quelconque du vendeur à l'acheteur, et vice versa, en produisant des échantillons ou la marchandise elle-même, avec les preuves d'origine et des certificats d'experts compétents.

Page 790

COMPOSITE s. f. (ko-po-zi-te du lat. *compositus*, composé)

Dans la langue de Fourier, Passion des entraînements La **COMPOSITE** ou fougue aveugle est l'opposé de la cabaliste ; c'est un enthousiasme qui exclut la raison ; c'est un effet d'entraînement des sens et de l'âme, un état d'ivresse, d'aveuglement moral. (Fourier.) [...]

En philosophie sociale : Douze passions, selon Fourier, mettent en jeu l'activité humaine : cinq sensitives, c'est-à-dire se rapportant à nos cinq sens ; quatre affectives, l'amitié, l'amour, le familisme et l'ambition ; trois distributives ou mécanisantes, la cabaliste ou intrigante, la papillonne ou alternante, et la composite ou exaltante. Fourier donne à ces trois dernières le nom de distributives ou mécanisantes à cause du rôle qu'il leur fait jouer dans l'organisation de ses groupes industriels ou séries. « Ce sont elles, dit-il, qui gouvernent le jeu des séries passionnées ; toute série est faussée, quand elle ne donne pas un libre cours aux trois passions mécanisantes. Elles sont titrées de vices en civilisation ; les philosophes prétendent que la dixième, l'esprit cabalistique, est un mal que tous doivent être unis d'opinion. Ils condamnent de même la onzième, dite papillonne, besoin de varier ses jouissances, de voltiger de plaisir en plaisir, et la douzième, dite composite, besoin de goûter à la fois deux plaisirs, dont l'amalgame élève l'ivresse jusqu'à l'exaltation. Ces trois passions sont réellement des sources de vices en civilisation, où elles ne peuvent opérer que sur des familles et des corporations ; Dieu les a créées pour opérer sur des séries de groupes contrastes ; elles ne tendent qu'à former cet ordre, et ne peuvent produire que le mal, si on les applique à un ordre différent. Elles sont les principales des douze passions radicales ; elles ont la direction des neuf autres c'est de leur intervention combinée que naît la vraie sagesse ou équilibre des passions, par contre-poids de plaisir. »

La composite, selon Fourier et son école, est la passion de l'accord et de l'entraînement collectif. On en indique l'élément caractéristique en disant que l'homme vivant en société pré-

fère, en général, aux jouissances simples, les plaisirs composés, toujours plus vifs, plus durables. C'est en cédant à cet attrait spécial qu'il associe l'essor d'une passion sensitive à celui d'une affective, et, de ce fait, nul exemple n'est plus souvent cité par les fouriéristes que l'accord du plaisir de la table avec celui de l'amitié.

Pages 996-997

CONSIDERANT*, Victor, né en 1805 à Salins (Jura). Cet aimable et brillant sectaire offre ceci d'original, qu'il avait passé par les sciences exactes et les connaissances positives pour arriver à l'utopie. Cette particularité, faite pour étonner les hommes de ce temps-ci, était d'ailleurs commune à la plupart des rêveurs qui, sous le règne de Louis-Philippe, composaient les diverses écoles socialistes.

Admis à l'École polytechnique en 1826, puis à l'École d'application de Metz, Considerant entra, après ses études, dans le corps du génie et s'éleva rapidement au grade de capitaine. Il était un des bons officiers de son arme, et la plus brillante carrière s'ouvrait devant lui, lorsque, quelques mois avant la révolution de 1830, un ouvrage de Fourier tomba entre ses mains. Séduit par les idées du célèbre chef de l'école phalanstérienne, il composa sur cette doctrine un article enthousiaste qui fut inséré dans le *Mercure de France* du 13 mars 1830. Peu après, il entra en relations personnelles avec le maître lui-même et se prépara résolument à remplir le rôle d'apôtre militant de la nouvelle théorie. Il commença presque aussitôt des conférences où se révélait déjà son énergique esprit d'organisation. Enfin, voulant se consacrer entièrement à son œuvre, il envoya sa démission au ministre de la guerre, la motivant sur les devoirs que lui imposait son apostolat philosophique. C'est alors que commença pour lui cette vie d'incessante activité qui fit faire des progrès si considérables au système qu'il avait embrassé. Après la mort de Fourier, homme spéculatif d'ailleurs, et tout à fait impropre à l'œuvre de propagande, Considerant devint le chef reconnu de l'école, dont on peut le regarder même comme le fondateur, car, avant lui, elle comptait à peine quelques disciples. Il avait créé avec le maître le journal mensuel le *Phalanstère*, auquel il joignit, en 1836, la *Phalange*. Dans l'intervalle, il avait aussi fondé une librairie phalanstérienne qui a prospéré pendant plus de vingt ans. Les prosélytes se multiplièrent successivement dans tous les rangs de la société, et bientôt d'abondantes collations volontaires permirent à l'école sociétaire de répandre partout ses publications, de se constituer fortement et enfin de fonder, en 1843, un grand journal quotidien, la *Démocratie pacifisme*, qui prolongea son existence jusqu'au coup d'État du 2 décembre. Considerant, fut l'âme de cette feuille, et il contribua largement à dépouiller le fouriérisme de son caractère purement spéculatif et à lui faire prendre part à toutes les questions actuelles et positives. Nous n'avons pas à étudier ici cette doctrine, à laquelle un article spécial sera consacré. Disons seulement que Considerant la propagea sans lui faire subir de modifications bien sensibles, en en développant seulement le côté le plus pratique, et en sacrifiant, ou du moins en évitant de livrer aux polémiques, les parties qui prêtaient le plus aux attaques des profanes, telles que les théories sur la liberté amoureuse et autres conceptions aventureuses ou chimériques. Outre un nombre incalculable d'articles, il a publié beaucoup d'ouvrages ou de brochures qui eurent du retentissement, mais qui sont bien oubliés aujourd'hui. Citons cependant les travaux suivants : *Destinée sociale* (1834-1838, 2 vol.) ; *Débâcle de la politique* (1836) ; *Manifeste de l'école sociétaire* (1841) ; *Exposition du système de Fourier* (1845) ; *Principes du socialisme, manifeste de la démocratie au XIX^e siècle* (1847) ; *Théorie du droit de propriété et du droit au travail* (1848) ; *Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les morts* (1849), etc.. etc.

Cependant la prédication ne suffisait plus à l'activité du chef de l'école phalanstérienne. Le nombre des prosélytes croissant de jour en jour, il voulut enfin tenter une application. Un membre de la Chambre des députés, M. Baudet-Dulary, mit à la disposition des novateurs une partie de sa fortune ; l'établissement d'un phalanstère fut tenté à Condé-sur-Vesgres

mais l'expérience n'eut aucun succès. Il en fut de même d'une autre tentative faite avec l'appui d'un riche Anglais, sir Arthur Young. Ces échecs ne refroidirent point l'enthousiasme des néophytes, et la propagation de la doctrine n'en fut point ralentie. Une preuve de l'influence que l'école avait conquise, c'est que Considerant fut nommé membre du conseil général de la Seine et conseiller municipal de l'un des arrondissements de Paris.

Jusqu'à la révolution de Février, les fouriéristes se tinrent constamment à l'écart du parti républicain, et même le combattirent souvent avec éclat, convaincus que toutes les formes de gouvernement pouvaient se prêter aux réformes qu'ils méditaient, et préoccupés d'ailleurs de l'idée d'obtenir l'appui des hautes classes et du monde officiel. Mais, après la chute de Louis-Philippe, la plupart se rallièrent sincèrement à la République et la défendirent avec ardeur. Considerant fut nommé représentant du peuple par le département du Loiret et siégea à la nouvelle Montagne. Il fit partie des comités de constitution et de travail, défendit le droit de réunion, et, lors de la terrible insurrection de juin, au milieu des passions surexcitées, se prononça avec autant de courage que de chaleur en faveur des mesures de conciliation. Mais sa voix fut étouffée par une majorité livrée aux emportements réactionnaires. Réélu à la Législative par le département de la Seine, il continua à faire partie du groupe ardent des montagnards, protestant contre l'expédition de Rome et fut l'un des représentants qui se rendirent, le 13 juin 1849, au Conservatoire des Arts et Métiers. Réfugié en Belgique, pendant que la haute cour de Versailles le condamnait à la déportation, il n'a jamais revu la France. À l'étranger, cet apôtre infatigable a continué, non sans succès, sa propagande phalanstérienne.

En 1852, Considerant organisa à Bruxelles une tentative de colonisation destinée au Texas. Il fit appel, dans ce but, non seulement aux membres de l'école sociétaire, mais encore aux démocrates de tous les pays, et, grâce aux fonds d'une société en commandite et à ceux d'un riche américain Albert Brisbane, converti par ses prédications, il parvint à établir dans le nouveau monde, sur les bords de la rivière Rouge, une commune sociétaire, qu'il appela la Réunion. Cette tentative ne réussit point, et l'insurrection des États du Sud acheva de ruiner l'entreprise, qui s'était montrée ennemie de l'esclavage. Considerant n'en resta pas moins au Texas avec un jeune architecte belge, qui ne l'a point voulu quitter, vivant à la façon des colons et aussi des anachorètes. Deux femmes, M^{me} Considerant et sa mère, M^{me} Clarisse Vigoureux, morte en 1866, ont partagé son sort avec un admirable courage.

Considerant est un homme du caractère le plus honorable, enthousiaste, ardent, sincère, d'une imagination trop riche peut-être, avec une parole entraînante et facile, une physionomie expressive et sympathique. C'est un des types les plus originaux et les plus attrayants de cette génération de rêveurs et d'utopistes, honneur d'une époque où on savait se dévouer à une idée, dont on peut contester les systèmes et les rêveries, mais dont les travaux, d'ailleurs, n'ont pas été inutiles, et qui resteront toujours respectables par leur ardent amour du peuple et de l'humanité.

Faut-il ajouter maintenant qu'il fut une des personnalités les plus maltraitées par les tirailleurs de la petite presse, les caricaturistes et les vaudevillistes ? Ces petits détails, qui ne sont pas dignes de la grande histoire, servent après tout à peindre une époque, et nous ne sommes pas obligés de conserver systématiquement ici la gravité académique des Guizot de l'avenir. Rappelons donc en deux mots que le chef de l'école phalanstérienne, bien qu'il eût, avec plus de bon sens que n'en ont ordinairement les disciples, répudié ou tout au moins écarté de son programme certaines idées baroques de Fourier, n'était jamais représenté autrement qu'avec la fameuse queue ornée d'un œil, qui, suivant le maître, devait pousser aux phalanstériens après nous ne savons combien de siècles d'harmonie. Cet appareil caudal muni d'un œil joue un grand rôle dans les caricatures du temps, et l'on racontait à ce sujet toutes sortes d'histoires qui sont, bien entendu, de pures inventions, mais qui servaient d'amusement aux oisifs et aux badauds. Ainsi, un jour, disait-on, des touristes anglais se présentèrent en troupe à l'hôtel de la rue de Beaune, siège de

l'école et de la Démocratie pacifique ; ils écoutèrent fort gravement un beau discours harmonieux dont les régala Considerant, et, comme conclusion, ils dirent simplement au maître "*Oh yes retournez-vous! nous sommes venus pour voir votre perfectionnement ; retournez-vous!*"

* Dans ces transcriptions, nous avons supprimé l'accent sur le "e" de Considerant dont Larousse, parmi bien d'autres, l'avait gratifié.

1869, T. 5

Pages 12

CONTRE-MORALE s. f.

Principes immoraux dont on a fait une sorte de doctrine : *Au théâtre et dans les romans, on ne voit que la CONTRE-MORALE un peu fardée, mais tendant presque ouvertement à servir les passions, les faire naître, les stimuler, leur indiquer des ruses pour atteindre au but.*

(Fourier.)

Pages 157

CORNETTES. m.

Fourier a fait du CORNETTE une variété du cornard : Le Cornette est un mari rassasié des amours de ménage, et qui, voulant prendre ailleurs ses ébats, ferme les yeux sur la conduite de sa femme et l'abandonne franchement aux amateurs, sous la réserve de n'admettre d'elle aucun enfant. (Fourier.)

Page 686

CURTIS, George William

Écrivain américain, né à Providence (État de Rhode Island) en 1824. Il fit partie, après avoir achevé ses études, de l'association phalanstérienne de Brook-Farm, fondée par des écrivains et des artistes à West-Roxburg, dans le Massachusetts, puis il alla s'établir chez un fermier du New Hampshire, et s'y livra aux travaux agricoles. En 1846, M. Curtis quitta l'Amérique, voyagea dans la plus grande partie de l'Europe, parcourut l'Orient, puis retourna en Amérique en 1850. Trois ans plus tard, il ouvrit à New York un cours de littérature. Ses conférences ou lectures, qui eurent un si grand succès, ont beaucoup contribué à fonder sa réputation. Ses principaux ouvrages sont *Voyage d'un Howadji sur le Nil* (New York, 1850) ; *l'Howadji en Syrie* (1850) ; *le Mangeur de lotus* ; le *Journal de Putiphar* (1853), scènes satiriques contre les prétentions des commerçants enrichis, etc. Il a publié en outre de nombreux articles littéraires dans divers journaux, tels que la *Tribune* de New York, le *Putnam's Monthly*, le *Harper's Magazine*, etc.

Page 742

CZYNSKI, Jean

Littérateur et patriote polonais, né en 1802, mort à Londres le 31 janvier 1867. Il fut un des publicistes les plus courageux de cette émigration polonaise de 1831 qui a fourni tant d'hommes remarquables en tous genres. Organisateur de l'insurrection dans le palatinat de Lublin où il était avocat, il prit, comme chef d'état-major du général Szeptycki, une part active à la révolution polonaise. Il fut le soutien infatigable de l'émancipation des paysans et de la cause israélite en Pologne, ne cessant de réclamer en faveur de la tolérance et de la justice. Écrivain courageux, penseur convaincu, chercheur infatigable, on lui doit un certain nombre d'ouvrages scientifiques, des romans, quelques pièces de théâtre. Son livre, *Kopernik et ses travaux*, atteste des études fort étendues, de profondes recherches et annonce une âme vraiment patriotique ; Jean Czynski prouva que Copernic, revendiqué par la Prusse comme un de ses enfants, était Polonais, né à Thorn, ville polonaise, de parents polonais, et dont les ancêtres avaient toujours habité Cracovie, capitale de la Pologne sous Casimir le Grand. Il établit dans cet ouvrage que Gali-

l'homme reconnaissait lui-même qu'il n'était que le traducteur de l'ouvrage de Copernic, et que son illustre maître fit plus que de découvrir l'harmonie sidérale, qu'il indiqua la véritable mission de la raison humaine, « *celle de chercher et d'interpréter les lois du Créateur.* » C'est Copernic, dit l'auteur, qui a montré la route à Newton. L'illustre Arago écrivit à Czynski « *Merci, monsieur, de nous avoir appris la véritable nationalité de Copernic ; il est Polonais, je l'ignorais.* » On doit encore à cet écrivain plusieurs ouvrages en langue polonaise et en langue française. *Histoire de Pologne ; Histoire de Russie ; le Roi des paysans*, roman historique (Paris, 1853, 2^e édit., in-16) ; *Stenko le Rebelle* ; le *Kosak* ; le *Grand-duc Constantin* ; la *Révolte des femmes* ; le *Réveil d'Israël, questions des juifs polonais* ; *De l'avenir des ouvriers*, etc. Il fait jouer à la Porte Saint-Martin, sous le pseudonyme d'Ernest Rollin, plusieurs pièces, entre autres les *Noces du bouffon*, comédie anecdotique en un acte (21 août t 1858) ; le *Roi des îles*, drame en cinq actes et huit tableaux, en société avec M. Woestyn (8 avril 1860). De plus, il a collaboré pendant longtemps aux journaux le *Réformateur*, le *Peuple*, la *Tribune*, le *National*, le *Constitutionnel*. Quelques-uns de ses travaux ont eu une assez grande influence sur l'école phalanstérienne. Esprit éclairé, animé du plus ardent amour pour sa patrie mutilée, il chercha dans tous ses écrits à répandre parmi ses compatriotes les idées de justice et d'union. Il fut chez nous le fondateur, avec M. Louis Krolikowski, de l'Alliance polonaise de toutes les croyances religieuses, et créa, à Londres, la Société des travailleurs polonais. Membre de la Société des gens de lettres depuis 1838, il avait su se créer une belle place dans notre France littéraire, et ses compatriotes exilés ont fait en lui une perte sensible. Aussi ont-ils voulu perpétuer sa mémoire par un monument digne de sa vie et de ses travaux, digne surtout de son dévouement à l'humanité qu'il aimait bien plus encore que sa malheureuse Pologne. Cet homme de bien avait été l'ami intime, le dépositaire des pensées et du testament de Simon Konarski, un des martyrs de la Pologne, et, comme ce dernier, il est mort fidèle à ses convictions.

1870, T. 6

[Tome non numérisé par Gallica ; les notices ci-dessous ont été numérisées par nos soins.]

Page 20

DAIN, Charles

Homme politique et jurisconsulte français, né à la Guadeloupe en 1812. Il fit son droit à Paris, et devint un fervent disciple de Fourier et prit part à la rédaction de la *Démocratie pacifique*, dirigée par M. Considerant. Nommé par la Guadeloupe, en 1848, membre de l'Assemblée constituante, M. Dain siégea sur les bancs de la Montagne ; il se prononça, après l'élection du 10 décembre, contre la politique du président de la République, et, lorsque le gouvernement interdit les clubs et ordonna le siège de Rome, il fut du nombre des représentants qui demanderont la mise en accusation du pouvoir exécutif. M. Dain ne fut réélu à la Législative. qu'aux élections complémentaires du mois de juin, par le département de Saône-et-Loire. Jusqu'au coup d'État du 2 décembre, M. Dain fut un des ardents promoteurs de la république démocratique et sociale ; mais, après le renversement de l'Assemblée, il fut subitement illuminé, comme Paul sur le chemin de Damas, s'empressa de faire adhésion au nouvel état de choses et fut nommé conseiller à la cour de la Guadeloupe.

[Voir la notice de Th. Bouchet mise en ligne sur le site charlesfourier.fr en novembre 2015]

Page 31

DALY, César

Architecte et publiciste français, né à Verdun en 1800. Élève de Dubars, il se distingua d'abord par quelques dessins qui révélaient surtout un artiste épris d'archéologie. En 1830, les théories de la Phalange l'enthousiasmèrent jusqu'au fanatisme, et son être tout entier fut absorbé par le grand problème humanitaire. Comme la Phalange n'assurait pas encore la vie matérielle à ses ardents propagateurs, M. Daly accepta la restauration de la cathédrale d'Albi, une des plus belles

de France. Ses projets et ses dessins parurent en deux parties : la première au Salon de 1841, la seconde à celui de 1846. Ces dessins superbes furent très remarquables ; ils ouvraient à l'auteur une carrière très brillante, quand un accès d'enthousiasme l'emporta jusqu'au Texas, en 1855. Il alla visiter la colonie communiste de Cabot. C'est à lui, d'ailleurs, que l'on devait les plans du Phalanstère. Revenu à Paris, il s'occupa beaucoup de la *Revue de l'Architecture et des travaux : publics*, qu'il avait créée en 1840. Sa ferveur s'était calmée peu à peu ; en 1861 même, il n'en restait plus rien : la croix de la Légion d'honneur vint l'apprendre aux nombreux admirateurs de son esprit distingué. M. Daly est maintenant, croyons-nous, architecte diocésain du département du Tarn.

[Voir la notice de Thomas Bouchet mise en ligne sur le site charlesfourier.fr en mars 2011]

1870, T 7

Pages 132

ÉCONOME s. (é-ko-no-me gr. Oikonomos ; de oikia, maison ; nomos, règle. Pour plus de détails, v. l'article encycl.).

Personne chargée des dépenses et du matériel d'une maison ou d'un établissement Un habile, un sage économe. Par ext. Personne qui règle et distribue les diverses fonctions : *Dieu, à titre de suprême économe, a dû préférer l'association, gage de toute économie. (Fourier.) Comment supposer pareille inconséquence chez le suprême économe, qui a si justement réparti toutes les impulsions, que nul animal n'ambitionne de s'élever à un autre bonheur que le sien ? (Fourier.)*

Page 136

Dans la notice *Économie* (pp. 132-136), à propos du communisme :

Quelques réformateurs contemporains, tout en prêchant l'association, ont répudié le communisme. Fourier fut un de ses adversaires les plus convaincus, les inégalités de toute nature constituant à ses yeux un des ressorts principaux de l'activité humaine.

Pages 146

ÉCONOMISME s. m. (é-ko-no-mis-me, rad. économie).

Système, science des économistes Une immensité de gloire et de fortune est assurée à tout écrivain distingué qui osera le premier dénoncer les chimères dites politiques, moralisme, **ÉCONOMISME**. (Fourier.)

Pages 868

ESCOBAR Y MENDOZA s. m. (Antonio)

Célèbre jésuite et casuiste espagnol (1589-1669). Le nom d'Escobar est devenu une sorte de nom commun, servant à caractériser énergiquement l'homme qui sait accorder sa conscience avec ses passions et ses intérêts, au moyen de raisonnements subtils : Nous sommes étrangement dupes de ces ESCOBARS. (Fourier.)

Pages 956

ESSOR s. m. (ai-ssor bas lat. exaurum, du lat. ex, de, et aura, vent)

Philos, soc. Dans l'école de Fourier, Marche naturelle que suivraient les passions, dans la société organisée selon les lois de l'harmonie que cette école préconise. *Essor subversif*, Funeste effet des passions, dans une société organisée contrairement à ces lois.

1872, T 8

Page 80

FAMILLISME s. m. (fa-mi-lli-sme ; rad. famille). Philos. soc.

Amour de la famille, dans le système de Fourier, qui en fait une des quatre passions cardinales *L'éducation est la branche primordiale du FAMILLISME.* (Fourier.))

Pages 202-224

FEMME s. f.

Les Droits de la femme selon l'école fouriériste (pages 208-210)

La pleine émancipation de la femme, l'égalité de droits des deux sexes, l'égale liberté des passions chez l'un et chez l'autre, sont des points essentiels de la doctrine sociale enseignée par Fourier. Dans presque tous ses ouvrages, le célèbre fondateur de l'école phalanstérienne s'élève contre les préjugés qui condamnent la femme à l'assujettissement, et qui ne lui permettent pas de développer librement et sincèrement ses facultés. Il reproche aux philosophes d'oublier et de méconnaître, lorsqu'ils traitent de morale, les droits du sexe faible dont l'oppression détruit la justice dans sa base pose en thèse générale que les progrès sociaux et les changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté, et que les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes. » Cette thèse, il la montre confirmée par l'expérience de tous les pays. « On a vu, remarque-t-il, que les nations les meilleures furent toujours celles qui accordèrent aux femmes le plus de liberté ; on l'a vu chez les barbares et les sauvages, comme chez les civilisés. Les Japonais, qui sont les plus industrieux, les plus braves et les plus honorables d'entre les barbares, sont aussi les moins jaloux et les plus indulgents pour les femmes ; à tel point, que les magots de la Chine font le voyage du Japon pour s'y livrer à l'amour, qui est interdit, par leurs hypocrites coutumes. Les Otahitiens, pour la même raison, furent les meilleurs de tous les sauvages ; aucune horde n'avait poussé si loin l'industrie, eu égard au peu de ressources qu'offrait leur pays. Les Français, qui sont les moins persécuteurs des femmes, sont aussi les meilleurs d'entre les civilisés, en ce qu'ils sont la nation la plus flexible, celle dont un souverain habile peut tirer en peu de temps le meilleur parti, dans tout emploi. On peut de même observer que les plus vicieuses nations ont toujours été celles qui asservissent davantage les femmes ; témoin les Chinois, qui sont la lie du globe, le plus fourbe, le plus lâche, le plus affamé de tous les peuples industrieux ; aussi sont-ils les plus jaloux et les plus intolérants sur l'amour. Parmi les civilisés modernes, les moins indulgents pour le sexe ont été les Espagnols ; aussi sont-ils restés en arrière des autres Européens, et n'ont-ils eu aucun lustre dans les sciences ni dans les arts. Quant aux hordes sauvages, leur examen prouverait que les plus vicieuses sont encore celles qui ont le moins d'égards pour le sexe faible, et chez qui la condition des femmes est la plus malheureuse. »

On sait que Fourier admet huit périodes sociales : édénisme, sauvagerie, patriarcat, barbarie, civilisation, garantisme, socialisme, harmonie. Le caractère fondamental de chacune de ces périodes est tiré des rapports des sexes et du degré de liberté que les coutumes amoureuses donnent à la *femme*. « Il y a, dans chaque période, un caractère qui forme *pivot de mécanique*, et dont l'absence ou la présence détermine le changement de période. Ce caractère est toujours tiré de l'amour : en quatrième période (barbarie), c'est la servitude absolue de la femme ; en cinquième période (civilisation), c'est le mariage exclusif et les libertés civiles de l'épouse ; en sixième période (garantisme), c'est la corporation amoureuse. Si les barbares adoptaient le mariage exclusif, ils deviendraient en peu de temps civilisés par cette seule innovation ; si nous adoptions la réclusion et la vente des *femmes*, nous deviendrions en peu de temps barbares, par cette seule innovation ; et si nous adoptions les garanties amoureuses, telles qu'elles s'établissent en sixième période, nous trouverions dans cette seule mesure une issue à la civilisation et une entrée en garantisme. En thèse générale, le caractère de pivot, qui est toujours tiré des coutumes amoureuses, entraîne la naissance de tous les autres mais les caractères d'embranchement ne font pas naître le pivot, et ne conduisent que très lentement au changement de période ; des barbares pourraient adopter

jusqu'à douze des seize caractères civilisés, et rester encore barbares, s'ils ne prenaient pas le caractère pivot, la liberté civile d'une épouse exclusive. Pourquoi Dieu a-t-il donné aux coutumes amoureuses tant d'influence sur le mécanisme social, et sur les métamorphoses qu'il peut subir ? C'est, répond l'auteur de la *Théorie des quatre mouvements*, une suite de son horreur pour l'oppression et la violence. Il voulut que le bonheur ou le malheur des sociétés humaines fût proportionné à la contrainte ou à la liberté qu'elles admettraient. Or, Dieu ne reconnaît pour liberté que celle qui s'étend aux deux sexes et non pas à un seul ; aussi voulut-il que tous les germes des horreurs sociales, comme la sauvagerie, la barbarie, la civilisation, n'eussent d'autre pivot que l'asservissement des femmes ; et que tous les germes du bien social, comme les sixième, septième, huitième périodes, n'eussent d'autre pivot, d'autre boussole que l'affranchissement progressif du sexe faible.

La civilisation n'est pas seulement caractérisée, elle est jugée et condamnée par la condition qu'elle fait à la femme ; c'est une de ses hontes d'être obligée d'étouffer et de stériliser les passions et les facultés de la femme, parce qu'elle ne sait pas en tirer parti pour le bien général. « Quelle est aujourd'hui, s'écrie Fourier, l'existence des femmes ? Elles ne vivent que de privations, même dans l'industrie où l'homme a tout envahi jusqu'aux minutieuses occupations de la couture et de la plume, tandis qu'on voit des femmes s'escrimer aux pénibles travaux de la campagne. N'est-il pas scandaleux de voir des athlètes de trente ans accroupis devant un bureau, et voiturant avec des bras velus une tasse de café, comme s'il manquait de femmes et d'enfants pour vaquer aux vétilleuses occupations des bureaux et du ménage ?... Quels sont donc les moyens de subsistance pour les femmes privées de fortune ? La quenouille ou bien leurs charmes... quand elles en ont. Oui, la prostitution plus ou moins gazée, voilà leur unique ressource, que la philosophie leur conteste encore ; voilà le sort abject auquel les réduit cette civilisation, cet esclavage conjugal qu'elles n'ont pas même songé à attaquer. Peut-on voir une ombre de justice dans le sort dévolu aux femmes ? La jeune fille n'est-elle pas une marchandise exposée en vente à qui veut en négocier l'acquisition et la propriété exclusive ? Le consentement qu'elle donne au lien conjugal n'est-il pas dérisoire et forcé par la tyrannie des préjugés qui l'obsèdent dès son enfance ? Sur la question des droits des femmes, notre esprit public est-il plus avancé que dans ces siècles grossiers où certain concile de Mâcon, vrai concile de Vandales, mit en délibération si les femmes avaient une âme ? La législation anglaise, tant vantée par les moralistes, accorde aux hommes divers droits déshonorants pour le sexe : tel est le droit qu'a l'époux de se faire adjuger un dédommagement pécuniaire aux dépens de l'amant reconnu de son épouse. Les formes sont moins grossières en France, mais l'esclavage est au fond toujours le même... D'où vient que les Français, empressés de changer de lois et de constitutions comme de parures, n'ont jamais été fidèles qu'à une seule loi, celle qui enlève le sceptre aux femmes ? La loi salique s'est maintenue sous toutes les dynasties. Rien de plus constant, de plus unanime que les Français quand il s'agit de ravalier, par le fait, ce sexe qu'ils feignent d'indemniser en fumées d'encens. Les Turcs enseignent aux femmes qu'elles n'ont point d'âme et ne sont point dignes d'entrer en paradis. Les Français leur persuadent qu'elles n'ont point de génie, et ne sont pas faites pour prétendre aux fonctions éminentes, aux palmes scientifiques. C'est la même doctrine, sauf la différence des formes, grossières en Orient, polies en Occident, et s'affublant chez nous de galanterie pour masquer l'égoïsme du sexe fort, son monopole de génie et de pouvoir, pour le bien duquel il faut rapetisser les femmes, leur persuader que la nature veut les reléguer aux fonctions subalternes du ménage. »

La femme est inférieure à l'homme en force physique ; cette infériorité naturelle devient, selon Fourier, la source d'infériorités intellectuelles et morales qui sont le produit artificiel et pour ainsi dire pathologique de l'oppression que l'homme fait peser sur sa compagne, et qui doivent être mises sur le compte du milieu social. Les vices et les défauts que l'on reproche ordinairement aux femmes s'expliquent très naturellement par la contrainte que leur im-

posent l'éducation qu'elles reçoivent et le rôle qui leur est assigné. « Lorsque la philosophie raille sur les vices des femmes, elle fait sa propre critique ; c'est elle qui produit ces vices par un système social qui, comprimant leurs facultés dès l'enfance et pendant tout le cours de leur vie, les force à recourir à la fraude pour se livrer à la nature. Vouloir juger les femmes sur le caractère vicieux qu'elles déploient en civilisation, c'est comme si l'on voulait juger la nature de l'homme sur le caractère du paysan russe, qui n'a aucune idée d'honneur et de liberté, ou comme si l'on jugeait les castors sur l'hébètement qu'ils montrent dans l'état domestique, tandis que dans l'état de liberté et de travail combiné, ils deviennent les plus intelligents de tous les quadrupèdes. Même contraste régnera entre les femmes *esclaves* de la civilisation et les femmes *libres* de l'ordre combiné ; elles surpasseront les hommes en dévouement industriel, en loyauté, en noblesse mais hors de l'état libre et combiné, la femme devient comme le castor domestique ou le paysan russe, un être tellement inférieur à sa destinée et ses moyens, qu'on incline à la mépriser quand on la juge superficiellement et sur les apparences. Que l'on soumette l'homme à la même éducation que la femme, qu'on le place dans de semblables conditions de dépendance, et l'on verra ce qu'il faut penser de sa prétendue supériorité morale. « Et vous, sexe oppresseur, ne surpasseriez-vous pas les défauts reprochés aux femmes, si une éducation servile vous formait, comme elles, à vous croire des automates faits pour obéir aux préjugés et pour ramper devant un maître que le hasard vous donnerait ? Il faudrait, pour confondre la tyrannie des hommes, qu'il existât, pendant un siècle, un troisième sexe mâle et femelle, et plus fort que l'homme. Ce nouveau sexe prouverait à coups de gaule que les hommes sont faits pour ses plaisirs aussi bien que les femmes ; alors on entendrait les hommes réclamer contre la tyrannie du sexe hermaphrodite, et confesser que la force ne doit pas être l'unique règle du droit. Or, ces privilèges, cette indépendance qu'ils réclameraient contre le troisième sexe, pourquoi refusent-ils de les accorder aux femmes ?

Fourier invoque l'histoire à l'appui de sa thèse ; il remarque que les *femmes* se sont montrées toujours supérieures aux hommes quand elles ont pu, grâce à l'autorité souveraine, déployer sur le trône leurs moyens naturels. « N'est-il pas certain, dit le célèbre penseur, que sur huit souveraines, libres et sans époux, il en est sept qui ont régné avec gloire, tandis que sur huit rois, on compte habituellement sept souverains faibles ? Les Élisabeth, les Catherine ne faisaient pas la guerre, mais elles savaient choisir leurs généraux, et c'est assez pour les avoir bons. Dans toute autre branche d'administration, les femmes n'ont-elles pas donné des leçons à l'homme ? Nul prince n'a surpassé en fermeté Marie-Thérèse qui, dans un moment de désastre où la fidélité de ses sujets est chancelante, où ses ministres sont frappés de stupeur, entreprend à elle seule de retremper tous les courages ? Elle sait intimider la diète de Hongrie mal disposée en sa faveur ; elle harangue les magnats en langue latine, et amène ses propres ennemis à jurer sur leurs sabres de mourir pour elle. Voilà un indice des prodiges qu'opérerait l'émulation féminine dans un ordre social qui laisserait un libre essor à ses facultés. En signalant ces femmes qui ont su prendre leur essor, depuis la vierge, comme Marie-Thérèse, jusqu'à celles de nuances plus radoucies, comme les Ninon et les Sévigné, je suis fondé à dire que la femme, en état de liberté, surpassera l'homme dans toutes les fonctions de l'esprit ou du corps qui ne sont pas l'attribut de la force physique. Déjà l'homme semble le ressentir : il s'indigne et s'alarme, lorsque les femmes démentent le préjugé qui les accuse d'infériorité. La jalousie masculine a surtout éclaté contre les femmes auteurs ; la philosophie les a écartées des honneurs académiques et renvoyées ignominieusement au ménage. »

Cet affront, d'après Fourier, était dû aux femmes savantes ; elles ont manqué à leur mission d'affranchissement ; elles se sont rendues dignes du mépris de l'homme par leur indifférence pour la condition de leur sexe. « L'esclave qui veut singer son maître ne mérite de lui qu'un regard de dédain. Qu'avaient-elles à faire de la banale gloire de composer un livre, d'ajouter

quelques volumes à des millions de volumes inutiles ? Les *femmes* avaient à produire non pas des écrivains, mais des libérateurs, des Spartacus politiques, des génies qui concertassent les moyens de tirer leur sexe d'avilissement. C'est sur les *femmes* que pèse la civilisation ; c'était aux *femmes* à l'attaquer. La découverte d'Otaïhi, dont les mœurs étaient un avertissement de la nature, devait suggérer l'idée d'un ordre social qui pût réunir la grande industrie avec la liberté amoureuse. C'était le seul problème digne d'exercer les femmes auteurs ; leur indolence à cet égard est une des causes qui ont accru le mépris de l'homme. L'esclave n'est jamais plus méprisable que par une aveugle soumission qui persuade à l'opresseur que sa victime est née pour l'esclavage. Les femmes savantes, loin d'aviser aux moyens de délivrer leur sexe, ont épousé l'égoïsme philosophique ; elles ont fermé les yeux sur l'asservissement des compagnes dont elles avaient su éviter le triste sort ; elles n'ont recherché aucun moyen de délivrance ; c'est pour cela que les souveraines qui auraient pu servir leur sexe, et qui ont eu, comme Catherine, le bon sens de mépriser les préjugés, n'ont rien fait pour affranchir les *femmes*. Personne n'en avait suggéré l'idée ; personne n'avait indiqué une méthode de liberté amoureuse. Or, si l'on eût publié quelques plans à cet égard, ils auraient été accueillis et mis à l'épreuve aussitôt qu'un prince ou une princesse équitables auraient paru sur les trônes.

Loin de s'adoucir par le cours des temps, les rigueurs de la civilisation envers les femmes n'ont fait que s'accroître. Trois causes accidentelles ont contribué à éloigner les esprits de toute idée d'émancipation amoureuse et d'égalité des sexes : 1° l'introduction de la maladie vénérienne, dont les dangers transforment la volupté en débauche, et militent pour restreindre la liberté de liaisons entre les sexes ; 2° l'influence du catholicisme, dont les dogmes, ennemis de la volupté, la privent de toute influence sur le système social, et ont ajouté le renfort des préjugés religieux à l'antique tyrannie du lien conjugal ; 3° la naissance du mahométisme qui, aggravant l'infortune et la dégradation des femmes barbares, réfléchit une fausse teinte de bonheur sur la condition moins déplorable des femmes civilisées. « Ces trois incidents, dit Fourier, formaient un tissu de fatalités, qui fermait plus que jamais la voie à toute amélioration fondée sur le relâchement des chaînes imposées aux femmes ; à moins que la hasard n'eût produit quelque prince ennemi des préjugés, et assez pénétrant pour faire sur une province l'essai de la liberté amoureuse. Cet acte de justice était le seul que la nature réclamait de notre raison, et c'est en punition de cette rébellion à ses vœux, que nous avons manqué le passage en sixième et en septième période, et que nous sommes restés vingt-trois siècles de trop dans les ténèbres philosophiques, et les horreurs civilisées. »

En soutenant que la nature intellectuelle et morale de la *femme* est faussée par la civilisation, Fourier, notons-le, se garde bien de nier toute différence psychologique entre les deux sexes. Ce serait contredire l'esprit général d'une doctrine qui considère la diversité et le contraste comme les éléments et les conditions de toute harmonie, et qui repousse la pure et uniforme égalité, comme expression de la pauvreté et de la stérilité, comme négation du mouvement passionnel et de la vie sociale. Il reconnaît parfaitement que les passions et les facultés qui dominent naturellement dans l'homme ne sont pas celles qui dominent naturellement dans la femme, et vice versa, et que ce contraste de tendances et d'aptitudes, fort précieux en mécanique sociale, doit nécessairement se traduire par la spécialisation des destinées et des fonctions. Nous devons ajouter que ses observations et ses vues sur ce que nous appelons aujourd'hui la psychologie comparée des sexes s'accordent assez bien avec celles de la plupart des moralistes. On peut les résumer ainsi qu'il suit : 1° l'homme appartient au mode majeur ; il l'emporte sur la femme en intellect, en logique, en grande industrie, en ambition, en amitié ; à lui donc de créer les sciences positives, d'enchaîner les faits, de régir les relations commerciales, de relier tous les intérêts, d'organiser les groupes et les séries. La femme apporte à toutes ces choses son aide indispensable ; mais, par le fait de ses aptitudes, elle n'y rend que

des services secondaires. 2° La femme appartient au mode mineur : elle l'emporte sur l'homme dans l'intelligence qui applique, approprie ; dans l'intuition qui met l'homme sur la piste des biens que doit atteindre la logique masculine ; dans la sphère du familisme, où elle préside à l'éducation, car elle comprend mieux que l'homme les moyens employer pour améliorer l'espèce sous tous les rapports ; enfin, dans la sphère de l'amour, où elle a droit et pouvoir de policer, de raffiner les rapports des deux sexes, de stimuler les hommes aux conquêtes de l'intelligence, à l'amélioration des conditions physiques du globe, de l'industrie, de l'art, des relations sociales, etc. 3° Il y a des hommes qui appartiennent au mode mineur, c'est-à-dire qui sont femmes par le cœur et la tête ; il y a des femmes qui appartiennent au mode majeur, c'est-à-dire qui sont hommes par la tête et le cœur ; ces hommes-femmes et ces femmes-hommes forment, dans leur sexe respectif, un huitième d'exception.

On sait que la critique adressée par Fourier à la civilisation est surtout dirigée contre le commerce et contre le mariage. Fourier considère le commerce et le ménage comme les deux grands obstacles à l'organisation normale de la société et au bonheur de l'espèce humaine. Il les accuse de porter le mensonge et la déloyauté, le premier dans les relations économiques, le second, dans les relations d'amour. Pour bien faire comprendre le sens et la portée que prend dans sa doctrine l'émancipation des femmes, nous rappellerons, en la résumant, l'analyse qu'il fait des propriétés subversives du mariage. Ces propriétés subversives sont au nombre de neuf : 1° dépravation simple masculine ; 2° dépravation simple féminine ; 3° dépravation collective antérieure ; 4° dépravation collective postérieure 5° dépravation collusoire ; 6° dépravation conflictive ; 7° dépravation répercutée ; 8° déraison spéculative ; 9° provocation à l'égoïsme.

— *Dépravation simple masculine.* Le monde se composant de dupes et de fripons, il semble que les institutions devraient favoriser la classe exposée aux duperies. Le mariage, au contraire, est tout au désavantage des gens confiants ; il semble inventé pour récompenser les pervers. Plus un homme est astucieux et séducteur, plus il lui est facile d'arriver par le mariage à la fortune et à l'estime publique.

— *Dépravation simple féminine.* Même récompense aux libertines et aux rouées ; le mariage n'a de belles chances que pour elles. Un riche et vieux garçon ne veut pas se marier ; il a beaucoup de parents pauvres ; son héritage leur est dévolu à juste titre mais une sirène, une servante maîtresse vient à la traverse, et fascine si adroitement le barbon, qu'elle lui fait sauter le pas, signer contrat et donation de biens, aux dépens des pauvres parents. Voilà le vice féminin en sens actif ; observons-le en sens passif, en influence du mariage pour vicier subitement les femmes. Rien de plus général que la docilité d'une épouse à adopter les défauts d'un mari, sans adopter ses bonnes qualités. Mariez une Agnès à un fripon, elle sera bientôt l'émule du mari en friponnerie, sa complice en recèlement. Mariez cette Agnès à Robespierre, elle sera, le mois suivant, sinon égale en férocité, au moins complice ; elle le flatte dans tous ses crimes.

— *Dépravation collective antérieure.* Il est bien avéré que tous les hommes considèrent le mariage comme un piège qui leur est tendu. Ce sont les pères mêmes qui excitent les fils à envisager ainsi le nœud conjugal et pourquoi ? C'est que les pères, sachant par expérience que la duperie en ce genre est irréparable, s'efforcent de persuader à leurs enfants cette vérité, de les rendre cauteleux et cupides en négociation de mariage. Aussi les trentenaires ou candidats, avant de franchir ce pas, s'épuisent-ils en calculs. Rien de plus plaisant que les instructions qu'ils se donnent sur la manière de façonner l'épouse au joug, et de l'ensorceler de préjugés. Rien de plus curieux que ces conciliabules de garçons où l'on fait l'analyse critique des demoiselles à marier, et des embûches tendues par les pères qui cherchent à se défaire de leurs filles. Les *femmes* sont-elles moins perverses dans leurs comités consultatifs sur le mariage, sur la conduite à tenir pour ensorceler et maîtriser un homme, en faire un de ces niais qu'on appelle bons maris, voyant tout avec les yeux de la foi ? En politique spéculative

lative quelle considération mérite un lien dont les inconvénients notoires excitent les deux sexes à se défier l'un de l'autre avant de le contracter ; s'endoctriner sur les moyens d'échapper au trébuchet et d'y prendre ses concurrents? Comment un nœud perpétuel, auquel on prélude par ces viles spéculations, n'a-t-il pas été suspecté par les écrivains qui se disent amis de l'auguste vérité ?

— *Dépravation collective postérieure.* L'infidélité n'est que dépravation simple ou personnelle ; ce même vice devient composé quand il est d'accord entre les époux ; il est collectif quand il est soutenu par les deux sexes, à l'unanimité publique ou secrète, et c'est ce qui arrive en divers pays.

— *Dépravation collusoire.* Un effet bizarre du mariage est que les diverses classes de la société, quoique suffisamment éclairées sur le piège, s'y poussent à l'envi. Tout conspire à y entraîner les sages comme les fous. La morale prend l'initiative en prônant les charmes ineffables du doux ménage ; et, si on lui objecte les ennuis du ménage sans argent, elle répond en style de sermon, que nous sommes destinés en cette vie aux tribulations, et qu'il faut savoir se résigner. La religion insiste sur ce point, par esprit d'ascétisme, par haine de l'amour et du plaisir, et interdit ensuite la prudence dans la procréation. La politique réprouve le célibat, parce qu'elle sait que le célibataire incline à l'insouciance, et qu'il ne deviendra soucieux qu'à l'aspect d'enfants talonnés par la famine. L'économisme prouve qu'une fourmière de populace est l'enseigne de la sagesse administrative. Le gouvernement adhère à ces fausses doctrines qui légitiment les spéculations ambitieuses d'un conquérant sur l'affluence de soldats.

— *Dépravation conflictive.* Elle consiste dans la protection qu'accordent l'opinion et la loi aux classes de contrevenants les plus audacieux. L'adultère est déclaré crime, et pourtant un homme jouit dans la bonne société d'une considération proportionnée au nombre de ses adultères connus, affichés et protégés de fait par la loi. On admire un Alcibiade, un Richelieu, qui ont suborné une infinité de femmes mariées, et on raille celui qui, obéissant aux lois et à la religion, évite la fornication avant le mariage, et conserve sa virginité pour une future épouse. En fait d'adultère, comme de duel, on voit la loi neutralisée par l'opinion qui n'est favorable qu'aux supercheries amoureuses, et même au dévergondage. Il est à remarquer que, malgré le système oppressif qui pèse sur les femmes, elles ont obtenu le seul privilège qui devrait leur être refusé, celui de faire accepter à l'époux un enfant qui n'est pas le sien, et sur le front duquel la nature a écrit le nom du véritable père. Ainsi, dans le seul cas où la femme soit grièvement coupable, elle jouit de la haute protection des lois ; et dans le seul cas où l'homme soit grièvement outragé, l'opinion et la loi sont d'accord pour aggraver son affront.

— *Dépravation répercutée.* Elle consiste dans un effet de représaille familiale et amoureuse née de la connaissance du piège où l'on est tombé. La représaille familiale engendre cet esprit de molinisme conjugal ou conscience accommodante et morale de circonstance fondée sur le besoin de subvenir aux frais du ménage et des enfants. À ce titre, les époux se croient tout permis en affaires d'intérêt. Le laboureur qui déplace les bornes du voisin, le marchand qui vend de fausses qualités sont en plein repos de conscience quand ils ont dit : il faut que je nourrisse ma femme et mes enfant. L'esprit de rapine et de complicité frauduleuse est tellement inhérent au mariage que les gens mariés sont remplis de défiance contre leurs semblables. Rien de plus difficile que d'assembler et de faire vivre en ménage deux couples d'époux. L'incompatibilité s'étend des maîtres aux serviteurs, et, dans tout ménage, on répugne fortement à prendre en domesticité un couple marié. C'est qu'on n'ignore pas que l'esprit conjugal établit entre les époux une ligue contre tout ce qui les entoure ; qu'il étouffe les idées généreuses ; de là vient que la classe des gens mariés est (sauf exception) la plus astucieuse, la plus indifférente pour les malheurs dont elle n'est pas atteinte, la plus disposée à la vénalité.

Passons à la représsaille amoureuse. Il est surprenant que les civilisés, qui se vantent de surpasser les femmes en raison, exigent d'elles, à seize ans, cette raison qu'ils n'acquièrent qu'à trente et quarante ans, après s'être vautrés dans la débauche pendant leur belle jeunesse. S'ils ne sont arrivés la raison que par le sentier des plaisirs, doivent-ils s'étonner qu'une femme prenne la même voie pour y arriver? Pourquoi, en se retirant du monde, les hommes ne prennent-ils pas une épouse mûrie comme eux par l'expérience? Pourquoi veulent-ils trouver dans une jouvencelle des vertus plus précoces que les leurs, qui ont été si tardives? Ces détails seront connus de la jeune femme; un amant l'en instruira, et, selon la loi du talion, elle se montrera disposée à imiter dans sa jeunesse la conduite que le vertueux époux a tenue à pareil âge.

— *Déraison spéculative.* Elle se manifeste par la duplicité d'action. L'institution du mariage ne réalise qu'en mode subversif ces idées de balance, de garantie, de contrepoids et d'équilibre dont parlent sans cesse les civilisés. Il ne peut exister de balance que dans des institutions consenties par les deux sexes. Il y a oppression, si l'un des deux, et plus encore si tous deux résistent quelle est l'opinion réelle de tous deux sur ce contrat et ses conditions? Supposons qu'on pût inventer un moyen de réduire toutes les femmes, sans exception, à cette chasteté qu'on exige d'elles, de manière que nulle femme ne pût se livrer à l'amour avant le mariage, ni posséder pendant le mariage d'autre homme que son mari. Cette disposition envelopperait les deux sexes dans la même servitude, et chaque homme ne pourrait avoir, dans le cours de sa vie, que la ménagère qu'il aurait épousée. Or, quelle serait l'opinion des hommes sur cette perspective d'être, toute leur vie, réduits à ne jouir que d'une épouse qui pourra leur devenir insipide au second mois du mariage? Certes, chaque homme opinerait à étouffer l'auteur d'une pareille invention qui menacerait d'anéantir la galanterie. D'où l'on voit que tous les hommes sont personnellement ennemis de leurs préceptes de chasteté antérieure et de fidélité postérieure au mariage. Les femmes n'y adhèrent pas davantage, et, en définitive, le bonheur de l'un et de l'autre sexe ne se fonde que sur la résistance balancée et réciproque de tous deux aux préceptes de l'institution conjugale.

La garantie donnée aux femmes par le mariage est également subversive; car elle est tout entière pour celles qui ont le plus commis d'infractions aux lois. En effet, toute garantie suppose progression, classement de degrés en vices et vertus, en protection et punition. Les lois civilisées ont adopté la méthode contraire en amour, où règne une confusion absolue. Par exemple, s'agit-il d'adultère, toute infidélité conjugale est également coupable aux yeux de la loi; elle appelle sur une femme les foudres du ciel et de la terre pour une faute grave ou légère indifféremment. Cependant, il est une gradation de délits dans l'adultère comme en tout vice. La copulation avec une femme stérile ou avec une femme déjà enceinte, enfin toute copulation dont il ne résulte pas grossesse, est un délit bien moindre que celui qui introduit dans les ménages des rejetons hétérogènes. En refusant d'admettre ces nombreuses distinctions, en voulant confondre et condamner en masse tous les genres d'adultère, on a amené l'opinion à les tous excuser, et à railler les plaignants les mieux fondés; on a fait porter sur tous l'indulgence. L'opinion révoltée a confondu les persécuteurs par le ridicule; et sous le nom de cocuage, on est parvenu à excuser et à favoriser des perfidies odieuses, que la loi confond avec des délits très minimes.

— *Provocation à l'égoïsme.* Fourier montre que le mariage est une excitation à l'égoïsme en toutes relations affectives. D'abord, il ne faut plus chercher la relation d'amitié chez les gens mariés. Si un homme de trente ans épouse une jeune et jolie femme, la noce est un brevet de congé pour les amis; ils deviendraient suspects dans le ménage. Quel brillant ressort en mécanique sociale, qu'un lien qui excite un homme à se défier de tous ses amis et à les fuir, hormis ceux que le grand âge met à l'abri du soupçon! L'amour prend dans le mariage une direction insidieuse, égoïste, qu'on ne connaissait pas avec les maîtresses. Un mari mène l'amour en spéculateur moral; aussi, quand la dame vient à lui adjoindre un amant, trouve-t-

elle une prodigieuse différence quant à la gentillesse et à l'illusion ; elle devient à son tour amante spéculative avec le mari, affectant la modération dans le plaisir, et prenant le masque de cette moralité qu'il a voulu lui inculquer. Le mariage altère et abaisse le *familisme*. Il suffit d'un mariage pour transformer en égoïste le meilleur des parents. Un homme n'a plus de parents dès qu'il a un enfant légitime. Quelque énorme que soit sa fortune, les parents et enfants naturels seront exclus d'y participer. Le mariage fait prédominer l'élément inférieur de l'ambition, la cupidité. C'est dans les spéculations qui président au mariage que l'égoïsme brille de tout son éclat, et que l'homme se joue des belles promesses faites aux maîtresses. On est amoureux, dit-on mais un chiffre de plus ou de moins dans les débats fait d'un instant à l'autre évaporer l'amour. Les mariages d'amour sont, du reste, réputés les plus mauvais ; tel est l'avis des gens rassis, gens de bon conseil ; ils opinent tous pour les mariages de spéculation, et augurent mal de ceux d'inclination ; tant il est vrai que l'égoïsme est l'essence du lien conjugal, même dans les préparatifs. De même qu'en grammaire deux négations valent une affirmation, l'on peut dire qu'en négoce conjugal deux prostitutions valent une vertu. En effet, la prostitution n'est que simple chez les courtisanes, qu'on traite de vénales en amour et qui le sont vraiment, puisqu'elles se vendent à beaux deniers ; mais, en mariage, la prostitution est composée : le mari et la femme se vendent vertueusement l'un à l'autre.

Les disciples de Fourrer paraissent avoir méconnu, ou voilé dans l'intérêt de leur propagande, l'antagonisme radical qui existe entre la conception de leur maître et l'institution conjugale ; c'est précisément l'originalité de cette conception, qu'elle ne peut s'accommoder en aucune manière d'un lien semblable à celui du mariage. Fourier a très bien compris que l'assujettissement civil des femmes à l'autorité masculine était impliqué par l'assujettissement domestique de l'épouse à l'autorité maritale, assujettissement lui-même impliqué par la nature même du mariage ; en d'autres termes, que la pleine émancipation civile et politique au sexe féminin était impossible sans l'émancipation domestique de chaque *femme*, et que l'émancipation domestique de chaque femme était impossible sans la pleine liberté des amours. Il a très bien compris que la demie liberté des femmes en civilisation est une conséquence de cet état social, et que la loi de l'autorité maritale, pour être exécutée et remplir son objet, exclut la réciprocité des obligations conjugales et conduit logiquement à l'oppression franche et complète, à la réclusion des femmes, . « Les barbares, dit-il, tout haïssable qu'est leur gouvernement, sont plus réguliers, plus conséquents avec les principes. Ils font des lois étayées de violences très odieuses, mais exécutées. Ils posent en principe l'assujettissement des femmes à la fidélité et la monogamie, puis la licence de polygamie et d'infidélité accordée aux hommes ; injustice criante, assurément, mais qui ne met pas le système social en contradiction avec lui-même. Leurs lois sont vexatoires mais elles s'exécutent. Celles des civilisés, iniques et absurdes, ont encore le tort d'être inexécutables et inexécutées. Ainsi, le vice est toujours simple en barbarie, et composé en civilisation, où les lois tendent à gêner l'essor de l'amour chez les deux sexes. Tous deux foulent aux pieds les lois ; c'est une oppression composée qu'ils éludent par un vice composé. Les lois barbares ne gênent cet essor que chez un sexe, qui n'élude point, ne le pouvant pas il ne reste que vice d'oppression simple. »

Ajoutons que Fourier était très éloigné de considérer le couple conjugal ou la trinité familiale (père, mère, enfant) comme un groupe permanent, formant la véritable individualité, la véritable unité sociale. C'est à titre d'individus, c'est avec des droits purement individuels que l'homme, la femme et l'enfant doivent entrer dans ses séries progressives et y chercher la satisfaction de leurs passions et l'emploi de leurs aptitudes. « L'harmonie, dit-il, ne peut pas connaître de communauté ni de rétribution collective à des sociétés familiales ou conjugales ; elle traite avec chacun individuellement. » Pour qui saisit l'esprit de son système, il n'est pas étonnant que le mariage ait été l'un des deux objets principaux de sa réprobation.

En nulle autre institution, il ne pouvait voir plus clairement l'opposition du devoir, qui vient du contrat, de l'arbitraire humain, à l'attraction qui vient de Dieu. Il voyait le mariage bannir la sincérité des relations passionnelles, mettre obstacle au règne de la vérité ; il le voyait condamner la femme à une condition subalterne, stériliser ses facultés, renfermer dans une sphère inférieure ses lumières, ses ambitions et ses travaux. Envisagé sous d'autres rapports, l'odieux ménage apparaissait au novateur comme la négation de toute la mécanique sociale qu'il rêvait, de l'économie dans la consommation, de la division du travail appliquée à l'activité féminine, des ressorts industriels qui peuvent rendre le travail attrayant et faire de l'enfant lui-même un producteur, des vraies méthodes naturelles d'éducation, de la transformation de la domesticité en fonction sociétaire, de la transformation de la propriété simple en propriété composée, de l'organisation du travail par séries engrenées, contractées, rivalisées, de l'association intégrale, du phalanstère. On remarquera que, selon Fourier, la société primitive, telle qu'elle sortit des mains de Dieu, jouit pendant trois siècles de la paix et du bonheur, grâce à l'absence du mariage et à l'existence des séries confuses qui s'y étaient organisées et qui permettaient le développement et assuraient l'harmonie des passions ; que ce bel ordre primitif, appelé édénisme, ne put se maintenir, en raison tant de la multiplication des peuplades que de l'enfance nécessairement longue d'un art aussi difficile que l'agriculture ; deux causes qui produisirent la pauvreté et amenèrent la désorganisation des séries ; que de là naquirent le mariage, la division par ménages incohérents, puis le passage à l'ordre sauvage, patriarcal et barbare que l'adoption du mariage exclusif et du ménage isolé, suggérée et imposée par la pauvreté croissante, est la véritable caractéristique de la chute de l'éden.

Page 647

FOU DU PALAIS ROYAL (Le) par M. F. Cantagrel (Paris, 1846)

Sous une forme légère, ce livre touche aux plus sérieuses questions et s'occupe des plus graves intérêts. Il a pour but de disculper la théorie de Fourier des reproches qu'on lui fait généralement, et, en même temps, d'indiquer les moyens d'organisation et les remèdes que l'auteur du *Traité d'association universelle* propose pour régénérer l'humanité. Néanmoins, le *Fou du Palais-Royal*, bien qu'il examine toutes les faces de la science sociale, échappe, par son plan, qui suit le caprice et la fantaisie de la conversation, à une analyse froide, raisonnée et logique. Le *Fou du Palais-Royal*, est écrit sous forme de dialogue, forme heureuse et souvent employée depuis Platon dans les livres de controverse et de doctrine, et qui ajoute encore au mérite très réel du livre de M. Cantagrel. Le principal personnage, l'éternel interlocuteur, le Socrate du Fou, est dépeint de main de maître « Au physique, un bel homme, à l'œil vif, expressif, au geste brusque et fréquent, mais toujours énergique. Sa langue est déliée, mais sa voix est sonore. Elle prend tous les tons, elle a des inflexions pour tous les mouvements de l'âme. Les avis sont bien partagés sur son compte. Les uns prétendent qu'il est un peu fou, d'autres le trouvent amusant, original, spirituel. Ses amis assurent que sa gaieté est sérieuse, qu'au fond il est grave et penseur, qu'il a des idées ; que si parfois il étonne par ses paradoxes, par la hardiesse de ses conceptions, il y a souvent de la profondeur dans ses aperçus, et que toujours il intéresse par son imagination. » Il n'était pas facile de faire parler pendant cinquante pages de suite un pareil homme. Cependant, il faut avouer que M. Cantagrel a mené sa tâche à bien. Son héros discourt souvent avec raison, quelquefois avec éloquence et avec esprit, et que X... répond à un comédien ou à un puritain, à un savant ou à un artiste, son langage se modifie tout en restant plein de verve et d'humour ; et, si l'on ne veut, comme M. Cantagrel, lui donner toujours raison, on ne peut nier, néanmoins, qu'il soit animé d'intentions généreuses et élevées.

Il est inutile d'ajouter que le grand succès obtenu par le *Fou du Palais-Royal* était dû en partie, à l'époque de transition, au travail d'élaboration des idées philosophiques et sociales, qui ont signalé le moment de son apparition. Néanmoins, ce livre agite des questions qui ne ces-

seront d'être intéressantes, et la lecture n'en est, encore aujourd'hui, ni sans fruit ni sans plaisir.

Page 672

FOURIER, François Marie Charles

Créateur de la théorie sociale qui porte son nom, né à Besançon le 7 avril 1772, mort à Paris le 8 octobre 1837. Il était fils d'un marchand de draps, qui lui laissa en mourant (1781) 80, 000 fr. de fortune. Après avoir fait d'assez médiocres études au collège de Besançon, il entra dans un magasin, fut tour à tour commis marchand à Rouen et à Lyon, établit un magasin d'épicerie dans cette dernière ville en 1793, se vit ruiné par suite du siège que les Lyonnais soutinrent contre les troupes de la Convention, et, frappé par la réquisition en l'an II, servit pendant deux ans. Un congé de réforme lui permit de reprendre le commerce, pour lequel pourtant il avait peu de goût, s'il faut en croire les disciples qui nous ont laissé des biographies du maître. Jeune encore, il aurait fait, lui aussi, son serment d'Hannibal ; employé comme simple commis (1799) dans une maison de Marseille, ses patrons lui auraient ordonné de jeter à la mer une cargaison de riz qu'ils avaient laissé se détériorer pour maintenir le prix des grains à un taux élevé, et de là aurait pris naissance son dégoût pour les spéculations mercantiles ; de là aussi le point de départ de ses idées de réforme sociale. Revenu à Lyon à l'époque du Consulat, et toujours commis marchand, il donna, dans le Bulletin de Lyon, quelques articles anonymes dont un, le Triumvirat continental, fut remarqué. Il y soutenait que l'Europe était menacée d'une crise suprême, après laquelle seulement elle jouirait d'une paix durable. Le Triumvirat, c'était la France, la Russie et l'Autriche. L'Autriche ne pouvait longtemps disputer le sceptre, et la lutte sérieuse pour la suprématie sur le continent devait avoir lieu entre la France et la Russie. L'empereur souffrait peu qu'on s'occupât, dans les journaux, de ces sortes de considérations politiques. Dubois, alors commissaire général de police à Lyon, eut ordre de s'enquérir du nom de l'auteur ; Ballanche, qui était l'imprimeur propriétaire du Bulletin, représenta l'écrivain inconnu comme un jeune homme étranger à toute idée politique, et soutint qu'il n'avait pensé traiter qu'une question de pure géographie. Le futur auteur de la Palingénésie disait vrai sans le savoir : Fourier n'a jamais été un homme politique. Sa théorie lui a été inspirée, sans aucun doute, par le grand mouvement de transformation auquel il a assisté dans sa jeunesse ; mais, à ce mouvement, chose singulière, il n'a jamais rien compris, car ses écrits sont pleins de déclamations contre la Révolution française.

Le premier livre publié par Fourier est la Théorie des quatre mouvements et des destinées générales (Leipzig [Lyon], 1808, 1 vol. in-8°). Ce volume, quoique passablement gros, n'est qu'un programme, ou mieux un prospectus, un aperçu de système. Fourier promettait d'en développer l'ensemble dans un avenir prochain ; mais le peu d'attention qu'il obtint au début ne lui permit de réaliser cette promesse qu'en 1822, dans son Traité d'association domestique et agricole (2 vol. in-8°). Ici, les idées de l'auteur perdent en originalité ce qu'elles gagnent en étendue, et, sous ce dernier rapport, la Théorie des quatre mouvements, l'édition primitive du moins, restera comme un monument des plus curieux de l'imagination humaine. C'est là que se trouve l'étrange cosmogonie de Fourier. Selon lui, notre globe doit durer quatre-vingt mille ans, divisés en quatre phases : une phase de malheur, qui dure depuis six mille ans ; deux phases d'unité sociale ou de bonheur, qui dureront soixante-dix mille ans ; enfin une phase d'incohérence descendante ou de décadence, qui doit durer cinq mille ans. Il donne deux âmes et deux sexes à toutes les planètes le fluide boréal de la terre est mâle, celui du pôle austral est femelle ; quand le genre humain sera dans la phase d'harmonie, notre planète engendrera un printemps éternel ; par l'expansion d'un acide atri que boréal, l'eau de la mer se changera en limonade, les poissons deviendront des serviteurs amphibies traînant les vaisseaux et les animaux féroces, des porteurs élastiques, servant de

bêtes de somme ; la stature de l'homme atteindra 7 pieds ; son existence moyenne sera de cent quarante-quatre ; ainsi la population du globe doit s'élever à trois milliards d'habitants, et l'on ne comptera pas moins de trente sept millions de poètes égaux à Homère, trente-sept millions de géomètres égaux à Newton, trente-sept millions d'écrivains dramatiques égaux à Molière, etc. Suivent des considérations plus ou moins étranges sur les rapports des sexes, considérations qui se rapprochent beaucoup de ce qui a été enseigné par M. Enfantin en 1830 ; mais, au milieu de ces rêveries plus ou moins bizarres, on trouve, avec une critique vigoureuse des désordres sociaux et surtout des anomalies du commerce, des vues neuves sur les avantages de l'association. Cette partie est celle où Fourier se montre vraiment supérieur. Les étrangetés de son premier livre ont un peu été modifiées par lui dans ses ouvrages subséquents, mais sans que le fond de sa doctrine en ait subi aucune altération essentielle. Cette doctrine, conçue de toutes pièces, ne ressemble en rien aux élucubrations des anciens utopistes, Campanella, Thomas Morus et autres. Ils combattaient les passions ; Fourier, au contraire, en fait le ressort de son ordre social ; mais c'est à l'article Fouriérisme que nous exposerons complètement un système dont il nous suffit ici de donner une idée très générale.

Fourier crut un moment pouvoir se flatter d'obtenir le concours de Napoléon, ce nouvel Hercule, qui devait « élever l'humanité sur les ruines de la barbarie et de la civilisation » mais le héros fit la sourde oreille, et, plus tard, Fourier l'a appelé « avorton, en tout autre emploi que la guerre. » Jamais découragé, il s'adressait à tout le monde, à tous les partis. « Le calcul de l'attraction passionnelle, disait-il au Courrier français, est éminemment religieux et assorti à toutes les doctrines de gouvernements légitimes. » (Lettre inédite du 6 juillet 1820). Le 11 février 1823, il demandait à la Société de la morale chrétienne son appui pour expérimenter sa théorie. Il avait eu l'idée de s'adresser à une société anglaise « mais, ajoutait-il, puisqu'on en trouve une dans Paris même, il est inutile de s'adresser à Londres, lorsqu'on est Français. » La même année, le 27 décembre, rebuté par l'indifférence de ses compatriotes, il se décidait pourtant à faire partager à l'Angleterre la gloire de l'application du système harmonien. « Il convient moins aux Français, écrivait-il au baron de Férussac, fort enclins au scepticisme, surtout en pareille matière. Si les compagnies anglaises, qui font des recherches sur le procédé sociétaire se décident à m'employer, en deux mois de belle saison je ferai l'opération, et les plus incrédules seront convaincus. » (Lettre inédite.) Il lui fallait aussi un journal « pour étayer l'entreprise », comme il disait. Il finit par trouver, après 1830, des bailleurs de fonds. Un phalanstère fut créé, sous sa direction, à Condé-sur-Vire, et, en 1832, parut le journal la Phalange, aussi dirigé par lui ; ni l'établissement ni la feuille qui lui servait de jalon ne réussirent. Fourier vit ses tentatives avorter, mais pas ses espérances, qu'il conserva vivaces jusqu'à ses derniers moments. Il mourut pauvre, mais heureux car il se voyait entouré de disciples déjà nombreux, intelligents et convaincus. La théorie sociale de Fourier est évidemment la plus originale qui ait été conçue. Il a voulu appliquer au monde moral la découverte de Newton dans le monde physique. De là ces formules et ce style aux prétentions mathématiques, qui rendent la lecture de ses livres si fatigante ; de là aussi ces analogies plus que hasardées entre les choses matérielles et celles qui sont du domaine encore si peu connu de la psychologie. Enfin, à côté de grandes vérités, d'aperçus neufs, ingénieux, Fourier nous offre des conceptions extravagantes, qui semblent sortir de la cervelle d'un fou. On a de lui, outre la Théorie des quatre mouvements, indiquée plus haut Traité de l'association domestique et agricole (Besançon et Paris, 1822, 2 vol. in-8°), son livre le plus important, réimprimé en 1841 sous le titre de Théorie de l'unité universelle ; le Nouveau monde industrie et sociétaire (1829 et 1845, in-8°) ; Pièges et charlatanisme des deux sectes de Saint-Simon et d'Owen (1831, in-8°) ; la Fausse industrie morcelée (1835-1836, 2 vol. in-12). Chose peu connue, Fourier a composé, dans sa jeunesse des poésies légères. Elles ont été recueillies par M. Dumas, son ami, membre de l'Académie de Lyon, qui

les a laissées en manuscrit.

– Bibliogr. On peut consulter sur la remarquable personnalité qui fait le sujet de cet article *Fourier et son école depuis 1830*, par J. Ferrari, dans la *Revue de Deux-Mondes* (1^{er} août 1845) *Études sur les réformateurs*, par Louis Reybaud (même Revue, 15 novembre 1837 ; tiré à part) *Études sur la science sociale*, par J. Lechevalier ; *Exposition abrégée du système de Fourier*, par Victor Considerant ; *Galerie des contemporains illustres* (t. X), par L. de Loménie ; *Traité de l'économie sociale*, par Auguste Ôtt (Paris, 1851) ; *Fourier et son école* par M. Lerminier, dans les *Tablettes européennes* (1850).

Pages 672-676

FOURIÉRISME s. m. (fou-rié-ri-sme du nom de Fourier). Système philosophique et économique de Fourier.

Encycl. I. MÉTHODE ET CRITIQUE FOURIÉRISTE.

Fourier fait consister la méthode qui le conduisit à l'invention de son système, à ce qu'il appelle la découverte de la science sociale, en deux règles et procédés de recherches qui lui furent suggérées par l'incertitude et l'impuissance des sciences philosophiques, morales et politiques, règles et procédés qu'il désigne sous le nom de doute absolu et d'écart absolu. Voici en quels termes il raconte lui-même comment il en vint à adopter ces règles et cette méthode : « *Je ne songeais à rien moins qu'à des recherches sur les destinées ; je partageais l'opinion générale qui les regarde comme impénétrables, et qui relègue tout calcul sur cet objet parmi les visions des astrologues et des magiciens. Depuis l'impéritie dont les philosophes avaient fait preuve dans leur coup d'essai, dans la Révolution française, chacun s'accordait à regarder leur science comme un égarement de l'esprit humain : les torrents de lumière politique ne semblaient plus que des torrents d'illusions. Eh peut-on voir autre chose dans les écrits de ces savants qui, après avoir employé vingt-cinq siècles à perfectionner leurs théories, après avoir rassemblé toutes les lumières anciennes et modernes, engendrent pour leur début autant de calamités qu'ils ont promis de bienfaits, et font décliner la société civilisée vers l'état barbare ? Tel fut l'effet des cinq premières années pendant lesquelles la France subit l'épreuve des théories philosophiques. Après la catastrophe de 1793, les illusions furent dissipées ; les sciences politiques et morales furent flétries et discréditées sans retour. Dès lors, on dut entrevoir qu'il n'y avait aucun bonheur à espérer de toutes les lumières acquises, qu'il fallait chercher le bien social dans quelque nouvelle science, et ouvrir de nouvelles routes au génie politique car il était évident que ni les philosophes ni leurs rivaux ne savaient remédier aux misères sociales, et que, sous les dogmes des uns ou des autres, on verrait toujours se perpétuer les fléaux les plus honteux, entre autres l'indigence. Telle fut la première considération qui me fit soupçonner l'existence d'une science sociale encore inconnue et qui m'excita à en tenter la découverte. Loin de m'effrayer de mon peu de lumières, je n'entrevis que l'honneur de savoir ce que vingt-cinq siècles savants n'avaient pas su découvrir. J'étais encouragé par les nombreux indices d'égarement de la raison et surtout par l'aspect des fléaux dont l'industrie sociale est affligée : l'indigence, la privation de travail, les succès de la fourberie, les pirateries maritimes, le monopole commercial, l'enlèvement des esclaves, enfin tant d'autres infortunes dont je passe l'énumération, et qui donnent lieu de douter si l'industrie civilisée n'est pas une calamité inventée par Dieu pour châtier le genre humain. De là, je présimai qu'il existait dans cette industrie quelque renversement de l'ordre naturel ; qu'elle s'exerce peut-être d'une manière contradictoire avec les vues de Dieu ; que la ténacité de tant de fléaux pouvait être attribuée à l'absence de quelque disposition voulue par Dieu et inconnue de nos savants. Enfin, je pensai que, si les sociétés humaines sont atteintes, selon l'opinion de Montesquieu, "d'une maladie de langueur, d'un vice intérieur, d'un venin secret et caché", on pourrait trouver le remède en s'écartant des routes suivies par nos sciences incertaines, qui avaient*

manqué ce remède depuis tant de siècles. J'adoptai donc pour règle dans mes recherches le doute absolu et l'écart absolu. »

En quoi consistent le doute absolu et l'écart absolu de Fourier ? L'ordre social actuel et les idées régnantes qui s'y appliquent sont l'objet de ce doute et de cet écart. Fourier ne songe nullement à douter de ses sens, de son expérience, de ce qu'il appelle les sciences fixes. Son doute sociologique n'a rien de commun avec le doute métaphysique de Descartes, qu'il ne comprend même pas. « *Descartes, dit-il, tout en vantant et recommandant le doute, n'en avait fait qu'un usage partiel et déplacé. Il élevait des doutes ridicules, il doutait de sa propre existence, et il s'occupait plutôt à alambiquer les sophismes des anciens qu'à chercher des vérités utiles.* » Le doute de Fourier n'a rien non plus de commun avec le doute irrationnel des philosophes du XVIII^e siècle. « *Les successeurs de Descartes ont encore moins que lui fait usage du doute ; ils ne l'ont appliqué qu'aux choses qui leur déplaisaient. Par exemple, ils ont mis en problème la nécessité des religions, parce qu'ils étaient antagonistes des prêtres mais ils se seraient bien gardés de mettre en problème la nécessité des sciences politiques et morales qui étaient leur gagne-pain, et qui sont aujourd'hui reconnues bien inutiles sous les gouvernements forts, et bien dangereuses sous les gouvernements faibles.* » Le doute de Fourier porte sur tout cet ensemble d'idées, de croyances, de coutumes et de pratiques qui s'appelle la civilisation. « *Quoi de plus imparfait, s'écrie-t-il, que cette civilisation qui traîne tous les fléaux à sa suite ? Quoi de plus douteux que sa nécessité et sa permanence future ? N'est-il pas probable qu'elle n'est qu'un échelon de la carrière sociale ? Si elle a été précédée de trois autres sociétés, la sauvagerie, le patriarcat et la barbarie, s'ensuit-il qu'elle sera la dernière, parce qu'elle est la quatrième ? N'en pourrait-il pas naître encore d'autres, et ne verrons nous pas un cinquième, un sixième, un septième ordre social, qui seront peut-être moins désastreux que la civilisation, et qui sont restés inconnus, parce qu'on n'a jamais cherché à les découvrir ? Il faut donc appliquer la doute à la civilisation, douter de sa nécessité, de son excellence et de sa permanence. Ce sont là des problèmes que les philosophes n'osent pas se proposer, parce qu'en suspectant la civilisation, ils feraient planer la soupçon de nullité sur leurs théories, qui toutes se rattachent à la civilisation, et qui tomberaient avec elle, du moment où l'on trouverait un meilleur ordre social pour la remplacer.* »

Un esprit qui doutait de la civilisation devait nécessairement être conduit à rêver, à rechercher un ordre entièrement nouveau de rapports sociaux, et, dans cette recherche, à s'écarter des sentiers tracés jusque-là par des sciences qui n'avaient fait que mettre la civilisation en théorie. Ainsi l'idée du doute absolu suggérait naturellement celle de l'écart absolu.

« *J'avais présumé, dit Fourier, que le plus sûr moyen d'arriver à des découvertes utiles, c'était de s'éloigner en tout sens des routes suivies par les sciences incertaines, qui n'avaient jamais fait faire la moindre invention utile au corps social, et qui, malgré les immenses progrès de l'industrie, n'avaient pas même réussi à prévenir l'indigence. Je pris donc à tâche de me tenir constamment en opposition avec ces sciences. En conséquence, j'évitai toute recherche sur ce qui touchait aux intérêts du trône et de l'autel, dont les philosophes se sont occupés sans relâche depuis l'origine de leur science : ils ont toujours cherché le bien social dans les innovations administratives ou religieuses ; je m'appliquai, au contraire, à ne chercher le bien que dans des opérations qui n'eussent aucun rapport avec l'administration ou le sacerdoce, qui ne reposassent que sur des mesures industrielles ou domestiques, et qui fussent compatibles avec tous les gouvernements, sans avoir besoin de leur intervention.* »

Doute absolu, écart absolu, distinction des sciences incertaines et des sciences fixes, tels sont, au point de vue de la méthode et de la critique, les principes fondamentaux du fouriérisme. Les sciences que Fourier repousse comme incertaines sont : la métaphysique, la théo-

logie, la politique, la morale et l'économie politique. Il se plaît à montrer l'inanité de ces sciences, leur impuissance à résoudre le problème des destinées humaines, et l'égarément de la raison qui doit être mis sur leur compte. « *Il n'est que trop vrai, dit-il, depuis vingt-cinq siècles qu'existent les sciences politiques et morales, elles n'ont rien fait pour le bonheur de l'humanité ; elles n'ont servi qu'à augmenter la malice humaine, en raison du perfectionnement des sciences réformatrices ; elles n'ont abouti qu'à perpétuer l'indigence et les perfidies, qu'à reproduire les mêmes fléaux sous diverses formes. Après tant d'essais infructueux pour améliorer l'ordre social, il ne reste aux philosophes que la confusion et le désespoir. Le problème du bonheur public est un écueil insurmontable pour eux et le seul aspect des indigents qui remplissent les cités ne démontre-t-il pas que les torrents de lumières philosophiques ne sont que des torrents de ténèbres ?* »

Par la critique des sciences incertaines, le fouriérisme semble se rapprocher du positivisme. Ne prétend-il pas, lui aussi, élever à l'état de science fixe, c'est-à-dire positive, l'étude de l'homme et de la société ? Il y a pourtant, entre les deux doctrines, une différence essentielle : c'est contre la métaphysique et la théologie, telles qu'elles sont établies et professées, que Fourier s'élève ; il n'entend nullement, comme Auguste Comte, supprimer le problème métaphysique et le problème théologique. Il reproche aux métaphysiciens d'avoir abandonné le véritable objet de leur science pour de stériles et futiles recherches. « *Si l'on veut glacer tous les esprits, dit-il, il suffit de prononcer le mot métaphysique. Cette science, affectée à l'étude de l'âme, est un objet d'effroi pour quiconque possède une âme ; elle figure dans le monde savant comme la ronce dans un bosquet. Bien différents de Midas qui changeait le cuivre en or, les métaphysiciens ont eu l'art de changer l'or en cuivre, et de reléguer au dernier rang leur science, qui devait tenir le sceptre du monde scientifique. C'était à eux de dissiper les charlataneries de la superstition, de la politique et de la morale, qui prétendent diriger les affaires sociales ; c'était à eux de censurer les opérations de Dieu, de déterminer les devoirs de Dieu envers nous et ses plans sur l'ordre des sociétés humaines ; mais à quoi la métaphysique s'est-elle arrêtée ? À des arguties sur les sensations, les abstractions et les perceptions. Cette brouille méritait-elle d'occuper la science chargée de résoudre le grand problème des destinées, le problème de l'harmonie universelle ? Comme théorie des êtres immatériels, la métaphysique est le seul juge qui puisse s'interposer entre Dieu et les sciences humaines ; elle seule peut discuter si Dieu a rempli ses devoirs envers les créatures, et si les sciences ont pénétré et secondé les vues de Dieu. En la voyant renoncer à de si hautes fonctions, pour se jeter dans les enfantillages de l'idéologie, ne peut-on pas lui dire :*

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Étrange bizarrerie tandis que chaque science s'efforce d'étendre son domaine et d'empiéter au delà de ses attributions, la métaphysique seule abandonne ses privilèges, et n'ose pas raisonner librement sur les œuvres de Dieu, dont elle est seule juge compétent. Il est désolant de penser que la stupeur, la pusillanimité de cette classe de savants prive depuis deux mille cinq cents ans le genre humain de la connaissance des lois divines et de ses destinées. »

Fourier, comme on voit, est très-éloigné de rejeter toute spéculation sur les causes premières et sur les causes finales. Il se sépare complètement, sur ce point, de la philosophie positiviste, et l'on peut même dire de l'esprit et de la méthode qui règnent aujourd'hui dans les sciences. Il se prononce aussi formellement contre l'athéisme que contre la crédulité surnaturaliste. Il y voit deux excès qui nous éloignent en tout sens de la découverte des destinées. Il accuse la théologie surnaturaliste, la superstition, d'interdire aux civilisés tout débat sur les vues et les devoirs de Dieu, et d'étouffer la métaphysique dans sa source, en s'opposant à toute critique raisonnée des œuvres divines. Selon lui, le premier pas à faire pour arriver au

bien, c'est d'oser confesser l'existence du mal pour trouver la véritable théorie de la Providence, il faut commencer par maudire le Dieu dont on nous parle et dont on veut que la civilisation soit l'œuvre définitive. Il ne s'agit pas de nier Dieu ; il s'agit d'aborder la question des devoirs de Dieu, afin de comprendre ses desseins, ses plans dans la création. Cet examen des devoirs de Dieu, cette critique de ses actes, est le fondement de nos espérances et le point de départ de la vraie métaphysique et de la vraie théologie. Maudire Dieu, tel devrait être le premier acte de la raison chez les civilisés ; c'est bien, d'ailleurs, en réalité, ce qu'ils font sans en avoir conscience. Dieu est maudit par toute la terre, car il est partout harcelé de prières publiques. Eh ! qu'est-ce que la prière publique, sinon un reproche d'improvidence, une malédiction déguisée ? En considérant l'ordonnance merveilleuse de l'univers matériel, il est impossible de contester l'intervention d'un moteur suprême, infiniment habile à mouvoir et à organiser la matière, infiniment méchant et ingénieux à torturer les créatures. L'athéisme est donc faiblesse, et la voix de la raison ne doit conduire qu'à l'impiété. L'athéisme est une opinion bâtarde qui ne mène à rien. L'impiété raisonnée mène à la lumière, en ce qu'elle nous conserve dans la persuasion de l'habileté de Dieu. Elle donne naissance à des raisonnements qui peuvent mettre sur la voie des lois sociales de Dieu, du véritable mode de révélation que Dieu emploie avec nous ; mais les athées et les matérialistes, en se prétendant esprits forts, n'ont montré que des vues timides : tous ont vanté cet ordre civilisé qu'ils abhorrent en secret et dont l'esprit les désoriente au point de les faire douter de l'existence de Dieu.

Après la critique de la métaphysique et de la théologie vient la critique de la politique, de la morale et de l'économie politique. Deux vices sans remède en civilisation annoncent, selon Fourier, de temps immémorial, l'impuissance des sciences politiques. Ces vices sont *l'indigence* qui afflige les individus et *les révolutions* qui affligent les empires. Avec tout le bruit qu'ils font de libertés, de garanties, de pactes sociaux, nos politiques n'ont jamais su garantir au pauvre le premier des droits naturels, le droit au travail. Savent-ils préserver les empires des révolutions ? Pas davantage. Les révolutions vont croissant ; on les voit de plus en plus se former dans le lointain sans aucun moyen de les écarter, et leur imminence prouve que la politique n'eut jamais la moindre notion sur les métamorphoses que peut subir l'ordre civilisé.

Non moins impuissante, non moins stérile que la politique, se montre la morale. En préconisant l'abstinence et la continence, en déclarant la guerre à la passion et au plaisir, en imposant son système de contrainte, son joug à l'amour, la morale introduit l'hypocrisie et le mensonge dans les relations des sexes et dans tous les rapports sociaux. Les moralistes sont obligés de flatter les crimes des plus forts pour pouvoir à leur aise tracasser les faibles sur leurs peccadilles. Un des préceptes les plus importants de la morale est la charité. Eh bien ! il est facile de voir que la charité est impossible au corps social en masse, parce que les froissements politiques ruinent dix fois plus d'individus que l'État n'en peut secourir ; que la charité est dangereuse dans l'exercice individuel, parce qu'elle provoque la paresse et la mendicité ; enfin que le précepte « *Faites à autrui ce que vous voudriez qu'il vous fût fait* », se réduit à l'absurde, si on le suppose pratiqué rigoureusement.

L'économie politique doit être condamnée à son tour. C'est la théorie d'une liberté qui n'est que licence et anarchie ; c'est la consécration des vices et des crimes du commerce, de ces modes divers de spoliation du corps social qui s'appellent banqueroute, accaparement, agiotage, parasitisme ou superfluités d'agents ; c'est la négation érigée en système de toute responsabilité chez les marchands, de toute garantie en faveur des producteurs et des consommateurs. L'avènement récent de l'économie politique n'a eu qu'un résultat heureux, celui de révéler le néant des autres sciences incertaines, et notamment de condamner la morale à l'abdication et au suicide.

II. THÉORIE DE L'ATTRACTION PASSIONNELLE. COSMOLOGIE FOURIÉRISTE.

La préoccupation de Fourier était de résoudre le problème, de trouver la théorie de l'association. Les sciences incertaines ne pouvant donner cette théorie, il fallait la demander à des sciences fixes, c'est-à-dire fondées sur des principes certains, comme les sciences physiques. L'idée d'une dynamique, d'une mathématique du monde moral et social, analogue à la dynamique, à la mathématique qui régit le monde matériel, devait naturellement se présenter à l'esprit de Fourier. C'est ainsi qu'il fut conduit à ses grandes conceptions de l'attraction passionnelle et de l'unité universelle. Une force, l'attraction, assure l'harmonie des mouvements des astres ; n'est-ce pas une force semblable, une espèce d'attraction, qui seule est destinée à garantir l'harmonie des volontés humaines, le concert social ? Et cette attraction d'ordre moral, infaillible moteur déposé par Dieu dans la société, qu'est-ce autre chose que la passion même ? N'y a-t-il pas quelque rapport entre cette attraction humaine, cette attraction passionnelle et l'attraction matérielle découverte par Newton, entre les lois de l'une et celles de l'autre ? « *Je pensai, dit Fourier, que l'attraction était interprète des vues de Dieu sur l'ordre social, et j'en vins au calcul analytique et synthétique des attractions et répulsions passionnées ; elles conduisent en tout sens à l'association agricole. On aurait donc découvert les lois de l'association, sans les chercher, si l'on se fut avisé de faire l'analyse et la synthèse de l'attraction... Je reconnus bientôt que les lois de l'attraction passionnelle étaient en tout point conformes à celles de l'attraction matérielle expliquées par Newton, et qu'il y avait unité du système de mouvement pour le monde matériel et pour le monde spirituel. Je soupçonnai que cette analogie pouvait s'étendre des lois générales aux lois particulières ; que les attractions et propriétés des animaux, végétaux et minéraux étaient peut-être coordonnées au même plan que celles de l'homme et des astres ; c'est de quoi je fus convaincu après les recherches nécessaires. Ainsi fut découverte une nouvelle science fixe : l'analogie des mouvements ou analogie des modifications de la matière avec la théorie mathématique des passions de l'homme et des animaux... Du moment où je possédai les deux théories de l'attraction et de l'unité de mouvements, je commençai à lire dans le grimoire de la nature ; ses mystères s'expliquaient successivement, et j'avais enlevé le voile réputé impénétrable. J'avançais dans un nouveau monde scientifique ; ce fut ainsi que je parvins graduellement jusqu'au calcul des destinées universelles, en détermination du système fondamental sur lequel furent réglées les lois de tous les mouvements présents, passés et à venir ».*

Tout à l'heure, la morale était repoussée par la méthode et la critique fouriéristes, comme science incertaine, impuissante, stérile. La voilà maintenant condamnée radicalement, absolument, comme contraire à une science fixe, à la théorie de l'attraction passionnelle, comme contraire à l'ordre voulu de Dieu, dont les vues nous sont révélées par l'attraction. C'est ce que Fourier exprime par cet aphorisme « *Le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu.* » Le devoir vient tellement des hommes qu'il varie de peuple à peuple et d'une époque à une autre. L'attraction, c'est-à-dire la tendance des passions, est tellement un fait divin, que les passions sont les mêmes chez tous les peuples, civilisés ou sauvages, dans tous les siècles, primitifs ou modernes. Dieu maintient dans ce sens la tendance des passions malgré l'abus actuel qu'en fait l'homme, parce que les passions doivent servir à l'avènement et au maintien des destinées futures, d'où il résulte que les passions s'agitent aujourd'hui, malheureuses et comprimées, dans un milieu provisoire, pour s'établir plus tard, heureuses et satisfaites, dans le milieu que Dieu leur a réservé. Supposer le contraire, c'est supposer Dieu inepte et incapable de diriger harmonieusement le monde. L'attraction est la loi des relations humaines, comme elle est la loi des mondes. Les passions sont une boussole permanente, que Dieu a mise en nous ; elles sont le gage et le fondement de notre espérance dans un ordre social meilleur que la civilisation, et aussi de notre espérance dans une vie future. « *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.* » Contre cet aphorisme fondamental no peuvent

prévaloir ni la civilisation, avec ses négations prétendues scientifiques de toute réforme radicale de la société, ni le matérialisme, avec ses négations prétendues scientifiques de toute spéculation sur l'immortalité de l'âme.

Le grand principe de la cosmologie fouriériste est le principe d'*unité* ou d'*analogie*, que Fourier formule ainsi « *Tout est lié au système de l'univers.* » En quoi consiste cette unité du système cosmique ? Fourier et ses disciples distinguent dans la nature cinq branches ou *mouvements*, quatre mouvements cardinaux et un mouvement pivotal. Les quatre mouvements cardinaux sont : 1° le matériel ; 2° l'aromal ; 3° l'organique ; 4° l'instinctuel. Le mouvement pivotal est le mouvement social ou passionnel. La théorie du mouvement matériel explique les lois suivant lesquelles Dieu règle le mouvement de la matière pondérable ; celle du mouvement aromal rend compte de la distribution des arômes ou substances impondérables ; celle du mouvement organique comprend les lois suivant lesquelles Dieu distribue les formes, les couleurs, les odeurs, les saveurs, les propriétés ; les lois qui régissent la distribution des penchants et des instincts appartiennent à la théorie du mouvement instinctuel ; enfin la théorie du mouvement social ou passionnel doit faire connaître les lois suivant lesquelles est réglée l'ordonnance des mécanismes sociaux dans tous les globes habités. Sur cette doctrine des cinq mouvements, deux observations générales sont à faire : la première est qu'il n'y a rien d'arbitraire, rien de fortuit dans la nature, et que le moindre phénomène, la moindre particularité a sa raison d'être, son rôle et sa signification. « *Les lois des cinq mouvements, dit Fourier, dépendent des mathématiques ; sans cette dépendance, il n'y aurait point d'harmonie dans la nature, et Dieu serait injuste. En effet, la nature est composée de trois principes éternels, incréés et indestructibles : 1° Dieu ou l'Esprit, principe actif et moteur ; 2° la matière, principe passif et mû ; 3° la justice ou la mathématique, principe régulateur du mouvement. Pour établir l'harmonie entre les trois principes, il faut que Dieu, en mouvant et en modifiant la matière, s'accorde avec les mathématiques ; sans cela, il serait arbitraire, à ses propres yeux comme aux nôtres, en ce qu'il ne concorderait pas avec une justice certaine et indépendante de lui ; mais si Dieu se soumet aux règles mathématiques qu'il ne peut pas changer, il trouve dans cet accord sa gloire et son intérêt : sa gloire, en ce qu'il peut démontrer aux hommes qu'il régit l'univers équitablement et non arbitrairement, qu'il meut la matière d'après des lois non sujettes au changement ; son intérêt, en ce que l'accord avec les mathématiques lui fournit le moyen d'obtenir, dans tout mouvement, la plus grande quantité d'effets avec la moindre quantité de ressorts.* » La seconde observation, c'est que le mouvement passionnel ou social est le type des quatre autres, qui en sont les reflets, bien que les propriétés d'un animal, d'un végétal, d'un minéral, et même d'un tourbillon d'astres, représentent, symbolisent quelque effet des passions humaines dans l'ordre social. Ce principe d'analogie, sur lequel nous ne croyons pas devoir nous étendre, subordonne d'une manière fort curieuse l'évolution de la nature, ce qu'on a appelé récemment le progrès organique au progrès social et humanitaire. Il explique ce fait, qui semble accuser la Providence : la présence sur notre globe d'animaux et de végétaux inutiles ou nuisibles à l'homme. Aux époques de subversion, disent les fouriéristes, les passions humaines produisent de mauvais effets. L'analogie, miroir fidèle, doit représenter ces mauvais effets aussi bien que les bons dans tous les règnes de la nature. Si la calomnie souille de son venin toutes les relations civilisées, la nature en peint les effets variés dans la famille des vipères, famille hideuse, bien qu'elle se présente, comme la calomnie, sous une peau brillante et artistement nuancée. Si nos routes sont infestées de lâches brigands, nos forêts sont peuplées de loups, leur parfaite image. Pendant l'enfance d'un globe, les passions conduisent le plus ordinairement au désordre ; les premières créations destinées à fournir le mobilier de ces époques malheureuses ont dû donner, par analogie, des espèces malfaisantes en majorité. Aussi rien n'est plus pauvre que le règne animal que nous possédons mais la science démontre qu'il y a déjà eu, sur la terre, plusieurs créations successives, et l'on n'a pas de raison pour prétendre que la série des créations est arrivée à son dernier terme, que l'avenir n'aura pas les siennes aussi bien que le passé.

Les créations futures, destinées à fournir le mobilier des âges d'harmonie, devront donner, pour emblèmes des vertus de ces époques, des espèces bienfaisantes en majorité ; des animaux utiles par eux-mêmes, et utiles encore parce qu'ils aideront l'homme à débarrasser son domaine de tout ce qu'il renferme de répugnant, de malfaisant et d'odieux.

Puisque nous en sommes au principe d'analogie, signalons en passant l'opposition remarquable qui existe sur ce point entre la conception de Fourier et celle de Saint-Simon. Nous voyons dans l'une et l'autre l'idée d'attraction assumer le grand rôle ; mais, tandis que Saint-Simon croit saisir dans la gravitation un principe d'explication universelle, et rêve de ramener et de réduire à cette grande loi toutes celles du monde physique, biologique et moral, Fourier subordonne les sciences de la matière à la science de l'homme, les lois du monde physique et biologique aux lois du monde moral, l'attraction matérielle de Newton à l'attraction passionnelle. Tandis que Saint-Simon s'imagine mettre à profit les leçons des savants de son temps, en leur intimant l'ordre de ramener les passions au poids des molécules, et de tirer de là les moyens d'organiser et de gouverner, Fourier se plaît à ramener à une action passionnelle toutes les forces et tous les mouvements de la nature. La métaphysique de Saint-Simon est matérialiste ; celle de Fourier est une sorte d'animisme universel.

III. ANALYSE FOURIÉRISTE DES PASSIONS.

L'attraction passionnelle ou la passion, considérée d'une manière générale, présente un certain nombre de modes distincts, irréductibles, élémentaires, que Fourier appelle passions radicales, et qu'il s'est appliqué à déterminer et à classer. Le fouriérisme repose tout entier sur cette analyse des passions radicales. « *L'attraction passionnelle, dit Fourier, est l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion, et persistante, malgré l'opposition de la raison, du devoir, du préjugé.* » En tous temps, en tous lieux, l'attraction passionnelle a tenu et tendra à trois buts : 1° au luxe, au plaisir des cinq sens ; 2° aux groupes ; 3° au mécanisme des passions et caractères, et aux séries. D'après ces trois buts qui en résultent, l'attraction passionnelle se divise en trois passions principales que Fourier nomme *sous-foyères*. Expliquons cette première division des passions.

L'homme désire le bonheur et craint la souffrance. Il peut jouir et souffrir de trois manières seulement : 1° indépendamment de ses rapports avec ses semblables, en lui-même ou dans son contact avec la nature ; 2° dans ses rapports particuliers avec ceux de ses semblables qui ont un contact plus ou moins direct avec lui ; 3° dans ses rapports généraux avec la société. Telles sont les trois sources d'où découlent le bien et le mal ; les trois foyers d'où rayonnent le plaisir ou la douleur. L'homme jouit ou souffre indépendamment de ses rapports avec ses semblables : 1° en lui-même, suivant que sa santé est bonne ou mauvaise, sa constitution robuste ou débile ; 2° dans son contact avec le milieu, suivant le degré de puissance qu'il possède pour faire plier ce milieu à sa volonté, pour se procurer les biens, objet de sa convoitise. L'homme désire donc la santé d'abord, et ensuite la richesse, par laquelle il peut s'approprier des choses dont sa constitution l'excite à faire usage. Richesse et santé sont exprimées par le mot *luxe* dans le langage de Fourier : *luxe interne* ou santé, *luxe externe* ou richesse. Ainsi la tendance au luxe est la première des passions sous-foyères. L'homme jouit et souffre dans ses rapports particuliers avec ceux de ses semblables qu'il connaît, suivant qu'il peut ou non se réunir aux hommes qu'il affectionne pour s'occuper avec eux des objets de leur commune sympathie ; suivant la facilité avec laquelle il se met en relation avec les uns et avec les autres, d'après la volonté, l'impulsion, le caprice du moment. L'homme a donc le désir de s'approcher de ses semblables, de former avec eux des réunions, des groupes, et la tendance aux groupes est la seconde des passions sous-foyères. L'homme jouit ou souffre dans ses rapports généraux avec la société, suivant que cette société favorise ou comprime ses tendances au luxe et aux groupes, et règle avec plus ou moins de bonheur les rapports de ces groupes entre eux. La forme sociale désirée devrait donc, acceptant comme éléments ces groupes li-

brement formés, les rendre utiles ou productifs, sans leur faire perdre de leur puissance d'attraction, de manière à conduire à la santé et à la richesse tous ceux qui s'y seront librement enrôlés. Elle devrait déterminer le mode des rapports à établir entre les groupes, les classer, les coordonner, en un mot, les organiser en séries, les groupes tendant à former des séries, comme les individus tendent à former des groupes. La *tendance aux séries* est donc la troisième des passions sous-foyères.

Il faut maintenant décomposer ces trois tendances ou passions principales. Le premier but de l'attraction passionnelle comprend, on l'a vu, tous les plaisirs sensuels ; en les désirant, nous souhaitons implicitement la santé et la richesse, qui sont les moyens de satisfaire nos sens. Les sens, au nombre de cinq, sont, comme chacun le sait, le goût, l'odorat, le tact, la vue et l'ouïe. Ils donnent lieu à un premier ordre de passions dont la satisfaction comprend celle des besoins avec lesquels chacun des sens se trouve en rapport. Ainsi la satisfaction du goût répond à celle des besoins de la nutrition par le boire et le manger ; la satisfaction des autres sens emporte avec elle l'idée de vêtements et de logements convenables, ainsi que de toutes les jouissances artistiques (spectacles, concerts, musées), que nous goûtons par l'intermédiaire de ces sens. Ainsi la tendance au luxe se décompose en cinq passions dites sensibles. Quelle que soit l'importance de ce premier ordre de passions, Fourier ne méconnaît pas leur infériorité relative. « *Les sens, dit-il, ne sont point isolément des ressorts de sociabilité ; le plus influent de tous, le goût (besoin de se nourrir) pousse dans certains cas à l'anthropophagie. Les sens ne sont que renfort de sociabilité, comme le plaisir de la table qui rend l'amitié plus vive et plus cordiale.* »

La tendance aux groupes se divise en quatre passions désignées sous le nom d'affectives. Une réunion, un groupe jouit de propriétés différentes suivant la cause qui a déterminé sa formation. Cette cause peut varier, parce qu'il y a des inégalités entre les hommes, et les inégalités à considérer quant à la formation des groupes, ne sont que de trois espèces : 1^{er} les hommes sont inégaux par le rang qu'ils occupent, rang qui est la conséquence de leur fortune, de leur talent, de leur valeur ; 2^e ils diffèrent par le sexe ; 3^o ils sont de diverses familles et diffèrent encore par la naissance, par le sang ; de là quatre espèces de groupes : 1^{er} groupe, formé sans tenir compte d'aucune des inégalités naturelles, groupe où règnent la confusion et l'égalité des rangs, *groupe d'amitié* ; 2^e groupe, où les hommes, classés d'après leur rang, sont conduits par des supérieurs vers un but capable de satisfaire leur ambition, réunion ambitieuse, *groupe d'ambition* ; 3^e groupe, formé par la tendance des individus différents par sexe à s'aimer, à s'unir, *groupe d'amour* ; 4^e groupe, formé sous l'influence du lien de parenté, réunion familiale d'individus, *groupe de famille*. Amitié, ambition, amour et familisme, ou lien de parenté, sont donc les quatre passions comprises dans la tendance aux groupes, les quatre passions qui tendent à rapprocher les hommes, à les réunir affectueusement.

Le lien entre les groupes doit être formé par l'organisation sériale qui les met en rapport. Le rapport d'un groupe à un autre groupe ne peut être qu'*hostile*, *ami* ou *indifférent*. Un homme fonctionnant dans un groupe peut désirer le contact d'un autre groupe par trois raisons : 1^{er} il cherche le contact des groupes rivaux avec lesquels il veut se mesurer ; 2^e il aime la présence des groupes amis, parce qu'ils le soutiennent dans ses prétentions, et qu'il se plaît à les soutenir de même ; 3^e enfin, la fatigue et l'ennui qu'il éprouverait s'il s'occupait sans cesse des mêmes choses, en face des mêmes hommes, lui font sentir le besoin d'abandonner momentanément le groupe qu'il avait choisi pour passer dans un nouveau groupe *indifférent* aux prétentions générales du premier, mais vers lequel il se sent entraîné personnellement par quelque attraction. Ainsi, la tendance aux séries se décompose en trois passions, passions de rivalité, d'accord, de diversité.

1^{er} Rivalité.

Cette passion est un besoin d'intrigue, de lutte, de cabale si naturel à l'homme, que tous ses jeux, de l'enfance à la vieillesse, ne sont qu'une lutte entre plusieurs partis. Lorsque cette passion nous anime, nous oublions la fatigue pour ne sentir qu'ardeur et plaisir. C'est une fougue, mais une fougue réfléchie, car celui qu'elle domine calcule ses actes de manière à ne perdre aucune chance de succès : connue déjà, par plusieurs de ses effets, cette passion a reçu différents noms suivant le rôle qu'elle a joué, d'après les circonstances où elle a paru. On l'a nommée noble émulation, esprit d'intrigue, science diplomatique, passion du jeu, du trafic, envie, etc. Fourier le premier, ayant nettement caractérisé cette passion, ainsi que les deux suivantes, a dû lui donner un nom propre qui lui manquait. Il l'a nommée *cabaliste*.

2^e Accord.

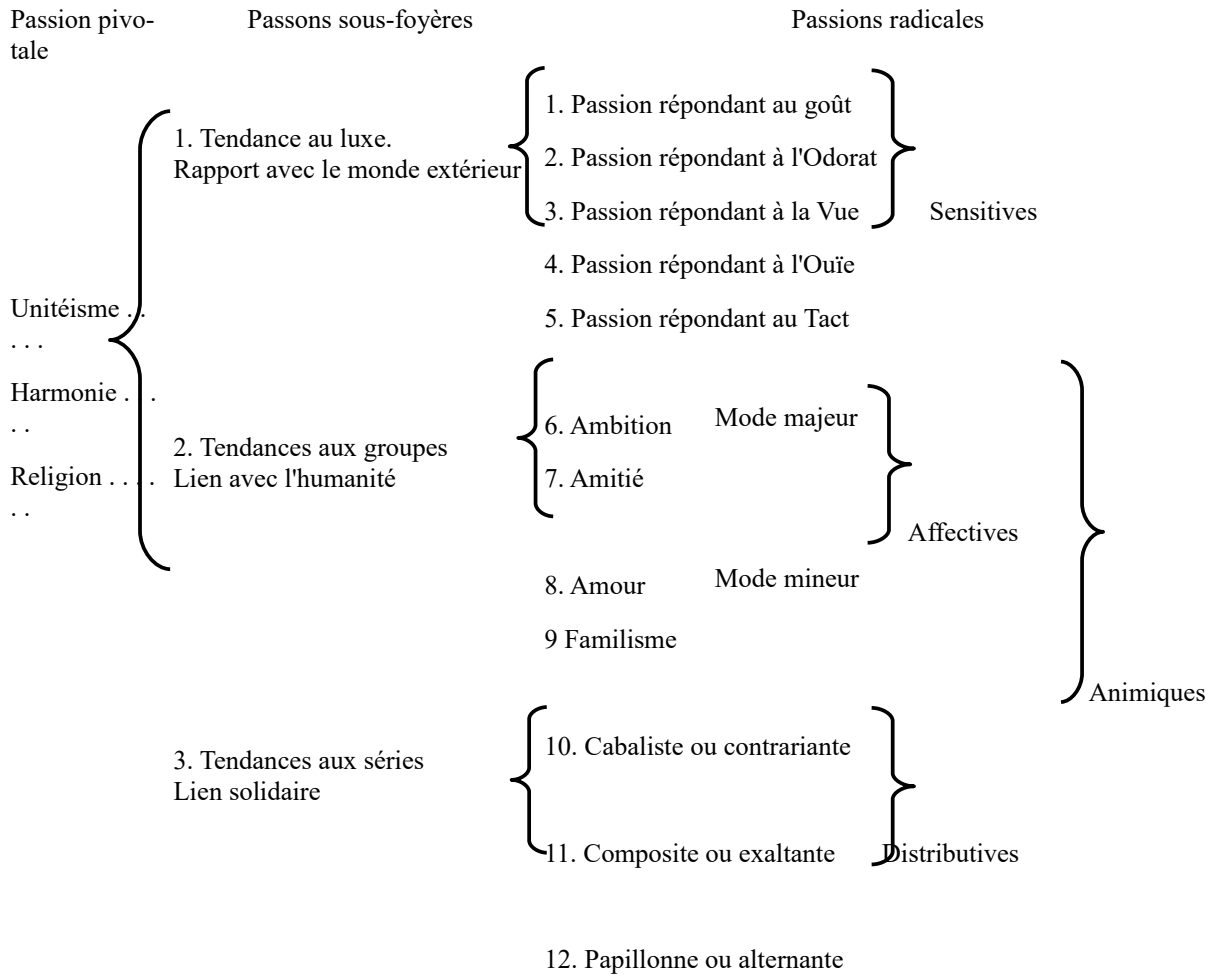
Le besoin d'accord naît d'une passion qui est en tout l'opposé de la précédente. Ces groupes amis qui nous contemplent, cette vaste réunion d'hommes qui applaudit à nos efforts, font naître en nous un enthousiasme aveugle, une fougue irréfléchie qui exclut la raison et nous porte à des actes de courage et de dévouement qui seraient impossibles, si nous agissions de sang-froid. Un plaisir simple n'est guère capable de développer cet enthousiasme ; il veut un plaisir composé de plusieurs plaisirs. Son domaine est surtout l'amour, l'amour complet, agissant sur l'âme et sur les sens. Cette satisfaction multiple, qui seule peut engendrer cette passion, lui a fait donner le nom de *composite*.

3^e Diversité.

Le premier rameau de la tendance aux séries est le besoin qu'éprouvent tous les hommes de varier leurs occupations. Un plaisir même devient à la longue monotone et fastidieux. Cette passion, sous le nom d'inconstance, est généralement regardée comme un vice ; nous verrons qu'elle est destinée à jouer plusieurs rôles essentiels ; entre autres, c'est elle qui doit prévenir les excès en maintenant l'équilibre entre les facultés de l'homme. Cette passion est nommée *papillonne*. Cabaliste, composite, papillonne sont les passions distributives ; les groupes doivent être distribués en séries, conformément à leurs exigences. Ces trois passions sont encore désignées par Fourier sous le nom de *mécanisantes*, parce qu'elles président au fonctionnement social des autres passions, parce qu'elles sont les trois grands ressorts de la mécanique sociale.

Ainsi l'humanité compte douze passions radicales, sept de l'âme, cinq de la chair ; cinq passions sensibles tendant au luxe ; quatre affectives tendant aux groupes ; trois passions distributives ou mécanisantes tendant aux séries. Ajoutons que ces douze passions radicales, ou les trois sous-foyères qu'elles forment, convergent et se réunissent en une passion unique, passion pivotale que Fourier appelle l'*unitéisme*, passion de l'unité, c'est-à-dire de l'ordre, de l'accord universel. L'unitéisme est le sentiment le plus élevé dont l'homme soit susceptible ; il comprend l'amour du bien public et de l'humanité, ainsi que toutes les nuances du sentiment religieux. Le tableau suivant résume l'analyse et la classification fouriériste des passions.

CLASSIFICATION FOURIÉRISTE DES PASSIONS



Les passions sensibles ne sont pas directement sociales elles ne peuvent être, selon l'expression même de Fourier, qu'un renfort de sociabilité. Les passions affectives sont directement sociales, l'homme ne pouvant les satisfaire en aucune manière hors du contact des autres hommes. Fourier fait remarquer que chacune d'elles a deux ressorts, l'un spirituel, l'autre matériel ; c'est ce qu'indique le tableau suivant :

Amitié <i>Affection universelle</i>	Ressort spirituel. Affinité de caractère Ressort matériel. Affinité de penchants industriels
Ambition <i>Affection corporative</i>	Ressort spirituel. Ligue pour la gloire Ressort matériel. Ligue pour l'intérêt
Amour <i>Affection bisexuelle</i>	Ressort matériel. Amour physique Ressort spirituel. Amour animique ou céladonique
Familisme <i>Affection consanguine</i>	Ressort matériel. Lien de consanguinité Ressort matériel. Lien d'adoption

Les deux premières affectives où le ressort spirituel est placé en première ligne, parce qu'il y domine, sont les affections d'ordre majeur. L'amour et le familisme sont les affections d'ordre mineur, parce que le ressort spirituel y est subordonné au matériel. Un groupe formé sous l'influence du ressort matériel manque de noblesse ; il manque d'utilité, si le ressort spirituel seul

est en jeu ; le groupe est parfait, noble et utile, s'il est formé par les deux ressorts de la passion.

Fourier a cherché les propriétés des groupes et les a résumées en plusieurs tableaux que nous allons donner successivement. Le premier tableau indique le ton naturel à chaque groupe. Le second fait connaître d'où part l'impulsion lorsque le groupe doit agir. Le troisième a rapport à la critique qui corrige et redresse, et qui est ainsi un des éléments de l'éducation. Chaque groupe a un mode de critique qui lui est propre, et qui serait déplacé dans les autres.

1° Ton

Groupe d'AMITIÉ ou <i>nivellement</i>	Cordialité et confusion de rangs
Groupe d'AMBITION ou <i>ascendance</i>	Déférence des inférieurs vers les supérieurs
Groupe d'AMOUR ou <i>inversion</i>	Déférence du sexe fort pour le sexe faible
Groupe de Famille ou <i>descendance</i>	Déférence des supérieurs pour les inférieurs

2° Entraînement

Groupe d'AMITIÉ	Tous s'entraînent en confusion
Groupe d'AMBITION	Les supérieurs entraînent les inférieurs
Groupe d'AMOUR	Les femmes entraînent les hommes
Groupe de FAMILLE	Les inférieurs entraînent les supérieurs

3° Critique

Groupe d'AMITIÉ	La masse critique <i>facétieusement</i> l'individu
Groupe d'AMBITION	Le supérieur critique <i>gravement</i> l'individu
Groupe d'AMOUR	L'individu excuse <i>aveuglément</i> l'individu
Groupe de FAMILLE	La masse excuse <i>indulgemment</i> l'individu

Les affectives prédominent successivement aux différents âges de la vie, suivant le tableau ci-après :

Âge	Passions dominantes
Enfance	Amitié
Adolescence	Amour
Virilité	Amour et ambition
Maturité	Ambition
Vieillesse	Familisme

Les sexes sont aussi sous l'influence plus particulière de certaines affectives ; les affectives majeures (amitié, ambition) dominant dans l'homme ; les affectives mineures (amour, familisme) se trouvent plutôt chez la femme.

La dominance d'une ou de plusieurs passions est ce qui constitue le *caractère* de chaque individu. Le *titre* du caractère s'apprécie par le nombre, la nature et l'intensité des passions dominantes. Un caractère dans lequel les distributives dominent les affectives tourne presque inévitablement au mal dans la société actuelle. « *Une femme à dominantes d'amour, de cabaliste et de papillon sera, dit Fourier, dans la plupart des cas, très-vicieuse en civilisation.* » La connaissance des caractères, indispensable pour le bon classement des indivi-

dus, est, selon les fouriéristes, impossible aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui tous les caractères sont, disent-ils, plus ou moins faussés par les tentatives de répression dont ils sont l'objet dès le jeune âge et par l'absence des conditions de leur franc et naturel développement. Ici se place naturellement cette observation de Fourier et de ses disciples, qu'on ne doit pas donner le nom de passions à certaines habitudes vicieuses, telles que la colère, l'ivrognerie, la paresse, l'avarice, etc., qui ne sont que des effets subversifs des passions radicales déviées dans le milieu civilisé. « *Ainsi la colère*, dit M. Hippolyte Renaud, n'est pas une passion, car elle n'est pas par elle-même. Elle naît d'une passion blessée, elle est un mauvais effet résultant d'un amour trahi, d'une ambition déçue, etc. L'amour, l'ambition, resteront toujours au cœur de l'homme, mais la colère ne s'y montrera plus, s'il parvient à éviter les contrariétés et les déceptions. L'ouvrier enchaîné chaque jour à un travail rebutant, pour que sa vie entière ne soit pas un supplice, cherche de temps en temps quelques distractions à son dur labeur. Et quel plaisir lui est offert dans nos sociétés, si ce n'est le cabaret ? Il boit donc, parce qu'il trouve dans l'ivresse quelques élans qui raniment sa vie décolorée, parce qu'il y puise l'insouciance et un peu d'espoir. Mais si sa vie était heureuse, si son avenir était assuré, s'il avait chaque jour à choisir entre plusieurs plaisirs, s'adonnerait-il à un seul ? Ne voit-on pas l'ivrognerie disparaître si l'on s'élève à des classes plus heureusement placées sur l'échelle sociale ? La paresse est le désir bien naturel d'éviter la peine, mais non l'action ; le plus paresseux est souvent le plus ardent au plaisir. La paresse ne sera qu'une anomalie lorsque le travail sera attrayant. L'oisiveté est un état passif où l'homme ne peut se plaire longtemps ; l'ennui le pousse bientôt à agir, l'ennui qui indique le besoin de s'occuper, comme la faim le besoin de manger. L'homme se plaît dans l'exercice de ses facultés ; mais il veut les exercer agréablement, c'est-à-dire pour la satisfaction de ses passions. S'il refuse le travail, c'est que le travail offert contrarie ses passions, le fait souffrir, et qu'à la douleur active, il préfère un état passif, l'état de repos. L'avarice, dégagée de toute crainte de privation pour soi ou pour les siens, est un effet d'unitéisme. Celui qui est porté à des épargnes minutieuses rendra de grands services à la société de l'avenir. Alors ce caractère, consacré au service de tous, ne fonctionnant plus dans un intérêt exclusivement égoïste, n'aura rien de méprisable il sauvera de la destruction mille choses que les autres dédaignent ; de débris minimes et sans valeur en apparence, il saura tirer de magnifiques économies qui tourneront au profit de l'unité sociale.

IV. THÉORIE FOURIÉRISTE DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

La théorie fouriériste de l'organisation économique et sociale consiste dans l'association industrielle opposée au morcellement industriel de l'ordre civilisé. Dans l'exercice de l'industrie, disent les fouriéristes, il ne peut exister que deux méthodes : l'état morcelé ou culture par familles isolées, telle que nous le voyons ; ou bien l'état sociétaire, culture en nombreuses réunions qui connaîtraient une règle fixe de répartition des produits. Voici le contraste que présentent, selon Fourier, ces deux méthodes :

L'industrie <i>sociétaire</i> opère :	L'industrie <i>morcelée</i> opère
1° Par les plus grandes réunions possibles dans chaque fonction ;	1° Par les plus petites réunions en travaux et en ménage ; -
2° Par séances de la plus courte durée et de la plus grande variété ;	2° Par séances de la plus longue durée et de la plus grande monotonie ;
3° Par la subdivision la plus détaillée, affectant un groupe de travailleurs à chaque nuance de fonction ;	3° Par la complication la plus grande affectant à un seul individu toutes les nuances d'une fonction ;
Par l' <i>attraction</i> , le charme	Par la <i>contrainte</i> , le besoin.

RÉSULTATS

<i>De l'industrie sociétaire :</i>	<i>De l'industrie morcelée :</i>
Richesse générale et graduée	Indigence.
Vérité pratique.	Fourberie
Liberté effective	Oppression
Paix constante	Guerre
Températures équilibrées	Intempéries outrées
Hygiène préventive	Maladies provoquées
Issue ouverte au progrès	Cercle vicieux
Confiance générale et unité d'action	Méfiance générale et duplicité d'action

Par quelles voies l'école fouriériste entend-elle réaliser l'industrie sociétaire qui doit amener ces merveilleux résultats ? L'association doit d'abord être naturalisée dans l'agriculture qui est la grande industrie autour de laquelle pivotent toutes les autres. Au lieu de vastes centres qui absorbent et étioient les populations, au lieu de bourgs, de villages, de hameaux, jetés au hasard sur la carte, mal cadastrés, mal délimités, aussi incohérents dans leur distribution générale que dans leur organisation particulière, l'humanité doit être groupée par *communes*, régulières pour le nombre des habitants, pour l'ordonnance intérieure et pour les conditions d'équilibre vis-à-vis d'autres communes, obéissant à des lois analogues. Dans l'ordre sociétaire ou combiné, la commune est désignée sous le nom de phalange, mot qui fait naître une idée d'ensemble, d'accord, d'unité de volonté et de but. Elle doit être composée de quatre cents familles environ (1, 600 à 1, 800 âmes). Voici maintenant les bases de l'association préconisée par Fourier : 1^{er} tous les habitants de la commune, riches et pauvres feront partie de cette association ; le capital social sera composé des immeubles de tous, et des meubles et capitaux apportés par chacun dans la société ; 2^e chaque associé, en échange de son apport, recevra des actions représentant la valeur exacte de ce qu'il aura livré ; 3^e chaque action aura hypothèque sur la partie des immeubles qu'elle représente et sur la propriété générale de la société ; 4^e chaque associé (on est associé même lorsqu'on ne possède ni actions ni capitaux) est invité à concourir à l'exploitation du fonds commun par son travail et par son talent ; 5^e les femmes et les enfants entrent dans la société au même titre que les hommes ; 6^e le bénéfice annuel, les dépenses communes acquittées, sera distribué aux associés, en proportion du concours de chacun à la production par ses trois facultés productives capital, travail, talent. Ainsi, une première part payera les intérêts des actions (part du capital) ; une seconde part sera répartie entre les travailleurs d'après les difficultés de la tâche et le temps consacré à l'œuvre par chacun d'eux (part du travail) ; une troisième et dernière part sera divisée entre ceux qui se seront distingués, dans les travaux, par leur intelligence, leur activité, leur vigueur.

Les fouriéristes voient sortir d'une semblable association, d'une semblable organisation de la commune les conséquences les plus importantes et les plus fécondes. Le premier avantage de la réforme est de rendre convergents les intérêts jusqu'alors opposés des habitants de la commune. Chacun d'eux comprend immédiatement que les trois lots qu'il peut espérer devant augmenter ou diminuer avec le bénéfice général, il ne peut travailler dans son intérêt privé qu'en travaillant pour tous ; chacun sent que le bonheur de l'un ne peut plus être la conséquence ou la cause du malheur de l'autre. Le sol de la commune ne tendant plus à se fractionner en parcelles à peu près inexploitables, les clôtures, les fossés, une partie des chemins d'exploitation disparaîtront, et le territoire sera cultivé comme le domaine d'un seul. Ainsi, l'on saura cumuler les avantages résultant de la grande propriété, avec les avantages

de la petite ; car le seul effet salubre de la subdivision du sol est de permettre à un plus grand nombre d'atteindre à la propriété, de s'intéresser directement à son exploitation, et, dans la commune associée, la plus légère économie peut se transformer en coupon d'action, titre avec lequel on est réellement copropriétaire du domaine de la phalange. Dans la commune telle qu'elle existe, chaque chef de famille, quels que soient d'ailleurs ses goûts et ses aptitudes, doit conserver ses grains, ses vins, ses fourrages, etc., et nul ne peut s'occuper avec succès de tant de choses différentes. Dans la commune de Fourier, sur 1, 800 habitants, on aura la certitude de trouver des personnes capables dans chaque spécialité. Ces personnes prendront, dans l'intérêt général, la direction des travaux où elles excellent, et tout s'exécutera avec des chances de succès d'autant plus grandes que la culture en vaste échelle permettra de choisir les méthodes les plus avantageuses, les plus économiques, de prendre pour chaque espèce de culture le sol le plus convenable, etc. Une commune ainsi organisée sentirait bientôt qu'elle gagnerait infiniment à remplacer ses 400 pauvres greniers, ses 400 mauvaises caves par un grand local parfaitement disposé pour recevoir et conserver les récoltes ; elle comprendrait encore qu'elle doit substituer à ses 400 feux de cuisine, occupant 400 femmes, des cuisines communes dirigées par quelques personnes où tout consommateur trouverait, en rapport avec sa fortune et ses goûts, des repas plus variés, mieux préparés et bien moins coûteux que ceux qu'il pouvait avoir dans son isolement. On sait qu'un très-petit nombre de femmes peuvent soigner, diriger, instruire un grand nombre d'enfants réunis dans des salles d'asile ; la commune profiterait de ces heureux essais.

Ainsi les sept huitièmes des femmes, qu'absorbent généralement les détails d'intérieur, seraient affranchies de ces soins et rendues au travail productif. Ces modifications donnant nécessairement de grandes économies de bras et de temps, les travaux agricoles seraient insuffisants pour employer toutes les forces de la population, et l'on songerait à y joindre des travaux industriels. Ainsi, l'on établirait, toujours sur un mode unitaire, des ateliers, des manufactures, des usines appropriées aux convenances locales, et dès lors il y aurait possibilité de ne perdre aucune force. Ces changements exécutés, chacun n'aurait besoin que d'un petit nombre de chambres pour s'y réunir à sa famille, à ses amis, pour s'y livrer à ses travaux particuliers, à ses réflexions. Pourquoi cet appartement bien simplifié, que chacun doit posséder en propre, ne se trouverait-il pas dans le grand édifice où déjà ont été réunies les cuisines et les salles à manger, les caves, les greniers et les magasins, les salles d'asiles et les dortoirs d'enfants, ateliers, etc. ? Cette disposition, n'offrant que des avantages, serait adoptée, et l'on disposerait dans la grande maison commune des appartements de toutes grandeurs pour satisfaire tous les désirs. Alors, enfin, les 400 mesures qui composaient le village auraient disparu et tous seraient établis dans le grand édifice unitaire, dans le phalanstère. « *Qu'on ne vienne point, dit M. Hippolyte Renaud, parler ici de couvent, de caserne, de communauté ! Les dispositions proposées sont en tout point ce qu'il y a de plus contraire à la communauté. Toute la population habitera bien le même édifice, mais chacun y aura un logement à sa fantaisie et d'après le loyer qu'il voudra payer ; tous pourront prendre leur repas au même restaurateur, mais ils se feront servir aux tables communes, dans des chambres séparées, même chez eux, suivant leur caprice, et ils choisiront sur la carte ce qui leur conviendra, ce qui s'accordera avec l'état de leur bourse.* »

Fourier donne, dans ses ouvrages, une analyse détaillée des conditions auxquelles doit satisfaire la grande maison de la phalange, le phalanstère. Un phalanstère devra être un édifice à la fois commode et élégant, dans lequel l'utilité n'aura point été sacrifiée au luxe, ni l'architecture aux exigences de l'aménagement. Ce sera une vaste construction, de la plus belle symétrie et accusant par sa grandeur les pompes de la vie nouvelle. De droite et de gauche se projeteront des ailes gracieuses repliées sur elles-mêmes, en fer à cheval. Là, loin du centre de la grande famille, s'installeront les métiers bruyants. « *Ainsi, dit Fourier, l'on évite un fâcheux inconvénient des villes civilisées où l'on trouve à chaque rue quelque ouvrier au mar-*

teau, quelque marchand de fer ou apprenti de clarinette brisant le tympan à cinquante familles du voisinage. » Au milieu du bâtiment principal s'élèvera la Tour d'Ordre, siège du télégraphe, de l'horloge et des signaux chargés de transmettre leurs instructions aux travailleurs disséminés dans la campagne. Le théâtre et la bourse trouveront leur place dans la même enceinte. À la hauteur du premier étage et dans tout le pourtour de l'édifice régnera une rue-galerie, chauffée en hiver, ventilée en été, et offrant, d'un atelier à un autre, une communication facile et à l'abri de toutes les intempéries. Au besoin, cette rue-galerie servira encore de salle d'exposition aux objets d'art et aux produits industriels de toute espèce.

Toutes les dispositions dont nous venons de parler peuvent être suggérées par l'intérêt personnel. Mais l'intérêt personnel n'est pas, aux yeux des fouriéristes, comme il l'est aux yeux des économistes, le seul mobile, le seul ressort industriel. Fourier entend faire concourir à l'œuvre industrielle toutes nos passions. Si le travail aujourd'hui n'est pas attrayant, c'est qu'il n'est pas bien organisé. Que voyons-nous ? D'un côté, le riche qui ne travaille pas ; d'un autre côté, le pauvre qui travaille avec dégoût ; des deux parts répugnance. N'est-ce pas là, dit Fourier, un état anomal ? Quoi ! Dieu aurait imposé le travail à l'homme comme une nécessité impérieuse, et en même temps il lui aurait mis dans le cœur une horreur instinctive pour le travail. Évidemment, il y a confusion. La répugnance n'indique qu'une chose, c'est que Dieu ne veut pas que le monde use éternellement son énergie en des besognes ingrates. La répugnance pour le travail est la condamnation de la civilisation ; elle indique la nécessité d'en sortir par une réforme radicale. Le travail est la loi de l'homme ; donc il peut être organisé de manière à satisfaire notre nature passionnelle. Le jour où une meilleure entente présidera à la distribution du travail, les riches oisifs disparaîtront ; ils jalouseront ce qui était l'attribut du peuple. Pour cela, il faut que le travail soit une affaire d'option, un choix, un goût, une préférence, une passion enfin. Chacun s'adonnera à l'occupation qu'il aime, à vingt, s'il en aime vingt. Tous les travaux seront transformés en amusements et en plaisirs quand ils seront exécutés par des hommes réunis en groupes et en séries, animés par les quatre affectives et les trois distributives.

Et pourquoi cette transformation serait-elle impossible ? Que l'homme s'amuse ou qu'il travaille, il emploie également ses facultés physiques et intellectuelles, il s'occupe. Pourquoi certaines occupations sont-elles amusement, plaisir, jeu ? Pourquoi d'autres sont-elles travail ou peine ? Ce n'est pas parce qu'une occupation est fatigante, qu'elle est une peine, puisqu'il est des plaisirs plus fatigants encore pour le corps et pour l'esprit que les travaux les plus rudes et les plus compliqués. Ce n'est pas (sauf la satisfaction directe des sens) dans l'action même que l'on fait que se trouve le plaisir ; cette action est d'ordinaire fort insignifiante par elle-même, et jamais l'homme isolé n'y chercherait des distractions. Ainsi, on ne songe guère, lorsqu'on est seul, à danser, à jouer au billard ; l'avantage, ici, resterait même aux occupations utiles pour lesquelles l'homme se passionne souvent, pour la culture d'un jardin, par exemple, pour l'art du tourneur, du menuisier, etc. Le plaisir retiré d'une occupation est donc indépendant du plus ou moins de fatigue résultant de l'occupation, et en partie même de la nature de l'acte exécuté. Dès lors, il est évidemment possible d'appliquer aux occupations utiles, aux travaux ces conditions extérieures desquelles dépendent la satisfaction et la jouissance. Voyons quelles sont ces conditions extérieures qui font toute la différence actuelle des amusements et des travaux.

1^e Le plaisir se trouve dans les réunions librement formées de personnes qui aiment à se trouver ensemble. Donc tout travail doit être exécuté par un groupe dont les membres se sont volontairement réunis. C'est ainsi que les hommes donneront satisfaction à leurs passions affectives d'après l'impulsion desquelles ils se seront groupés. Chacune de ces quatre passions, amitié, ambition, amour, familisme, avec ses deux ressorts, peut et doit être mise en jeu dans l'exercice de l'industrie. Pour cela, il faut que chaque groupe soit généralement

composé d'hommes, de femmes et d'enfants, ce qui est possible et facile, si l'on considère que chaque industrie peut être divisée en parcelles qui conviennent à tous les âges, à tous les sexes. Cette réunion des trois sexes (Fourier appelle l'enfance *sexe neutre* ou *impubère*) est, selon les fouriéristes, un moyen puissant de porter l'attrait dans les travaux. La nature, disent-ils, pour assurer toujours cette disposition, a donné à quelques hommes les goûts les plus féminins ; à quelques femmes, les vocations les plus mâles. Ces caractères de transition sont ridiculisés dans une société où ils n'ont pas d'emploi ; ils seront appréciés en harmonie où, grâce à eux, les travaux les plus exclusivement réservés à un sexe ne seront pas privés de ce genre d'émulation qui naît de la présence de l'autre.

2° Les hommes réunis pour le plaisir se séparent dès qu'ils en sentent l'envie. Donc, tout groupe de travailleurs doit être dissous avant que la tiédeur n'ait succédé à l'entraînement. Travaillant ainsi en séances courtes et variées, ils obéiront aux impulsions d'une des passions distributives : la papillonne. « *Cette passion, dit Fourier, la plus proscrite de toutes, est celle qui produit l'équilibre sanitaire : la santé est nécessairement lésée, si l'homme se livre douze heures chaque jour pendant des mois et des années, à un travail uniforme qui n'exerce pas successivement toutes les parties du corps et de l'esprit. La variété des fonctions et la brièveté des séances ont encore l'avantage de multiplier les liens affectueux, de corriger ce qu'il y aurait d'exclusif dans l'esprit de corps, enfin de faciliter l'accord des associés sur le point capital de la répartition des bénéfices.* »

3° Dans leurs jeux, constamment en lutte les uns avec les autres, les hommes cherchent à surpasser, à vaincre des rivaux. La rivalité doit donc exister entre les groupes de travailleurs, et pour cela plusieurs groupes doivent présenter des produits analogues, comparables, entre lesquels on ne puisse prononcer qu'avec difficulté. Ainsi, pour la satisfaction de la cabaliste, les groupes d'une série seront ordonnés par nuances très-rapprochées, ou, selon l'expression de Fourier, distribués en *échelle compacte*.

4° Les hommes sont enivrés de plaisir, quand, par leur adresse ou leur talent, ils obtiennent d'éclatants triomphes dans des assemblées nombreuses. Les groupes doivent donc être reliés les uns aux autres par l'organisation sériale pour que l'attention d'un grand nombre soit portée sur les actes de chacun, pour qu'il y ait des alliances entre les groupes dont les prétentions peuvent s'accorder, contre les groupes à prétentions analogues et, par conséquent, rivales. De cette manière, le travailleur, se sentant observé, soutenu, applaudi par une masse, sachant que sa part à l'œuvre commune est rendue distincte et mise en relief par le travail parcellaire, se trouvera dans les conditions les plus favorables au développement de l'enthousiasme irréflecti, de la composite. Il faut, dit Fourier, que la composite et la cabaliste s'appliquent à tous les travaux sociétaires, qu'elles y remplacent les vils ressorts qu'on met en jeu dans l'industrie civilisée, le besoin de nourrir ses enfants, la crainte de mourir de faim ou d'être mis en réclusion dans les dépôts de mendicité. »

5° Lorsque les hommes trouveront le plaisir dans les occupations utiles, ils abandonneront nécessairement les amusements sans but dans lesquels ils l'ont cherché jusqu'à ce jour. Lorsque les travaux seront des fêtes, c'est pour ces fêtes qu'ils réserveront tout le luxe, toute la recherche dont il sera possible de les embellir. Ainsi, les passions sensibles, qui tendent au double luxe interne et externe, trouveront satisfaction dans les groupes de travailleurs par des dispositions confortables. Les ateliers réuniront la salubrité, la propreté et l'élégance, et il n'y aura, soit dans l'extérieur, soit dans les manières des travailleurs, rien de grossier ni de repoussant.

C'est aux trois passions distributives ou mécanisantes que Fourier et son école font jouer le plus grand rôle dans la réalisation du travail attrayant et passionné. Il faut sur ce point entendre le maître. « *L'ordre sociétaire, dit-il, sait, par l'emploi continuel des trois passions*

mécanisantes, et surtout de la composite, animer chaque groupe industriel d'un quadruple charme ; savoir deux illusions pour les sens et deux pour l'âme ; en tout, quatre sympathies entre les sectaires d'un même groupe. Les deux sympathies de l'âme consistent dans les accords d'identité et de contraste. Il y a accord d'identité entre les sectaires d'un groupe : ils sont nécessairement identiques d'opinion en faveur d'une fonction qu'ils ont choisie passionnément et qu'ils peuvent quitter librement ; l'accord d'identité devient un charme puissant lorsqu'on se voit secondé par une troupe de coopérateurs zélés, intelligents, bienveillants, au lieu de ces mercenaires gauches et grossiers, de ces fripons déguenillés qu'il eût fallu s'adjoindre en civilisation. La présence d'une compagnie gracieuse et amicale fait naître une vive ardeur à l'ouvrage, pendant la courte séance, un empressement à s'y retrouver et. à se réunir quelquefois dans des repas de groupe aux époques où le travail est interrompu. Le second charme de l'âme est celui du contraste ; j'ai dit et je dois répéter que, pour le faire naître parmi les divers groupes industriels d'une série, il faut les échelonner par nuances consécutives et rapprochées, employer l'ordre compact et serré d'où naissent les discords de chaque groupe avec ses contigus, et les accords avec les groupes opposés au contre-centre. Outre les deux sympathies de l'âme, en identité et en contraste, un groupe industriel doit être stimulé par deux autres véhicules de charme sensuel, qui sont le charme de perfection spéciale, ou excellence à laquelle chaque groupe élève son produit, et l'orgueil des louanges qu'il en reçoit, puis le charme de perfection collective, ou luxe d'ensemble qui règne dans les travaux et produits de la série entière. Ainsi, la condition à remplir pour s'élever à l'industrie attrayante est d'abord de former des séries de groupes subordonnées au jeu de ces trois passions : Rivalisées par la cabaliste, ou fougue réfléchie qui engendre les discords entre groupes contigus, pourvu que l'échelle des groupes soit compacte, formée de goûts et de fonctions très-rapprochées en variétés ; Exaltées par la composite ou fougue aveugle quinaît du charme des sens et de l'âme, quand ces deux sortes de charmes sont réunis et soutenus des quatre accords cités plus haut ; Engrenées par la papillonne, qui est le soutien des deux autres et maintient leur activité par les courtes séances, par les options de nouveau plaisir qu'elle présente périodiquement, avant qu'on n'arrive à la satiété ni même à la tiédeur. »

Loin d'admettre, comme les économistes, que le besoin, l'intérêt personnel soit l'unique mobile industriel, Fourier professe que ce ressort, dans l'ordre sociétaire, ne doit présider à aucun genre de travail. Il analyse à ce propos l'attraction industrielle et y distingue trois degrés : l'attraction directe ou convergente, l'indirecte ou mixte, l'inverse ou divergente et faussée. « *L'attraction est directe, dit-il, quand elle naît de l'objet même sur lequel s'exerce une industrie. Archimède, en étudiant la géométrie, Linné la botanique, Lavoisier la chimie, ne travaillent point par appât du gain, mais par un ardent amour de la science. Un prince qui cultive des œillets, des orangers, une princesse qui élève des serins, des faisans, ne travaillent pas par cupidité car ce soin leur coûtera plus qu'il ne produira ; ils sont donc passionnés pour l'objet même, pour la fonction même. Dans ce cas, l'attraction est directe ou convergente avec le travail ; cette sorte d'attraction régnera dans les sept huitièmes des fonctions sociétaires, lorsque les séries passionnées seront méthodiquement formées. L'attraction n'est qu'indirecte quand elle naît d'un véhicule étranger à l'industrie, d'une amorce suffisante pour en faire surmonter passionnément les dégoûts, sans appât de gain. Telle est la situation d'un naturaliste qui entretient des reptiles dégoûtants, des plantes vénéneuses : il n'aime pas ces êtres immondes auxquels il donne des soins, mais le zèle pour la science lui fait surmonter le dégoût, avec passion, même sans bénéfice. Cette attraction indirecte s'adaptera aux fonctions sociétaires dépourvues d'attrait spécial ; elles formeront un huitième dans la masse des travaux d'une phalange. L'attraction divergente ou faussée est celle qui discordé avec l'industrie et l'intention ; c'est la situation où l'ouvrier n'est mis que par besoin, vénalité, considérations morales, sans gaieté, sans goût à son travail, sans en-*

thousiasme indirect. Ce genre d'attraction, inadmissible dans les séries passionnées, est pourtant le seul que sachent créer la politique et la morale ; c'est celui qui règne dans les sept huitièmes des travaux des civilisés. Ils haïssent leur industrie ; elle est pour eux une alternative de famine ou d'ennui, un supplice où ils vont à pas lents, d'un air pensif et abattu. Toute attraction divergente est une répugnance réelle, un état où l'homme s'impose à regret un supplice. L'ordre sociétaire est incompatible avec ce troisième genre et jusque dans les occupations les plus répugnantes, comme le curage des égouts, il doit atteindre au moins à l'attraction indirecte, mettre en jeu des ressorts exempts de vénalité, des impulsions nobles, comme esprit de corps, esprit religieux, amitié, philanthropie, etc. Il faudra donc parvenir à bannir tout à fait d'une phalange sociétaire l'attraction divergente, travail de pis-aller, fondé sur la crainte du besoin. »

Fourier cite d'illustres exemples de l'attraction indirecte ; il s'étonne qu'on n'ait pas songé depuis longtemps à en généraliser les applications, à la substituer en tout et partout à l'attraction divergente. Il nous montre la puissance de l'homme se multipliant sous l'impulsion de la composite, de l'enthousiasme corporatif. À l'assaut de Mahon, les soldats français escaladèrent des rochers si escarpés, que le maréchal de Richelieu, ne concevant pas comment ils avaient pu réussir, voulut le lendemain, par forme de parade, faire une répétition de cet assaut. Les soldats ne purent pas gravir de sang-froid ces rochers qu'ils avaient escaladés la veille sous le feu de l'ennemi. Cependant ce n'était point l'appât du pillage qui les avait stimulés ; car il n'y a rien à piller dans une citadelle ; c'était l'esprit de corps, la fougue aveugle qu'une masse passionnée communique à chacun de ses membres ; c'était l'effet de la deuxième passion, de la composite. Si l'on a pu, disent les fouriéristes, en faisant appel à l'honneur, au patriotisme, à l'esprit de corps, en établissant dans l'armée une ombre de la disposition sériaire, passionner l'homme pour une fonction aussi funeste, aussi répugnante par elle-même que la guerre, on doit comprendre quel serait le zèle, l'enivrement des travailleurs, marchant, musique en tête et bannière déployée, à des moissons, à des vendanges, à l'attaque d'un terrain qu'il s'agirait de défricher et d'assainir.

Il faut bien remarquer que le fouriérisme n'exclut pas l'intérêt personnel, l'appât du gain, mis en jeu dans l'industrie, du nombre des mobiles qui doivent être, par cette raison que l'intérêt personnel, l'appât du gain est un des ressorts de l'ambition ; mais, comme c'est le ressort matériel, c'est-à-dire inférieur de cette passion, Fourier prétend l'ennoblir, en l'associant, d'après les exigences de la composite, ressort spirituel ou supérieur, à l'amour de la gloire. « *L'appétit du gain, qui, chez le salarié, n'excite qu'une attraction divergente, un pis-aller d'option entre la famine et l'ennui, sera souvent un ressort noble dans l'association ; par exemple, s'agit-il d'une invention urgente et négligée, comme le moyen préservatif de la fumée, l'ordre sociétaire saura allier les deux amorces de cupidité et de gloire. Je suppose qu'il offre un prix de 10 francs pour la découverte du procédé antifumeux. Celui qui résoudra le problème recevra solennellement, de la part du globe, une somme de 5 millions de francs, à répartir sur chacune des 500, 000 phalangers que pourra former la population actuelle. L'inventeur recevra aussi un diplôme de magnat du globe, jouissant par toute la terre des honneurs attachés à ce rang. »*

Après avoir montré comment le *fouriérisme* entend utiliser les passions, assigner à chacune d'elles un rôle social, les appliquer méthodiquement à l'industrie, ainsi rendue attrayante, il nous faut revenir aux groupes et aux séries, voir comment s'y divise le travail, comment s'y effectue le classement hiérarchique, enfin comment s'y répartissent les produits. Le groupe est la sphère primitive de toute fonction, l'alvéole de la ruche sociale, le noyau de l'association. Un groupe, pour être normal, doit se composer de sept ou de neuf personnes au-dessous, il serait insuffisant, au-dessus il courrait la chance de manquer d'harmonie. Il doit contenir trois subdivisions dont la moyenne soit plus forte que les extrêmes, qu'elle doit tenir en ba-

lance. Une série doit compter de vingt-quatre à trente-deux groupes. Chaque industrie, ou agricole ou manufacturière, sera divisée en autant de parcelles de travail que cela sera jugé nécessaire pour un confectionnement irréprochable, et un groupe spécial sera affecté à l'exécution de chaque parcelle. Ainsi confiées aux mains les plus aptes, toutes les fractions du travail humain arriveront sur-le-champ à une supériorité dont il serait difficile aujourd'hui de fixer la limite. On réunira ensuite ces éléments épars dans les divers groupes pour former une branche d'industrie et les résumer dans une série. En agriculture, par exemple, étant donnée la culture du poirier, une ou deux séries y seront affectées, avec des groupes spécialement voués au soin de chaque espèce. En industrie manufacturière, même division de détails, même répartition parmi les diverses aptitudes. Voici d'ailleurs la formule scientifique de Fourier pour de semblables formations « *Chaque espèce d'industrie donne lieu à autant de groupes qu'elle offre de variétés, et chaque groupe se divise en autant de sous-groupes que la division de son industrie fournit de fonctions. Par l'organisation sociétaire de la commune, le fouriérisme concilie les avantages de la petite propriété avec ceux de la grande culture. Grâce à l'engrenage des groupes et des séries, il trouve le moyen d'allier les avantages qui résultent, pour la quantité et de la qualité des produits, d'une grande division du travail, à ceux qui résultent, pour le développement physique et moral du travailleur, d'une extrême variété d'occupations.* »

Passons à la hiérarchie. Dans l'ordre sociétaire, c'est l'élection qui confère les grades et l'autorité, mais l'élection exercée par des individus compétents et intéressés à faire de bons choix. Ils sont compétents, car ce sont des collaborateurs qui prononcent sur des candidats qu'ils voient journellement à l'œuvre : un groupe étant affecté à chaque variété d'un travail, de même qu'une série de groupes l'est à une branche d'industrie, chacun est électeur dans les groupes et séries qu'il fréquente mais il n'a droit de suffrage que là, et, par conséquent, ne vote que sur les choses de sa sphère. Ils sont intéressés à faire de bons choix ; car la part individuelle de chaque membre dans le bénéfice est partout en raison de la part collective du groupe, de la série, et celle-ci dépend sensiblement de la valeur des chefs et sous-chefs et de leur plus ou moins habile direction. Ce système électif ne peut manquer, selon les fouriéristes, d'élever aux grades ceux qui sont le plus capables d'en remplir les fonctions. Par amour-propre et esprit de corps, on veut que la corporation dont on fait partie tienne un rang distingué parmi les corporations rivales. Celles-ci, en outre, sont là, prêtes à critiquer les mauvais choix et à en profiter pour attirer à elles le talent méconnu ou mal apprécié. « *Les droits du mérite, dit à ce propos M. Victor Considerant, sont bien garantis là où l'on se dispute les hommes d'un mérite naissant, où l'on s'arrache ceux d'un mérite reconnu. Si bien qu'en harmonie, l'enfant de l'homme le moins fortuné, le moins influent, le plus obscur peut entrer partout, porter lit tête haute, et, s'il a plus de mérite réel, monter plus haut que le fils du plus puissant. Il y a pour lui justice, aide, protection, secours. Tout cela est assuré. Il ira jusqu'au bout par la force même des institutions : il en est des individus mis dans le mécanisme sériaire, comme des lettres mises à la poste, tout arrive à destination, indépendamment de l'origine. Nul ne peut être intercepté. La justice distributive est à l'abri de l'influence des personnes ; elle résulte du mécanisme social, de l'arrangement des choses, de l'institution.* » Notons que, dans la phalange, où tout le monde prend part à des travaux variés et nombreux, chacun se trouve, selon la fonction du moment, tantôt capitaine, tantôt soldat, ici sergent, là caporal. Il s'ensuit que le supérieur n'a jamais de dédain pour l'inférieur ; celui-ci jamais de haine, jamais de jalousie pour le supérieur, ces titres de supérieur et d'inférieur n'ayant jamais qu'un caractère relatif et partiel.

Mais voilà le travail réalisé avec facilité, avec ardeur, avec enthousiasme : chaque individu, chaque groupe, chaque série y a concouru. L'œuvre a porté ses fruits : des bénéfices sont acquis, quadruples, à ce que dit Fourier, de ceux que l'on obtient par les procédés actuels ; il s'agit maintenant de les distribuer d'après le mode sociétaire, c'est-à-dire en raison du capi-

tal, du travail et du talent. Pour cela, il faudra évaluer d'abord les droits respectifs de ces trois facultés, en d'autres termes, fixer les dividendes qui leur seront alloués. Fourier démontre que chacun devra vouloir, même par impulsion et calcul de cupidité, que la justice préside à cette première répartition. En effet, la part de chaque associé, travailleur ou capitaliste, est toujours en raison du bénéfice général, qu'on serait sûr de faire diminuer dans l'avenir en mécontentant une classe quelconque. Si l'on refuse aux capitalistes un intérêt suffisant de leurs fonds, ils les retirent, et l'affaire périlite ; qu'eux-mêmes veuillent par trop réduire la part du travail, et les travailleurs s'éloigneront d'une entreprise dont les avantages ne seraient pas pour eux, ou du moins ils n'apporteront que peu de zèle à la seconder. Par l'effet des combinaisons sociétaires, il n'y aurait d'ailleurs bientôt plus personne qui n'eût, au triple titre du capital, du travail et du talent, quelques lots à prétendre.

Quant aux sous-répartitions des trois dividendes, c'est pour celui qui est alloué au capital l'affaire d'une simple règle de trois. Nous devons dire cependant qu'à fin d'encourager l'épargne et de faciliter l'avènement de tous les sociétaires à la propriété, un intérêt plus fort devait être, d'après Fourier, attribué aux petits capitaux. Dans ce but, il divisa les actions de la phalange en trois catégories les actions bancaires, les actions foncières et les actions ouvrières. Aux premières, il donnait un dividende moindre qu'aux deuxièmes et surtout qu'aux troisièmes. La sous-répartition au travail et au talent est plus compliquée que celle qui s'effectue entre les possesseurs d'actions. Voici comment on y procède on commence par ranger les séries en trois grandes classes 1^e de nécessité ; 2^e d'utilité ; 3^e d'agrément. Tout le monde est de nouveau appelé à voter sur le partage entre ces trois catégories de la somme totale affectée au travail et au talent. Personne ne voudra faire valoir l'une d'elles au détriment des autres ; car, grâce aux courtes séances et à la variété des fonctions, chacun est membre de quelques séries appartenant à ces trois grandes divisions. Ce qu'il gagnerait d'un côté en se montrant injuste, il le perdrait de l'autre. On descend ainsi des classes aux séries, des séries aux groupes. Le rang qu'occupe une série industrielle est 1^e en raison directe de son concours aux liens d'unité ; 2^e en raison mixte des obstacles répugnants ; 3^e en raison inverse de la dose d'attraction. Plus une fonction concourt efficacement à serrer le lien sociétaire, plus elle est précieuse, plus est forte la rémunération qu'elle mérite. Plus un travail excite par lui-même d'attraction, plus il a de valeur pécuniaire. Ce qui revient à un groupe se partage en dernier lieu entre ses divers membres proportionnellement au nombre et à la durée des séances fournies par chacun d'eux, et proportionnellement au grade qu'il a occupé dans la petite corporation ; autrement, en raison de son travail et de son talent. Pour résumer dans une formule les effets du mécanisme de répartition de l'ordre sociétaire, Fourier disait « *qu'il a la propriété d'absorber la cupidité individuelle dans les intérêts collectifs de chaque série et de la phalange entière, et d'absorber les prétentions collectives de chaque série par les intérêts individuels de chaque sectaire dans une foule de séries.* » Fourier ajoute que ce brillant effet de justice se réduit à deux impulsions dont l'une milite en raison directe du nombre de séries que fréquente l'individu, et l'autre en raison inverse de la durée des séances de chaque série. Plus le nombre des séries fréquentées est grand, plus l'individu se trouve intéressé à ne point les sacrifier toutes à une seule, mais à soutenir les droits de quarante compagnies qu'il chérit contre les prétentions de chacune d'entre elles. Plus les séances sont courtes et rares, plus l'individu a de facilité à s'enrôler dans un grand nombre de séries, dont les influences ne pourraient plus se contrebalancer, si l'une d'entre elles, par de longs et fréquents rassemblements, absorbait le temps et la sollicitude des sectaires et les passionnait exclusivement. Ainsi la papillonne qui, en rendant le travail attrayant, joue un rôle si important dans la production, est en même temps la plus sûre garantie d'une juste répartition. Grâce à cette précieuse distributive, la cupidité, la soif de l'or se transforme en soif de justice. « *Si chacun des harmoniens, dit Fourier, était, comme les civilisés, adonné à une seule profession, s'il n'était que maçon, que charpentier, que jardinier, chacun arriverait à la séance de répartition avec le projet de faire prévaloir son métier, faire adjuger*

le lot principal aux maçons, s'il est maçon ; aux charpentiers, s'il est charpentier, etc. Ainsi opinerait tout civilisé ; mais, en harmonie, où chacun, homme, femme ou enfant, est associé d'une quarantaine de séries, exerçant sur l'industrie, les arts, les sciences, personne n'a intérêt à faire prévaloir immodérément l'une d'entre elles ; chacun, pour son bénéfice personnel, est obligé de spéculer en sens inverse des civilisés, de voter sur tous les points pour l'équité. »

Page 692

FOYER, ÈRE adj. (foi-ié, è-re – radical *foyer*)

Qui est central, qui a la nature d'un foyer, dans le langage de Fourier : *Pourquoi aux sept couleurs du rayon, ajoute-t-on une pivotale ou couleur FOYÈRE, qui est le blanc ?* (Fourier)

Page 907

GABET, Gabriel

Publiciste français, né à Dijon en 1763, mort en 1853. Il fit ses études de droit, embrassa avec chaleur les idées de la Révolution, devint membre et président du district de Dijon, puis commissaire du Directoire exécutif, se montra constamment animé de l'amour le plus sincère pour les idées de liberté, de justice et d'humanité, et devint, vers la fin de sa vie, partisan des doctrines de Fourier. On a de lui : *Code perpétuel des commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales ; Procès-verbaux de l'Assemblée nationale mis par ordre de matières* (Paris, 1791-1792, 6 vol. in-4°) ; *Projet d'un pacte social pour la France* (Paris, 1815, in-4°) ; *Traité élémentaire de la science de l'homme* (Paris, 1842, 3 vol. in-8°).

Pages 1006-1008

GARANTISME s. m. (ga-ran-ti-sme — rad. garantie). Dans le système de Fourier, état de l'industrie mutuelle qui doit succéder à la phase actuelle de la civilisation.

Encycl. L'école fouriériste compte dans l'histoire du développement de l'humanité huit phases ou formes sociales : 1° édénisme ; 2° sauvagerie ; 3° patriarcat ; 4° barbarie ; 5° civilisation ; 6° garantisme ; 7° sociantisme ou séries ébauchées ; 8° harmonie. Le *garantisme* est, comme on voit, la sixième de ces phases ou formes sociales. Avant d'exposer les caractères qui la distinguent, il convient de dire quelques mots des cinq périodes qui la précèdent. Le fouriérisme ne fait pas de l'état sauvage l'état primitif de l'espèce humaine en cela il s'éloigne de la plupart des philosophies de l'histoire et de la doctrine du progrès, telle qu'elle est généralement comprise. Il professe que l'espèce humaine aurait péri si, dès sa naissance, elle avait été mise en lutte avec les bêtes féroces, avec les intempéries, avec tous les fléaux naturels ; qu'il y avait près d'elle un rôle protecteur, un rôle paternel à remplir, rôle dont la Providence s'est chargée ; que les traditions religieuses de tous les peuples ne nous trompent pas lorsqu'elles nous montrent, à l'origine du monde, un état momentanément de bonheur et de paix. Cet état social, l'édénisme, n'a pas existé sur tous les points du globe, mais seulement dans les régions où le climat est tempéré, où les fruits spontanés de la terre pouvaient pendant quelque temps dispenser l'homme du travail ; en Asie, par exemple, entre le Tigre et l'Euphrate, dans les contrées où l'opinion commune place le paradis terrestre. Les vestiges d'édénisme combinés avec l'état sauvage se sont retrouvés au XVIII^e siècle dans plusieurs îles, notamment à Taïti. L'édénisme fut nécessairement passager ; les bêtes féroces, produits des climats extrêmes, arrivèrent du pôle et de l'équateur ; les fruits spontanés de la terre, gaspillés avec imprévoyance, devinrent insuffisants pour nourrir l'homme, et l'édénisme disparut par la cessation des causes qui l'avaient fait naître ; les armes inventées pour combattre le tigre furent tournées contre les hommes, et le monde déchu tomba de l'édénisme en sauvagerie.

L'état sauvage existe encore à présent sur une grande partie du globe Polynésie, Afrique

centrale, Amérique du nord. Très inférieur à la civilisation au point de vue du raffinement industriel, l'état sauvage a cependant son attrait, et l'on ne voit pas chez les Hurons, chez les Osages, un grand désir d'imiter les formes civilisées. Si le sauvage se résigne difficilement à changer de vie, c'est que ses obligations, les sujétions de la vie civilisée sont nombreuses, tandis que le sauvage est, selon Fourier, en possession des sept droits naturels suivants : droit de cueillette, droit de pâture, droit de chasse, droit de pêche, droit de vol extérieur, droit de ligue intérieure, droit d'insouciance. L'humanité dut sortir de l'état sauvage lorsque, après avoir détruit le gibier, elle fut obligée de chercher d'autres moyens d'existence. Habitée à l'insouciance, à une vie facile, elle ne pouvait se résigner encore à féconder le sol, à labourer ; mais elle développa l'élève des animaux domestiques en forma des troupeaux ; il fallut leur chercher des pâturages, et l'on entra dans la phase de la vie nomade, pastorale et patriarcale.

Le *patriarcat* donna au père ou chef de tribu des jouissances mais, pour tous les autres hommes, cette forme sociale est oppressive ; le père a droit de vie et de mort sur ses enfants ; il peut les vendre ; il a des esclaves ; il achète sa femme et la répudie suivant ses caprices. Dans l'état patriarcal, il est facile de distinguer deux périodes : le patriarcat simple, existence isolée pour chaque tribu (les Hébreux sous Abraham), et le patriarcat fédératif, où plusieurs tribus se liguent et se donnent un chef commun (les Hébreux sous Moïse ; le kan des Tartares). Il y a des contrées, dans la haute Asie par exemple, où l'abondance des pâturages perpétue la vie nomade et pastorale ; ailleurs, ce mode d'existence n'a qu'une durée fort limitée ; les tribus confédérées tendent à devenir un peuple, à se fixer au sol ; la nécessité du travail agricole se fait sentir. On envahit les régions fertiles ; les Arabes Hyksos se jettent sur l'ancienne Égypte, les Hébreux sur la Palestine, les Goths, les Huns, les Vandales sur l'Occident, les Turcs sur la Grèce, les Tartares sur la Chine. L'invasion des barbares n'est pas un accident, c'est un fait général et qui a sa place marquée dans le développement de la série humanitaire.

La *barbarie* est un état d'asservissement complet : nous y trouvons le sérail organisé, l'esclavage dur, les supplices raffinés, le gouvernement arbitraire ; le despotisme n'est plus tempéré, comme dans l'état patriarcal, par un sentiment paternel ; mais, pendant la période barbare, l'agriculture s'organise, et l'humanité, parvenue au comble de l'infortune, cesse de décroître ; elle fait de puissants efforts, s'élève à la civilisation.

Relativement à la barbarie, la *civilisation* est un progrès ; mais, pour la proclamer le dernier terme de la perfection sociale, il faut fermer les yeux sur l'indigence générale, la fourberie, l'oppression déguisée, mais réelle, le carnage résultant de la guerre soit civile, soit étrangère, et autres fléaux auxquels nous sommes encore en proie. Comme la sauvagerie, comme le patriarcat, comme la barbarie, la civilisation fait partie des sociétés que Fourier a appelées *limbiques*. La religion nous enseigne que les justes de l'Ancien Testament attendaient aux limbes la venue du Messie : Fourier a appliqué une épithète tirée de ce mot limbes aux états sociaux dans lesquels l'homme attend un organisateur qui fasse succéder l'ordre, la prospérité générale et les lumières à la misère, à l'ignorance, au chaos économique et social. Pour Fourier, la civilisation n'est qu'une station passagère dans la marche du genre humain ; c'est une organisation sociale particulière destinée, comme l'état patriarcal ou barbare, à se décomposer, à se dissoudre. Comme les autres phases sociales, la civilisation a eu son enfance, sa jeunesse, son apogée ; elle est maintenant à son déclin, voisin de la caducité et de la mort. Nous trouvons la civilisation à l'état d'enfance chez les Grecs et les Romains. Ils sont civilisés, puisqu'à la polygamie et à l'esclavage de la femme, ils substituent la monogamie ou mariage exclusif, puisqu'ils attribuent à l'épouse des droits civils ; elle possède, elle peut tester, elle peut hériter. L'extension des privilèges féminins est la véritable mesure des progrès sociaux ; ce qui distingue la barbarie de la civilisation, c'est que le barbare fait de la femme une esclave et que le civilisé lui donne le rang d'épouse. Après l'avènement du Christ, la civilisation passe de l'enfance à la jeunesse. Ce second âge de la civilisation est

marqué par la féodalité nobiliaire, d'où sort l'affranchissement des industriels, la transformation de l'esclave en serf, puis en membre de la commune. Enfin, la civilisation parvient, du XVI^e au XVIII^e siècle, à son apogée. C'est alors que se développe l'art nautique ; les navigateurs deviennent entreprenants ; guidés par la boussole, ils ne craignent plus de s'éloigner des côtes et sillonnent les mers dans tous les sens. Christophe Colomb découvre un monde ; Vasco de Gama franchit le cap de Bonne-Espérance, et l'humanité fait la reconnaissance de tout son globe. Après l'apogée, la civilisation tombe en déclin par l'influence du mercantilisme, qui engendre la banqueroute, l'agiotage, l'accaparement, le parasitisme, la falsification des denrées.

Contre ces fléaux de la civilisation agonisante, il n'y a de remède que dans la sixième forme de société, dans le *garantisme*.

Le garantisme se compose des tentatives que fait le génie social pour passer, de l'état d'incohérence inhérente à la civilisation, à une forme sociétaire mieux ordonnée et plus favorable au développement de la nature humaine. Le mot garantisme exprime clairement en quoi le régime social ainsi désigné diffère de la civilisation. Ce qui caractérise la civilisation, selon l'école fouriériste, c'est l'absence de garanties. « On ne raisonne que de garanties, dit Fourier, et l'on ne peut en établir aucune elles sont nombreuses en paroles et *nulles* en réalité ; nulles sur l'objet primordial, sur les subsistances, dont la disette se fait périodiquement sentir ; nulles sur le travail, qu'on ne peut pas assurer au peuple ; nulles sur le progrès social, car nous ne savons pas même élever la civilisation en quatrième phase ; nulles sur les libertés publiques, toujours sacrifiées aux intrigues ; nulles sur l'emploi des deniers publics, dévorés plus audacieusement que jamais par les sangsues ; nulles sur le progrès des lumières, nos sciences éludant leur tâche au moyen de contes sur les voiles d'airain ; nulles sur la vérité, dont on s'éloigne de plus en plus par la licence accordée aux astuces commerciales, aux falsifications de toute espèce ; nulles pour les savants, qui sont la classe la plus mal rétribuée, la plus asservie, la plus bâillonnée de toutes les classes à éducation ; enfin nulles pour les inventeurs, sur qui les sophistes se vengent de leur stérilité. »

Le garantisme se définit et se caractérise naturellement par les réformes qu'appellent les abus du commerce civilisé. Il serait salutaire, par exemple, disent les phalanstériens, que le corps commercial devint assureur de lui-même, c'est-à-dire qu'il répondit des banqueroutes de ses membres vis-à-vis des créanciers ; une fois cette solidarité, cette assurance mutuelle établie, le commerce serait plus intéressé qu'aujourd'hui à prévenir la banqueroute, et il prendrait les moyens d'y parvenir. Ces réformes devraient commencer par certaines corporations qui font courir au public beaucoup de risques, celles des banquiers, agents de change, notaires, etc., etc. Il est nuisible à plus d'un égard que le marchand soit propriétaire des denrées qu'il a mission de placer ; intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, il devrait s'en tenir à la commission, qui est le commerce véridique, le commerce réduit des bénéfices limités, mais exempts de désastres. Enlever au marchand la propriété intermédiaire, d'où résultent souvent l'engorgement des magasins, le dépérissement des marchandises et la banqueroute ; transformer l'agent commercial en simple mandataire du producteur, ce serait opérer un grand progrès. Aux falsifications, il faudrait opposer la constatation d'origine. La marque de fabrique obligatoire aurait l'avantage de rendre chaque industriel responsable de ses œuvres. En considérant les déplorables résultats de la concurrence anarchique, n'est-on pas conduit à souhaiter que le gouvernement, représentant de l'unité, intervienne efficacement, et s'empare, pour les régulariser, de certaines branches commerciales, du roulage et du courtage, par exemple ? Les voies de communication, les moyens de circulation qui relient tous les points du sol sont une dépendance naturelle et nécessaire de l'État. Quand l'école phalanstérienne a vu la construction et l'exploitation des chemins de fer abandonnées à des compagnies particulières, elle a protesté ; car elle u senti qu'on faisait un pas rétrograde et que le pouvoir aliénait son apanage. Maître du roulage et du courtage, le gou-

vernement aurait une connaissance exacte des fabriques et des débouchés ; il pourrait verser sur toutes les opérations commerciales une large et impartiale publicité. C'est de renseignements, de lumières surtout que le commerce a besoin, et les nouvelles adroitement surprises ou même inventées par quelques-uns, les nouvelles armes terribles dans les mains de l'égoïsme et de la cupidité, viennent bouleverser à chaque instant la Bourse et l'industrie. L'État, prenant part au commerce, afin de le régulariser, préviendrait ces intrigues.

Le *garantisme* embrasse un grand nombre d'institutions. Quelques-unes existent déjà ; d'autres, dont on soupçonne à peine la possibilité, ou qui n'existent qu'en germe, sont signalées par les fouriéristes comme des réformes urgentes. Pour mettre de l'ordre dans l'étude de ces faits nombreux et variés, il convient d'en faire plusieurs groupes relatifs aux diverses branches de l'activité humaine. Un des plus éminents disciples de Fournier, M. Barrier, distingue, dans ses *Principes de sociologie*, 1° le garantisme appliqué aux travaux de production industrielle et agricole ; 2° le garantisme commercial, comprenant les fonctions de circulation, c'est-à-dire de transport, d'échange, de crédit, d'achat et de vente ; 3° le garantisme appliqué aux fonctions domestiques, ménage et consommation ; 4° le garantisme appliqué aux travaux scientifiques esthétiques, à l'éducation et à l'administration ; 5° le garantisme mutuel et philanthropique. Nous suivrons ici cette division.

Garantisme agricole et industriel. L'école fouriériste trouve dans l'industrie actuelle deux germes de garantisme d'une certaine importance ; l'un est le mode actionnaire, seul capable de fournir les énormes capitaux nécessaires à certaines entreprises de notre époque : construction des chemins de fer, régénération des villes, grandes usines, etc. Le capital collectif, qui donne à notre production une force inouïe, a encore l'avantage de disséminer le gain ou la perte entre un grand nombre de personnes. Un autre germe de garantisme est l'emploi du cautionnement, ou garantie industrielle, qui tend à protéger les intérêts engagés contre l'improbité ou l'incapacité d'une gérance. Pour appliquer sérieusement, et sur une grande échelle, le garantisme à l'agriculture, il faudrait, suivant Fourier, créer ce qu'il appelle des fermes fiscales ou fermes d'asile parce qu'il suppose que ces fermes, entreprises ou patronnées par le gouvernement, seraient lucratives pour l'État ; fermes d'asile parce qu'on y appellerait les familles de la classe pauvre, à qui l'on procurerait à peu de frais des occupations gaies et très productives à la grande culture, aux jardins, aux étables et à des fabriques variées à leur choix. On pourrait créer ces fermes en proportion d'un dixième de la population rurale ; car, dans les campagnes, sur mille familles, il y en a cent et plus qui n'ont pas de quoi subsister. On fonderait lesdites fermes en nombre d'une par quatre cents familles, afin de pouvoir réunir dans chacune au moins quarante familles formant deux cents personnes. C'est le nombre nécessaire pour atteindre trois buts : subsistance bonne et économique, travaux variés et lucratifs, gestion peu coûteuse. Il ne resterait aucun risque de disette ; la ferme aurait des approvisionnements en silos, en greniers ; aucun gouvernement ne redouterait les famines la restauration des climatures et des forêts serait assurée, en ce que la consommation de bois serait très diminuée et le vol de bois en même proportion ; quelques poêles remplaceraient les feux de cinquante à cent pauvres familles prodigues du bois qu'elles volent dans les communaux, le vol étant l'occupation des paysans pauvres, des petits ménages si chers à la morale. »

M. Barrier se plaît à montrer les conséquences heureuses que l'institution des fermes d'asile ne pourrait, dit-il, manquer de produire. Elles amèneraient la chute du faux commerce en se concertant pour se passer des négociants, faire leurs achats et ventes directement les unes chez les autres ; elles auraient abondance de denrées en vente, tenant entrepôt pour les petits cultivateurs ou propriétaires, qui déposeraient volontiers à la ferme, attirés surtout par l'appât, des avances qui leur seraient faites à prix modique. La chute des marchands serait un effet de libre concurrence, car on ne les empêcherait pas de trafiquer ; mais personne n'aurait confiance en eux, parce que les fermes et des agences provinciales présenteraient des

garanties suffisantes de vérité. La plupart des fabriques abandonneraient les villes pour se disséminer dans les fermes fiscales, ou l'ouvrier, pouvant varier ses travaux, jouirait d'une existence plus douce que dans les villes, où il fait du matin au soir le même ouvrage, au préjudice de sa santé. La comptabilité des termes serait visible à tout actionnaire. Enfin la ferme serait lucrative, en raison du charme qu'elle procurerait aux classes inférieures. « Au lieu de coûter vingt-cinq sous par jour à l'État, dans les dépôts de mendicité, le pauvre en rendrait, au contraire, vingt-cinq dans les fermes ; on le stimulerait par les chances d'avancement en grade ; on lui donnerait l'esprit de propriété en lui attribuant des coupons d'action, et on le soulagerait des frais d'éducation, la ferme devant y pourvoir par l'essai du régime sériaire et de l'attraction industrielle, dès que les enfants seraient assez nombreux pour former les tribus et les chœurs.

Garantisme commercial. De tous les éléments économiques, il n'en est pas, selon l'école fouriériste, de plus vicieusement organisé que la fonction commerciale. Fourier et ses disciples nous la montrent placée entre la production et la consommation, faisant peser sur l'une et l'autre un joug devenu, par la force du temps et des choses, presque impossible à secouer. Rien n'arrête ses usurpations sur deux branches qu'elle devrait se borner à servir ; elle les rançonne à son gré, décide des prix d'achat et de vente, met sans cesse aux prises le sens moral et l'intérêt, favorise l'habitude du mensonge, et voue la plupart de ses agents à l'alternative des gains immoraux, des fortunes scandaleuses, ou de la ruine et des faillites. Ce qui caractérise le commerce civilisé, c'est la concurrence individuelle et la propriété intermédiaire. *Concurrence* sociétaire et consignation continue, tels sont les caractères de la méthode commerciale qui convient au *garantisme*.

Pourquoi la concurrence individuelle est-elle si féconde en mauvais résultats ? C'est, répond l'école fouriériste, parce que le nombre des marchands étant trop élevé, surtout dans le commerce de détail, la plupart, pour vivre et à plus forte raison pour faire fortune, offrent la vente à bon marché, mais trompent sur la quantité ou la qualité des choses vendues. Toute concurrence réelle, sincère, serait une cause de ruine. Aussi l'abaissement du prix est-il d'ordinaire un leurre et un mensonge, tant il est largement compensé par les sophistications et les fraudes de tout genre, que le consommateur ne reconnaît qu'à l'usage des denrées et qu'il se résigne à subir parce qu'il les rencontre partout. Ce qui rend ces fraudes si faciles dans le commerce morcelé, c'est que la boutique du marchand est en quelque sorte, comme le foyer de la vie privée, murée et fermée à tous les regards. Dans d'autres circonstances, la concurrence exagérée n'a pas d'autre objet que d'écraser des rivaux dans l'espoir d'un monopole qui profitera au plus fort. La concurrence sociétaire, tout autre dans son mécanisme, n'aurait à redouter ni des actions individuelles en scission avec l'action collective, ni les défaillances du sens moral chez quelques individus. Établie dans de bonnes conditions, une association a toujours un sentiment d'honneur plus sûr, un soin plus chatouilleux de sa dignité et de sa réputation. Enfin, ses opérations, du moment où un grand nombre d'intéressés auraient le droit de les suivre et de les surveiller, prendraient, grâce à cette publicité, un caractère véridique. Si l'intérêt du producteur est de réduire le négoce à son véritable rôle, de son côté le consommateur, loin de désirer la concurrence anarchique et réductive, sachant combien lui coûte cher le bas prix apparent des choses, consentirait sans peine à les payer ce qu'elles valent, mais à la condition de n'être dupe d'aucune fourberie et pourvu qu'aucune intervention parasite ne vint grever les produits. En second lieu, le commerce en consignation supprimant la propriété intermédiaire, l'agent commercial, désormais désintéressé, n'aurait pas plus de raisons pour déprécier la marchandise à acheter que pour renchérir celle qui est à vendre ; sa fonction se bornerait à transmettre la demande et t'offre d'un prix quelconque du vendeur à l'acheteur, *et vice versa*, en produisant des échantillons où la marchandise elle-même, avec les preuves d'origine et des certificats d'experts compétents.

Fourier a posé les principes de la transformation garantiste du commerce dans les termes sui-

vants « Dans tout mécanisme, soit matériel, soit politique, la véritable économie consiste à simplifier le jeu des rouages et le nombre des machines, à diminuer les dépenses et les agents plutôt que d'y ajouter. Partant de ce principe, que penserait-on d'un mécanicien qui, voyant un moulin en bon état, et propre à moudre dix quintaux de grain par jour, proposerait de le remplacer par un autre qui contiendrait dix fois plus de roues, de meules, de bluteaux, etc., et qui exigerait dix meuniers au lieu d'un pour ne moudre que la même quantité de dix quintaux par jour ? Chacun ferait observer à ce mécanicien qu'il est dix fois fou de vouloir décupler la dépense de mouture, et qu'il faut, au contraire, s'évertuer à la diminuer, en simplifiant, s'il se peut, la machine. Il y a dans le commerce trois ordres de mouvements à distinguer et à traiter diversement 1° les fonctions utiles qu'il faut protéger comme le transport, le détail distributif, etc., etc., mais réduire aux voies les plus directes, à la plus grande économie d'agents, de capitaux, etc. ; 2° les fonctions superflues, comme l'agiotage, les complications mensongères, les pullulations d'agents et autres vices qu'il faut réprimer par l'association et le régime véridique ; 3° les fonctions mixtes, comme certains mercantiles, les manufacturiers qui participent du genre productif et du genre improductif et dont il faut protéger les uns et réprimer les autres. »

Le principal moyen préconisé par Fourier pour opérer la transfiguration garantiste du commerce consiste dans ce qu'il appelle *l'entrepôt concurrent*. Cette institution, dont le maître et les disciples ont décrit le fonctionnement et célébré les avantages, a pur but de liguer les trois fonctions sociales, production, consommation et distribution, contre tout empiètement intermédiaire, de manière à éviter Les frais et les fraudes dont les parasites commerciaux surchargent l'objet mis en circulation ; de réserver tout le bénéfice de vente au producteur primitif, sauf une provision pour les frais d'agence. Elle comprendrait, pour un grand pays comme la France, des établissements coûteux dans cinq ou six des plus grandes villes, puis d'autres moins considérables dans les villes de deuxième ordre, dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton, dans les communes rurales. Chaque établissement se compose d'un entrepôt et d'une banque ou comptoir. L'entrepôt reçoit la marchandise en consignation dans les magasins appropriés à la nature des denrées, blés, vins, produits manufacturés, et en fait lever des échantillons. L'acheteur, après examen et d'après le prix demandé, conclut le marché ou offre un prix inférieur dont il est pris note. Cette action directe rend tout courtage inutile et économise les frais de ce rouage parasite,

Ces données générales établies, le plus important des avantages attachés à l'entrepôt concurrent est la possibilité de faire l'avance du numéraire commercial au producteur, en attendant la vente de ses produits. Cette avance est, suivant les cas, égale à la moitié, aux deux tiers ou aux trois quarts de la valeur de l'objet déposé, préalablement estimé par un conseil d'experts compétents. Cette avance est faite en numéraire ou en warrants. Le numéraire proviendra de diverses sources. D'abord le capital de l'entreprise, outre la part employée à la construction du local et à l'achat du matériel nécessaire, comprend une somme plus ou moins considérable destinée à servir de fonds de crédit ou de roulement. En second lieu, le comptoir annexé à l'entrepôt, fonctionnant comme banque, reçoit des dépôts à intérêt variable, suivant la latitude donnée à la faculté de retrait. Ce qui se pratique dans toutes les banques pourra se faire avec bien plus de garanties au comptoir de l'entrepôt qui, s'abstenant de toute opération aléatoire, n'est exposé à aucune perte. Outre ces dépôts réguliers, l'intervalle qui s'écoule, dans la plupart des cas, entre le paiement d'un produit par l'acheteur et la remise au déposant, fait stagner des sommes importantes dans la caisse du comptoir, le producteur n'ayant pas toujours besoin de son argent au moment où il est avisé et devant le laisser jusqu'à ce qu'il en ait l'emploi. On pourrait ainsi fournir en avances, aux cultivateurs et aux entrepreneurs de travaux utiles, tout le numéraire employé aujourd'hui aux spéculations mercantiles, « L'avance, dit Fourier dans la Phalange, ne fût-elle que la demi-valeur des denrées qu'on livre au magasin communal, peut déjà conduire le paysan à six mois de délai

sur la vente. L'on voit fréquemment, dès le mois de novembre, les cultivateurs éprouver des besoins, se plaindre de ce qu'on ne vend pas les blés à peine battus, les vins à peine sortis de la cuve. S'ils avaient l'avance de demi-valeur, ils pourraient différer la vente jusqu'en mai. À défaut, ils sont obligés d'avilir les denrées, de se presser de les offrir pour acquitter les contributions et fermages, et contraints souvent de racheter en mai du grain à prix double de celui auquel ils ont vendu en novembre. Ce serait donc un avantage énorme pour le petit cultivateur que l'avance de moitié du prix réel de sa récolte, au modique intérêt de 4 pour 100 par an. Sans le secours de ces avances, comment prévenir la ruine du paysan, surtout dans les pays vignobles, où il est toujours spolié par l'accapareur, à qui il livre au bout d'un mois des vins qui auraient souvent besoin, pour atteindre à leur valeur, d'être gardés plusieurs années? Si l'on ne fournit pas au cultivateur des avances pour différer suffisamment la vente, l'ordre industriel n'est qu'une tyrannie méthodique, une ligue de quelques vampires contre la masse des cultivateurs qu'on dépouille peu à peu, qu'on réduit au rôle d'ilotes travaillant pour les usuriers et les accapareurs. Après cela, on se plaint de l'indigence : c'est dans la pénurie du petit cultivateur qu'il faut en chercher une des sources, et y appliquer remède par l'avance conditionnelle sur dépôt du produit. »

Grâce à l'entrepôt et au comptoir sociétaire, on économiserait dans une forte proportion les soins journaliers de gestion et de vente ; des déposants se rassembleraient périodiquement, pour délibérer sur les chances de vente ou délai pour le tout ou partie de chaque produit, mais les individus compétents voteraient seuls sur chacune des questions proposées. Celui qui n'aurait versé que des blés n'opinerait pas sur la question des laines, et vice versa. La manutention serait confiée à des commissaires gérants expérimentés et, comme les soins ne coûtent guère plus pour cent garanties que pour dix, lorsqu'on procède avec intelligence, chaque déposant ferait une épargne considérable de temps, de déperditions, et ses denrées seraient mieux soignées. Pour simplifier, les parties à peu près semblables en qualité, à dire d'experts, seraient réunies au gré des producteurs assemblés, de manière à réduire les blés, par exemple, à quatre ou cinq qualités distinctes par le mélange des qualités homogènes. Même économie s'établirait sur tous les détails des relations agricoles compliquées à l'infini dans l'ordre actuel. Enfin, par les soins de l'agence, les producteurs, constamment informés de l'état journalier des marchés dans les localités voisines et les localités éloignées, prendraient, en connaissance de cause, la détermination de vendre, d'élever ou d'abaisser leurs prix, ou enfin d'expédier pour telle ou telle consignment dans les entrepôts lointains avec lesquels il n'y aurait d'autre risque à courir qu'une variation légère sur les marchés de consommation. L'entrepôt supprimerait donc les complications, les déperditions et dommages négatifs du système actuel. Les avaries des céréales sont assez fréquentes chez nos cultivateurs, dont les greniers sont, en général, hantés par les souris, les rats, les charançons, etc., etc. Celles du vin ne le sont pas moins chez les vigneron peu aisés, qui ont de mauvaises caves, ne savent pas donner au vin les soins qu'il réclame, et souvent n'ont à vendre ou à consommer que des vins tournés et poussés. Les produits détériorés se déprécient, et l'obligation quelquefois pressante de les vendre sans délai les empêche d'arriver à cette maturité qui en double et triple quelquefois la valeur.

L'entrepôt concurrent faciliterait la compensation et la commutation de négoce des produits consignés. Qu'un producteur se décide à vendre contre l'avis de la masse, on exécutera l'opération séparément pour les denrées qu'il a consignées ; mais la masse peut prendre un autre parti, faire acheter par le comptoir, et solder le vendeur qui a déjà reçu une partie en avance. De cette manière, les magasins restent sans changement jusqu'à ce que des circonstances plus favorables motivent la décision de vendre. Les agioteurs d'aujourd'hui ont souvent recours à cet expédient pour empêcher les petites ventes d'avilir les denrées qu'ils ont déjà acquises ; les producteurs de chaque commune agiraient de même dans l'ordre garantiste, et les cantons auraient intérêt à s'entendre pour prévenir toute dépréciation. On pour-

rait aussi, pour le bien de la masse, commuer les ventes. Qu'un producteur, ayant consigné des laines ou des soies, se décide à vendre par besoin d'argent, quoique l'opinion de la majorité soit de garder et que le vendeur lui-même ait des regrets, pour éviter le double inconvénient d'avancer de l'argent et de se défaire d'un produit jugé bon à conserver, on vendra un autre objet, blé, vin, huile, etc., etc., dont on aura moins de profit à espérer. Ainsi, l'on conserve les produits les plus avantageux, et la masse est à l'abri des vicissitudes commerciales, très rares d'ailleurs dans ce nouvel ordre, où les relations prennent une assiette régulière, parce que, tout canton conservant une masse de denrées en prévision d'une mauvaise récolte, les variations annuelles ne dégénèrent jamais en crises funestes sur telle ou telle branche, et en particulier sur l'approvisionnement des grains, la plus importante de toutes. L'entrepôt garantiste serait un foyer d'émulation collective pour la régularité des fournitures. Au moyen des commutations de ventes, toute commune pourrait rassembler ses produits réguliers, élaguer ce qu'elle aurait de défectueux, le consommer dans les marchés vicinaux, ventes et emplois journaliers. Il lui importerait de réserver, pour les ventes ou consignations lointaines, des parties régulières qu'on nomme, en style commercial, qualités d'ordre, bien suivies, bien adaptées au service qui leur est assigné. C'est par là qu'elle acquerrait un bon renom et inspirerait partout une confiance qui tournerait à son avantage. Ce but, levier d'amour-propre, agirait en même temps sur tous les comptoirs et les exciterait à rivaliser de bonne renommée mais il deviendrait aussi un germe d'émulation individuelle. Ceux qui connaissent les passions dominantes du paysan, sa manie d'intervenir dans le débat des intérêts de la commune, son empressement à siéger dans une assemblée des notables du canton, sentiront combien tout cultivateur s'efforcera, dans ce nouvel ordre, de faire briller ses produits, surtout quand il aurait la certitude d'en obtenir, outre le renom, divers avantages pécuniaires, comme l'avance de capitaux à bas prix, des primes, etc., etc. Le régime garantiste ayant pour but essentiel de rendre sûre et sincère la justification de valeur réelle, les produits mis en vente dans la commune, dans le chef-lieu de canton, de province, ou enfin dans les lieux de consommation lointaine, seraient appuyés de la notice d'estimation dressée par un ou plusieurs comités d'expertise fonctionnant dans des conditions certaines de loyauté, jugeant sur des échantillons fournis, non par les propriétaires des produits, mais par des commissaires spéciaux tirés des établissements voisins, tous intéressés à ce que la réputation du pays ne fut pas compromise par des déclarations mensongères. Les expertises faites dans les communes se répéteraient dans les échelons supérieurs du système, et le résultat de ces évaluations serait toujours communiqué aux acheteurs. Ainsi le commerce opérerait en toute garantie, mû par l'intérêt bien entendu de la commune, du canton, de la province, à ne pas recevoir de démenti, à ne pas voir leurs produits rebutés de tout le monde par suite d'un mensonge dont le déshonneur, compté pour peu de chose dans le commerce actuel, serait redouté dans le garantisme. L'honneur collectif d'une localité, ressort peu commun parmi nous, n'oppose aucune entrave sérieuse aux menées frauduleuses des individus. « Un canton, dit Fourier, a bien quelquefois des prétentions fondées sur les faveurs que la nature lui a faites ; assurément le canton de Vougeot (Bourgogne) s'offenserait qu'on l'assimilât à celui de Suresnes, près de Paris ; mais les particuliers ne travaillent qu'à compromettre le canton par les falsifications. » Ils oublient l'honneur en vue d'un bénéfice momentané, et leur improbité ne tarde pas à ruiner la réputation du canton, tandis que les masses communales, dans le régime garantiste, s'inquiétant de l'honneur et de la renommée, chercheraient le bénéfice fondé sur la confiance, bénéfice moins colossal d'abord, mais souvent croissant et honorable.

A mesure que le système garantiste prendrait de l'extension, les relations commerciales véridiques se substitueraient au négoce abusif, et le commerce étranger et lointain se transformerait comme celui de l'intérieur. Les opérations, s'appuyant partout sur les mêmes principes, se garantiraient les unes par les autres et créeraient ainsi une intime solidarité au lieu

de la division, de la concurrence anarchique et réductive, si nuisible à tous les intérêts. L'entrepôt communal pourrait devenir le magasin général de toutes les choses nécessaires à la consommation courante que le pays ne produirait pas. Quant aux objets de grand luxe, le comptoir ne les ferait venir que sur commande, en s'adressant aux grands centres plus riches et pourvus de tout. Le comptoir communal simplifierait la levée de l'impôt, la répartition se faisant par la commune elle-même, qui connaît mieux que les agents du fisc la population et les récoltes. En civilisation, la défiance suggère souvent de fausses déclarations, témoin, dit Fourier, ce colloque de deux maires en 1811 : « *Quelle déclaration avez-vous faite sur le blé de la commune? — J'ai déclaré moitié, et vous? — Moi, un peu moins de moitié.* » En *garantisme*, les détails de la production sont exactement connus, sans aucune perquisition d'agents fiscaux. Les communes, devenues plus aisées, peuvent s'abonner et payer à jour fixe la plupart des impôts dont la répartition est partout régulière, étant débattue en assemblée générale des propriétaires, où l'on connaît exactement la valeur des terres et les moyens de l'individu. Ce système permet de réduire le nombre des agents fiscaux, fait disparaître la contrebande, en développant l'industrie manufacturière par l'accroissement de l'aisance générale, par l'abondance des capitaux dont la plus grande partie ne resterait plus entre les mains du commerce, par la possibilité de faire des avances aux industriels et agriculteurs, et, enfin, par suite de la simplification des rouages économiques de la commune, où deviendraient libres beaucoup de bras improductifs. Lorsque chaque pays sera devenu aussi manufacturier que le comportent le sol et les relations locales, les produits étrangers frappés d'un droit à la frontière diminueront d'importance. Pour ceux qui seront indispensables, la négociation par le comptoir garantiste sera toujours connue du fisc, qui ne pourra être lésé, tout se faisant au grand jour. Alors la contrebande cessera, puisque le gouvernement pourra sans fraude et sans difficulté aucune faire payer les impôts de douane. L'entrepôt se hasarderait d'autant moins à tromper le fisc sur cet objet, que ses employés n'y auraient aucun intérêt et seraient rendus responsables solidairement en cas de mensonge. Il n'oserait courir ce risque pour une misérable fraude qui ne donnerait qu'une ombre de bénéfice, en raison de la modicité du gain et du grand nombre de copartageants.

– *Garantisme domestique.* Appliquée à la vie domestique et à la consommation, l'idée garantiste consiste dans la substitution du ménage collectif au ménage isolé. Comme le commerce anarchique, le ménage isolé caractérise la civilisation. Il a été l'objet des plus vives critiques de Fourier et de ses disciples. Par sa monotonie, disent-ils, le ménage isolé devient l'écueil le plus redoutable de l'affection conjugale ; il n'offre à la famille, et surtout à l'enfant, qu'un cercle trop restreint où les sentiments se froissent par manque de variété et d'activité ; où les relations affectueuses, loin d'être assurées, s'altèrent par la fréquence des divergences d'opinions, de goûts, de volontés ; où l'indépendance individuelle est souvent aux prises avec une autorité contestée ; où les conflits et les discords répétés donnent à chaque membre de la famille le spectacle démoralisant d'un mécontentement et d'une antipathie réciproques ; ou, enfin, l'inconduite d'un seul, impossible à cacher, contribue à la démoralisation de tous. Le ménage, chez les riches, échappe en partie à ces vices d'organisation, qui, plus sensibles dans la classe moyenne, s'exagèrent tellement chez le pauvre, que la vie intérieure y devient, comme on le dit, un véritable enfer. « La théorie du garantisme, dit Fourier, n'a pas besoin de garantir aux riches ce qu'ils ont déjà, le bien-être domestique dans un ménage opulent ; mais le peuple et la bourgeoisie même, dans ses mesquins ménages, sont fort loin du bien-être domestique. Le ménage conjugal où individuel n'est pas fait pour le peuple. C'est un plaisir de gens riches, comme celui de rouler carrosse ; mais le peuple est fait pour se passer de carrosse et de ménage, il doit aller à pied et vivre en pension, les gens mariés comme les non mariés. Le peuple est ruiné, malheureux, condamné aux privations perpétuelles, s'il est obligé de tenir ménage. »

Les soins du ménage isolé absorbent une dépense relativement considérable en travail, temps

et frais superflus. L'activité de dix personnes employées aux travaux domestiques de dix ménages isolés suffirait pour la population de quarante ou cinquante ménages organisés socialement ; le chauffage, l'éclairage ne coûteraient que le quart ou le cinquième de ce qu'on dépense habituellement pour dix cuisines et dix salles à manger ; deux ou trois cuisinières en remplaceraient dix. Tous les éléments du service domestique seraient simplifiés et représenteraient une dépense relativement minime. Chaque ménage, n'ayant plus besoin d'une cuisine et d'une salle particulière, contribuerait seulement pour un dixième aux frais communs d'une seule cuisine et d'une seule salle. Enfin, la même source d'économies se reproduisant dans presque tous les détails de la vie domestique, on obtiendrait le double avantage de diminuer la dépense, et de rendre beaucoup de bras disponibles pour d'autres fonctions utiles et productives.

Les ménages pauvres surtout trouveraient d'énormes profits dans le ménage sociétaire. « Il est surprenant, dit Fourier, que nos économistes, soi-disant politiques, n'aient pas encore découvert en économie une vérité connue de tous les soldats : c'est qu'il faut, lorsqu'on est pauvre, se réunir pour épargner les frais de ménage et améliorer sa misérable chère. Si les soldats, au lieu de faire la soupe de chambrée, faisaient chacun la leur, comment parviendraient-ils avec leur chétive paye manger quelque chose de passable ? Pour y réussir, ils font société de cuisine, se concertent pour l'achat des légumes ; le caporal va au marché, assisté d'un soldat, pour prévenir les grivelages. Tel est le modèle que doit suivre la tribu simple (association de trente familles), quoique dans un cadre plus vaste. Les gens du peuple, réunis en masse d'environ cent cinquante personnes, doivent, en s'associant, observer les deux règles suivies par les soldats : être fournisseurs et cuisiniers pour eux-mêmes, et ainsi des autres fonctions de ménage, blanchissage, raccommodage, etc. . » Un phalanstérien distingué, qui s'est attaché à montrer les applications garantistes de la doctrine sociétaire, M. F. Coignet, a calculé que, si quelques centaines d'ouvriers s'associaient entre eux, il suffirait d'une somme de 3 francs par jour pour un ouvrier, sa femme et deux enfants, pour les faire jouir de tous les avantages suivants : 1° un logement très confortable, suffisamment vaste, éclairé ; le loyer de ce logement serait calculé pour fournir aux fondateurs des bâtiments du ménage sociétaire un revenu de 6 pour 100, intérêt et amortissement compris, l'amortissement ayant pour but de rendre les travailleurs propriétaires de ces bâtiments au bout d'un certain nombre d'années ; 2° d'une nourriture agréable, saine, copieuse et variée ; 3° d'un abonnement au médecin, à la pharmacie et à l'infirmerie ; 4° du soin des vieillards ne pouvant plus travailler ; 5° des crèches et des salles d'asile ; 6° de l'école primaire ; 7° de l'école professionnelle c'est-à-dire de l'apprentissage pour les enfants des professions les plus répandues et les plus nécessaires 8° de l'enseignement de la musique et de la gymnastique ; 9° de l'abonnement aux journaux et à la bibliothèque ; 10° du blanchissage gratuit et des bains en toutes saisons.

Pour réaliser l'économie de la dépense et l'assortiment des passions et des caractères, le ménage collectif doit réunir un nombre suffisant de familles. Fourier pense qu'il doit se composer d'une trentaine de familles et qu'il échouerait avec dix ou quinze seulement. « Ce nombre, dit-il, ne se prêterait ni aux distributions matérielles, ni aux distributions passionnelles, qui exigent variété et classement progressif. Cent cinquante personnes des deux sexes et de tout âge, c'est le moindre nombre que puisse comporter le classement dont nous devons ici nous occuper. Cette entreprise est très facile en civilisation. Dans les villages, comme dans les villes, tout homme tant soit peu riche peut devenir sur ce point un messie social et changer la face du monde policé par la facile entreprise d'une tribu simple. » D'après les observations sur les caractères et les aptitudes, il se montre à peine une ménagère sur cinq à six femmes et, par conséquent, sur une masse de trente familles, on trouverait communément cinq à six ménagères, nombre suffisant, qui la régirait d'autant mieux qu'elles se partageraient les fonctions, les unes devant diriger la cuisine, les autres la linge-

rie et ainsi des autres emplois. Un résultat de cette gestion combinée serait de rendre ménagères celles qui ne le sont pas. « En civilisation, en effet, telle femme opérerait assez bien dans les emplois secondaires et spéciaux ; mais si vous lui donnez le tout à gérer, s'il faut qu'elle surveille à la fois cuisine, lingerie, blanchissage, cave, etc., sa tête n'y suffit pas, elle se rebute et prend en aversion la branche même qui lui aurait plu isolément. Cette femme sera à sa place dans le ménage sociétaire, où elle ne s'occupera que de la portion du ménage qui lui plaît, en deuxième, troisième rang, selon ses moyens connus. D'ailleurs la combinaison des travaux domestiques n'exigera guère que le tiers des femmes qu'emploie l'incohérence actuelle. »

– *Garantisme appliqué aux sciences et aux beaux-arts, à l'éducation et à l'administration.* Fourier et ses disciples ont souvent appelé l'attention sur les germes de garantisme qui se trouvent dans notre cinquième période sociale, c'est-à-dire en civilisation. Ils font remarquer que plusieurs de nos institutions scientifiques, esthétiques, pédagogiques et administratives reposent à un degré quelconque sur le principe du garantisme. Ils montrent l'esprit garantiste dans le monopole du système monétaire confié à l'État ; dans celui des postes ; dans l'administration et l'entretien de la plupart des routes, des canaux et des chemins de fer ; dans les diplômes de capacité, les brevets d'invention et de perfectionnement ; dans notre système français de poids et mesures ; dans certaines institutions de crédit ; dans les concours et les expositions, les conseils de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; dans les Académies, les sociétés savantes et littéraires, les théâtres, les diverses écoles publiques, d'enseignement général et spécial, d'ordre primaire, secondaire ou supérieur ; dans l'organisation particulière de certaines corporations, telles que l'ordre des officiers publics, notaires, avoués, huissiers commissaires priseurs, courtiers et agents de change, prud'hommes et arbitres, l'ordre des avocats, celui des médecins, dans les quarantaines sanitaires, etc. « Il s'en faut de beaucoup, dit M. Barrier, que tout soit parfait dans ces diverses institutions. Il n'en est pas une seule où l'on ne puisse signaler quelques vices à corriger, quelques lacunes à combler, quelques progrès à accomplir ; mais, prises dans leur ensemble, elles expriment la solidarité et l'équilibre qui doivent présider à tout échange de services entre la société et chacun de ses membres. Les unes ne peuvent être dirigées que par l'État et demandent à ceux qui en sont chargés le sacrifice d'une partie de leur indépendance. D'autres sont simplement autorisées, protégées, assistées ou complètement affranchies, sauf le respect du droit commun. Dans chacune d'elles, il ne serait pas difficile de constater la nécessité de certains remaniements motivés par l'avantage de confier à l'initiative personnelle toutes les fonctions qu'il n'est pas indispensable, dans un intérêt supérieur, de laisser entre les mains de l'État. On aurait, dans plusieurs d'entre elles, à créer ou à fortifier des garanties encore insuffisantes. » Rappelons que Fourier considérait l'unité du système métrique comme le plus important de tous les faits de transition de la civilisation au garantisme.

– *Garantisme mutuel et philanthropique.* Dans cette cinquième division, se placent deux espèces d'institutions qui existent déjà dans notre ordre social, mais qui pourraient et devraient recevoir de beaucoup plus amples développements : 1° les institutions d'assistance publique, telles que hôpitaux, hospices, dispensaires, dépôts de mendicité, invalides de la guerre ou du travail, défenses d'office devant les tribunaux, etc. ; 2° les institutions de mutualité et d'assurances, telles que sociétés de secours mutuels, caisses d'épargnes, caisses de retraites, tontines et sociétés d'assurances, soit sur la vie, soit contre les fléaux qui menacent la propriété (incendie, grêle, etc.). Le caractère commun de cette seconde catégorie d'institutions est de reposer sur un contrat en vertu duquel le dépôt d'un capital ou l'acquittement d'une annuité, sous forme de cotisation, retenue ou prime, donne droit, dans les cas prévus, à un avantage que la combinaison de certaines éventualités rend quelquefois très supérieur au sacrifice qu'on s'est imposé, grâce à la coopération fraternelle ou au concours équitable

de la société dont on est membre. « Nous n'insisterons pas, dit M. Barrier, sur ces institutions qui atténuent le paupérisme et soulagent des souffrances individuelles. Il serait injuste d'en nier la valeur ; mais ce ne sont que des palliatifs dont quelques-uns, simples actes d'aumône et de bienfaisance, sont trop peu efficaces pour être loués sans restriction. On ne peut, sans doute, qu'approuver le sentiment et la pratique de la charité ; mais l'aumône proprement dite est le moindre de nos devoirs de fraternité sociale. Qu'on l'examine dans ses résultats immédiats ou éloignés, on verra que, si elle répond utilement à des besoins matériels pressants, elle tend à dégrader et à démoraliser celui qui prend l'habitude de la recevoir. » Ces réflexions de M. Barrier nous semblent justes, si on les applique seulement à la charité, à l'aumône. Il y a plus, nous ne croyons pas que des institutions de pure charité doivent être considérées comme reposant sur le principe du garantisme. L'arbitraire qui caractérise essentiellement la charité, l'aumône, est précisément l'opposé de l'idée garantiste, telle que Fourier et son école l'ont comprise. On est, au contraire, fondé à mettre au nombre des institutions garantistes le droit à l'assistance et au travail, tel qu'il est organisé en Angleterre et préconisé par M. John Stuart Mill. Quant aux institutions de mutualité et d'assurances, il nous semble que M. Barrier en parle un peu légèrement : elles rentrent bien évidemment dans le système garantiste ; et l'on ne peut estimer trop haut le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la transformation de l'ordre social actuel.

– *Plan d'une ville garantiste.* Dans un des chapitres les plus intéressants de son grand ouvrage, *Théorie de l'unité universelle*, Fourier a montré que l'art de l'architecture appliqué à la construction et à la distribution méthodique des édifices dans une ville pouvait offrir un moyen de passer de la cinquième à la sixième période sociale. « En quatrième période (barbarie), mode confus : intérieur de Paris, Rouen, etc., rues étroites, maisons amoncelées sans courants d'air ni jours suffisants, disparate générale sans aucun ordre. En cinquième période (civilisation), mode simpliste en méthode, ne régularisant que l'extérieur, où il ménage certains alignements et embellissements d'ensemble ; telles sont diverses places et rues des villes comme Saint-Petersbourg, Londres, Paris, qui ont des quartiers neufs, construits en système obligé qui astreint à suivre tel plan extérieur. Les tristes échiquiers, comme celui de Philadelphie, sont un des vices capitaux du mode civilisé. En sixième période, la distribution garantiste, mode composé, astreignant l'intérieur comme l'extérieur des édifices à un plan général de salubrité et d'embellissement, à des garanties de structure coordonnée au bien de tous et au charme de tous. C'était une chance de perfectionnement social dont on aura peine à croire les conséquences et l'étendue. Si un architecte eût su imaginer un plan de ville assujettie aux convenances que je viens de stipuler, si cet architecte eût réussi à faire adopter le plan à l'un des princes qui ont bâti une nouvelle ville, même petite comme Karlsruhe, le monde social se serait élevé de la cinquième période, civilisation, à la sixième période, *garantisme*, par la seule influence des édifices d'unité composée, et leur aptitude à provoquer par degrés les liens sociétaires. Ainsi, un architecte qui aurait su spéculer sur le mode composé aurait pu, sans s'en douter et sans y prétendre, devenir le sauveur du monde social et faire à lui seul ce que tous les aigles de la politique n'ont pas su faire, et ouvrir aux humains une des issues de civilisation. »

Faisons connaître en quelques mots le plan tracé par Fourier d'une ville garantiste. Cette ville a trois enceintes ; celle du centre contient la plupart des monuments publics ; là, chaque édifice a, dans sa dépendance, en cours et en jardins, autant de terrain qu'il en occupe en construction, mesure prise pour distribuer largement l'air et la lumière. Dans la seconde enceinte pourront se placer les fabriques : là, chaque propriétaire laisse libre deux fois autant de terrain qu'il en remplit par des constructions. L'espace vacant est triple de la partie construite dans la troisième enceinte, où nous trouvons les avenues et la banlieue. Chaque maison est isolée sur ses quatre faces : on n'admet pas pour clôture des cours et jardins des murailles nues, mais des soubassements surmontés de grilles ou balustrades à jour.

Toutes les rues aboutissent à des ouvrages d'art ou sites champêtres. Ce n'est pas seulement par le coup d'œil qu'une pareille ville l'emporterait sur les nôtres, c'est encore et surtout au point de vue de l'hygiène. Un conseil d'édiles aurait pour mission non seulement de surveiller, comme on le fait aujourd'hui, quelques dispositions extérieures des édifices, mais d'examiner le plan de l'intérieur, afin de savoir si tous les étages sont aérés, si tous les appartements sont habitables, afin de prévenir ces spéculations assassines par lesquelles on entasse les ouvriers, en France, dans des mansardes et, en Angleterre, dans des caves.

Cette architecture, que Fourier appelle unitaire ou combinée, cette construction méthodique d'une ville garantiste ne serait pas seulement un progrès considérable pour les garanties qu'elle donnerait à nos sens toujours blessés en civilisation ; elle serait importante surtout par les transformations auxquelles elle conduirait, par les germes d'association qu'elle ferait naître ; dans une pareille ville, on ne construirait guère de petits bâtiments ; ils seraient trop coûteux et absorberaient trop de terrain, attendu l'isolement obligé sur les quatre faces. Le propriétaire qui spéculer sur les loyers bâtirait de grandes maisons. Dans ces édifices, on serait entraîné, sans le vouloir, à mille mesures d'économie collective et d'association partielle. Par exemple, si le bâtiment réunit cent ménages, on n'y installerait pas vingt pompes, nécessaires dans vingt maisons qui logeraient chacune cinq ménages ; quelques-unes des familles se chargeraient d'exercer pour toute la maison certaines industries, la préparation des aliments, par exemple. « Comment, s'écrie Fourier, comment notre siècle, tout occupé de luxe et de beaux-arts, a-t-il manqué cette facile issue de civilisation, l'architecture combinée ? Il y était poussé par sa frivolité même, par son penchant pour les raffinements. Le vice qui a détourné de cette conception, c'est l'esprit de *propriété simple* qui domine en civilisation. Il ne règne aucun principe sur la *propriété composée*, ou assujettissement des possessions individuelles aux besoins de la masse. On sait fort bien reconnaître ce principe en cas de guerre ; on n'hésite pas à raser, à incendier tout ce qui gêne la défense ; on ne donne pas vingt-quatre heures de répit, et on y est bien fondé, parce qu'il s'agit de l'utilité générale, devant laquelle doivent tomber les prétentions de l'égoïsme et de la propriété simple vraiment illibérable. Les coutumes civilisées n'admettent plus ce principe, lorsqu'il s'agit de garanties autres que celles de guerre ou de routes et canaux. Chacun oppose son caprice au bien général ; et, là-dessus, interviennent les philosophes, qui soutiennent les libertés individuelles aux dépens des collectives, et prétendent qu'un citoyen a des droits imprescriptibles au mauvais goût, à la violation des convenances publiques. Tel est le principe de la propriété simple, droit de gêner arbitrairement les intérêts généraux pour satisfaire les fantaisies individuelle. Aussi voit-on pleine licence accordée aux vandales qui prennent fantaisie de compromettre la salubrité et l'embellissement par des constructions grotesques, des caricatures, quelquefois plus coûteuses qu'un beau et bon bâtiment. Souvent ces vandales, par une avarice meurtrière, construisent des maisons malsaines et privées d'air, où ils entassent économiquement des fourmilières de populace ; et l'on décore du nom de liberté ces spéculations assassines. Autant vaudrait autoriser les charlatans, qui, abusant de la crédulité du peuple, exercent la médecine sans aucune connaissance. Ils peuvent dire aussi qu'ils font valoir leur industrie, qu'ils usent de droits imprescriptibles. On a reconnu la nécessité de limiter ces prétendus droits en médecine comme en fortification, de les subordonner aux convenances générales ; ainsi le principe de propriété composée, déjà introduit dans le régime des monnaies, est de même établi en constructions militaires et administratives (routes, canaux et fortifications). Si on l'eût étendu aux constructions civiles et particulières, c'en était fait de la civilisation elle serait tombée en un demi-siècle, et le genre humain se serait élevé au *garantisme* par la seule impulsion de ce luxe, que réprouve la malencontreuse philosophie, ce luxe qui pourtant est le premier foyer d'attraction. »

PAGE 1009

GARANTISTE adj. (ga-ran-ti-ste rad. garantisme).

Qui a rapport au garantisme *On tend visiblement à propager les assurances ; nous voyons se multiplier en tout sens les compagnies d'assurances ; c'est un acheminement au régime GARANTISTE, ou association des masses pour le soutien des intérêts individuels.* (Fourier.)

Page 1073

GATTI DE GAMOND, Zoé

Femme de lettres socialiste, née en Belgique en 1812, morte en 1854. Elle commença à se faire connaître, en 1832, par des Lettres sur la condition des femmes, insérées dans la Revue encyclopédique, que dirigeaient alors Carnot et Pierre Leroux. Vers la même époque, Mlle Zoé de Gamond s'occupa de réformer l'éducation des femmes, dirigea à Bruxelles, d'après son système, deux écoles gratuites, l'une pour les jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement, l'autre pour les ouvrières adultes. En 1835, elle épousa M. Gatti et vint quelques années après à Paris. D'abord gagnée aux doctrines saint-simoniennes, elle passa plus tard à celles de Fourier, mais sans adopter les idées singulières du maître sur les mœurs et la société harmonienne. Elle publia donc, en 1838, *Fourier et son système* (in-8°), livre souvent réimprimé, traduit en plusieurs langues, et qui a contribué beaucoup à répandre la théorie sociale parmi les femmes. Outre les écrits précités, nous mentionnerons les suivants, qui ont contribué à la notoriété de Mme Gatti de Gamond : *De l'éducation sociale des femmes au XIX^e siècle, de leur éducation politique et privée* (Bruxelles, 1833) ; *Des devoirs de la femme et des moyens les plus propres à assurer son bonheur ; Esquisses sur les femmes* (1836, 2 vol.) ; le I (1838), avec Czinski ; *Fièvres de l'âme* (1844) ; le *Monde invisible* (1846) ; *Paupérisme et association* (1847) ; *Notions pratiques des sciences naturelles appliquées aux usages de la vie* (1854, in-18) ; *Lectures historiques belges* (1860, in-18) ; *Histoire abrégée de la Belgique* (1866, in-18), etc. Elle a collaboré à diverses publications et à l'*Histoire et tableau de la Russie* de Czinski.

1873, T 9

Page 82

HARMONIE – Notice (pp. 82-86)

Philo. Soc. Dans le système de Fourier, époque à venir d'accord parfait entre les éléments de la société, et de bonheur sans ménage pour le genre humain.

Page 119

HAWTHORNE, Nathaniel, littérateur américain, né à Salem (État de Massachusetts) en 1809, mort à Plymouth le 19 mai 1864.

Il fit ses études dans un collège de l'État du Maine, où il se lia avec deux hommes qui devaient, comme lui, illustrer leur pays, Longfellow et Franklin Pierce. Ce n'est que vers trente ans qu'Hawthorne débuta dans la carrière littéraire, et il ne put d'abord y réussir assez complètement pour vivre du produit de ses œuvres. Il dut accepter une place dans les douanes, mais il ne renonça pas aux lettres. Il écrivit dans divers magazines un certain nombre de récits qui se distinguent par leur forme originale, souvent bizarre, et leur style tourmenté. Séduit par les théories de Fourier, il avait fait partie d'une association d'artistes et d'écrivains qui s'était formée à Roxburg dans le but d'inaugurer une vie nouvelle. Il publia même à cette occasion le Roman de *Blithedales*, destiné, dans la pensée de l'auteur, à retracer les diverses phases de cette expérience phalanstérienne. Après avoir écrit le *Journal d'une croisière en Afrique* sur les notes de voyage d'un officier de la marine américaine, il passa trois années dans la retraite, se bornant à publier, sous le titre de *Mousses d'une vieille maison*, une série de nouvelles et d'articles. Une ferme lui servait alors de refuge ; il choisit une autre habitation, plus retirée encore, située au bord d'un lac, où il composa ses deux meilleurs romans, dont le succès s'est continué dans les divers pays d'Europe où la traduction les a fait péné-

trer ; nous voulons parler de la *Lettre rouge* et la *Maison aux sept pignons* (1851). Une certaine tendance vers les études psychologiques se fait remarquer dans ces deux ouvrages fort appréciés en Angleterre et en Allemagne, bien plus encore que chez nous ; l'action y est volontiers négligée pour une peinture approfondie des caractères et une analyse ingénieuse des détails. L'analyse psychologique est le trait domaine de l'auteur ; nul n'a étudié plus scrupuleusement et rendu d'une façon plus saisissante les drames intimes dont la conscience est le théâtre. Ce qui donne à son œuvre un aspect original, c'est qu'au lieu d'étudier la passion dans ses manifestations, dans les faits de la vie réelle, il en suit les progrès mystérieux dans l'intérieur du coupable, sous son crâne, pour ainsi dire. La fameuse *Tempête c sous un crâne*, de Victor Hugo, donne l'idée, avec une énergie que n'a jamais connue Hawthorne, de cette pénétrante et subtile analyse. Soit qu'il ait manqué du pouvoir plastique, soit par l'effet d'une certaine réserve naturelle, sa touche est généralement empreinte de timidité, ses créations gardent le vague insaisissable de l'ébauche ; elles ont quelque chose de lunaire et de nocturne ; lui même a dit allégoriquement, à sa manière que certains de ses livres, ouverts au grand soleil, courraient le risque de ressembler à des cahiers de pages blanches. Mais cette persistance dans l'indécis et le flottant, jointe à la tournure particulière des faits de conscience qu'il décrit, suffit pour donner une sorte de frisson.

En 1852, la carrière de Hawthorne offrit une nouvelle phase. Sollicité par ses amis de s'occuper de politique, il écrivit la *Vie de Franklin Pierce*, pour préparer l'élection à la présidence de son ancien condisciple. Franklin Pierce le fit nommer inspecteur du port de Salem, puis consul des États-Unis à Liverpool. Pendant son séjour en Angleterre, il réunit les matériaux d'un de ses derniers ouvrages, le *Vieux pays*, livre piquant, humoristique, où la vieille patrie anglaise est fort peu ménagée. Il quitta son consulat pour visiter le continent, et fut encore chargé d'une mission diplomatique en Italie, où il écrivit une œuvre bizarre, *Transformation*, qu'il publia à son retour à New-York (1859). Ce fut son dernier succès. Hawthorne s'éteignit subitement cinq ans plus tard ; un matin, on le trouva mort dans son lit. On doit encore à ce remarquable esprit plusieurs volumes pour les enfants, tels que le *Livre des merveilles*, le *Fauteuil de grand-papa*, *l'Image de neige*, contes extraits des magazines ; *Contes de Tanglewood* (1855), etc. La plupart de ses œuvres ont été traduites en français dans la Bibliothèque des meilleurs romans étrangers. On doit spécialement à M. E.-D. Forgues une traduction de la *Maison aux sept pignons* et de la *Lettre rouge* (1852-1853, 2 vol. in-8) ; à M. Vermorel, la traduction de *Transformation* (1859), et M. Spoll a réuni, sous le titre de *Contes étranges* (1866, in-18), les plus saisissantes nouvelles des trois recueils publiés par Hawthorne.

Page 182

HENNEQUIN, Victor Antoine, avocat, publiciste, politique, né à Paris en 1816, mort en 1854.

Reçu avocat en 1838, il plaida pendant quelque temps, conçut dès cette époque le plan d'une histoire universelle du droit, et en commença même l'exécution avec l'ardeur hâtive de la jeunesse. Il en publia deux volumes, qui ne devaient jamais avoir de suite (*Introduction de l'étude de la législation françaises* ; 1^{re} partie : *les Juifs*). Cette ébauche, mal conçue et mal digérée, annonçait néanmoins de grandes lectures et révélait un esprit avide d'idées nouvelles. La lecture des *Œuvres* de Fourier, fondateur de l'école phalanstérienne, l'entraîna irrésistiblement dans la voie des spéculations métaphysico-socialistes. Il devint un des rédacteurs les plus laborieux et les plus brillants de la *Démocratie pacifique*, organe de l'école sociétaire, et s'éloigna de plus en plus des traditions légitimistes de sa famille. En cela, il suivait le mouvement de son école, qui, bien que se prétendant, dans l'origine, étrangère aux partis et se croyant possible avec tous, n'en fut pas moins, par le cours naturel des idées, entraînée progressivement dans les opinions démocratiques et républicaines. Victor Hennequin ne se contenta pas d'écrire ; actif et militant, porté à l'action et à la controverse, il ouvrit des cours à Paris et dans plusieurs villes de France pour la propagation

des idées fouriéristes. Ces missions lui firent une grande réputation et lui donnèrent un ascendant considérable dans sa secte. La défense de plusieurs des accusés dans l'affaire des ouvriers charpentiers prévenus de coalition (1845), de nouvelles prédications en Belgique (1846), achevèrent de donner à son nom la notoriété et l'éclat. En 1848, les républicains des Bouches-du-Rhône l'acceptèrent comme candidat à la représentation nationale ; lui-même, il vint à Marseille pour soutenir sa candidature et obtint de grands succès ; mais il lui manqua quelques voix et son nom ne sortit point de l'urne. Deux ans plus tard, le département de Saône-et-Loire, dans des élections complémentaires, le nomma représentant du peuple à une majorité considérable. Il siégea sur les bancs de l'extrême gauche, parmi les montagnards, mais ne réalisa point les espérances que son talent avait fait concevoir et ne joua qu'un rôle effacé dans l'Assemblée législative. Avocat abondant, facile, intarissable même, sa parole pouvait briller dans des conférences et dans des cours, malgré le vice de conformation qu'il avait dans l'organe vocal ; mais il était tout à fait écrasé à la tribune politique, qui demande précisément les qualités qu'il n'avait pas : la concision, la netteté, l'énergie d'expression. Le 2 décembre 1851, il se réunit, à la mairie du 10^e arrondissement, aux représentants qui protestèrent contre le coup d'État, fut arrêté et retenu pendant deux semaines à Mazas. On le vit reparaitre, en 1853, par la publication d'un livre intitulé *Sauvons le genre humain !* Cette fois, il n'y avait plus seulement décadence, mais éclipse de l'intelligence et de la raison. Il s'était jeté dans la folie des tables tournantes, et se prétendait investi d'une mission divine par l'âme de la terre. Il reniait, au reste, ses idées passées (du moins ses idées politiques) dans cet écrit, où les théories fouriéristes, par un reste d'habitude, reparaissaient bizarrement associées aux inepties américaines des esprits frappeurs. Un nouveau livre, *Religion*, ne laissa plus de doute sur l'égarement de ce brillant esprit, qui s'éteignit l'année suivante. On a encore de Victor Hennequin *Voyage philosophique en Angleterre et en Écosse* (1836) ; *Féodalité ou association* (1846), idées sur une nouvelle organisation du travail, d'après la théorie de Fourier ; *Organisation du travail*, résumé du cours fait à Besançon en 1847 ; plus, de nombreux articles dans la *Démocratie pacifique* depuis 1840, parmi lesquels il en est d'extrêmement remarquables, abstraction faite du parti pris et des idées préconçues.

HENNEQUIN, Amédée, écrivain français, frère du précédent, né à Paris en 1817. [mort en 1859]

Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il se fit inscrire au barreau de Paris, se déclara, à l'exemple de son père, partisan des idées légitimistes, pendant que son frère aîné devenait un fervent disciple de Fourier, et commença à se faire connaître par quelques brochures sur des questions de charité. M. Hennequin a collaboré à l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, au *Correspondant*, et a publié, entre autres écrits *Étude sur Montesquieu* (1840) ; *la Suisse en 1847* (1848, in-8°) ; *De l'organisation de la statistique du travail et du placement des ouvriers* (1848) ; *Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte* (1848) ; *Études sur l'anarchie contemporaine, le Communisme et la jeune Allemagne en Suisse* (1850) ; *la Conquête de l'Algérie* (1857), etc.

Page 580

IMBERT, Fleury, médecin et phrénologue français, né à Lyon en 1793, mort en 1851.

Il passa son doctorat à Paris, puis revint dans sa ville natale où, tout en pratiquant son art, il s'occupa beaucoup de l'étude de la phrénologie. Il devint bientôt le continuateur du célèbre Gall, dont il épousa la veuve, ouvrit, en 1826, un cours de phrénologie, fut nommé au concours médecin de la Charité, puis de l'Hôtel-Dieu de Lyon, pratiqua le premier dans cette ville l'opération de la symphysiotomie* sous-cutanée et acquit la réputation d'un habile accoucheur. Imbert devint par la suite un des plus chauds adeptes du système de réformation sociale préconisé par Fourier. Nous citerons parmi ses écrits *Nécessité d'une théorie en médecine* (1831) ; *Voyage phrénologique à la Grande Chartreuse* (1833) ; *De l'alimentivité* (1833) ; *Traité des maladies des femmes*, dont le premier volume seulement a paru, etc.

* [Section chirurgicale du fibrocartilage de la symphyse pubienne, dans le but d'augmenter le diamètre pelvien et de faciliter ainsi l'accouchement.]

Page 670

INDUSTRIALISME s. m. (ain-du-stri-li-sme rad. industriel).

Système social qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme et des sociétés politiques puissance, prépondérance de l'industrie ; goût exclusif pour l'industrie : *L'INDUSTRIALISME est la plus récente de nos chimères scientifiques.* (Fourier.)

INDUSTRIALISTE adj. (ain-du-stri-li-ste, rad. industrialisme).

Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme Système INDUSTRIALISTE. *Les régions INDUSTRIALISTES sont plus jonchées de mendiants que les contrées indifférentes sur ce genre de progrès.* (Fourier.)

Pages 673

INDUSTRIEL, ELLE adj. (ain-du-stri-el).

Philos. Féodalité industrielle, dans le système de Fourier, Domination absolue des hommes qui possèdent les capitaux engagés dans l'industrie.

Pages 1055

JOURNET, JEAN, dit l'Apôtre Journet, né à Carcassonne en 1799, mort en 1861.

Ce curieux personnage, que Champfleury a placé dans sa galerie des *Excentriques* se rendit, en 1819, à Paris, où il étudia la pharmacie et se fit affilier à la Société secrète des carbonari. Recherché peu après par la police comme membre de cette association, il s'enfuit en Espagne, prit du service dans l'armée de l'indépendance, dont Armand Carrel faisait partie, fut fait prisonnier et ramené en France, où on l'emprisonna dans le Castillet de Perpignan. Traduit devant un tribunal, après dix-huit mois de prévention, Jean Journet fut acquitté. Quelque temps après, il s'établit comme pharmacien à Limoux et s'y maria.

Ce fut alors que quelques ouvrages de Fourier tombèrent entre ses mains. Les doctrines du célèbre socialiste produisirent sur l'imagination inflammable de Journet une telle Impression qu'il partit pour Paris, afin de voir Fourier. Il le trouva au lit, malade, dans une chambre nue, manquant presque du nécessaire, et revint à Limoux profondément affligé de l'état dans lequel il avait vu le maître, mais encore plus enthousiasmé de ses doctrines (1831). Il étudia alors avec une ardeur nouvelle les œuvres de Fourier, s'éprit surtout de ce qu'elles contiennent de plus bizarre et de plus excentrique, et, désolé de voir la lenteur avec laquelle elles pénétraient dans les masses, il résolut d'abandonner sa pharmacie et sa famille pour aller prêcher dans le monde "la bonne nouvelle." C'est alors que commença l'apostolat de Jean Journet, apostolat qu'il continua jusqu'à la fin de sa vie avec une étonnante ténacité, avec une foi candide qui ne se rebuta jamais. S'étant de nouveau rendu à Paris, il y fut assez mal accueilli des chefs de l'école phalanstérienne, qui ne virent en lui qu'un illuminé grotesque. Cet accueil ne découragea point l'apôtre, comme il s'appelait lui-même. Pour répandre ses idées, il se mit à écrire de petites brochures, qu'il vendait lui-même à bas prix ou qu'il distribuait gratuitement lorsqu'il ne trouvait pas d'acheteurs. Le 8 mars 1841, pendant une représentation de l'Opéra, il lui vint à l'esprit de lancer un torrent de brochures sur le parterre. Arrêté, il fut conduit à la Préfecture et de là à Bicêtre, où, déclaré atteint de monomanie, il dut subir un traitement qui l'aurait rendu incurablement fou, si, grâce à l'intervention de M. Montgolfier, on ne lui avait enfin rendu la liberté.

Cette mésaventure fit faire des réflexions à l'apôtre. Il avait eu tort, pensa-t-il, d'avoir voulu commencer par instruire le peuple. C'était aux rois, aux princes, aux grands, aux écrivains qu'il fallait d'abord démontrer que « la richesse, l'ordre et la liberté ne peuvent naître pour

tous que du concours harmonieux de tous. » Il se mit de nouveau à l'œuvre et frappa aux portes de toutes les sommités sociales ; mais il se vit plus ou moins poliment éconduit. Comprenant alors qu'à Paris il prêchait dans le désert, il partit pour la province, allant de ville en ville en prêchant, non sans de nombreuses mésaventures, sa doctrine dans des cafés. Se trouvant à Montpellier, il apprit en arrivant qu'il y avait grande réception chez l'évêque, pénétra dans les salons et, s'adressant aux prêtres réunis, il se mit à déclamer ces vers :

Réveillez-vous lévites sacrilèges,
Ivres d'encens, dans la pourpre endormis ;
Le Saint-Esprit a dévoilé vos pièges,
Il va saper vos sépulcres blanchis.

Cet exorde ex abrupto produisit sur ceux auxquels il s'adressait un effet facile à comprendre ; néanmoins, Journet parvint à se tirer de ce mauvais pas, et ne quitta point l'évêché avant d'avoir exposé ses idées et distribué bon nombre de ses brochures. Après avoir exploré le midi de la France, il se rendit en Belgique, où il essaya bravement de convertir au fouriérisme la reine des Belges, puis revint à Paris. Sa famille étant venue l'y rejoindre, Journet, qui était complètement dénué de ressources, se fit fleuriste avec sa femme et ses filles, parvint à réaliser quelques bénéfices et se mit à continuer son apostolat, harcelant de ses visites les hommes les plus distingués du temps : Chateaubriand, Delavigne, Lamennais, Lamartine, Victor Hugo, Alexandre Dumas, qui lui constitua une rente de 1, 200 fr., dont naturellement il ne toucha jamais un sou, etc. Poursuivi depuis longtemps par l'idée de fonder un phalanstère, il parvint à réaliser une souscription pour créer un phalanstère d'enfants mais sa tentative échoua complètement.

Après la révolution de 1848, il continua avec une nouvelle ardeur son apostolat, et fut de nouveau enfermé à Bicêtre en 1849, pour avoir lancé des brochures sur les spectateurs pendant une représentation au Théâtre-Français. Au bout de quelques semaines, il recouvra la liberté et continua sa stérile propagande dans les cafés. Après le coup d'État du 2 décembre, il rejoignit sa famille, qui était retournée en province ; mais il reprit encore une fois la route de Paris, où il s'est éteint obscurément. Jean Journet a inventé une série d'épithètes injurieuses qui n'est pas la moindre curiosité de sa vie si curieuse. Citons-en quelques-unes, adressées, pour la plupart, à Considerant, son rival en fouriérisme ; c'est une litanie à nulle autre pareille, capable, selon M. Champfleury, de faire sauter des palais et des montagnes :

Instigateur de nos maux,
Fléau de l'espèce humaine,
Roi du machiavélisme,
Épouvantable égoïste,
Prodige d'impénitence,
Égoïste encroûté,
Augure cacochyme,
Civilisé éhonté,
Vampire cosmopolite,
Patron de l'impiété,
Omniarque de rebut,
Avorton de la science,
Gouffre de l'humanité,
Pontife du sabbat,
Fascinateur endurci,
Souteneur de Proserpine,
Déprédateur social,
Perfide endormeur,

Magnétiseur subversif,
Serpent fascinateur,
Impossibilité pacifique,
Mercantiliseur matériel,
Pygmée de perversité,
Sybarite gorgé,
Fétiche mendiant,
Omniarque omnivore !!!

L'œuvre de l'apôtre fourmille de ces expressions étranges et de ces mariages de mots civilisés avec des épithètes fouriéristes. On lui doit les écrits suivants : *Cris et soupirs*, précédé d'un *Résumé de la théorie de Fourier* (1840-1841, 5 séries) ; la *Bonne nouvelle, ou Idée succincte de l'association* (1843) ; *Jérémie en 1845* (1844), en vers et en prose ; *Cri suprême* (1846) ; *Cri d'indignation* (1846) ; *Cri de délivrance* (1846) ; *Résurrection sociale* (1840) ; *Cri de détresse* (1849) ; *Association expérimentale* (1849) ; *Poésies et chants harmonieux* (1857) ; *Documents apostoliques et prophéties* (1858).

1873, T 10

NUMÉRISATION INDISPONIBLE.

Page 297

LECHEVALIER, Jules. Économiste et publiciste français, né vers 1800, mort en 1850.

Il devint, après 1830, un des apôtres les plus fervents du saint-simonisme, à Paris et dans les départements. Peu constant dans ses opinions, il passa ensuite dans le camp des phalanstériens, fit, en 1838 et 1839, un voyage aux Antilles et à la Guyane, et, en 1843, accepta du gouvernement l'emploi de secrétaire de la commission coloniale. Il se fit remarquer, après les journées de Février, par ses discours dans les clubs et par ses écrits en faveur de l'organisation du travail. Mis en accusation comme complice de l'affaire du 8 août 1849, il fut condamné à la déportation comme contumace. Il avait été rédacteur en chef de la *Paix* et de la *Tribune des peuples* (1848). Nous citerons parmi ses ouvrages : *Leçons sur l'art d'associer les individus et les masses* (Paris, 1832) ; *Question sociale* (Paris, 1833) ; *Études sur la science sociale* (Paris, 1832-1834) ; *Vues politiques sur les intérêts moraux et matériels de la France* (Paris, 1837) ; *De l'avenir de la monarchie représentative en France* (Paris, 1845) ; *Qui doit organiser le travail ?* (Paris, 1848) ; *Au peuple* (Paris 1849). Citons aussi son important *Rapport sur les questions coloniales* (Paris, 1844, 3 vol. in-fol.). Lechevalier, ayant purgé sa contumace, devint rédacteur du *Havre*. Il était à la tête de ce journal lorsqu'il mourut.

1874, T 11

Page 290

Minerve, chez les Romains, Pallas Athênê chez les Grecs, déesse de la beauté, des arts et de la prudence guerrière. Pierre Leroux apostrophant Proudhon :

« Ah ! vous voulez renvoyer toute la science politique aux musées et aux bibliothèques, mon cher Proudhon. Il me semble entendre Fourier, votre ancien maître, celui dont vous avez sucé le lait, quoi que votre orgueil en dise ; car, bien que vous souteniez que vous n'avez jamais demandé la lumière à aucune école, vous n'êtes pas sorti tout armé de votre propre cervelle, comme Minerve du cerveau de Jupiter, et tous ceux qui vous connaissent savent fort bien que Besançon vous vit fouriériste dans votre jeune âge. »

Monde industriel (Le nouveau), ou Méthode sociétaire naturelle, par Charles Fourier (Paris, 1829, in-8°)

Cet ouvrage se compose d'une préface, de six sections et d'un épilogue. L'auteur y propose de quadrupler immédiatement le produit de l'industrie, de déterminer les maîtres à affranchir les esclaves, de policer les barbares et les sauvages, enfin d'établir tout de suite l'unité de langage, de poids et mesures et de monnaies. Fourier veut résumer à peu près toutes ses doctrines dans un livre substantiel et accessible au commun des lecteurs. Il ne craint pas de n'être pas compris, mais il a peur que l'énormité de ses promesses ne les fasse considérer comme du charlatanisme. Le soupçon de jonglerie l'épouvante ; pourtant, il faut bien qu'il se résolve à dire des choses inouïes, puisqu'il a des preuves à l'appui. « *Les charlatans scientifiques, dit-il, ont soin de ne pas heurter l'opinion ; ils prennent des formes patelines, insinuantes ; ils évitent les annonces invraisemblables ; mais celui qui publie une découverte réelle ne serait qu'un charlatan s'il ne contredisait personne ; il n'apporterait rien de neuf : Colomb, Galilée, Copernic, Newton, Harvey, Linné furent obligés de heurter de front leur siècle, de démentir les opinions les plus enracinées.* »

C'est de la destinée du genre humain qu'il s'agit. Voici les diverses périodes par lesquelles l'espèce a passé ou doit passer, suivant l'auteur. La première est la période bâtarde où la terre était privée de l'homme ; la seconde est la période primitive dite Éden, à laquelle ont succédé la sauvagerie ou inertie, le patriarcat ou petite industrie, la barbarie ou moyenne industrie, la civilisation ou grande industrie. Il y en a plusieurs autres en perspective ; ce sont : 1° le garantisme ou demi-association ; 2° le sociantisme ou association simple ; 3° l'harmonisme ou association composée. Il ne fait pas mention des périodes suivantes, parce qu'en l'état des choses le monde actuel ne saurait s'élever au delà de l'harmonisme.

On voit qu'il n'y a que de l'industrie dans la destinée humaine telle que la conçoit Fourier. Il est inutile, à ce qu'il suppose, de s'occuper d'autre chose. Le moral est un appendice du physique. Le jour où l'homme aura des jouissances matérielles à discrétion, il sera heureux et « alors finiront, dit-il, nos controverses parasites sur le bonheur, la sagesse, la vertu, la philanthropie ; il sera prouvé que le vrai bonheur consiste à jouir d'une grande richesse et d'une variété infinie de plaisirs, vérité que nos philosophes ont niée, parce que leur science ne peut donner ce genre de bonheur à personne, pas mêmes aux sybarites ni aux monarques. »

Voilà le but indiqué ; mais quel est le moyen de l'atteindre ? L'attraction passionnée. Fourier désigne ainsi les passions qui résistent à la raison, au devoir, aux préjugés de toute espèce. Le but de la société doit être de satisfaire les passions. Or de tout temps l'attraction passionnée a tendu à trois buts : 1° au luxe ou plaisir des cinq sens ; 2° aux groupes ou séries de groupes, mariage, famille, cité, État ; 3° au mécanisme des passions, caractères et instincts. L'auteur, loin de proscrire le luxe ou de vouloir l'atténuer, le proclame un des ressorts principaux de la vie, comme il l'est effectivement dans la vie moderne. Le luxe comprend tous les plaisirs sensuels. « En les désirant, dit Fourier, nous souhaitons implicitement la santé et la richesse, qui sont les moyens de satisfaire nos sens ; nous souhaitons le luxe interne ou vigueur corporelle, raffinement et force des sens, et le luxe externe ou fortune pécuniaire. Il faut posséder ces deux moyens pour atteindre au premier but de l'attraction passionnée, qui est de satisfaire les cinq ressorts sensuels : goût, tact, vue, ouïe, odorat. » Le monde est fait à rebours, car il néglige systématiquement de tendre aux fins de la nature. Les trois quarts du labeur social consistent à réprimer au lieu de produire. Le jour où on supprimerait l'individu, ou mieux, où il serait devenu un associé de tous, il ne s'amuserait plus à s'approprier le bien d'autrui, car il se ferait tort à lui-même. Mais pour que l'association produise ses fruits naturels, il importe qu'elle soit limitée. La moyenne de la série passionnée ou association partielle de Fourier est de dix-huit cents personnes. C'est cette association de dix-huit cents

personnes que l'auteur nomme une phalange ; un phalanstère est le champ sur lequel ces dix-huit cents personnes travaillent en commun. Il en décrit longuement les avantages.

Dans les intérêts sociaux, il y a trois choses à considérer le capital, le travail et le talent. Il s'agit de donner à chacun selon son apport ; car Fourier ne veut, à aucun degré, de la communauté des biens. L'auteur, à travers un fouillis d'idées plus originales que pratiques, donne sur l'éducation, et surtout sur celle de l'enfance, des considérations de l'ordre le plus élevé et qui attestent chez lui une largeur d'esprit singulière. Le Nouveau monde est d'ailleurs le chef-d'œuvre de Fourier, au point de vue du style et de la clarté de l'exposition.

Page 436

LE NOUVEAU MONDE, journal socialiste, fondé par Louis Blanc

Le *Nouveau Monde*, journal socialiste, fondé par Louis Blanc et rédigé en grande partie par lui (15 juillet 1849-1^{er} mars 1851, 2 vol. in-8°) ; le but de la publication est exposé dans ces lignes : « *Imaginez une société où, par l'éducation commune, gratuite, obligatoire, tous les citoyens seraient appelés à prendre place aux sources de la science humaine ; où l'on dépenserait en écoles ce qu'il faut aujourd'hui dépenser en prisons ; où à l'usure, qui est un grossier despotisme, on substituerait le crédit gratuit, qui est la dette de tous envers chacun ; où l'on admettrait en principe que tous les hommes ont un droit égal au complet développement de leurs facultés inégales ; où l'État serait le guide, librement élu, du peuple en marche vers la lumière et le bonheur. Voilà le socialisme, voilà le nouveau monde* »

Un autre journal socialiste avait déjà porté le même titre le *Monde* (1835-1842), fondé par Jean Czynski, un des disciples de Fourier.

Page 655

MOUVEMENTS (THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS ET DES DESTINÉES GÉNÉRALES, par Charles Fourier (Lyon, 1808, in-8°).

C'est dans cet ouvrage que le célèbre socialiste a donné pour la première fois un aperçu de son système et de son étrange cosmogonie. Comme nous avons parlé longuement des idées contenues dans ce livre aux articles FOURIER et FOURIÉRISME, nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur.

Page 1257

ŒNOLOGIE s. f. (é-no-lo-ji du gr. oinos, vin ; logos, discours).

Art de fabriquer et de soigner les vins : « *Il serait nécessaire, dans l'ordre actuel, que tout chef de maison fût initié à l'ŒNOLOGIE, qui est une connaissance difficile à acquérir.* » (Fourier.)

Page 1294

OISEAUX (Le Monde des) Ornithologie passionnelle par Toussenel (1855-1858, in-18°)

Comme l'indique le sous-titre d'Ornithologie passionnelle, ce livre découle des doctrines de Fourier ; c'est un traité d'histoire naturelle doublé d'un code phalanstérien, ou plutôt l'auteur étaye le phalanstère, en fait voir la légitimité et la nécessité en étudiant les mœurs des oiseaux. Le paradoxe a bien quelque peu de part à la démonstration, mais il y a aussi des choses vraies, finement observées, profondément senties, et le difficile est de saisir le point paradoxal quand on se laisse entraîner à cette intéressante lecture. C'est le gerfaut ou faucon blanc qui donne à Toussenel la formule de la science sociale ; le gerfaut dit à l'homme : « *Le bonheur des individus et le rang des espèces sont en raison directe de l'autorité féminine. Une seule loi régit l'univers : l'amour. Amour est le moteur divin, irrésistible, qui attire la terre vers le soleil, l'amant vers sa maîtresse, la sève vers l'extrémité des rameaux, la molécule métallique, soi-disant insensible, vers la molécule de la même matière. Que cette puissance s'appelle amour, attraction, affinité moléculaire, le nom ne fait rien à la chose ; elle est une ; c'est le principe universel de mouvement et de vie ;*

c'est la force venant d'en haut, et à laquelle cèdent avec entraînement tous les êtres créés. Les sages ont appelé cette puissance passion, du mot latin pali, qui veut dire subir, pour exprimer l'idée de la passivité de l'homme et de son obéissance forcée à la loi supérieure. La passion, principe du mouvement universel, est le verbe éternel par lequel Dieu fait entendre à toutes ses créations sa volonté et sa loi. Elle pousse l'homme au bonheur. Le bonheur, c'est, pour chaque être, l'essor intégral continu de toutes ses facultés, de toutes ses attractions mutuelles. L'être créé est heureux quand il est dans la voie de sa destinée. La liberté, qui est le moyen du bonheur, est l'obéissance à la loi d'attraction. Le satellite est intimement persuadé qu'il ne fait que suivre sa propre volonté lorsqu'il parcourt l'orbite que lui a assignée l'attraction. L'amant non plus ne fait que ce qu'il veut quand il obéit aveuglément aux caprices de sa souveraine. C'est pour cela que le peuple des amoureux est le seul qui mérite le beau nom de peuple libre, étant le seul qui obéisse au gouvernement de son choix. »

Le mouvement passionnel étant le mouvement pivotale de la mécanique céleste, chaque création astrale se résume dans un être pivotale, qui lui-même résume toutes les créations antérieures de sa planète ; tel est l'homme sur la terre, dont il est l'explication. L'histoire de l'homme nous donnera celle des bêtes que nous cherchons, et celle des fleurs, et celle de tous les règnes que nous ne cherchons pas, car Dieu est un, et l'homme étant roi sur son globe, tout le reste des êtres sur ce globe doit se modeler sur lui, en vertu du principe d'unité.

Totus ad exemplar regis componitur orbis.

La science des rapports de l'homme avec les choses créées a nom l'analogie passionnelle ; ce n'est pas une science, c'est la science, c'est-à-dire la science pivotale qui embrasse toutes les autres. »

Et l'auteur, partant de la formule du gerfaut, cherche quelle est l'influence de la femme dans la politique, la religion, la morale, la littérature ; il montre que tout est bien là où elle se fait sentir et que tout est mal où elle est annihilée. Il exalte les vertus de la poule et la tendresse des couples de pigeons ramiers ; il célèbre le moineau, le canari, l'hirondelle, fidèles sectateurs de la doctrine du gerfaut, et il n'a pas d'expressions assez blessantes pour vitupérer le coq, cet odieux tyran de basse-cour, le dindon, cet imbécile, le vautour, ce brigand. Il va de soi que les hommes sont des dindons, s'ils ne sont pas des coqs ou des vautours : il faut les destituer de la puissance qu'ils se sont arrogée. C'est par les femmes que doivent être gérées les affaires publiques, ou, si les hommes y ont part, c'est à la condition qu'ils seront jeunes et beaux, capables d'inspirer de l'amour, puisque l'amour est le promoteur et le régulateur de toutes choses. Et tous nos gouvernants sont chauves et laids. Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de révolutions ou que les plus légitimes n'avortent pas ? Si la révolution de 1789 n'a pas abouti, c'est faute d'avoir proclamé l'égalité des droits et la supériorité de la femme ; si la république de 1848 est tombée, c'est pour avoir nommé des ministres trop vieux et trop laids. M. Toussenel propose de confier l'enseignement national aux femmes, car il ne peut souffrir l'Université, cette pépinière de cuistres, de pédants et de pions ; il a horreur de l'Académie, ce musée de chauves et de laids ; il demande la tête de Lhomond*, dont le rudiment enseigne bien à tort que le masculin est plus noble que le féminin.

À travers toutes ces fantaisies, exposées avec une verve amusante, Toussenel reste un naturaliste très instruit et très ingénieux ; il décrit avec goût et exactitude plus de trois cent soixante espèces d'oiseaux, qui vivent en France et qu'il a minutieusement observées ; écrivain plein de ressources, il peint en quelques traits hardis les beautés de la nature, qu'il sent vivement. Son savoir est intarissable, comme son esprit.

[*L'abbé Lhomond (1727-1794), humaniste, pédagogue et grammairien.]

OTTIN, Auguste Louis Marie, sculpteur, né à Paris en 1811

Élève de David d'Angers, et de l'École des beaux-arts, il obtint le grand prix de sculpture dans le concours de 1836, dont le sujet était *Socrate buvant la ciguë*. Pendant son séjour à Rome, il exécuta des figurines, des médaillons, des terres cuites, etc., dans lesquels on remarquait une rare facilité d'exécution. De retour à Paris, M. Ottin exposa d'abord quelques bustes, puis il produisit un grand nombre d'œuvres, des statues, des groupes, etc., qui attestent de l'imagination, de la fougue, de la facilité, trop de facilité peut-être, car l'exécution est fréquemment molle et lâchée. Après avoir débuté, au Salon de 1841, par un buste en marbre, il a exposé successivement *Hercule présentant à Eurysthée les pommes du jardin des Hespérides*, en marbre ; les bustes de *Chaptal*, de *Quesnault*, de *Ingres* (1842) ; *Ecce Homo*, en marbre (1844) ; *Mater amabilis*, en marbre ; *Chasseur indien surpris par un boa* (1846), qui valut à l'artiste une médaille de 1^{re} classe ; *l'Amour et Psyché*, *Leucosis*, en marbre (1847), œuvres d'une grande allure, d'un jet magistral ; *M. de Prony*, buste en marbre (1848) ; *Cheminée monumentale destinée à un palais de Florence* (1850) et exécutée d'après les dessins de Lefuel. C'est une œuvre originale, très décorative, dans laquelle on remarque le buste de *Ch. Fourier*, placé au-dessus de deux figures représentant la *Justice* et la *Vérité* ; deux groupes d'enfants et un bas-relief figurant les diverses phases de la vie humaine. Au Salon de 1852, M. Ottin exposa le buste de *M^{lle} Richardot* et *Polyphème surprénant Acis et Galatée*, modèle d'un groupe qu'il a exécuté pour décorer la fontaine monumentale de Médicis, au jardin du Luxembourg, à Paris. Le gigantesque cyclope Polyphème, en bronze, guette du haut d'un rocher Acis et Galatée, qui se tiennent enlacés à l'entrée d'une grotte. C'est une composition spirituelle, pittoresque et d'un grand effet. Le géant qui surplombe le groupe amoureux est extrêmement remarquable. Le groupe en marbre d'Acis et Galatée laisse beaucoup plus à désirer. Il est exécuté mollement et avec une grâce un peu vulgaire. Quoi qu'il en soit, cette œuvre fait grand honneur à M. Ottin, qui y a fait preuve de beaucoup de talent. Depuis cette époque, l'artiste a exposé *Lutteurs*, le *Coup de hanche* (1853), morceau très remarquable ; *Jeune fille portant un vase* (1857), d'une exécution irréprochable ; statue en marbre de *Napoléon III* ; *Amour et Psyché*, groupe en marbre (1861) ; l'évêque de *Belsunce*, buste en bronze (1803) ; *Bethsabée*, statue en marbre (1864) ; les *Orphelins*, bas-relief (1866) ; *Henri IV*, statue ; *Ingres*, buste en marbre (1868) ; *Thésée précipite le brigand Scyron du haut des rochers dans la mer*, groupe (1869) ; la *Vérité s'élevant au-dessus des nuages*, statue (1870), etc. Citons encore de M. Ottin *Jeune faune* et *Jeune chasserresse*, statues en pierre qui décorent la fontaine du jardin du Luxembourg (1866), et un *Hercule* (1866), qui a figuré dans le parc réservé de Saint-Cloud. À la suite de l'Exposition universelle de 1867, dans laquelle cet artiste avait exposé des lutteurs en bronze, il a obtenu une 2^e médaille et la croix de la Légion d'honneur. M. Auguste Ottin a, de concert avec plusieurs artistes, pris en 1874 l'initiative de la constitution d'une société ayant pour but l'exposition des œuvres des sociétaires. Cette exposition a été ouverte le 25 avril dans l'ancien atelier de Nadar, boulevard des Capucines, à Paris.

Page 1607

OWÉNISTE n. m. (« o-vé-ni-ste »— du nom d'Owen)—

Adjectivement. Qui concerne l'owénisme ou ses partisans : la secte owéniste n'a séduit ni les sauvages ni les civilisés (Fournier).

1874, T 12

Page 25

PAGET, Amédée

Écrivain français, né en 1804, mort en 1841. Il prit le grade de docteur en médecine à Paris. Il s'est fait connaître comme un chaud partisan des doctrines socialistes de Fourier, et il a écrit,

pour les propager, les deux ouvrages suivants *Introduction à l'étude de la science sociale* (Paris, 1839, in-12), et *Examen du système de Fourier* (Paris, 1844, in-8°), qui fut terminé par M. Car-tier.

Page 158

PAPILLONNE Philos, soc.

Passion papillonne ou, substantiv. Papillonne, Amour du changement, inconstance d'humeur ou de goûts, dans le système de Fourier. Nous voici en plein phalanstère, avec le travail at-trayant pour tâche et la PAPILLONNE pour règle. (Franck.)

Page 334

PARTICIPATION [En fin de notice]

Il nous resta à dire un mot sur la façon dont les ouvriers qui pratiquent la participation dans les associations de production et ceux qui la réclament des chefs d'industrie entendent la chose. Ils acceptent dans cette circonstance la théorie hiérarchique et sérielle de Fourier, formulée ainsi capital, talent, travail, c'est-à-dire que ces trois éléments sont appelés à parti-ciper aux bénéfices dans des conditions inégales, quoique proportionnelles et suivant la pro-gression descendante : 3, 2, 1. Chacun des participants reçoit chaque jour un salaire mini-mum et réglé d'après les tarifs courants pour chacune des fonctions spéciales que comporte une industrie, et à chaque trimestre ou semestre, ou à la fin de l'année, on répartit ce qu'on désigne plus ou moins improprement sous le nom de bénéfices entre tous les participants, proportionnellement à la somme de salaires qu'ils ont reçue. De cette façon, ceux qui ont profité déjà, légitimement d'ailleurs, des avantages résultant, soit de certains dons naturels, soit d'une éducation technique meilleure, soit de préjugés établis en ce qui touche la hiérar-chie des fonctions, profitent encore de ces avantages dans la répartition finale qui, loin de diminuer les inégalités, ne fait que les accroître. On n'a pas encore songé qu'une participa-tion égale au travail méritait, toutes réserves faites pour les qualités diverses salariées à leur valeur, une participation égale à la répartition finale. Si on fait profiter le talent, il faudrait faire profiter de même l'assiduité, l'ordre, la patience, le soin, etc., toutes qualités aussi in-dispensables les unes que les autres à une bonne exploitation. La fonction la plus modeste, représentant une de ces qualités, peut être aussi nécessaire à la création de la richesse que toute autre salariée à un prix beaucoup plus élevé. Il devrait donc être fait deux parts bien distinctes dans toute exploitation industrielle exigeant la coopération de plusieurs volontés et de plusieurs spécialité : l'une, répartie inégalement, payerait, sous forme de salaire, la va-leur personnelle ; l'autre, représentant la force économique produite par l'association indé-pendamment de la valeur de ses membres, sorte de don gratuit, devrait être répartie égale-ment entre tous les participants.

Page 340

PARTURIENT MONTES, NASCETUR RIDICULUS MUS (La montagne est en travail, un rat ri-dicule naître), Horace (Art poét., v. 139).

« Thomas Morus propose un roi couronné d'épis, Fénelon établit une magistrature de vieillards, l'abbé de Saint-Pierre rêve la paix universelle, Fourier rêve des phalanstères. Mais les rois gardent leur couronne d'or ; le silence se fait autour de la vertueuse mémoire de Fourier, et le monde va toujours comme par le passé, avec ses éternels retours de bien et de mal. Faut-il conclure de là que le monde est incorrigible, et qu'il en est quelque peu de la réforme sociale comme de la réforme des prisons : Parturient montes ? Non, certes. »

Page 370

PASSION (pp. 369-373)

Dans la pensée de Fourier : La passion est-elle complètement soustraite à l'autorité de la rai-

son ? C'est à peu près la croyance catholique, qui n'admet, contre la passion, que la puissance de la foi ; c'est aussi la pensée de Fourier, qui fait tout reposer, comme on sait, sur l'attraction passionnelle : « *La raison, dit-il, qu'on veut opposer à l'attraction, est impuissante même chez les distributeurs de raison ; elle est toujours nulle quand il s'agit de réprimer nos penchants. Les enfants ne sont contenus que par la crainte, les jeunes gens par le manque d'argent, le peuple par l'appareil des supplices, le vieillard par des calculs cauteleux qui absorbent les passions fougueuses du jeune âge. Plus on observe l'homme, plus on voit qu'il est tout à l'attraction, passion ; qu'il n'écoute la raison qu'autant qu'elle enseigne à raffiner les plaisirs et à mieux satisfaire l'attraction.* » Il y a dans ces paroles désespérantes, qui réduiraient la raison à néant et supprimeraient la responsabilité, et partant la justice et la vertu, une exagération évidente. Ce passage de Fourier ne pourrait être admis que comme une de ces tournures éloquentes où l'on dépasse les limites de la vérité dans la pensée que le lecteur en rabattra. Non, il n'est pas vrai que la raison soit sans effet sur la passion, et chacun de nous peut se rendre ce témoignage qu'il a pu, par la réflexion, se contenir quelquefois et peut-être même s'amender. Ce qui est vrai, c'est que le vulgaire et les philosophes eux-mêmes ont coutume de s'exagérer la puissance de la raison ; ce qui est vrai, c'est que la raison, impuissante à étouffer la passion, ne réussit pas toujours à la régler. Mais il n'est que juste de reconnaître que la raison est pour les passions un frein nécessaire toujours, impuissant quelquefois, mais souvent efficace. Nier ce fait, c'est nier la morale, fondement indispensable de la société.

Page 373

PASSIONNEL, ELLE

Philos. soc. Qui a rapport à la passion dominante, dans le système de Fourier. Attraction PASSIONNELLE. L'analogie PASSIONNELLE, qui est la science des sciences, révèle quelquefois à ceux qui la consultent tes secrets qu'ignore le profane. (Toussenel.) L'analogie PASSIONNELLE est là pour expliquer le pourquoi de la puissance diabolique du serpent. (Toussenel.)

Page 404

PATRIARCAL, E adj. (pa-tri-ar-kal, a-le rad. patriarche). Qui appartient, qui a rapport aux patriarches La civilisation a commencé par des ligues de grands vassaux ou oligarques, soit nobiliaires, soit **PATRIARCAUX** **PATRIARCAUX**. (Fourier.) [...]

PATRIARCAT s. m. (pa-tri-ar-ka rad. patriarche). Dignité de patriarche. Il fut élevé au **PATRIARCAT** de Constantinople. (Acad.) Exercice des fonctions du patriarche. Pendant son **PATRIARCAT**, l'Église ne souffrit aucune persécution. Étendue de territoire soumis à la juridiction du patriarche. On sait que l'Église schismatique d'Orient est divisée en quatre **PATRIARCATS**. (E. About.)

Philos. Soc. : Dans le système de Fourier, Troisième des sept périodes de l'enfance du genre humain, correspondant à la vie nomade ou pastorale.

Page 480-481

PÉCHÉS CAPITAUX (LES SEPT)

Série de sept romans, à titres distincts, par Eugène Sue (1846, 16 vol. in 8°). Chacune de ces œuvres a un grand intérêt ; dans leur ensemble, elles présentent la mise en action des théories passionnelles de Fourier ; l'auteur cherche à établir que, bien dirigées, les passions humaines incarnées dans ces sept types fondamentaux, et considérées comme des vices, peuvent produire les meilleurs résultats. Pour ce faire, il a pris isolément chacun de ces types.

L'Orgueil, la Colère, la Luxure, la Paresse, l'Envie, l'Avarice et la Gourmandise sont les véritables héros des drames que l'auteur nous raconte sous leur nom. Nous n'entreprendrons pas l'analyse des seize volumes qui composent cette épopée des vices, un exemple nous suffira

pour indiquer le plan de l'écrivain. L'Orgueil, le premier en titre des Sept péchés capitaux, nous le fournira. Il est personnifié dans Herminie, une jeune maîtresse de piano, enfant naturelle de la comtesse de Beaumesnil ; elle connaît le secret de sa naissance et feint de l'ignorer, même en présence de sa mère, par orgueil pour elle et pour ne pas l'obliger à rougir. Il l'est aussi dans Olivier Raimond, un jeune militaire qui ne veut rien devoir qu'à lui-même. Il l'est enfin dans Ernestine, la fille légitime de M^{me} de Beaumesnil qui, orpheline à seize ans et la plus riche héritière de France, ne veut accorder sa main qu'à l'homme qui l'aura aimée pour elle-même. Nous ne parlerons pas des personnages secondaires, tels que la duchesse de Senneterre, qui personnifie l'orgueil de race jusqu'à préférer, pour son fils Gérald, la mort à une mésalliance. Nous connaissons les acteurs principaux ; voici le drame. La main, ou plutôt l'héritage d'Ernestine, devient le point de mire de nombreux prétendants, parmi lesquels trois se distinguent Gérald de Senneterre, qui ne se met sur les rangs que par condescendance pour sa mère ; il voit Herminie, en devient amoureux et renonce aux millions pour le bonheur ; M. de Mornand, un ambitieux qui vise à la fois la fortune et le ministère ; enfin M. de Macreuse, un bon jeune homme de sarcasme, tout confit en dévotion, qui, pour captiver l'héritière, se trouve mal en pleurant sa mère parfaitement vivante. Ernestine, dans son ingénuité, reçoit d'abord tous ces hommages comme un tribut légitime, et elle tomberait dans les filets des chasseurs à la dot si sa mère n'avait chargé de veiller sur elle un véritable ami, le duc de Mailleford, qui joue tout le long du roman le rôle de la Providence, pour ne pas dire celui du *Deus ex machina* des anciens. Il l'avertit des conspirations tramées contre ses millions, démasque les batteries de Mornand et du jeune Macreuse, s'érige en grand justicier et exécute spirituellement ces prétendants évincés. Pour assurer le bonheur d'Ernestine, il ne lui reste plus qu'à vaincre la résistance d'Olivier qui, l'ayant aimée déguisée en grisette, est près de la repousser parce qu'elle se présente escortée de ses millions. Olivier se résigne enfin être à la fois heureux et riche, tandis que Macreuse va expier au bain une tentative de viol contre Ernestine, tentative qu'a déjouée encore M. de Mailleford. Ce n'était pas là l'exploit le plus difficile de ce brave duc. Gérald, de son côté, a joué le même jeu qu'Ernestine ; il aime Herminie et s'est fait aimer d'elle sous le costume d'un clerc de notaire. Lorsqu'elle apprend qu'il est duc de Senneterre, la jeune fille refuse d'entrer dans une noble famille comme une aventurière et déclare qu'elle ne consentira au mariage que si la duchesse vient l'en prier. Le duc de Mailleford se charge de la décider. Raisons, supplications, peinture émouvante du désespoir de son fils, qui se tuera, rien ne peut ébranler la sotte vanité de l'altière douairière. M. de Mailleford fait alors jouer les grands moyens. Il possède un titre de prince qu'il s'engage à transmettre par adoption à Herminie le jour de la signature du contrat. Les scrupules de la grande dame tombent ; elle se rend chez Herminie ; puis l'orgueil de race reprenant le dessus, elle l'insulte presque. La dignité blessée de la jeune fille, sa grâce, sa beauté, son orgueil triomphent de celui de Mme de Senneterre, Cet orgueil indomptable d'Herminie, qui n'a jamais faibli, fléchira au dernier moment et se brisera contre la bonté du duc de Mailleford, lorsque, pour lui faire consentir à l'adoption, il lui dit « Ne m'avez-vous pas répété bien souvent que vous ressentiez pour moi une affection toute filiale ? N'avez-vous pas cru ne pouvoir mieux m'exprimer votre reconnaissance qu'en me disant que je vous témoignais la sollicitude d'un père ? — Oh ! oui, monsieur ; du père le plus tendre ! s'écrie la jeune fille avec effusion. Eh bien alors, dit le duc en souriant avec une bonhomie charmante, qu'est-ce que cela vous fait de porter mon nom ? Vous m'avez déjà promis que si vous aviez un fils, il le porterait, ce nom. N'êtes-vous pas d'ailleurs, par le cœur, par votre attachement pour moi, par ma tendresse pour vous, mon enfant d'adoption ? Pourquoi ne signeriez-vous pas ce contrat comme ma fille adoptive ? Voyons, croyez-vous que j'aie légitimement gagné ce glorieux bonheur de pouvoir dire à tous : “C'est ma mie”, refuserez-vous enfin d'honorer encore, en le portant, un nom toujours respecté ? Signez, sinon l'on s'imaginera peut-être qu'une belle et charmante créature comme vous a honte d'avoir pour père un pauvre petit bossu comme moi » et il ajouta, sans que personne l'entendît « Enfin. celle que nous regrettons ne m'a-t-elle pas dit “Soyez un

père pour ma fille ?". » Herminie signe la consécration de son bonheur ; les deux sœurs épousent le même jour les deux amis, Olivier et Gérald.

Le sujet est bien traité, avec beaucoup de vivacité, de sentiment et de naturel. Le style est ardent, coloré, plein de mouvement et de vie. Mais l'Orgueil est le meilleur des sept romans ; c'est le dessus du panier ; l'auteur a été moins bien inspiré pour les autres péchés capitaux.

Page 481

PÉCHÉ DE M. ANTOINE (LE), roman, par G. Sand (Paris, 1847).

Ce roman fut écrit durant cette phase de sa carrière littéraire où l'auteur d'*Indiana* mit tout son talent au service des théories sociales et religieuses de Fourier. Il y paraît à de nombreuses digressions disséminées dans l'ouvrage dont le fond même est la mise en action de quelques théories communistes. Le comte de Châteaubrun, que l'on appelle plus communément dans le pays M. Antoine, est un gentilhomme ruiné qui vit retiré dans son vieux château, entre sa fille Gilberte et son intendante Janille, qui passe, aux yeux de tous, pour la mère de Gilberte, car M. Antoine n'a jamais été marié. À quelque distance de ce vieux manoir habite le marquis de Boisguilbaut, le plus riche propriétaire des environs, autrefois l'ami intime de M. Antoine, mais qui, depuis vingt ans, est brouillé avec lui et vit dans la solitude la plus absolue. À l'époque où commence le récit, un industriel fort riche, M. Cardonnet, est venu établir une immense usine sur la rivière qui arrose le pays, et chacun se demande s'il apportera la richesse ou la ruine à la population ouvrière des campagnes. Il a mandé auprès de lui son fils Émile pour l'aider dans son entreprise, et celui-ci, imbu des doctrines de Fourier, est fort peu disposé à s'associer à ce qu'il appelle l'exploitation du pauvre par le riche. De là d'interminables discussions et un antagonisme continu entre le père et le fils. Heureusement, Émile a vingt ans et, s'il ne demande pas mieux que de partager sa fortune avec ses frères en Fourier, il a dans le cœur des aspirations égoïstes à l'endroit de la belle Gilberte de Châteaubrun ; il se promet de l'aimer tout seul et de se faire préférer à ceux qui la lui disputeraient. La victoire lui est facile ; Gilberte est dans toute la sève de son printemps, et elle ne demande qu'à s'épanouir au premier rayon d'amour honnête. Les pages dans lesquelles on suit pas à pas le développement de l'amour dans ces jeunes gens sont d'une grande poésie et délassent un peu du pathos utilitaire qui les côtoie. On devine quels obstacles rencontrera le bonheur des deux amants ; M. Cardonnet ne peut consentir d'abord à ce que son fils, un futur millionnaire, épouse la fille d'un pauvre gentilhomme de campagne. Après bien des hésitations, il finit pourtant par s'attendrir, et il déclare à son fils qu'il est prêt à lui donner son consentement à la condition qu'il renoncera, de ce jour et à jamais, à Fournier, à ses pompes et à ses œuvres. Le calcul de Cardonnet est fort simple. Il a grand besoin, pour son usine, des lumières scientifiques d'Émile, et celui-ci les lui refuse pour réserver tout son dévouement à la grande communauté. S'il abjurait sa foi, il concourrait désormais à l'augmentation de la fortune de la maison Cardonnet père et fils et, de la sorte, serait réparée la folie d'un mariage avec une fille sans dot. Mais Émile mourra plutôt que de trahir la cause commune ; Gilberte le mépriserait s'il agissait autrement, et il perdrait son plus grand ami, le marquis de Boisguilbaut. En effet, par hasard, Émile a pénétré jusqu'au marquis misanthrope, et il s'est trouvé que ce vieux solitaire est un frère. Plusieurs fois Émile a tenté de rapprocher le marquis de son vieil ami M. Antoine, mais toujours inutilement. Personne ne connaît la cause de cette haine après une si longue amitié, et ce n'est que lorsque le bonheur d'Émile vient à dépendre d'une démarche du marquis auprès du comte de Châteaubrun que le secret, si longtemps ignoré, se révèle. Le marquis, déjà vieux, s'était marié à une jeune et jolie femme. Celle-ci était morte en accouchant, loin de son mari, d'une fille qui avait été inscrite sur les registres de l'état civil comme née de père inconnu, et cette fille était Gilberte, cette fille était le péché de M. Antoine ; depuis cette

époque, jamais le marquis n'avait voulu revoir le comte. Il oublie son ressentiment en considération de l'ardente affection qu'il a pour Émile, et il vient au manoir de Châteaubrun déclarer à M. Antoine, en lui serrant la main en signe de pardon qu'il institue Gilberte sa légataire universelle. Dès lors, M. Cardonnet n'a plus d'objection à faire au mariage de son fils, et les deux amants acceptent sans hésiter la condition que le marquis de Boisguilbaut met à leur bonheur car ce vieux marquis, lui aussi pose des conditions à sa manière : il veut que les jeunes gens s'engagent à transformer dans un temps donné les immenses propriétés qu'il leur lègue en une grandiose et riche commune. L'action, l'intrigue, les caractères, le développement des situations, les paysages... en un mot, tout ce qui, dans ce roman, est dû à l'imagination brillante et poétique de G. Sand, est plein d'intérêt et d'émotion ; ce qui est emprunté aux rêveries de Fourier est plus vague, plus pâteux et alourdit l'ensemble.

Pages 523-524

PELLARIN, Charles

Médecin et économiste français, né à Jugon le 25 novembre 1804 [*décédé le 15 décembre 1883*]. À vingt ans, il fut attaché au corps médical de la *marine*, fit partie de l'expédition d'Alger en 1830, comme second chirurgien de la frégate la *Médée*. M. Ed. Charton et le docteur H. Rigaud ayant fait, en 1831, une mission saint-simonienne à Brest, M. Pellarin fut un de leurs auditeurs assidus. Séduit par une doctrine qui proclamait « *que toutes les institutions doivent avoir pour but l'amélioration physique et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre* », il répondit à l'appel du Père Enfantin en donnant sa démission et en vendant une petite ferme héritée de sa mère, dont il porta le produit aux apôtres saint-simoniens, retirés à Ménilmontant. Mais, ayant eu là occasion de lire le *Traité de l'association* de Fourier, M. Pellarin quitta aussitôt le saint-simonisme pour se rallier à la théorie sociétaire, dont il devint et dont il est resté un des propagateurs les plus convaincus. Il collabora successivement au journal le *Phalanstère ou la Réforme industrielle*, à la *Phalange*, à la *Démocratie pacifique* et à la *Science sociale*. Comme médecin, M. Ch. Pellarin a publié des travaux dans les *Annales d'hygiène*, dans l'*Union médicale* et dans la *Gazette médicale de Paris*. Il a lu, en 1847 à l'Académie des sciences, un mémoire : *Sur le mal de mer* (1851, broch. in-8°). Étant en garnison à Givet, comme médecin d'un bataillon de la garde mobile, en 1849, lorsque le choléra éclata dans cette ville, M. Pellarin crut reconnaître que le mal épidémique se transmettait par la respiration des miasmes dégagés des déjections cholériques, et il adressa sur ce sujet à l'Académie des sciences de nombreuses communications consignées dans les Comptes rendus de ce corps savant (années 1849 et 1850). Il a publié sur le même sujet le *Choléra ou Typhus indien, épidémie de 1865* (1868, in-8°) ; le *Choléra, comment il se propage et comment l'isoler* (1873, in-8°). Fixé depuis 1850 dans le quartier du Petit Montrouge, M. Ch. Pellarin a été médecin du bureau de bienfaisance, membre de la commission d'hygiène, président de la commission des ambulances municipales du XIV^e arrondissement. L'Académie de médecine lui a accordé, en 1857, une médaille d'or pour ses rapports comme secrétaire du comité de vaccine de l'arrondissement de Sceaux ; il a obtenu une médaille d'argent pour son zèle pendant le choléra de 1865 et la décoration en 1868, sur la présentation du grand chancelier la Légion d'honneur. Les ouvrages de philosophie et d'économie sociale publiés par M. Ch. Pellarin sont assez nombreux ; en voici les titres avec quelques indications sur les sujets traités :

1^o *Fourier, sa vie et sa théorie* dont la première édition a paru en 1839 et la cinquième en 1871, in-18. Cet ouvrage, que nous avons mis à contribution pour notre article Fouriérisme, présente une exposition claire, méthodique, attrayante de la théorie sociétaire. Bérranger l'estimait « *le plus propre à faire connaître Fourier et son système et à les faire admirer tous les deux* ». La dernière édition donne un portrait de Fourier ; elle contient une préface nouvelle, des notes fort curieuses et deux chapitres ajoutés. Dans l'un de ces chapitres, M. Pellarin fait de sages réserves sur les déductions, parfois aventureuses, que Fou-

rier a indiquées comme devant ou pouvant être « les conséquences de la loi de série et du principe de l'attraction passionnelle. » Il s'agit des conjectures de Fourier sur les libres amours du phalanstère. « Le maître, dit-il, a trop négligé, à mon avis, de tenir compte des contrepoids, des facultés de surveillance et de contrôle que la nature elle-même a placés auprès des penchants les plus susceptibles d'entraînements désordonnés. Tel est, pur exemple, cet exquis sentiment de pudeur qui s'éveille dans l'âme en même temps que les premières vagues émotions de l'affection correspondante. » M. Pellarin fait remarquer avec raison que ces facultés tutrices et modératrices sont aussi des parties intégrantes du système passionnel et sont comme toutes les autres, susceptibles de culture et de développement.

2° Sur le droit de propriété, brochure (Besançon, 1840, in-18), avec cette épithape souvent répétée depuis : « Le capital, c'est le travail accompli. »

3° Allocutions d'un socialiste (Paris, 1847).

4° Essai critique sur la philosophie positive (1864, gr. in-80). C'est une critique très vigoureuse et très complète de la philosophie sociale d'Auguste Comte. M. Pellarin attaque particulièrement deux choses dans la fondation du positivisme : 1° la prétention de faire revivre les institutions catholiques, en supprimant l'idée de Dieu mise au rebut à titre de conception théologique ; 2° la négation du droit, la négation de la souveraineté du peuple et de la liberté, à titre de conceptions métaphysiques. Il élève contre la fameuse loi positiviste des trois états successifs de l'esprit : état théologique, état métaphysique, état positif, une objection qui nous semble très solide, mais qu'il aurait dû peut-être développer davantage ; c'est que ces trois états ne caractérisent pas trois phases distinctes de l'évolution de l'esprit humain, mais constituent trois modes de concevoir toujours mélangés à diverses doses et employés simultanément. « L'esprit humain, dit-il, a toujours été à la fois, en variant du plus au moins, dans les trois états. L'intelligence de l'homme n'a jamais cessé de s'enquérir de la cause de l'univers et des causes secondaires de tous les phénomènes qu'il présente ; et il n'est pas à présumer que, malgré les efforts de l'école positiviste, elle renonce de sitôt à ce genre de recherches (état théologique). Elle a toujours plus ou moins fait des abstractions, distingué l'abstrait du concret (état métaphysique). Enfin, pour une foule de choses, pour tout ce qui tient à la vie ordinaire, l'intelligence s'est montrée de tout temps, et quelles que fussent ses aberrations théologiques, extrêmement positive ; on n'avait pas attendu M. Comte pour étudier la plupart des propriétés des corps et une foule de phénomènes d'après la méthode positive, puisque, à tout prendre, cette méthode ne consiste qu'à généraliser l'emploi des procédés suivis dans les sciences exactes. »

5° *Souvenirs anecdotiques* (1868).

6° *Qu'est-ce que la civilisation ?* (1867, in-18). M. Pellarin expose dans cette brochure l'idée que le fouriérisme met sous le mot civilisation. Il s'élève contre le déterminisme ethnique absolu de certains anthropologistes. Tout en accordant à la race une grande importance, il n'admet pas qu'elle décide seule de la condition sociale des populations. Il repousse la division positiviste des périodes sociales basée uniquement sur l'évolution religieuse, en faisant observer que l'état social des sectateurs du monothéisme le plus pur, des musulmans, est manifestement inférieur à celui des sociétés polythéistes de l'époque brillante de la Grèce.

7° *Considérations sur le progrès et la classification des sociétés* (1872). Cette brochure contient les vues de M. Pellarin, qui sont celles de l'école sociétaire, sur les besoins et les tendances naturelles de l'homme, sur le progrès social, sur la classification des états sociaux. L'auteur nous donne du progrès la définition suivante : « Le progrès social, c'est l'élévation, au profit de tous ; du niveau de la science, de la richesse et du bonheur ; c'est

le concours de tous à ce triple but, obtenu avec le moins de contrainte possible et de plus en plus spontanément ; ce sont les garanties d'une part et les responsabilités de l'autre, de plus en plus généralisées et de mieux en mieux établies ; c'est le développement parallèle de la solidarité collective et de la liberté individuelle au profit de la femme et de l'enfant, comme de l'adulte masculin, toutes choses qui ne peuvent résulter que de l'application complète de la vérité et de la justice aux rapports sociaux. » Ces deux derniers écrits ont paru d'abord dans les bulletins de la Société d'anthropologie, dont M. Pellarin est membre titulaire depuis 1865.

D'une persévérance à toute épreuve dans son prosélytisme phalanstérien, le docteur Pellarin, à chaque anniversaire natal de Fourier, son maître, prononce un speech de circonstance. Il a, en dernier lieu, publié, une *Lettre inédite de Fourier adressée au grand juge le 4 nivôse an XII*, avec des observations sur Fourier et ses contemporains (1874, in-18).

Page 748

PHALANGE s f (fa-lan-je — lat. *phalanx*, *phalngis*, grec *phalanx*, *phalangos*, ligne pleine, et aussi la partie mobile, l'articulation du doigt, d'un radical *phal*, qui est la forme aspirée de *pal*, racine de mouvement très répandue dans toute la famille aryenne : sanscrit *pal*, *pél*, aller, *pil*, *pelay*, faire aller, lancer ; latin *pello*, *populi*, pousser, mouvoir ; kymrique *pellu*, éloigner, *pelu*, lancer, *petiato*, brandir, anglo-saxon *feallan*, tomber, etc.).

Antiq. gr. Corps de piquiers pesamment armés ; **PHALANGE** simple, double, triple, quadruple. Front de **PHALANGE**. La **PHALANGE** octuple, dont on voit un exemple à la bataille de Magnésie, avait de hauteur trente-deux hommes. (Acad.) La **PHALANGE** macédonienne, qui n'était qu'un bataillon carré fort épais de toute part, ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce. (Boss.)

Par ext. Corps de troupes et particulièrement de fantassins. Les **PHALANGES** républicaines. Troupe nombreuse, multitude, légion : *Avez-vous vu la noire PHALANGE des esprits de ténèbres assiéger son chevet et tourmenter son agonie ?* (G. Sand.) Sillonnez nos plaines fertiles, // Phalanges de gais travailleurs. (Lachambeaudie.)

Philos. soc. Commune sociétaire du système de Fourier, composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration, etc.

Page 750

PHALANSTÈRE, s. m. (fa-lan-stè-re rad. phalange).

Philos. Habitation de la commune sociétaire, régie par le système de Fourier ou de sa phalange. La gérance du **PHALANSTÈRE** est confiée à un conseil de vieillards annuellement élu par tous ses membres.

PHALANSTÉRIEN, IENNE, s. adj. (fa-lan-sté-ri-ain, i-é-ne rad. phalanstère).

Philos. soc. Qui appartient, qui a rapporte au phalanstère Association Phalanstérienne. Idées Phalanstériennes. Substantiv. Membre, habitant d'un phalanstère, artisan du phalanstère, du système de Fourier.

Page 1094

PIVOTAL, ALE, adj. (pi-vo-tal, le rad. pivot). Qui tient du pivot, qui fait les fonctions de pivot. L'ovaire occupe, dans la corolle, la place **PIVOTALE**. (Toussenel.)

Philos, soc. Principal, central, dans le langage de Fourier Le mouvement **PIVOTAL** est le type des quatre autres mouvements. (Fourier.) Le mouvement passionnel est le mouvement **PIVOTAL** de la mécanique céleste. (Toussenel.) La gamme des saveurs et des odeurs et la gamme dit sens **PIVOTAL**, le tact, sont à peine ébauchées chez l'homme. (Toussenel.)

POMPÉRY (Édouard de)

Écrivain français, né à Couvrelles (Aisne) en 1812 [mort en 1895]. Il appartient à une ancienne famille bretonne, connue par ses idées libérales. Après avoir fait son droit à Rennes, où il fut reçu avocat, il s'adonna à l'étude de l'économie politique, de la philosophie et de la science sociale, débuta par une brochure sur le *Sucre indigène* (in-8°), puis publia divers écrits. Ayant lu les ouvrages de Fourier, M. de Pompéry adopta en partie les idées du célèbre socialiste et fit, en 1839, à la loge des francs-maçons de Brest, dont il était membre, un cours public sur le système phalanstérien. Il collabora ensuite à la *Phalange*, à la *Démocratie pacifique*, à la *Revue synthétique*, de V. Meunier, à la *Revue indépendante*, à la *Revue sociale*, de Pierre Leroux, au *Courrier français* ; de Xavier Durrieu (1847), et eut l'idée, pour propager les doctrines de rénovation sociale, de fonder un journal, l'*Humanité*, dont il ne parut qu'un numéro spécimen. Après la révolution de 1848, M. de Pompéry se porta, comme républicain socialiste, candidat à l'Assemblée constituante dans le Finistère ; mais il échoua. Sous l'Empire, toujours fidèle à ses idées républicaines, il écrivit des articles dans des journaux de l'opposition et dans diverses revues, notamment dans l'*Opinion nationale*, la *Revue philosophique et religieuse* (1854-1858), la *Revue de Paris* (1864-1865), la *Morale indépendante* (1868-1870), la *Philosophie positive*, de M. Littré, le *Phare de la Loire*, etc., et fit paraître un certain nombre d'ouvrages. Lors des élections du 8 février 1871, il posa sa candidature dans le Finistère, mais ne fut point élu. M. de Pompéry est membre de la Société Franklin, de la Ligue de l'enseignement, de la Ligue internationale de la paix, de la Société de sociologie, de l'Association philotechnique, de la Société des gens de lettres. Parmi les ouvrages de cet écrivain distingué et convaincu, nous citerons le *Docteur de Tombouctou* (1837, in-8°), essai de science sociale ; *Théorie de l'association et de l'unité universelle de Ch. Fourier*, in-8° ; *Despotisme ou socialisme* (1849) *Décadence et renouvellement de la foi* (1863, in-8°) ; la *Femme dans l'humanité, sa nature, son rôle et sa valeur sociale* (1864, in-12) ; *Béranger* (in-12) ; *Beethoven* (1865, in-18) ; le *Vrai Voltaire* (1867, in-8°), ouvrage très remarquable, etc. Enfin, depuis 1871, M. de Pompéry a publié, pour la propagande républicaine, divers écrits fort bien faits la *Fin du bonapartisme*, les *D'Orléans*, le *Veillotisme et la religion*, la *Vraie et la fausse politique*, etc., enfin *Esquisse sur le vrai Voltaire* (1873), contenant une vue d'ensemble sur l'homme et sa mission.

POPULATION [... Limitation de la population]

Malthus n'a pas trouvé d'autre moyen de prévenir les suites funestes de l'excès de population que le célibat ; il déconseille le mariage aux pauvres. On a profité de cette conclusion de l'*Essai sur la population* pour dénigrer l'ensemble de l'ouvrage. Le célibat serait dans tous les cas moins immoral que l'infanticide et l'avortement, trop fréquents, hélas ! dans notre société actuelle. Si le remède proposé par Malthus est mal choisi, le tort que fait à certaines contrées l'excès de population n'en est-il pas moins réel ? D'ailleurs, les disciples et successeurs du savant économiste ont trouvé d'autres moyens beaucoup plus moraux, plus intelligents et plus efficaces de prévenir l'excès de population et par conséquent aussi les maux qui en résultent, comme la pauvreté et la prostitution.

Depuis longtemps, on a cherché des procédés pour limiter la population et tarir ainsi une des sources des maux de l'humanité. Comme toujours, avant d'arriver à un résultat sérieux, on commença par tâtonner et par inventer des systèmes immoraux et extravagants.

On a été jusqu'à conseiller l'avortement et l'infanticide ; le meurtre des enfants était une pratique tolérée chez les anciens ; Aristote et Platon n'élèvent aucun doute sur sa légitimité. De nos jours, en Chine, l'infanticide est encore permis pour les filles. Un économiste anglais a proposé de soumettre les nouveaux-nés à une asphyxie sans douleur (*painless extinction*),

au moyen de l'acide carbonique.

Un écrivain allemand, M. Weinhold, conseiller de régence en Saxe, a proposé très sérieusement la castration. Un médecin, M. London, conseillait l'allaitement triennal. D'après lui, la période naturelle de lactation étant de trois ans et, d'autre part, les fonctions des mamelles et celles de l'utérus étant antipathiques, si la femme, mariée à vingt et un ans en moyenne, allaitait chacun de ses enfants pendant ce laps de temps, la population au lieu d'augmenter tendrait à décroître. Ce serait condamner la femme à un long et pénible esclavage, inutile à la vigueur de l'enfant. Un pareil système présenterait, en outre, quelques autres inconvénients qui le rendent inapplicable.

M. Doobleday a proposé l'engraissement des femmes, qui arrêterait la fécondité. C'est aussi le système de Fourier, qui y ajoute la pratique des mœurs phanérogames, c'est-à-dire la polyandrie et la polygamie.

1875, T. 13

Page 5

POURSUIVANT, ANTE s. (pour-sui-van, an-te rad. poursuivre).

Personne qui poursuit, qui brigue, qui postule pour obtenir une charge, un emploi. Ils sont deux ou trois **POURSUIVANTS** qui demandent les mêmes fonctions. Celui qui recherche une femme en mariage ou qui brigue ses faveurs. Entre ces deux **POURSUIVANTS** de la Pénélope dont j'étais le gardien, j'eusse été assez embarrassé de me prononcer. (G. Sand.) Fourier a employé ce mot au féminin pour désigner une femme qui recherche les bonnes grâces d'un homme. On verra la vestale avoir des **POURSUIVANTS** titrés et le vestal avoir de même des **POURSUIVANTS** qu'il aura titrés. (Fourier.)

Page 806

RÉCURRENCE, s. f. (ré-kur-ran-se -rad. récurrent). Qualité de ce qui est récurrent.

RÉCURRENT, ENTE adj. (ré-kur-ran, an-te du lut. recurrens, part. prés. du v. recarrere, retourner, revenir sur ses pas). Qui revient ou semble revenir sur lui-même.

Philos. Se dit, dans le système de Fourier, des caractères qui appartiennent à une période antérieure et inférieure, et qui reparaissent dans une période plus avancée.

Page 946

RENAUD, (Claude Hélène-Hippolyte)

Publiciste français, né à Besançon en 1803, mort à Épinal en 1873. Après avoir fait de brillantes études au collège de cette ville, il entra, en 1823, à l'École polytechnique, d'où il sortit, en 1825, pour aller à Metz suivre, en qualité d'officier d'artillerie, les cours de l'École d'application. Il eut alors l'occasion de se lier avec Considérant qui, séduit par les idées phalanstériennes, avait donné sa démission et propageait à Metz le fouriérisme. Renaud adopta avec ardeur les théories nouvelles, dont il fut un des partisans les plus convaincus. Sa position de fortune ne lui ayant pas permis de renoncer à la carrière militaire, il resta soldat et devint colonel d'artillerie ; mais il employa les loisirs de la vie de garnison à de fortes et sérieuses études, dont le résultat a été la publication de deux ouvrages très-estimés : *La Solidarité, vue synthétique de la doctrine de Ch. Fourier* (Besançon, 1842, in-80), très-bon résumé des doctrines de Fourier, plusieurs fois réédité ; *Destinée de l'homme dans les deux mondes* (1862, in-12).

1875, T. 14

Page 279

SAUVESTRE (Nicéphore Charles Sauvaître, dit)

Journaliste français, né au Mans (Sarthe) en 1818. Fils d'un ouvrier, il commença des études qu'il dut bientôt interrompre pour se faire ouvrier lui-même et, jusqu'à dix-huit ans, il travailla dans un atelier de typographie. S'étant épris de l'enseignement primaire, il se fit recevoir instituteur et remplit ces fonctions en province jusqu'en 1848. Ses opinions républicaines lui ayant attiré des tracasseries, il donna sa démission (mai 1848) et entra peu après, comme rédacteur, au Courrier de Loir-et-Cher. Au bout de quelques mois, il se rendit à Paris, et, comme il avait adopté les doctrines de Fourier, il se fit admettre à la Démocratie pacifique, à laquelle il collabora de novembre 1848 jusqu'en juin 1849. M. Sauvestre continua à défendre avec ardeur les idées démocratiques dans la *Tribune de la Gironde* en 1851. En 1857, il fonda avec MM. Castagnary, Antony Meray, etc., une revue mensuelle intitulée la *Revue moderne*, aux tendances philosophiques nettement accusées et qui n'eut qu'une année d'existence. Après avoir collaboré à la *Presse*, il entra, en 1859, à l'*Opinion nationale*, que Guérault venait de fonder. M. Sauvestre devint un des plus laborieux rédacteurs de cette feuille, dans laquelle il traita particulièrement les questions relatives à l'enseignement populaire, et fit une guerre sans relâche à l'influence déplorable du parti clérical. Quelques-unes de ses séries d'articles furent très-remarquées : telles sont les *Lettres de province*, dans lesquelles il résumait les abus de tout genre, tant du pouvoir que du clergé, qui lui étaient dénoncés par une foule de correspondants, et ses causeries intitulées : *Mes lundis*, dans lesquelles il passait en revue les questions sociales en s'efforçant de les rendre accessibles à tous. À la suite d'une modification qui eut lieu dans la direction de l'*Opinion nationale*, M. Sauvestre quitta ce journal le 5 mai 1873. Il se consacra alors entièrement à la rédaction de l'*Enseignement laïque*, journal qu'il avait fondé en 1871. Démocrate sincère, défenseur constant et chaleureux de la démocratie, M. Sauvestre a su se faire une place distinguée dans le journalisme militant, bien que son style ne soit pas irréprochable. Il a publié les écrits suivants : le *Clergé et l'éducation* (1861, in-8°) ; *Aux instituteurs ; Du concours institué par M. le ministre de l'instruction publique* (1861, in-8°) ; *Lettres de province* (1862, in-12) ; le *Parti dévot* (1863, in-12) ; *Une veillée à Mettray* (1864, in-12) ; *Mes lundis* (1864, in-12) ; *Monita secreta societatis Jesu* [Instructions secrètes des jésuites] (1865, in-12), petit livre qui a été souvent réédité et dont le succès a été très grand ; *Esquisse d'un projet de loi sur l'enseignement primaire et professionnel* (1870, in-8°) ; les *Congrégations religieuses dévoilées* (1870, in-8°), etc.

[Voir : Supplément t. 17, p. 1818]

Page 395

SCIENCE s. f. (pages 392-401)

Le XIX^e, par une incomparable hardiesse philosophique due à la réaction universelle contre le dogmatisme, il se distingue par une extraordinaire activité et par son immense influence sur les choses de la vie matérielle. Il n'en a pas moins son beau côté spéculatif, car la constitution scientifique de la biologie et la découverte des relations qui la lient à la médecine sont dues à des penseurs de ce temps-ci. Et puis, à côté des sciences physiques, il ne faut pas oublier la sociologie, que notre siècle peut revendiquer comme lui appartenant en propre. Les travaux de Fourier, d'Auguste Comte, de Proudhon, ceux d'une foule d'économistes qu'il serait trop long d'énumérer, ne sont certainement pas le dernier mot de cette science si belle et si nécessaire, ne fournissent pas la solution définitive des grands problèmes qu'engendrent les relations sociales, mais marquent certainement une ère nouvelle dans l'histoire de la civilisation. Sans exclure aucun genre de mérite, le mouvement scientifique aura son cachet à part, l'utilité. La science nouvelle a décidément revêtu ce caractère spécial. Au temps de saint Paul, on reprochait à la science de ne produire que l'orgueil, on l'accusait d'enfler ; aujourd'hui elle fait vivre, elle nourrit. Elle n'a rien perdu, même au point de vue de sa grandeur et de sa dignité, dans une pareille transformation.

Page 589

SÉRIE s. f. (sé-rî — lat. series ; de serere, étendre, qui représente le grec erô, eirô, et le sanscrit saray, même sens)

Philos. Dans le système de Fourier, Chacun des groupes échelonnés en ordre ascendant ou descendant, et particulièrement Chaque nombre de travailleurs appliqués à un ordre déterminé de fonctions.

Page 597

SÉRISTÈRE s. m. (se-ri-stè-re rad. série).

Dans la langue du fouriérisme, Salle du phalanstère consacrée aux fonctions d'une série.

Page 746

SIMPLISME s. m. (sain-pli-sme rad. simple).

Philos. Vice de raisonnement consistant à négliger un ou plusieurs des éléments nécessaires de la solution. Mot créé par Fourier.

SIMPLISTE adj. (sain-pli-ste rad. simple). Philos.

Qui est entaché de simplisme dont le raisonnement est entaché de simplisme. Raisonnement **SIMPLISTE**. Économiste **SIMPLISTE**. Mot créé par Fourier. -Dans le langage ordinaire. Qui est d'une simplicité outrée. Le flamand, arrêté dans son développement littéraire, semble être resté **SIMPLISTE** et naïf comme le grec d'Homère. (Proudh.) Substantiv. Celui qui fait des raisonnements simplistes ; celui qui poursuit une simplicité exagérée.

Pages 799-800

SOCIALISME s. m. (so-si-a-li-sme ; du lat. socialis, social).

Système de gouvernement qui a pour base un ensemble de réformes sociales Le **SOCIALISME** austère de Rousseau et de Mably sacrifie tout à l'égalité. (Frank.) Le bon **SOCIALISME**, c'est l'anéantissement durable du paupérisme. (Colins.) Le **SOCIALISME** est le contraire de l'absolutisme social, qui tue la dignité humaine, et de l'individualisme, qui tue la société. (Laurent de l'Ardèche.) J'entends par **SOCIALISME** un groupe de doctrines et de sectes qui concluaient passionnément à charger l'État du bonheur public. (Dupont-White.) Le **SOCIALISME**, c'est le despotisme incarné. (Bastiat.) Le **SOCIALISME** est de tous les temps. (S. de Sacy.) Le **SOCIALISME** n'est pas une doctrine déterminée. (V. Considérant.) Le **SOCIALISME** est dans l'opinion, dans l'air, dans le peuple. (V. Considérant.) Le **SOCIALISME** affirme l'anomalie de la constitution présente de la société et, partant, de tous les établissements antérieurs. (Proudhon) Le **SOCIALISME** oppose au principe de propriété celui d'association et se fait fort de recréer de fond en comble l'économie sociale. (Proudhon) Le **SOCIALISME** envahit sournoisement le domaine de l'industrie. (J. Simon.) Le **SOCIALISME**, c'est la civilisation. (E. de Girardin) La science est le vrai nom du **SOCIALISME**, comme la charité fut le vrai nom du christianisme. (E. de Girardin) Le mouvement de 1789 fit du **SOCIALISME**, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. (L. Ulbach.)

Encycl. Dans le passé, l'histoire du socialisme se confond avec celle du communisme (v. ce mot). Il s'en distingue de nos jours en ce qu'il est plutôt une nouvelle économie politique issue du mouvement intellectuel, né sous l'influence des principes de 1789. On le voit poindre avec les idées saint-simoniennes. « *Le saint-simonisme, dit un hégélien allemand, M. Charles Grün, est comme une boîte pleine de semences la boîte a été ouverte son contenu s'est envolé on ne sait où, mais chaque grain a trouvé son sillon et on les a vus sortir de terre l'un après l'autre. Ce fut, en premier lieu, le socialisme démocratique, puis le socialisme sensuel, puis le communisme, puis Proudhon lui-même.* »

Ce fut la destinée du saint-simonisme de jeter au vent toutes sortes de ferments, puis de res-

ter les mains vides et de laisser à d'autres doctrines le soin de récolter, ce qui faisait dire au même Charles Grün « *Le saint-simonisme est une pièce de théâtre pleine tout ensemble d'émotions et de bouffonneries. L'auteur quitta ce monde avant qu'on eût joué son œuvre ; le régisseur mourut pendant la représentation alors les acteurs jetèrent là leurs costumes, reprirent leurs habits de ville' et s'en allèrent chacun chez soi.* » Ces acteurs furent Pierre Leroux, Fourier, Cabet, Considerant, chacun devint chef d'une doctrine séparée, élabora le système qu'il était donné à Proudhon de formuler. Les prédécesseurs de Proudhon n'avaient envisagé le problème social que sous des aspects particuliers. Proudhon le vit d'ensemble et comprit de bonne heure que le socialisme ne pouvait être qu'un système d'économie politique, enté sur une philosophie. Avant de s'emparer de la société, de remanier ses intérêts généraux et de les réorganiser, il fallait s'emparer des mœurs, c'est-à-dire des croyances, des convictions morales si l'on veut. L'examen des lois suivant lesquelles évoluent les sociétés humaines révèle dans leur sein l'existence d'antinomies sans nombre. Toujours un fait a pour conséquence un fait contraire, ayant la même importance négative s'il est lui-même positif. Des actions et des réactions continuelles, voilà la vie sociale. Prenons pour exemple un des grands principes de l'industrie, celui de la division du travail. La division du travail est une loi féconde, progressive, sans laquelle l'industrie est impossible. Eh bien, dit Proudhon, elle mène à des résultats effrayants, elle fait de l'homme un être passif et finit par l'abrutir complètement.

Il faut quinze ouvriers pour parfaire une épingle ; chacun d'eux, borné à une parcelle de l'œuvre, s'habitue à ne la point voir d'ensemble, ne fait plus que la fonction d'un marteau. Puis il cite M. de Tocqueville. « *A mesure, dit l'auteur de la Démocratie en Amérique, que la division du travail reçoit une application plus complète, l'ouvrier devient plus faible, plus borné et plus dépendant ; l'art fait des progrès ; l'artisan rétrograde.* » Une réaction naturelle et conforme au principe des antinomies a procuré au monde moderne la découverte des machines. « *L'apparition incessante des machines est l'antithèse, la formule inverse de la division du travail. C'est la protestation du génie industriel contre le travail parcellaire et homicide. Qu'est-ce, en effet, qu'une machine ? Une manière de réunir diverses particules de travail que la division avait séparées. Toute machine peut être définie un résumé de plusieurs opérations, une simplification de ressorts, une simplification du travail, une réduction de frais. Sous tous ces rapports, la machine est la contrepartie de la division. Donc, par la machine, il y aura restauration du travail parcellaire, diminution de peine pour l'ouvrier, baisse de prix pour le produit, mouvement dans le rapport des valeurs, progrès vers de nouvelles découvertes, accroissement du bien-être général.* » Mais à côté de ces bienfaits, il y a des maux à considérer. La machine, d'abord, enlève à l'homme son travail et l'asservit à des fonctions inférieures. Au lieu d'être un ouvrier, il n'est plus que le domestique d'une machine. Proudhon va plus loin. « Qu'on ne m'accuse pas, s'écrie-t-il, de malveillance envers la plus belle invention de notre siècle ; rien ne m'empêchera de dire que le principal résultat des chemins de fer, après l'asservissement de l'industrie, sera de créer une population de travailleurs dégradés, cantonniers, balayeurs, chargeurs, camionneurs, gardiens, pontiers, peseurs, graisseurs, nettoyeurs, chauffeurs, pompiers, etc. 4, 000 kilom. de chemins de fer donneront à la France un supplément de 50, 000 serfs. »

Jusqu'où cela ira-t-il ? Voilà le problème à résoudre. Peut-on espérer qu'il y aura une solution finale et que l'humanité, au sommet du calvaire de douleur dont elle est condamnée à faire l'ascension, trouvera la paix ? Proudhon n'y compte guère. « Entre l'hydre aux cent gueules de la division du travail, s'écrie-t-il, et le dragon des machines, que deviendra l'humanité ? » La concurrence est née récemment à l'ombre des principes de 1789. Elle a produit des résultats merveilleux, compensés encore par des misères sans nom, ce qui est une nouvelle antinomie naturelle. Il en est de même du monopole, il en est de même de l'impôt chaque victoire du travail est suivie d'un désastre équivalent. Le remède, s'il existe, ne peut

être cherché que dans la science ; mais il ne s'agit pas de la science d'apparat qui siège dans les académies et les universités. Celle-ci n'est qu'une collection de jouets, un assortiment d'enfantillages sérieux ; il s'agit de la science économique, de la science sociale, ce que le positivisme a depuis nommé sociologie. La science sociale est destinée à régénérer l'humanité, à modifier profondément notre condition intellectuelle et physique.

Une fraction importante de l'école socialiste, représentée par Pierre Leroux et plus récemment par Auguste Comte et l'élite de ses disciples, a essayé de substituer aux anciennes croyances religieuses ce qu'on appelle la religion de l'humanité. Proudhon proteste. Suivant lui, le problème social est purement économique. Il ne faut pas sortir du domaine des intérêts. Rester sur ce terrain est une garantie de succès ; en sortir est une défaite définitive, une rentrée dans l'ornière des préjugés.

En définitive, la formule du socialisme contemporain résulte de la théorie d'Auguste Comte sur l'état successif de la nature humaine. L'homme, jeté sur la terre par on ne sait quelle force inconnue, débute dans la vie sociale par l'état théologique, âge des religions. À cette période succède la période métaphysique, âge transitoire où l'homme vit d'abstractions philosophiques et de métaphysique pure. La période finale commence ; c'est l'âge scientifique, dans lequel le genre humain, désormais adulte, se conduira d'après les seuls principes de sa raison, appliqués exclusivement à la création du bien-être pour tous.

Du reste, le socialisme avoue lui-même que la plupart des questions qu'il a posées ne sont pas résolues et que ses travaux n'ont en vue que de les mettre à l'étude. Il l'avoue spécialement pour la propriété, le travail, les salaires, l'organisation politique de l'État. Il n'a presque pas touché aux mœurs et à la philosophie. D'une part, il nie la métaphysique, mais consent néanmoins à raisonner. Quant à la morale, il a bien entrepris de détruire les croyances anciennes, de refaire la famille ; il a surtout mis à l'ordre du jour l'institution du mariage. Au fait, il n'a encore rien accompli de sérieux dans cette direction, car nier n'est pas édifier. Les intérêts économiques ont absorbé l'esprit de ses partisans. La famille, le mariage et les cultes violemment mis en cause par l'école saint-simonienne l'ont distrait un moment sans parvenir le préoccuper. Proudhon n'était pas l'homme qu'il fallait pour aborder le sujet et n'en disconvenait point. Pierre Leroux, Auguste Comte, Louis Blanc n'avaient pas la même répugnance ; mais d'autres soins les ont détournés d'agir. Considerant et Cabet avaient soulevé le problème de l'amour, déjà tumultueusement agité dans les réunions et les livres de l'école saint-simonienne ; mais ils n'en ont pas trouvé la solution.

Une autre question, agitée par le socialisme et peut-être la plus importante de toutes, est celle de l'hérédité. Le droit d'hériter et de transmettre son bien est un corollaire du droit de propriété. L'hérédité est sans contredit un soutien des moteurs traditionnelles aussi puissant que le droit de posséder lui-même. Par lui, en l'absence des lois, le souvenir des castes et de la différence des conditions se transmet, les principes politiques et les croyances se perpétuent. Les tempéraments aussi se maintiennent, parce que le sang de la race se mélange moins, que les habitudes de la vie pratique changent peu. L'hérédité à elle seule suffit à maintenir l'empire du passé dans les familles de siècle en siècle et quelquefois durant le cours entier d'une civilisation.

Le socialisme, dans son désir de refondre la société, a compris tout de suite l'énergie de cet agent conservateur des mœurs anciennes ; il a vu l'impossibilité de créer des mœurs nouvelles sans l'abolition de l'héritage. Aussi est-ce un point de doctrine sur lequel il ne transige point. « Que l'homme, dit-il, jouisse du produit de son travail, qu'il mange le fruit cueilli sur les arbres qu'il a plantés, rien n'est plus légitime. » Le socialisme admet donc la propriété personnelle au profit de celui qui l'a créée par son travail. L'inégalité des conditions résultant de l'inégalité des aptitudes ne lui répugne pas non plus. Mais il refuse de trouver légitime qu'un homme puisse transmettre à un autre homme le fruit de son travail. Il donne pour

prétexte l'oisiveté probable de celui qui hérite et les vices qu'engendre l'oisiveté.

Jusqu'ici les doctrines socialistes sont à peu près négatives. Il s'agit de savoir comment on se propose de reconstruire après avoir démoli. À vrai dire, on ne propose rien en vue de refaire le monde moral. On le néglige volontiers pour s'attacher au monde économique et politique, que le socialisme a pris à tâche de refondre entièrement. Trois moyens principaux d'arriver à réaliser ce dessein ont été proposés par divers socialistes : ce sont l'association, la réciprocité et le droit au travail.

Il faut, dit l'un, associer les travailleurs ; associés, ils auront le moyen d'obtenir le capital qui se refuse à eux, de lui tenir tête, de ne pas se laisser opprimer par ses exigences. En outre, ils se concerteront et mettront un terme à cette guerre cruelle de la concurrence en ne produisant que suivant des quantités et des prix convenus. Les capitaux, dit un autre, se résument dans le numéraire, dans l'or. C'est l'or qui se refuse à qui en a besoin pour vivre et travailler. C'est donc l'or qui est coupable. Punissez-le en le supprimant. Créez un moyen direct d'échange à l'aide d'une banque dont le papier, accordé à tout homme qui voudra produire, ne lui manquera pas comme l'or, et il en résultera à l'instant même un phénomène prodigieux de production et de consommation car il est bien certain que tout homme veut consommer sans mesure. Il y aura dès lors dans les appétits humains certitude d'une consommation infinie et certitude aussi d'un débouché infini pour le travail.

Enfin d'autres disent : Le seul moyen de faire cesser les souffrances sociales, un moyen qui est direct, point ruineux, point attentatoire à la propriété, telle que les hommes l'entendent, c'est le droit au travail. N'est-il pas vrai que, dans l'état actuel de la société, les capitaux appartenant aux capitalistes, qui, suivant leur bon plaisir ou leur intérêt personnel, les prêtent ou ne les prêtent pas, la terre aux propriétaires de biens fonds, qui, à leur volonté encore, les afferment ou ne les afferment pas, il résulte de cette concentration en certaines mains de toutes choses refusées souvent par ceux qui les détiennent à ceux qui en ont besoin que beaucoup de bras restent sans emploi ? Le remède n'est-il pas dès lors indiqué ? C'est que la société garantisse le travail à ceux qui en manquent et se charge de leur en procurer. À cette condition, que la propriété soit une institution légitime ou non, ses effets les plus fâcheux seront corrigés, puisque, le cas arrivant où les possesseurs de capitaux mobiliers ou immobiliers refuseraient l'argent à ceux-ci, la terre à ceux-là, il y aurait un capitaliste ou un propriétaire tout trouvé qui serait l'État et qui assurerait de l'emploi à qui en manquerait.

En résumé, le communisme est une simple utopie, quand il n'est pas un moyen d'exploiter des passions furieuses. Le socialisme est une théorie pratique et pleine d'avenir. Il n'a pas encore résolu beaucoup de problèmes, mais il en a posé un grand nombre d'une façon saisissante. Il n'aurait fait que les poser qu'il n'y aurait point à déplorer les excès plus apparents que réels dont il porte en ce moment le poids très lourd. Il aura du moins servi à réviser une foule de dogmes sociaux décrépités ou nuisibles, et concouru, dans une mesure impossible encore à déterminer, mais à coup sur considérable, à l'évolution sociale qui s'opère sous nos yeux.

Page 800

SOCIALISME DEVANT LE VIEUX MONDE (LE) ou LE VIVANT DEVANT LES MORTS, par V. Considerant, ex-représentant (Paris, 1849, in-80).

Le livre a pour épigraphie ces paroles de Jeanne d'Arc aux Anglais « Aux horions, nous verrons qui a le meilleur droit. » Voilà au moins un prospectus qui n'y va pas par quatre chemins. Le tout se compose de quatre parties : 1° Qu'est-ce que le socialisme ? 2° Développements du socialisme. 3° Caractères et dangers du socialisme. 4° Adversaires du socialisme. D'abord, qu'est-ce que le socialisme ? Considerant pose en fait, avant d'aller plus loin, que la société moderne ne peut plus tenir. « La société moderne, dit-il, est en proie à une décomposition définitive. Le vieux monde, le monde de l'esclavage, de la féodalité, du prolétariat,

le monde païen, attaqué dans sa base il y a dix-huit cents ans par la grande explosion de la doctrine de liberté, d'égalité et de fraternité que le Christ eut pour mission d'apporter à la terre ; le monde de la misère, de la lutte, de l'exploitation de l'homme par l'homme est ébranlé jusque dans ses fondements, il craque de toutes parts sous ses étais vermoulus. Toute la question est de savoir si la fonte des glaces qui couvrent le vieux monde se produira par un phénomène de transition douce, bienfaisante et régulière ou par une débâcle générale.

Considerant est d'avis, comme ses frères les phalanstériens, qu'il est possible de ménager une transition entre l'état de choses actuel et ce qui doit exister dans l'avenir. On ne peut plus arrêter la vie universelle et le développement de l'histoire ; mais, si on ne peut comprendre tout cela, on peut le régler. Il importe de commencer par l'affranchissement des prolétaires, sinon la guerre sociale est imminente. Que l'on discute posément le problème de la destinée sociale, rien de mieux, et tout le monde peut avoir à y gagner ; mais l'auteur a recours au terrorisme. Pour toute l'Europe civilisée, dit-il, le temps est venu de l'émancipation sociale des prolétaires qui travaillent et qui souffrent, qui créent les produits et les richesses et qui végètent dans les privations et l'indigence ; tout comme en 1789, en France, avait sonné l'heure de l'émancipation politique pour l'avant-garde des prolétaires, pour la bourgeoisie que le vieux monde féodal et clérical maintenait jusque-là en dehors de l'enceinte sacrée des droits. Vouloir entraver aujourd'hui l'émancipation sociale du peuple, au lieu d'y travailler avec une ardente fraternité, avec l'intelligence des idées nouvelles, des besoins nouveaux, c'est élever des digues contre la mer qui monte, c'est provoquer un cataclysme, c'est préparer à l'Europe entière un 1793 démocratique et social ; en un mot, c'est exposer la civilisation actuelle à une crise plus redoutable que la chute de la civilisation romaine. Plus loin, l'écrivain annonce que la sanglante révolution de Juin n'aura été que la première escarmouche d'avant-garde de cette guerre horrible ; mais il n'indique pas les moyens de prévenir de pareilles éventualités ; il se contente de récriminer contre tout le monde et de prophétiser un incendie sans exemple dans l'histoire. Suivant lui, l'idée du siècle est le socialisme. La Révolution de 1789 a tué les vieilles aristocraties au profit exclusif de la bourgeoisie. Devant le socialisme, il n'y a plus d'obstacle que la bourgeoisie ; il faut la tuer. Le socialisme a ses racines dans l'humanité historique. Il a toujours été victime, il a été victime dans toutes les sociétés humaines. Dans la tradition dont le monde actuel est issu, il a été l'objet de persécutions particulièrement âpres. Il a eu contre lui les Écritures, les apôtres, les saints, les Pères de l'Église, la féodalité et, en dehors des institutions, la philosophie et la pensée, « qui sont des privilèges à détruire ». Arrivé au XIX^e siècle, l'auteur fait l'inventaire de tous les systèmes dont le socialisme est le couronnement : ce sont le babouvisme, le système coopératif d'Owen, le communisme icarien, le saint-simonisme, le système phalanstérien de Fourier, le communisme proprement dit, celui de MM. Pierre Leroux, Louis Blanc, Proudhon. Il y a un chapitre intitulé *Portrait de la bête*. La bête, c'est Proudhon. Considerant trouve Proudhon affreux, anti-socialiste. Ailleurs, pourtant, il définit la doctrine de Proudhon un socialisme nouveau. Considerant est pour la communauté des femmes « Je le dis carrément, à la barbe des tartufes de tous les genres, des cafards de la morale et de la religion, en face de toutes les hypocrisies que je déteste. Je ne vois rien de criminel en soi ni dans l'amour ni dans la variété et le changement des affections. S'il est immoral d'aimer sans autorisation et sans contrat, s'il est damnable d'avoir aimé plus d'une fois, je demande à être lapidé par ceux qui sont sans péché, à moins qu'ils ne soient en même temps sans cœur. » Autre chose est le cœur, autre chose l'intérêt social qui exige le respect de la famille dans l'intérêt de tous, sans compter l'intérêt de l'humanité en général qui demande que l'homme n'abandonne ni sa femme ni son enfant, parce qu'il est démontré que l'un et l'autre ont besoin de la famille pour vivre. Considerant termine par une apostrophe aux phalanstériens « Restons, dit-il, les disciples de notre maître Fourier, c'est-à-dire fidèles à la loi d'harmonie universelle. Il

n'y a contre nous que l'égoïsme et la peur. Les égoïstes et les peureux sont des infirmes.

Traitons-les par notre dévouement et sachons les guérir. »

L'œuvre eut pendant quelques années une vogue immense ; elle n'est plus aujourd'hui qu'un monument à consulter dans l'histoire des idées politiques en France.

Page 801

SOCIANTISME s. m. (so-si-an-ti-sme, rad. socier). Phil. soc.

Période intermédiaire qui suit le garantisme et précède l'harmonie, dans le système de Fourier.

Page 854

SOLVABILITÉ s. f. (sol-va-bi-li-té- rad. solvable). Pouvoir, moyen qu'on a de payer. Doutez-vous de ma SOLVABILITÉ ? Je me portai caution de sa dette ; il me fut aisé de fournir des preuves de ma SOLVABILITÉ, je les avais sur mot. (G. Sand.) La SOLVABILITÉ, c'est le droit au crédit. (E. de Gir.)

Encycl. La solvabilité est une qualité commerciale qu'il est difficile d'apprécier ; elle tient à un ensemble de faits plus ou moins bien définis. Dans le commerce, pour être réputé solvable, il ne suffit pas de payer ce qu'on doit, il faut encore effectuer ses paiements avec exactitude, et, de plus, que cette exactitude soit notoire. Il faut que ceux avec lesquels un négociant est en relations, par les mains desquels passent ses effets, n'aient aucun doute, aucune inquiétude à cet égard. La solvabilité, comme l'honorabilité, est une qualité qu'on pourrait dire objective. Un homme peut être probe, avoir souci de l'honneur ; il faut encore que l'opinion publique lui reconnaisse cette qualité pour que son honorabilité soit établie. De même qu'il y a des nuances dans l'honorabilité, il y en a aussi dans la solvabilité, et ces nuances ont assez d'importance pour qu'on les ait classées par ordre et pour ainsi dire numérotées. La solvabilité complète est celle de l'homme qui réunit toutes les qualités d'ordre, d'économie, de régularité, qui a le plus grand souci de sa signature ; si sa probité commerciale est, de plus, appuyée sur une fortune respectable, sa solvabilité est classée au premier rang. En second lieu viennent les négociants qui ont toujours fait honneur à leur signature, mais dont le commerce ou les entreprises présentent des aléas tels qu'une éventualité peut leur causer de graves mésaventures, ou bien encore ceux qui, tout en payant exactement, sont réputés n'avoir que de petites avances, un modeste roulement de fonds ou ne réaliser que de médiocres bénéfices. Puis viennent ceux qui, soit par défaut d'ordre, d'avances ou pour toute autre raison, manquent d'exactitude dans leurs paiements, quoiqu'ils les effectuent intégralement. Après ceux-ci se placent ceux qui ont toujours fait face à leurs affaires, mais qui ne présentent que de très médiocres garanties, soit comme propriétés, soit comme marchandises en magasin ou toute autre espèce de valeurs, dans le cas où ils viendraient à manquer à leurs engagements ; en dernier lieu viennent ceux dont les paiements sont irréguliers et incertains ; on dit de ceux-là que leur solvabilité n'est pas établie. Si l'on pouvait consulter les livres d'un commerçant, examiner ses inventaires, connaître ses opérations, la quantité exacte de marchandises en magasin, la quantité et la valeur réelle de ses créances, on pourrait, abstraction faite de sa probité, établir quelle est au juste sa solvabilité. Mais on n'a point, pour faire cette appréciation, des renseignements suffisamment exacts, et, à défaut de preuves, on est forcé de s'en tenir aux apparences quelquefois trompeuses, à l'opinion, aux probabilités. Aussi entre-t-il beaucoup d'arbitraire dans le classement des personnes, des maisons en diverses catégories de solvabilité. Il n'est guère qu'un fait qui ne puisse laisser de doute, encore peut-il être apprécié diversement, c'est le protêt. Un protêt est toujours une grave atteinte portée à la réputation de solvabilité. On n'examine pas pour quelles raisons, peut-être fortuites le paiement n'a pas été effectué ponctuellement. On ne sait qu'une chose, c'est qu'il ne l'a pas été. Pourtant il y a ici encore des nuances. Plus la somme protestée était minime, plus la solvabilité paraît faible. En effet, si l'on comprend qu'une personne, surprise

tout à coup par une échéance oubliée, ne puisse pas disposer immédiatement de 5, 000, 3, 000, 1, 000 ou même 500 francs, on ne s'explique point qu'elle ne trouve pas 300, 200 ou 100 francs pour faire face à un paiement cette situation est une très grave présomption contre sa solvabilité. Les commerçants et surtout les banquiers ont, à tout moment, besoin de connaître la solvabilité des personnes avec lesquelles ils ne traitent point directement, mais dont les effets leur sont remis par des tiers, soit en paiement, soit à l'escompte. Pour obtenir cette connaissance, ils ont recours à des agences de renseignements qui s'enquière de la solvabilité des personnes qu'on leur désigne et qui recueillent à cet égard tous les faits qu'il est utile de connaître. Dans ces agences, chaque commerçant a une fiche à son nom, qui est son dossier commercial, et où sont indiqués le nombre de protêts qu'il a encourus, les dates de ces actes et la somme des effets protestés. Tant que les indications portent sur des faits aussi précis, il y a peu de place pour l'arbitraire ou l'erreur d'appréciation mais comme la solvabilité ne consiste pas seulement, nous l'avons dit, à n'avoir jamais été requis d'effectuer un paiement par ministère d'huissier, et qu'elle suppose encore certaines garanties, les agences de renseignements sur ce dernier point sont laissées à elles-mêmes et apprécient comme elles l'entendent. Elles supposent ce qui leur plaît, d'après des apparences plus ou moins sérieuses, elles recueillent dans le voisinage des opinions qui ne subissent aucun contrôle. Sur les notes, fournies par ses commis, l'agence classe les individus dans telle ou telle catégorie de solvabilité. Une copie de la fiche de renseignements est délivrée à titre confidentiel aux clients de l'agence et il arrive souvent que ceux dont le dossier commercial est ainsi composé voient la circulation de leurs effets entravée, alors que leurs affaires sont des plus prospères, sans qu'ils puissent se rendre compte de la cause occulte qui enlève le crédit à leur signature. Il va sans dire que ces commerçants dont la solvabilité a le malheur d'avoir été suspectée par une de ces agences des renseignements et dont le crédit, en raison de cela même, n'a pu que difficilement se développer sont notés sous la rubrique Petit crédit ; c'est un cercle vicieux. Presque tous les commerçants se sont effrayés à l'idée émise notamment par Fourier et Proudhon de donner de la publicité à leurs opérations ; ils considèrent cette publicité comme une atteinte à leur liberté, à leurs intérêts, presque à leur dignité. Mais ils ne savent pas qu'elle serait pour eux cent fois moins dangereuse que ces renseignements confidentiels qu'on se procure sur leur compte, qu'ils ignorent, qu'on ne peut contrôler et qui leur ferment un crédit dont la publicité de leurs écritures les ferait jouir en témoignant de leur solvabilité.

1876, T. 15

VOLUME NON NUMÉRISÉ

Page 377

TOUSSENEL, Alphonse

Écrivain français, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) en 1803. Lorsqu'il eut terminé ses études, il revint à la campagne, où il s'adonna à l'agriculture et commença ses curieuses observations sur les mœurs des animaux. Ayant lu les ouvrages de Fourier, il devint un enthousiaste partisan des idées et du système de ce célèbre socialiste. M. Toussenel se rendit alors à Paris (1838), se fit journaliste et devint en 1837 rédacteur en chef du journal la *Paix*. En 1841, il alla remplir à Boufarik les fonctions de commissaire civil, dont il se démit l'année suivante à la suite d'un conflit avec l'autorité militaire. De retour à Paris, il prit part à la fondation de la *Démocratie pacifique*, organe du système phalanstérien, et en devint un des collaborateurs assidus. Après la Révolution de 1848, M. Toussenel fit partie de la commission du travail instituée au Luxembourg. Il publia ensuite, avec F. Vidal, le journal intitulé le *Travail affranchi* ; mais lorsqu'il vit le triomphe de la réaction et les attaques ardentes dont les socialistes étaient l'objet, il renonça à la politique militante et s'occupa à peu près exclusivement de travaux sur les animaux et sur la chasse, auxquels il doit sa réputation. M. Toussenel

est un écrivain ingénieux, spirituel et paradoxal, un observateur très fin en même temps qu'un esprit doué d'une fantaisie charmante. Il ne faut pas chercher dans ses écrits de raisonnements suivis. Ce qu'on y trouve, ce sont d'ingénieuses dissertations, pleines d'imprévu, d'aperçus piquants, des causeries fantaisistes, un grand art pour bien présenter le paradoxe, un style familier, où la grâce abonde ; c'est la conversation d'un homme d'esprit, qui, lorsqu'il s'élève, devient poétique par le sentiment. Outre de nombreux articles dans le *Globe*, dans la *Bibliothèque des feuilletons*, dans les journaux précités, etc., on doit à M. Toussenel : les *Juifs rois de l'époque, histoire de la féodalité financière* (1841, in-8°, réédité en 1847, 2 vol.) ; *l'Esprit des bêtes, vénerie française et zoologie passionnelle* (1847, in-8°), plusieurs fois réédité, son chef-d'œuvre auquel nous avons consacré un article spécial (v. Esprit des bêtes), *Travail et fainéantise* (1849, in-8°) ; *Programme démocratique* (1849, in-8°) ; le *Monde des oiseaux, ornithologie passionnelle* (1852, in-8°), plusieurs fois réédité et que nous avons apprécié à l'article *Oiseaux (Monde des)* ; *Tristia, histoire des misères et des fléaux de la chasse en France* (1863, in-18), etc.

[Il est mort à Paris le 30 avril 1885. (t. 17, p. 1935)]

Page 704

UTOPIE s. f. (u-to-pi du gr. ou, non; topos, lieu. Thomas Morus avait nommé ainsi le pays imaginaire où il place son gouvernement fictif. Le nom du pays s'est transporté à ce gouvernement, et le mot est devenu synonyme de rêverie, idéal qui semble irréalisable. Rabelais s'en est également servi pour désigner le royaume de Grandgousier. Système ou plan d'une réalisation qui paraît impossible : Les UTOPIES ne sont souvent que des vérités prématurées. (Lamartine) Chez les parvenus satisfaits, le dévouement aux intérêts du peuple s'appelle UTOPIE séditeuse. (Mme E. de Girardin.)

– **Encycl.** *L'utopie* est une des formes de l'idéal et, par conséquent, elle en a tous les caractères. Le mot idéal, pris dans le sens le plus général, est synonyme de fictif ou d'imaginaire, et il s'applique à tous les objets qui n'ont pas d'existence hors de l'esprit qui les conçoit.

L'idéal s'identifie pour une part avec le possible. En effet, tout ce que nous concevons simplement comme possible, mais qui n'est pas encore réalisé, est purement idéal. Seulement la réciproque n'a pas lieu et on ne peut pas dire que tout ce qui est idéal soit possible. Cette identité partielle est cause que l'idéal joue un rôle considérable dans la vie pratique de l'humanité. Par exemple, il prend une part considérable dans l'exercice de la conscience morale. C'est un fait très fréquent et que l'on peut constater en se rendant compte de ce qui se passe dans l'esprit lorsque avant d'agir nous consultons la conscience. Elle est, comme on l'a dit, le pouvoir de connaître le bien et le mal et de les distinguer l'un de l'autre. Lorsque nous jugeons qu'il dépend de nous de faire ou un plus grand bien ou un plus petit ou ce qui est mal, et qu'il est nécessaire d'opter entre les trois, si nous optons pour le plus grand bien, nous faisons bien moralement ; si, au contraire, nous optons pour le mal ou même pour le plus petit bien, nous faisons mal.

Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est la nature des choses que nous comparons avant de prendre un parti. En effet, ces choses, au moment où nous les comparons, n'ont pas une existence réelle hors de notre esprit qui les conçoit ; elles sont seulement considérées comme possibles et, par conséquent, elles sont purement idéales. Ainsi, quand on consulte sa conscience avant d'agir, on compare des idéalités qui appartiennent à la catégorie du possible. Lorsque, après avoir agi, on se repent, parce que l'on juge que l'on aurait pu faire mieux, cela vient de ce qu'on a comparé l'action faite, qui est une réalité, avec une action idéale qui était possible au moment où l'on s'est déterminé. Dans ces différents cas, l'idéal, considéré comme possible, a servi de base aux appréciations de la conscience morale. En résumé, la conscience morale ne peut être pour nous un guide éclairé qu'à une condition :

c'est que nous ayons la conception du bien possible, pour pouvoir le faire, et celle du mal possible, pour pouvoir l'éviter.

Ainsi l'idéal est souvent un mobile que nous cherchons à réaliser, et cela peut arriver, non seulement dans les cas où la conscience morale a lieu d'intervenir, mais encore toutes les fois que nous avons un parti à prendre. En effet, avant d'agir volontairement, il faut avoir l'idée de ce qu'on veut faire. C'est une nécessité qui s'impose et aux personnes n'ayant à s'occuper que d'affaires privées et aux hommes d'État qui doivent prendre une décision dans l'exercice de la fonction souveraine. Ces derniers exercent un art, qu'on appelle la politique et qui est susceptible de faire des progrès, comme tous les arts.

En politique, comme dans tout autre art, la théorie est un assemblage de règles. Mais, parmi les écrivains qui s'en sont occupés, il y en a un certain nombre qui, au lieu de proposer leurs conseils sous la forme de préceptes abstraits, ont décrit un État modèle, c'est-à-dire une société politique idéale ou imaginaire, qui, si elle était réalisée, serait un type de perfection. C'est ainsi que Platon a procédé dans les deux dialogues intitulés la République et les Lois. Thomas Morus a fait de même et il a donné à son État imaginaire le nom d'Utopie, qui, selon l'étymologie, signifie une chose n'existant nulle part. Ce mot, après avoir été un nom propre, est devenu un nom commun ; on l'a appliqué d'abord aux sociétés imaginaires comme celle de Thomas Morus, dont la réalisation paraissait ou impossible ou très difficile, et ensuite à tous les idéaux dont le caractère est le même. Dans tous les cas, le mot *utopie* est généralement pris en mauvaise part, et cependant l'illustre chancelier qui l'a employé le premier ne l'entendait pas ainsi; il espérait bien que sa conception pourrait se réaliser un jour quelque part, au moins en partie. Mais il y a beaucoup de gens routiniers dont l'esprit est rebelle à la conception de l'idéal et auxquels il est difficile de faire admettre la possibilité d'aucune chose meilleure que ce qui est. Lorsqu'on leur présente un idéal quelconque et qu'on leur parle de le réaliser, ils crient tout de suite à l'utopie. Sans doute l'excès contraire est possible aussi, et ce qui le prouve, c'est qu'on voit des hommes dont l'esprit est constamment occupé de projets irréalisables et qui se rendent ridicules à force d'en parler. Mais cela montre seulement qu'il faut garder un juste milieu, et ce n'est point une raison pour persifler et pour paralyser les inventeurs. La conception de l'idéal est nécessaire au progrès. Souvent ce qui avait été qualifié d'utopie à une époque devient une réalité sensible dans un autre temps. Par exemple, la conception utopique de Thomas Morus a été réalisée en certaine partie par la nation anglaise.

Parmi les autres utopies dignes d'être rappelées, nous nous contenterons de citer l'*Argenis* de Barclay, l'*Oceana* d'Harrington, la Salente du *Télémaque*, les *Entretiens de Phocion* de l'abbé Mably, l'*Arcadie* de Bernardin de Saint-Pierre, l'*Icarie* de M. Cabet, etc. Une utopie que beaucoup d'esprits distingués se plaisent à caresser, c'est celle de la paix universelle et perpétuelle dans l'humanité. C'était le rêve favori de Bernardin de Saint-Pierre. Voilà un de ces idéaux que les hommes dépourvus de cœur et d'esprit appellent une utopie, et dont cependant des personnes très distinguées espèrent la réalisation. On nous dira peut-être : ce n'est qu'une espérance. Oui, sans doute ; mais si nous voulions fouiller dans l'histoire et en exhumer des exemples de choses qui ont été effectuées après avoir été jugées impossibles, nous en trouverions des milliers. C'est au moins une raison pour ne pas être trop prompt à prononcer ce mot d'utopie dont on a tant abusé. Utopie (*De optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia*), roman politique de Thomas Morus (Londres, 1518, in-4°). Lorsqu'il compose ce livre, Thomas Morus, depuis longtemps employé dans diverses ambassades et missions diplomatiques, avait vu le bien et le mal de tous les gouvernements. Il y avait sans doute trouvé bien plus de l'un que de l'autre ; car ne pouvant présenter aucun d'eux pour modèle à son pays, il imagina l'*Utopie*, terre inconnue, à l'existence de laquelle on pouvait facilement croire, vingt ans après la découverte de l'Amérique par Colomb. Quoi qu'aient prétendu quelques biographes de Thomas Morus, et M. Campbell en particulier, l'*Utopie* ne

fut pas pour son auteur un simple jeu d'esprit ; de tous ses ouvrages littéraires, elle fut certainement celui qu'il considéra comme son œuvre capitale, le seul peut-être auquel il attache quelque importance. Nous allons donner une analyse succincte de cet écrit, dans lequel nous semblent avoir largement puisé tous nos socialistes modernes. La première partie de *l'Utopie* est toute critique. C'est le tableau de la société anglaise. L'auteur suppose avoir rencontré à Anvers un savant voyageur nommé Raphaël, avec lequel il s'est lié d'amitié ; leurs entretiens roulent d'ordinaire sur la philosophie et le gouvernement. Raphaël attaque avec force les abus des monarchies européennes, s'élève contre leur despotisme et les maux qui en sont la conséquence, contre le servilisme des gens de cour, la vénalité des charges, la manie des conquêtes, etc. ; mais son indignation éclate surtout contre les gentilshommes, les couvents et les moines. Il les accuse de tous les malheurs publics ; leur luxe envahit et détruit tout ; les richesses, les propriétés concentrées dans leurs mains constituent un monopole qui engendre la cherté des grains, prive le pauvre de la subsistance et le force de recourir au vol ; car le grand nombre des vols, provient, d'après lui, de la misère des petits et de la cupidité des grands, qui possèdent les terres et en chassent les petits propriétaires à force de vexations. Il déplore les rigueurs des lois répressives et prouve que cette rigueur les rend inefficaces. Si l'on frappe du même châtiment le voleur et l'assassin, il arrive nécessairement qu'il y a plus d'assassins que de voleurs, nul individu pervers ne s'arrêtant à un délit que la loi punit comme un crime. Il s'élève contre la peine de mort, en arguant de la loi de Moïse. Il conclut, en un mot, qu'il n'y a pas de bonheur possible dans les États où existent de pareils abus, surtout le droit de propriété personnelle, qu'il regarde comme la source des maux qui affligent les peuples, et il prononce en faveur de l'égalité ces remarquables paroles : « Or l'égalité est., je crois, impossible dans un Etat où la possession est solitaire et absolue... Voila ce qui me persuade invinciblement que l'unique moyen de distribuer les biens avec équité, avec justice, et de constituer le bonheur du genre humain, c'est l'abolition de la propriété. Tant que le droit de propriété sera le fondement de l'édifice social, la classe la plus nombreuse et la plus estimable n'aura en partage que disette, tourments et désespoir. » La seconde partie, au lieu d'afficher des prétentions dogmatiques, n'est que le rapport, par un témoin oculaire, de la vie que mènent les habitants de l'île d'*Utopie*, et elle est divisée par chapitres. Après la description de l'île, vient le chapitre De l'organisation matérielle des villes; celui qui traite des magistrats les montre tous, sans exception, soumis à l'élection populaire. Parmi les arts et métiers, le plus noble, celui dont personne n'a le droit de s'exempter, c'est l'agriculture. Les enfants l'apprennent en théorie dans les écoles, en pratique dans les campagnes voisines de la ville, où ils sont conduits en promenades récréatives. Mais les travaux matériels ne doivent pas prendre plus de six heures de la journée. Le but des institutions sociales, en l'*Utopie*, est de fournir d'abord aux besoins de la consommation publique et individuelle, puis de laisser à chacun le plus de temps possible pour s'affranchir de la servitude du corps, cultiver librement son esprit, développer ses facultés intellectuelles par l'étude des sciences et des lettres. C'est dans ce développement complet que les Utopiens font consister le vrai bonheur. Le chapitre intitulé *Des rapports mutuels entre les citoyens* règle les relations de famille d'une façon qui rappelle un peu trop les institutions des Spartiates. Au chapitre *Voyages*, on trouve beaucoup de considérations sur le mépris des richesses et le but de la vie humaine. Morus aurait-il voulu faire une épigramme en plaçant au chapitre des *Esclaves* tout ce qui concerne les lois et les usages des Utopiens sur le mariage? Quoi qu'il en soit, c'est là que se trouvent aussi les lois sur la chasteté, celles sur l'adultère et celles sur le divorce. Le chapitre de la Guerre conclut à l'anéantissement de cette coutume barbare. Celui des *Religions de l'Utopie* mérite une mention toute particulière. Au moment où l'Europe entière était en feu, où des chrétiens s'entr'égorgeaient au nom d'une religion qu'ils disaient être de paix et d'amour, Morus professe largement la tolérance religieuse. « Les Utopiens mettent au nombre de leurs institutions les plus anciennes celle

qui prescrit de ne faire tort à personne pour sa religion ». Et, s'ils ne proscrivent pas le prosélytisme, l'intolérance et le fanatisme sont punis par l'exil ou l'esclavage. Morue termine son livre par quelques mots qui indiquent le degré d'importance qu'il attachait à son oeuvre. Il ne la considérait pas comme une chose pratique, non plus sans doute que Platon ne fit de sa *République*, mais bien comme un idéal bon à montrer aux politiques de son temps. Voici, du reste, ses propres paroles : « Je confesse aisément qu'il y a chez les Utopiens une foule de choses que je souhaite voir établies chez nous. Je le souhaite plus que je ne l'espère. » L'*Utopie* n'a qu'un défaut, mais il est capital ; c'est de trop songer aux intérêts matériels du peuple, et point assez à sa liberté. Tout appartient à tous, sauf les femmes, fort bien ; mais pourquoi la vie en commun, pourquoi des esclaves dans un pays qui ne reconnaît pas la propriété, pourquoi la peine de mort contre l'adultère dans un pays où cette peine est abolie comme immorale ? À l'or pur, il s'est mêlé beaucoup d'argile. On a reproché à Morus d'avoir traité plusieurs sujets d'une façon quasi plaisante, mais on pourrait en dire autant de Rabelais. Une grande hardiesse se cache sous l'aiguillon de la plaisanterie, et Th. Morus vivait sous des tyrans cruels et absolus.

L'*Utopie* a été traduite dans toutes les langues. Il en existe quatre traductions en français : celle de Jehan Le Blond, publiée à Paris en 1550 ; celle de Gueudeville, publiée à Leyde en 1715 et à Amsterdam en 1730 ; celle de Th. Rousseau, publiée à Paris en 1789 ; enfin la plus récente et la meilleure, celle de M. V. Stouvenel, avec une introduction et des notes (Paris, 1842, in-8°).

Pages 704-705

UTOPISTE adj. (u-to-pi-ste - rad. utopie). Qui a rapport à une utopie, qui a le caractère d'une utopie : *Le XIX^e siècle a réalisé les rêves utopistes du XVIII^e.* (E. Scherer.)

– s. m. Individu qui fait des utopies, qui forme des projets imaginaires : *Le plus grand des utopistes est le moraliste qui se flatte de corriger les hommes.* (A. Fée)

– **Encycl.** On est assez généralement porté à regarder les utopistes comme se trouvant dans un état d'esprit voisin de la folie. Cette idée, l'une des plus fausses qui puissent exister, vient de ce que l'homme qui crée une utopie, embrassant quelquefois d'un coup d'œil de génie le temps présent et le temps à venir, substituant aux faiblesses actuelles de l'individu les facultés et les vertus contenues en germe dans l'être collectif humanité, devançant par là même ce qui peut exister, et offrant ainsi à ses contemporains des singularités dont leur esprit ne peut que s'étonner sans les comprendre, doit en conséquence paraître un homme singulier. Il est singulier en effet, non toutefois comme un fou, mais comme un poète et un devin. Si, dans ses rêves de bonheur et de perfectionnement, il va jusqu'à des limites auxquelles paraît ne devoir jamais atteindre le progrès de l'humanité, on ne peut nier du moins qu'il est entraîné par un amour profond de cette humanité, et qu'il y joint une intelligence supérieure.

Platon fut un *utopiste*, dans sa *République*, et personne n'ignore qu'il y eut en Platon le génie d'un poète autant que celui d'un philosophe. Fénelon fut un *utopiste* dans cette partie du *Télémaque* où il expose le gouvernement de Salente, et tout le monde sait aussi combien il y eut du poète chez Fénelon. Ce qui frappe surtout dans le caractère des utopistes, en général, c'est une bonté, une candeur, une honnêteté, que l'on rencontrerait difficilement ailleurs au même degré. On a dit sur Thomas Morus : « Il n'est pas dans l'histoire de caractère qui ait plus approché de la perfection. Ne disons pas de lui : Il était simple, naturel ; c'est un éloge qu'on peut décerner à tous ceux qui ont mérité le nom de grand. Il semble que toutes ces qualités aient été le produit spontané de sa nature. Il est enjoué sans ostentation : il monte à l'échafaud, n'ayant pour auréole que sa bonté sans faste » Érasme ajoute : « Beaucoup d'hommes d'État de nos jours n'ont de faveurs et de grâces à accorder qu'à leurs amis ou à leurs créatures. Les Français ne protègent que des Français, les Allemands que des Allemands, les Écossais que des Écossais ; Morus dans sa bienveillance embrassait tout le

monde... En le perdant, chacun pleurait. un ami, un frère. » Il faut lire, dans l'Éloge de l'abbé de Saint-Pierre, par M. Prévost-Paradol, et dans les Études sur le vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre, par M. Goumy (1861), quelles furent les excellentes qualités de cœur et d'esprit dont se montra doué cet homme de bien, qui rêvait la paix perpétuelle, la proportion dans les impôts et la suppression de la misère. On a peine à comprendre comment, même avec les préjugés de l'époque l'Académie française exclut de son sein, à la presque unanimité, l'auteur de ces rêves bienfaisants ; mais le vénérable abbé trouva une compensation dans le Club de l'Entre-sol, qui fut, dans la première partie du XVIII^e siècle, une véritable Académie des sciences morales et politiques. Si maintenant nous jetons un regard sur Fourier, nous verrons chez lui une semblable honnêteté unie aussi à une vive imagination. Commis marchand et courtier de commerce, il touche du doigt toutes les plaies qui font à cette époque la honte du monde commerçant : l'accaparement, l'agiotage, la falsification, la contrebande, la banqueroute. Il se voit chargé de jeter secrètement à la mer une cargaison de riz que ses patrons avaient laissé gâter, afin de maintenir le haut prix des denrées. Exalté par cette horrible spéculation, il prend la plume, et il écrit, sous l'influence de cette conviction, que « le commerce est l'art d'acheter trois francs ce qui en vaut six, et de vendre six francs ce qui en vaut trois. » Ce n'est pas seulement le commerce qu'il veut réformer; ses idées se développent ; ses rêves s'agrandissent ; c'est la société entière dont il formule la réforme radicale et complète. Ou pourrait multiplier les exemples, et faire ressortir plus longuement le caractère général des utopistes; mais il suffit d'avoir indiqué ces trois physionomies, prises dans des classes diverses et à des époques différentes. Ajoutons, pour justifier par une observation pratique le respect dont nous faisons profession pour ces hommes, que plusieurs de leurs idées, qualifiées autrefois rêveries, sont rangées aujourd'hui parmi les idées réalisables, et que bien des utopies des temps passés sont devenues pour notre siècle des faits accomplis.

Page 815

VAUTHIER, Louis-Léger

Ingénieur et homme politique français, né à Bergerac en 1815. Admis en 1834 à l'École polytechnique, il en sortit dans le corps des ponts et chaussées, partit en 1839 pour le Brésil, où il dirigea la construction des routes de la province de Fernambouc et, de retour en France en 1846, s'y rallia aux opinions phalanstériennes. Élu en 1849 par le département du Cher député à l'Assemblée législative, il suivit Ledru-Rollin au Conservatoire des arts et métiers, le 13 juin 1849 et fut arrêté. Traduit en octobre devant la haute cour de Versailles, il fut du petit nombre des accusés qui consentirent à répondre et se vit condamner à la déportation. Emprisonné successivement à Doullens, à Belle-Île et à Sainte-Pélagie, il fut rendu à la liberté en 1855 et partit pour l'Espagne, où il obtint un emploi d'ingénieur. De retour à Paris, il ne s'occupa pas de politique tant que dura l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint, par élection, chef du 125^e bataillon de la garde nationale, donna sa démission après le 31 octobre et fut réélu. M. Vauthier se démit de nouveau de son grade après l'insurrection du 18 mars 1870. Élu membre du conseil municipal de Paris dans le XVIII^e arrondissement le 30 juillet 1871, il a été réélu aux élections du 29 novembre 1874, et il a été président de ce conseil. En avril 1876, il a posé sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Saint-Denis ; mais n'ayant pas été accepté par le comité démocratique, il s'est retiré avant le premier tour de scrutin. On lui doit : *De l'impôt progressif* (1851, in-12) ; *Manuel des aspirants aux fonctions de Conducteur et d'agent voyer* (1854, in-18), avec Allyre Bureau ; *le Percement du Simplon et les intérêts de l'Europe en Occident* (1875, in-8°), etc.

GARCIN, Eugène André

Publiciste français, né à Alleins (Bouches-du-Rhône) le 31 décembre 1831. En 1848, la *Voix du peuple*, fondée à Marseille par Alphonse Esquiros, publiait de lui un hymne républicain. « Ces vers, disait le journal, sont d'un enfant, et d'un enfant du peuple. » Roumanille, qui, dès 1849, cherchait à constituer la pléiade des félibres, attira le jeune Garcin parmi ses disciples. Mais il ne devait pas rester longtemps dans cette école. Il s'en sépare bientôt, conservant toujours envers Roumanille la reconnaissance des conseils littéraires qu'il en avait reçus. Après s'être donné une forte éducation scientifique, il publia nombre de travaux dans la *Libre recherche* de Bruxelles, les *Nationalités de Genève*, la *Revue de Paris*, la *Revue moderne* et la *Morale indépendante*.

En 1868 parut son premier livre: les *Français du Nord et du Midi*. Cet ouvrage, qui reste plein d'actualité, attira l'attention de toute la presse. Peu après, il publiait dans la *Revue moderne* les *Paiëns à travers les siècles*, où il montre l'influence bienfaisante du polythéisme aryaque et hellène, se perpétuant à travers le moyen âge et les temps modernes. La guerre empêcha la publication de cet ouvrage en volume. Il écrivit ensuite les *Soldats citoyens*, série de biographies éloquentes des héros de la Révolution, dont la publication fut encore interrompue par la guerre. Notre Grand Dictionnaire a emprunté à M. Eugène Garcin une partie de sa biographie de La Tour d'Auvergne.

Nommé, après le 4 septembre, sous-préfet de l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne), M. Garcin se signala par son ardeur patriotique et provoqua de toutes manières le concours des populations à l'œuvre de la défense nationale. Au mois d'avril 1871, on lui confiait la rédaction en chef de l'important journal l'*Émancipation de Toulouse*. Là, il lutta ardemment pour la cessation de la guerre civile, pour l'union des groupes républicains, et il s'attira l'estime de ses adversaires politiques ; mais il donna sa démission de rédacteur en chef lorsque quelques hommes voulurent le pousser dans une voie contraire à sa conscience.

Appelé alors dans le Gers, à la tête du journal l'*Avenir*, M. Eugène Garcin entreprit avec M. Jean David, maire d'Auch, une campagne de propagande républicaine dont les résultats furent très remarquables. Vers la fin de 1872, il commença une série de conférences patriotiques dans les villes du Sud-Ouest, sous le patronage des municipalités républicaines d'alors. Ces conférences obtinrent un grand succès, mais un ministre ennemi de la démocratie ne tarda pas à les interdire.

Depuis, M. Eugène Garcin n'a plus guère pris la parole qu'en Belgique, développant dans ses discours des thèses historiques et sociales qu'il se propose d'exposer dans de futures publications; car il poursuit, dans la retraite, les travaux sérieux qui lui ont valu une légitime réputation de savant et de patriote.

VAUTHIER, Euphémie, épouse **GARCIN**

Sa femme, Euphémie Vauthier, fille d'un savant ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Vauthier, sœur de l'ingénieur et ancien représentant de ce nom, se voua d'abord à l'enseignement. Sa première publication, *Conseils ou aux jeunes filles*, lui valut les plus illustres suffrages. Bientôt elle écrivit *Léonie*, essai d'éducation par le roman, qui parut sous le patronage de Lamartine et obtint un très grand succès. Peu après, elle publiait *Charlotte*, que devait suivre un autre roman, *Une Expiation*, et diverses nouvelles publiées par le *Bulletin* de la Société des gens de lettres. Les préoccupations politiques et sociales se faisaient sentir dans chacun de ces ouvrages. Aussi, lorsque son mari fut appelé à diriger des journaux, M^{me} Eugène Garcin le seconda puissamment par des articles qui furent remarqués. Un de ces ar-

ticles (celui sur Rossel, qui débutait ainsi : « Ils croient l'avoir tué, et à jamais ils le font vivre! ») l'amena, en 1872, sur les bancs de la cour d'assises, où elle fut acquittée. Elle est peut-être la première femme qui ait été poursuivie pour un délit politique commis par la voie de la presse.

[Voir, t. 17, p. 1302, GARCIN, Euphémie]

1888, T. 17 (2° Supplément)

Pages 245-246 [in Anarchie : 245-248]

ANARCHIE s. f. – Encycl. Philos. pol. et soc.

1. *L'An-archie de Proudhon*

L'idéal politique et social de Proudhon était ce qu'il appelait l'*an-archie*, par où il entendait un état social dans lequel l'ordre résulterait des libres rapports économiques des individus sans constitution d'autorité politique. En d'autres termes, il poussait l'individualisme de l'école économiste jusqu'à la négation du gouvernement de l'État, auquel il attribuait une nature essentiellement anti-progressive et anti-libérale. Il soutenait que l'État avait rempli, à l'origine, un office indispensable ; mais que, par le progrès économique, scientifique, artistique, il perdait toute raison d'être, devenait inutile ; que l'an-archie est la condition d'existence des sociétés adultes, comme la hiérarchie est celle des sociétés primitives ; qu'il y a progrès incessant, dans l'humanité, de la hiérarchie à l'an-archie. Il montrait que la nécessité permanente de l'État suppose 1° l'impossibilité pour la société de se constituer et de vivre en dehors de de l'État ; 2° un antagonisme permanent, nécessaire dans l'humanité, par suite, l'intervention nécessaire de l'État pour protéger les uns contre les autres. Il s'appliquait ensuite à combattre ces deux hypothèses.

« L'État, écrivait-il en 1849, dans la *Voix du peuple* est la constitution extérieure de la puissance sociale. Par cette constitution extérieure de sa puissance et souveraineté, le peuple ne se gouverne pas lui-même : c'est, tantôt un individu, tantôt plusieurs, qui, à titre électif ou héréditaire, sont chargés de le gouverner, de gérer ses affaires, de traiter et commettre en son nom, en un mot de faire tous actes de père de famille, tuteur, gérant ou mandataire, nanti de procuration générale, absolue et irrévocable.

« Cette constitution externe de la puissance collective, à laquelle les Grecs donnèrent le nom d'*arché*, principauté, autorité, gouvernement, repose donc sur cette hypothèse, qu'un peuple, que l'être collectif qu'on nomme une société, ne peut se gouverner, penser, agir, s'exprimer par lui-même, d'une manière analogue à celle des êtres doués de personnalité individuelle ; qu'il a besoin, pour cela, de se faire représenter par un ou plusieurs individus, qui, à un titre quelconque, sont censés les dépositaires de la volonté du peuple, et ses agents...

« Nous affirmons, au contraire, que le peuple, que la société, que la masse, peut et doit se gouverner elle-même, penser, agir, se lever et s'arrêter, comme un homme, se manifester enfin dans son individualité physique, individuelle et morale, sans le secours de tous ces truchements qui jadis furent des despotes, qui maintenant sont des aristocrates, qui de temps à autre ont été de prétendus délégués, complaisants ou serviteurs de la foule, et que nous nommons durement et simplement agitateurs du peuple, *démagogues*.

« Le pouvoir est né de la barbarie ; son organisation atteste, chez les premiers hommes, un état de férocité et de violence, effet de l'absence totale de commerce et d'industrie. C'est à cette sauvagerie que l'État dut mettre fin, en opposant à la force de chaque individu une force supérieure, capable, à défaut d'autre argument, de contraindre sa volonté. La constitution de l'État suppose donc un profond antagonisme social, *homo homini lupus*.

« Donc, l'État serait inutile, l'État manquerait d'objet comme de motif, l'État devrait s'abroger lui-même s'il venait un moment où, par une cause quelconque, il n'y eût plus dans la société ni forts, ni faibles, c'est-à-dire, où l'inégalité des forces physiques et intellectuelles ne

pût pas être une cause de spoliation et d'oppression, indépendamment de la protection, plus fictive d'ailleurs que réelle, de l'État.

« Or, telle est justement la thèse que nous soutenons aujourd'hui. Ce qui adoucit les mœurs, et qui fait peu à peu régner le droit à la place de la force, ce qui fonde la sécurité et qui crée la liberté et l'égalité, c'est bien plus que la religion et l'État, le travail ; c'est en premier lieu le commerce et l'industrie ; c'est ensuite la science, qui le spiritualise ; c'est en dernière analyse l'art, sa fleur immortelle. La religion par ses promesses et ses terreurs, l'État par ses tribunaux et ses armées, n'ont fait que donner au sentiment du droit, trop faible chez les premiers hommes, une sanction, la seule intelligible à des esprits farouches. Pour nous, que l'industrie, les sciences, les lettres, les arts ont corrompus, comme disait Jean-Jacques, cette sanction réside ailleurs : elle est dans la division des propriétés, dans l'engrenage des industries, dans le développement du luxe, dans le besoin impérieux de bien-être, besoin qui fait à tous une nécessité du travail...

« C'est se faire une triste idée de l'espèce humaine, de son essence, de sa perfectibilité, de sa destinée, que de la concevoir comme une agglomération d'individus exposés nécessairement par l'inégalité des forces physiques et intellectuelles au péril constant d'une spoliation réciproque ou de la tyrannie de quelques-uns. Une pareille idée atteste la philosophie la plus rétrograde ; elle appartient à ces temps de barbarie où l'absence des vrais éléments de l'ordre social ne laissait au génie du législateur d'autre moyen d'action que la force, où la suprématie d'un pouvoir pacificateur et vengeur apparaissait à tous comme la juste conséquence d'une dégradation antérieure et d'une souillure originelle...

Pour nous, l'état moral de la société se modifie et s'améliore avec son état économique. Autre est la moralité d'un peuple sauvage, ignorant et sans industrie, autre celle d'un peuple travailleur et artiste ; autres, par conséquent, sont les garanties sociales chez le premier, autres chez le second. Dans une société transformée, presque à son insu, par le développement de son économie, il n'y a plus ni *forts*, ni *faibles*, il n'existe que des travailleurs, dont les facultés et les moyens tendent sans cesse, par la solidarité industrielle et la garantie de circulation, à s'égaliser. »

Il faut remarquer que la négation de l'État était, dans la pensée de Proudhon, subordonnée à la négation de ce qu'il appelait la prépondérance du capital, c'est-à-dire, à la gratuité du crédit et au projet de banque qu'il avait imaginé pour réaliser la gratuité du crédit.

« Après la rudesse des premiers âges, après l'orgueil des castes et la constitution féodale des premières sociétés, un dernier élément de servitude restait encore : c'était le capital. Le capital ayant perdu sa prépondérance, le travailleur, c'est-à-dire le commerçant, l'industriel, le laboureur, le savant, l'artiste n'a plus besoin de protection ; sa protection, c'est son talent, c'est sa science, c'est son industrie. Après la déchéance du capital, la conservation de l'État, bien loin de protéger la liberté, ne peut que compromettre la liberté.

Proudhon voyait naître du progrès économique de la société, la garantie de la circulation et la mutualité du crédit, qui amenaient la déchéance du capital, et qui, en même temps, rendaient l'État inutile en égalisant les forces et en solidarisant les intérêts. Il n'était plus besoin que l'État imposât des conditions d'égalité à l'action de forces devenues égales et capables de s'équilibrer mutuellement. Il n'était plus besoin que l'État établisse des conditions d'ordre et de paix pour des intérêts devenus complètement harmoniques. Il n'était plus besoin que l'État créât, par une représentation externe, l'unité sociale devenue le résultat assuré de la solidarité économique. L'égalité des forces et l'harmonie des intérêts entraînaient, comme conséquence nécessaire, l'harmonie des sentiments. Le droit, dès lors, ne pouvait manquer d'être spontanément respecté ; il trouvait une sanction suffisante dans le travail même, dans la science et dans l'art ; l'homme cessait d'être un loup, se montrait un dieu, pour l'homme ; sa nature était radicalement transformée ; plus rien n'y restait de la sauvagerie primitive ; la

terre, autrefois vallée de larmes, se changeait en paradis.

Telles sont les hypothèses utopiques qui entrent dans la composition de l'*an-archie* proudhonnienne. C'est une thèse d'optimisme économique et d'optimisme passionnel qui peut se rapprocher de celle de Fourier. La différence porte sur la condition mise à l'harmonie des intérêts et des passions. Pour Fourier, c'était une combinaison sociétaire ; pour Proudhon, un mécanisme de crédit.

Proudhon a développé, en 1851, dans un ouvrage qui a pour titre *Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle*, sa conception de l'*an-archie*. Elle n'est pas autre chose, à ses yeux, que la véritable théorie du contrat social. Il accuse Rousseau d'avoir faussé cette théorie. C'est à Rousseau surtout qu'il veut qu'on rapporte, comme à sa cause, la grande déviation de 93. Il explique que l'idée de contrat est exclusive de celle de gouvernement, que la justice commutative doit être substituée en tout à la justice distributive, le règne du contrat ou régime économique au règne de la loi ou régime gouvernemental.

« Le contrat social, dit-il, est essentiellement synallagmatique ; il n'impose d'obligation aux contractants que celle qui résulte de leur promesse personnelle de tradition réciproque ; il n'est soumis à aucune autorité extérieure ; il fait seul la loi commune des parties ; il n'attend son exécution que de leur initiative.

« Que si tel est le contrat, dans son acception la plus générale et dans sa pratique quotidienne, que sera le contrat social, celui qui est censé relier tous les membres d'une nation dans un même intérêt ?

« Le contrat social est l'acte suprême par lequel chaque citoyen engage à la société son amour, son intelligence, son travail, ses services, ses produits, ses biens, en retour de l'affection, des idées, travaux, produits, services et biens de ses semblables : la mesure du droit pour chacun étant déterminée toujours par l'importance de son apport, et le recouvrement exigible au fur et à mesure des livraisons.

« Ainsi, le contrat social doit embrasser l'universalité des citoyens, de leurs intérêts et de leurs rapports. Si un seul homme était exclu du contrat, si un seul des intérêts sur lesquels les membres de la nation, êtres intelligents, industriels, sensibles, sont appelés à traiter, était omis, le contrat serait plus ou moins relatif et spécial ; il ne serait pas social.

« Le contrat social doit augmenter pour chaque citoyen le bien-être et la liberté. S'il s'y glissait des conditions léonines ; si une partie des citoyens se trouvait, en vertu du contrat, subalternisée, exploitée par l'autre, ce ne serait plus un contrat, ce serait une fraude, contre laquelle la résiliation pourrait être à toute heure et de plein droit invoquée.

« Le contrat social doit être librement débattu, individuellement consenti signé *manu propria*, par tous ceux qui y participent. Si la discussion était empêchée, tronquée, escamotée ; si le consentement était surpris ; si la signature était donnée en blanc, de confiance, sans lecture des articles et explication préalable ; ou si, même, comme le serment militaire, elle était préjugée et forcée, le contrat social ne serait plus alors qu'une conspiration contre la liberté et le bien-être des individus les plus ignorants, les plus faibles et les plus nombreux, une spoliation systématique, contre laquelle tout moyen de résistance et même de représailles pourrait devenir un droit et un devoir...

« Tel doit être, d'après les définitions du droit et la pratique universelle, le contrat social. Faut-il dire maintenant que de cette multitude de rapports que le pacte social est appelé à définir et à régler, Rousseau n'a vu que les rapports politiques, c'est-à-dire qu'il a supprimé les points fondamentaux du contrat, pour ne s'occuper que des secondaires. Faut-il dire que ces conditions essentielles, indispensables, la liberté absolue du contractant, son intervention directe, personnelle, sa signature donnée en connaissance de cause, l'augmentation de liberté et de bien-être qu'il doit y trouver, Rousseau n'en a compris et respecté aucune ? »

Il convient d'ajouter qu'à la négation de l'État ou de l'autorité politique, Proudhon joignait, non seulement la négation du capital ou pour mieux dire des droits du capital, mais encore la négation de Dieu. *An-archie*, anticapitalisme, antithéisme, étaient choses liées dans son système. Il pensait que les idées de Dieu, d'État et de productivité du capital étaient inséparablement associées et se soutenaient mutuellement. Pour réaliser l'*an-archie*, pour faire du contrat social une vérité, il importait, dans l'ordre intellectuel et théorique, de débarrasser les esprits du concept de la divinité, sur lequel avait toujours reposé l'autorité politique, non moins que d'organiser, dans l'ordre temporel et pratique, la garantie de la circulation et la mutualité du crédit. Cette trilogie de négations caractérise la secte anarchiste, qui l'a empruntée à Proudhon, et qui, par là, se rattache au socialisme *mutuelliste*.

Page 473

BARBIER, Olivier Alexandre, bibliographe français, né à Paris le 20 juin 1806.

Il est mort dans cette ville le 6 février 1882. Il était devenu conservateur-adjoint trésorier de la Bibliothèque nationale, puis, en juin 1864, conservateur sous-directeur-adjoint au département des imprimés, et, en 1872, atteint de paralysie, il avait pris sa retraite. En ces dernières années, il avait travaillé à la réimpression du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de son père, dont une nouvelle édition parut de 1872 à 1877.

Page 480

BARRAL, Georges – publiciste et physiologiste, né à Paris le 1er janvier 1842.

Il a été de bonne heure associé aux travaux agronomiques de son père mais il s'est plus spécialement adonné à la physiologie et à la littérature scientifique. Dès 1862, il a été mis à la tête de la « *Presse scientifique des Deux-Mondes* » publication qu'il continue sous le titre de *Journal Barral*. Il a inséré un grand nombre d'études et d'articles dans les publications dirigées par son père. Il a écrit en outre *Impressions aériennes d'un compagnon de Nadar* (1884) ; *Récit de mes ascensions aérostatiques* ; *Vingt minutes d'arrêt*, Salon de 1864 (1864) ; le *93e anniversaire natal de Ch. Fourier* (1865). Disciple, élève et ami particulier de Claude Bernard, ainsi que confident de ses derniers travaux, il reçut de lui le manuscrit de son drame de jeunesse, *Arthur de Bretagne*, qu'il fit paraître avec une préface historique dans laquelle il donne des détails intéressants et inédits sur les dernières années de la vie de l'illustre physiologiste (1886, in-8°). M. Georges Barral a édité le *Bréviaire de l'Amour expérimental* (1883, in-12) et le *Missel de l'Amour sentimental* (1882, in-32), petits volumes elzévirien, qui ont eu de nombreuses éditions et dans lesquels la physiologie est habilement mêlée à la psychologie. Il a écrit la préface du *Faiseur d'hommes*, le célèbre roman de MM. Yveling RamBaud et Dubut de Laforest (1884, in-8°). Il a défendu vivement dans ses écrits, en 1884 et 1885, les principes physiologiques de la fécondation artificielle. En lutte avec la science officielle, il a publié in extenso, en novembre 1885, dans le *Journal Barral* qu'il dirige, la thèse fameuse du docteur Girard sur ce sujet d'ordre primordial, que la Faculté de médecine venait de réprouver, de condamner et de faire détruire. M. Georges Barral est un esprit hardi et investigateur.

Page 498

BAUDET-DULARY, Alexandre

Médecin et socialiste français, né en 1791. Il est mort à Paris le 29 juin 1878.

Page 723

CANTAGREL, François Jean

Homme politique français, né à Amboise (Indre-et-Loire) le 27 juin 1810. Il est mort le 26 février 1887. Il fut l'un des 383 députés qui votèrent contre le cabinet du Seize-Mai, et, aux élections du 14 octobre 1877, fut réélu dans le XIII^e arrondissement. Sa candidature eut le

même succès aux élections du 21 août 1881. Pendant la législature 1881-1885, il vota notamment pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, pour la suppression de l'ambassade du Vatican et du budget des cultes, pour l'élection des sénateurs par le suffrage universel, contre le retour au système protectionniste, contre la demande de crédits pour le Tonkin qui amena la chute du cabinet Ferry, contre l'élection des députés au scrutin de liste. Il déposa une proposition portant réorganisation du corps des ponts et chaussées. Aux élections législatives d'octobre 1885, il fut élu au scrutin de liste député de la Seine, par 289.006 voix, après avoir accepté le programme du comité central des groupes républicains radicaux socialistes. Inscrit à l'extrême gauche, il vota l'expulsion des princes.

Pages 1111

DURAND Joseph, Pierre dit **DURAND DE GROS**

Encore connu sous le pseudonyme de Philips, physiologiste et philosophe français, né à Gros, près de Rodez (Aveyron), le 16 juin 1826. Il fit d'excellentes études classiques, d'abord au collège royal de Rodez, puis au collège Henri IV. Il n'avait que dix-huit ans lorsqu'il composa, sous ce titre ambitieux *Coup d'œil sur la théorie générale, ou principes de l'algèbre universelle*, un essai de métaphysique transcendante, dont il donna plus tard, dans le journal la *Presse scientifique des Deux-Mondes* (1864), un extrait que, deux ans après (1866), il réédita à la suite de ses *Essais de physiologie philosophique*. C'est un fragment sur la méthode générale, où M. Durand montre comment la classification des objets se fonde sur celle des caractères, laquelle s'obtient en sériant les caractères d'après l'ordre de généralité décroissante. En 1845, M. Durand se rendit à Montpellier pour y étudier la médecine mais ses études médicales furent troublées par le mauvais état de sa santé, qui ne lui permettait de les poursuivre que d'une manière intermittente. Son père, grand agriculteur de l'Aveyron, appartenait au parti républicain et à l'école socialiste de Fourier. Le jeune Durand adopta les mêmes principes politiques et sociaux et donna, en 1847, quelques articles à la *Démocratie pacifique*. Il habitait Paris depuis un an, lorsque éclata la Révolution de février ; il y prit part, notamment à l'affaire du Palais-Royal, où Raspail dirigeait l'action des insurgés. En 1850, il fit paraître à la Propagande socialiste un opuscule intitulé *Petit Catéchisme politiques et social, ou la Politique et le Socialisme mis à la portée de tout le monde*, avec ces mots pour épigraphe :

Le plus grand ennemi de l'homme, c'est l'ignorance. Ce qui n'est pas résolu à l'avance et à temps par la discipline, l'est toujours ensuite et trop tard par la violence.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 l'arracha brusquement à la politique. Son père avait été arrêté avec les principaux républicains de Rodez, puis transporté en Afrique. Lui-même, pour échapper à la police bonapartiste, dut se cacher d'abord, et bientôt, sitôt qu'il le put, s'expatrier. Il s'embarqua à Boulogne pour l'Angleterre, après avoir erré un mois à travers la France. À Londres, il eut l'occasion de connaître les expériences de suggestion hypnotique récemment importées des États Unis sous le nom d'électro-biologie. Il en fut très frappé et se fit initier au mystère de ces pratiques. Pourvu de ce précieux savoir, il songea aussitôt à s'en servir pour augmenter ses ressources pécuniaires, pour rentrer en France, pour revoir son père, interné en Algérie, et le délivrer, s'il était possible. Il fit des conférences sur l'électro-biologie pendant l'année 1853, successivement à Bruxelles, à Alger, à Genève, à Marseille, et, dans toutes ces villes, avec un grand succès. Il se donnait pour un médecin américain du nom de Philips et voyageait ainsi, répandant les nouvelles connaissances dont il s'était constitué le missionnaire. De ces conférences sortit le livre intitulé *Électro-dynamisme vital, ou les relations physiologiques de l'Esprit et de la Matière, démontrées par des expériences nouvelles et par l'histoire raisonnée du système nerveux* (1855, in-8°).

Après avoir débuté par cet ouvrage dans la carrière scientifique, M. Durand se rendit en Amérique, se fit naturaliser citoyen des États-Unis, se fixa à Philadelphie, y reprit ses études médicales et fut reçu docteur en médecine en 1857. L'amnistie lui permit de revenir

dans son pays trois ans après (1860) et d'y vivre désormais en sécurité. Il put donc convier, à Paris même, le public à ses démonstrations théoriques et expérimentales sur l'hypnotisme, désigné alors sous le nom de *braidisme*, et faire paraître sur ce sujet un nouveau livre *Cours théorique et pratique de braidisme ou hypnotisme nerveux, considéré dans ses rapports avec la psychologie, la physiologie et la pathologie, et dans ses applications à la médecine, à la chirurgie, à la physiologie expérimentale, à la médecine légale et à l'éducation* (1860). En lisant les deux premiers ouvrages de M. Durand, le *Traité de l'électro-dynamisme vital* et le *Cours de braidisme*, on voit qu'il a devancé l'école de Nancy et l'école de la Salpêtrière dans l'étude positive des phénomènes de l'hypnotisme.

M. Durand a publié, depuis 1860, d'autres écrits intéressants, quelques-uns d'une grande importance. Nous citerons *Influence réciproque de la pensée de la sensation et des mouvements végétatifs*, mémoire suivi d'un rapport de M. le docteur Buchez et d'une réponse de l'auteur (1862, in-8°) ; *Dieu, les miracles et la science, lettre à M. Ad. Guérault* (1863, in-8°) ; *Essais de physiologie philosophique* (1866, in-8°), ouvrage remarquable, dans lequel M. Durand expose une théorie générale des organes qui, selon lui, est nécessaire pour compléter la théorie générale des tissus, due à Bichat, et pour achever la constitution de la biologie ; la *Philosophie physiologique et médicale à l'Académie de médecine* (in-8°) ; *De l'influence des milieux sur les caractères de race chez l'homme et les animaux* (1868, in-8°) ; les *Origines animales de l'homme éclairées par la physiologie et l'anatomie comparative* (1871, in-8°), ouvrage important, comprenant deux parties : la première, consacrée à la défense de la théorie du polyzoïsme ou de la pluralité animale chez l'homme ; la seconde, exposant en faveur de la doctrine transformiste et de la parenté zoologique de l'homme les divers faits de déformations organiques dites virtuelles, en particulier la torsion de l'humérus ; *Ontologie et Psychologie physiologiques* (1871, in-12), recueil de morceaux de critique ; *Études de philologie et de linguistique aveyronnaises* (1879, in-8°).

La philosophie de M. Durand est le monadisme leibnizien. Pour lui, la substance n'est pas une sorte de pâte amorphe dont seraient faits les êtres. Ce n'est là qu'une apparence, derrière laquelle il faut saisir les éléments substantiels qui sont parfaitement simples. Ces unités substantielles sont des unités dynamiques, des centres de force, et ces centres de force sont des centres psychiques, des âmes, des monades. Les monades sont en nombre infini ; elles sont liées entre elles par un déterminisme absolu. Mais M. Durand rejette l'idée leibnizienne de la monade souveraine, dominatrice de la monade divine, créatrice des autres monades. Il tient que le dieu du monothéisme et les dieux du polythéisme sont également des abstractions personnifiées.

Page 1302

GARCIN Euphémie VAUTHIER, dame ___, écrivain français, née à Montignac (Dordogne) en 1833.

Elle est professeur d'histoire à l'École supérieure de jeunes filles de la ville de Paris. Depuis 1870, elle a publié des études biographiques sur *M^{me} Roland* (1880, in-16) ; *Jacques Cœur* (1881, in-16), *Etienne Marcel* (1882, in-12), et *Nora* (1882, in-12).

Page 1818

SAUVESTRE, Nicéphore Charles

Journaliste et pédagogue français, né au Mans (Sarthe) en 1818. Il est mort le 25 octobre 1883. Depuis le 3 juillet 1881 il faisait partie, en qualité de bibliothécaire adjoint, du personnel du Musée pédagogique, où il avait été chargé du classement des documents relatifs à l'histoire de l'enseignement primaire. C'était, a dit un de ceux qui ont pris la parole sur sa tombe, « un libre penseur spiritualiste, croyant à l'au-delà et à la continuation ». C'était, dans tous les cas, un honnête homme, très sincèrement et très profondément libéral et républicain. Son dernier livre a pour titre les *Jésuites peints par eux-mêmes* (1887, in-12).

INDEX

Barbier, Olivier Alexandre (1806-1882)	10, 120
Barral, Georges (1842-1913)	120 sv
Barrier, François Marguerite (1812-1870)	10, 18 sv, 23 sv, 74, 81 sv
Barthe, Marcel (1813-1900)	10 sv
<i>Bataille de Babylone</i>	11 sv
Baudet-Dulary, Alexandre (1792-1878)	12, 36, 121
Baudrillart, Henri (1821-1892)	12
Bernard, Claude (1813-1878)	10, 120
Bernard, saint (1090-1153)	10
Bichat, Xavier (1771-1802)	122
Blanc, Julien (1796-1865).....	13
Bouchet, Thomas	39 sv
<i>Brook-Farm</i>	37
Buchez, Philippe Joseph Benjamin (1796-1865)	26, 122
Bureau, Allyre (1810-1859)	13, 116
Cabet, Étienne (1788-1866)	17, 26, 105 sv, 112
Campanella, Thomas (1568-1639)	14 sv, 50
Cantagrel, Félix François Jean (1810-1887)	13, 15 sv , 16, 48 , 121
Carrel, Armand (1800-1836)	87
Cartier, Eugène (1861-1943)	94
Castagnary, Jules Antoine (1830-1888)	103
Cavaignac, Eugène (général) (1802-1857)	11
Champfleury, Jules François Félix (1821-1889)	84, 87
Channing, William Ellery (1780-1842)	16
Charton, Édouard (1807-1890)	98
Chevalier, Michel (1806-1879)	7
Cœurderoy, Ernest (1825-1862)	30 sv
Comte, Auguste (1798-1857)	31, 53, 97 sv, 104, 106
Considerant, Victor Prosper (1808-1893)	8, 13, 15, 22, 35 sv, 51, 69, 88, 102, 104, 108 sv
Copernic, Nicolas (Kopernik) (1473-1543)	38 sv, 90
Curtis, George William (1824-1892)	37
Czynski, Jean (1801-1867)	37 sv, 91
Dain, Charles (1812-1871)	38
Darimon, Alfred (1819-1902)	16
David, Pierre Jean dit David d'Angers (1788-1856)	93, 116
Delbruck, Hans (1848-1929)	8
<i>Démocratie pacifique</i>	13, 15, 37 sv, 86, 98, 101, 103, 111, 121
<i>Dieu</i>	4, 6, 8, 14, 16, 34, 38 sv, 41, 48, 52 sv, 65, 73, 92, 99, 108, 122
Dubut de Lafortest, Jean-Louis (1853-1902).....	120
Durand, Joseph (1849-1925)	121 sv
Enfantin, Prosper (1796-1864)	10, 50, 98
Esquiros, Alphonse (1812-1876)	116
Fénelon, François de Salignac de La Mothe-Fénelon (1651-1715)	94, 114
Ferrari, Joseph (1811-1876)	51
Ferry, Jules (1832-1893)	121
Fourier, Charles (1772-1837)	2 sv, 22 sv, 31 sv, 37 sv, 47 sv, 89 sv, 93 sv, 108 sv, 119 sv
Garcin, Euphémie, née Vauthier (1839-1900)	109, 122
Garcin, Eugène André (1830-1909)	116 sv, 123
Girardin, Émile de __ (1802-1881)	104
Godin-Lemaire, Jean Baptiste (1817-1888)	18
Grün, Charles (1852-?).....	105 sv
Guérault, Adolphe (1810-1872).....	103, 122

Journet, Jean (1799-1861)	87 sv
Konarski, Simon (1808-1839)	38
Krolikowski, Louis (1799-1878 ?)	38
Laboulaye, Édouard Lefebvre de __ (1811-1883)	12
Lamartine, Alphonse de __ (1790-1869)	88, 111, 117
Lassalle, Ferdinand (1825-1864)	17
Lechevalier, Jules (1806-1862)	51, 89 sv
Ledru-Rollin, Alexandre (1807-1874)	115
Léonidas (-540/-480)	10
Lerminier, Eugène (1803-1857)	51
Leroux, Pierre (1797-1871)	84, 89, 101, 105 sv, 108
Littré, Émile (1801-1881)	101
Loménie, Louis de __ (1815-1878)	51
London, Dr (?- ?)	102
Louis-Philippe (1773-1850)	9, 26, 35 sv, 86, 91, 106, 108
Malthus, Thomas (1766-1834)	101
Mayne Reid, Thomas (1818-1883)	14
Meray, Anthony (1817-1889)	103
Michel-Ange (1475-1564)	9
Michelet, Jules (1798-1874)	15
Mickiewicz, Adam (1798-1855)	15
More (Morus), Thomas (1478-1535)	50, 94, 111 sv, 129
Ött, Auguste (1814-1903)	51
Ottin, Auguste (1811-1890)	93 sv
Owen, Robert (1771-1858)	17, 26, 51, 93, 108
Paget, Amédée (1804-1841)	94
Pellarin, Charles (1804-1883)	21, 98 sv
<i>Phalange</i>	13
<i>Phalanstère</i>	13
Pompéry, Édouard de __ (1812-1895)	101
Proudhon, Pierre Joseph (1809-1865)	7 sv, 17, 26, 31, 89 sv, 104 sv, 108 sv, 117 sv
Quinet, Edgar (1803-1875)	15 sv
Rabelais, François (1483-1553).....	111, 114
Rimbaud, Yveling (1843-1899)	120
Raspail, François Vincent (1794-1878)	121
Renaud, Claude Hélène Hippolyte (1803-1873)	62, 64, 102
Reybaud, Louis (1799-1879)	51
Ricardo, David (1772-1823)	9
Rigaud, Henri (1767-1836)	98
Rossel, Louis (1844-1871)	117
Roumanille, Joseph (118-1891)	116
Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778)	104, 119 sv
Rousselle, André (1831-1881)	28
Saint-Pierre, abbé de __ (1658-1743)	92
Saint-Simon, Claude-Henri de Rouvroy, comte de _ (1760-1825)	11, 13, 16, 26, 51, 57, 84, 89, 98, 105 sv, 108
Sand, George (1804-1876)	97 sv, 100, 102, 109
<i>Sanhédrin</i>	12 sv
Sauvestre, Nicéphore Charles (1818-1883)	103, 123
Smith, Adam (1723-1790)	9, 12
Sue, Eugène (1804-1857)	16, 96
Szeptycki, Vincent (général) (1782-1836)	37
Toussenel, Alphonse (1803-1885)	3 sv, 91 sv, 95, 101, 110 sv
Turgot, Anne Robert Jacques (1727-1781)	12
Vauthier, Louis-Léger (1815-1901)	115, 116
Vauthier, Octave (1824-1870)	31
Vidal, François (1812-1872)	111
Weinhold, C. (XIX°)	99